LE MONDE INITIATIVES

■ La nouvelle mutation des DRH

■ Emploi : 26 pages d'annonces classées

Qui sont les DRH ?

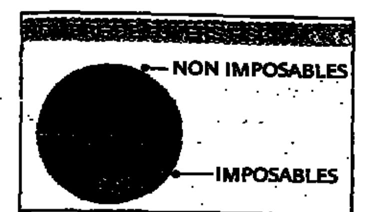
Le Monde

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – Nº 16522 – 7,50 F

MERCREDI 11 MARS 1998

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

■ Spécial impôts



Traitements, salaires, pensions, capitaux mobiliers, revenus fonciers, charges à déduire, réductions... : *Le Monde* consacre 16 pages pratiques à la fiscalité pour vous aider à remplir votre déclaration et à calculer facilement le montant de votre impôt sur le revenu.

Lire notre cahier spécial

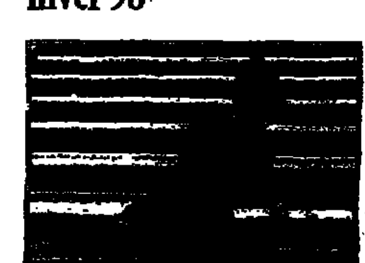
■ Les morts du Kosovo

Les Occidentaux ont décidé de sanctionner Slobodan Milosevic. Des corps mutilés ont été remis par les Serbes aux autorités locales albanaises. p. 3

■ Record à la Bourse

L'indice CAC 40 a franchi, lundi 9 mars, le seuil des 3 500 points. p.17

■ Prêt-à-porter hiver 98



A l'occasion de la semaine des défilés, *Le Monde donne carte blanche* à la photographe Isabel Muñoz. p. 23

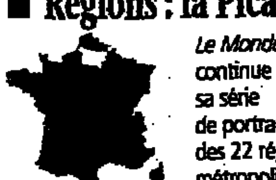
■ La réforme de la justice

Lionel Jospin et Elisabeth Guigou doivent présenter à Jacques Chirac, mercredi 11 mars, le projet concernant le Conseil supérieur de la magistrature. p. 9 et p. 16

■ Le Danemark aux urnes

Le premier ministre social-démocrate, Poul Nyrup Rasmussen, est persuadé que la bonne santé économique du royaume va lui permettre de garder le pouvoir à l'issue des élections du 11 mars. p. 4

■ Régions : la Picardie



Le Monde continue sa série de portraits des 22 régions métropolitaines. La Picardie, qui souffre de l'attraction du Nord, de Paris et de la Champagne, tente de se transformer de lieu de passage en terre d'accueil. p. 12

■ L'Afrique et ses écrivains

Le thème de l'engagement a dominé le premier Festival de Durban, en Afrique du Sud. p. 27

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON. 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 311 - 7,50 F

La Corse un mois après l'assassinat de son préfet

● Les enquêteurs sont sur les traces d'un groupuscule de dissidents nationalistes

● La chambre régionale des comptes relève des anomalies dans la gestion de plusieurs communes

● Les nationalistes redoutent d'être éliminés de l'Assemblée territoriale aux élections des 15 et 22 mars

UN PEU PLUS d'un mois après l'assassinat, le 6 février à Ajaccio, du préfet de la région Corse, Claude Erignac, les enquêteurs concentrent leurs investigations sur certains milieux nationalistes. Les revendications de plusieurs attentats survenus avant la mort du préfet et l'enquête sur l'entourage de Marcel Lorenzoni, incarcéré, laissent penser qu'un groupuscule nationaliste dissident aurait pu commanditer l'assassinat. Les nationalistes sont menacés de disparaître de l'Assemblée de Corse et la gauche espère remporter la majorité absolue des sièges aux élections territoriales. Dans plusieurs lettres d'observation, la chambre régionale des comptes souligne de nombreuses anomalies dans la gestion de plusieurs municipalités.

Lire pages 6 et 7



M. Le Floch-Prigent : les commissions d'Elf étaient soumises à François Mitterrand

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT, ancien PDG d'Elf-Aquitaine, a été mis en examen, lundi 9 mars, pour abus de biens sociaux. Affirmant ne pas se souvenir des conditions d'embauche de Mme Deviers-Joncour, amie de Roland Dumas, ni des raisons pour lesquelles une commission de 59 millions de francs a été versée à cette dernière, M. Le Floch-Prigent a affirmé qu'il soumettait chaque année à l'Elysée, d'abord au secrétaire général, Jean-Louis Bianco, jusqu'en 1991, puis à François Mitterrand jusqu'en 1993, une liste de commissions de son groupe. Un débat se développe sur la *« présomption d'innocence »* et son traitement par les médias.

Lire page 10 et notre éditorial page 15

Chaque samedi, le cœur du Mans bat pour l'Algérie

LE MANS
de notre correspondant

« Algérie : halte aux massacres ! Brisons le silence ! » Le slogan du collectif Solidarité avec le peuple algérien rassemble tous les samedis, de 16 heures à 17 heures, entre deux cent cinquante et cinq cents personnes au Mans. Et cela dure depuis vingt et une semaines. *« Nous croyons à la force d'une présence, d'une action simple comme la nôtre, que nous avons imaginée un peu dans l'esprit des manifestations des* "Folles de mai" *en Argentine »*, explique M'hamed, cadre dans une banque, et Claude, enseignant, deux des piliers du mouvement.

Au départ, il y a une association locale, Les amis de l'Algérie, à laquelle adhèrent M'hamed et Claude. Ils profitent de l'affluence des Vingt-quatre heures du livre du Mans, en octobre 1997, pour lancer l'idée d'un rassemblement hebdomadaire afin de parler de l'Algérie et refuser l'inacceptable. Le samedi suivant, au centre-ville, la place de la République était noire de monde et ils étaient encore trois cents malgré la pluie et le vent le 7 mars.

Certains sont fidèles au rendez-vous depuis le début. D'autres viennent pour la première fois. Il y a des Manceaux d'origine algérienne ; un retraité qui a fait son service militaire pendant la guerre d'Algérie ; une femme qui va être grand-mère mais qui ne verra pas sa petite-fille *« parce qu'on ne peut plus aller là-bas »* ; un jeune couple qui s'est arrêté *« pour voir »*. Il y a aussi des militants représentant la trentaine d'associations, syndicats et formations politiques qui soutiennent le collectif sans chercher à le « récupérer ». Au fil des semaines, des liens se sont créés. Les habitués se retrouvent et discutent entre eux.

Durant cette petite heure, on ne prononce pas de discours et on ne s'aventure pas sur le terrain du commentaire politique qui pourrait fissurer une belle unité. *« Chacun garde ses opinions. »* On lit des textes, des poèmes, des témoignages sur la situation en Algérie. Puis, un petit bouquet de fleurs coupées est posé au bord du jet d'eau de la place et tous les participants se donnent la main pour former une chaîne de solidarité en observant une minute de silence. Claude a encore en mémoire le silence qui a enveloppé la place le samedi d'avant Noël : *« Même les gens qui faisaient leurs achats sans être avec nous ont respecté ce silence. C'était très impressionnant. »*

Quel peut être l'avenir de ce mouvement repris sous des formes diverses dans de nombreuses villes françaises ? *« Lorsque nous avons commencé, nous étions loin de nous douter que nous tiendrions aussi longtemps,* soulignent M'hamed et Claude. *Nous n'allons pas baisser les bras, il ne faut surtout pas se taire. »* Le cœur du Mans n'a pas fini de battre pour l'Algérie. Jany, une enseignante qui fait aussi partie du noyau dur du collectif, réfléchit cependant à des actions complémentaires (envoi de médicaments, de fournitures scolaires, etc.). *« Au-delà d'une présence,* dit-elle, *les gens nous demandent ce qu'ils peuvent faire concrètement pour aider les Algériens. »* En attendant, elle présente le nouveau badge du collectif aux couleurs du drapeau algérien : quelques gouttes ont été dessinées sous le croissant rouge, elles symbolisent le sang des martyrs qui continue de couler.

Philippe Cochereau

Irak : le cigare de la paix

UN CIGARE offert à Saddam Hussein par Kofi Annan a scellé le succès diplomatique du secrétaire général de l'ONU, dépêché à Bagdad pour tenter de trouver une solution pacifique à la crise des sites présidentiels. Notre envoyée spéciale à Bagdad, Afsané Bassir Pour, raconte les longues heures de négociations conclues, le 23 février, par un accord. Elle décrit la manière dont le diplomate ghanéen est parvenu à faire entendre raison au dictateur irakien. Cette mission, minutieusement préparée par M. Annan, s'est achevée par un déjeuner fastueux organisé dans l'un des palais dont les Irakiens interdisaient l'accès aux experts en désarmement de l'ONU.

Lire page 14

POINT DE VUE

La réforme de l'audiovisuel n'est pas une coquille vide

par Catherine Trautmann

EN préparant la réforme de l'audiovisuel annoncée par le premier ministre, je savais aborder un terrain miné. L'impact de la télévision, l'extraordinaire rapidité des mutations qui font se rejoindre et s'emmêler toutes les techniques de communication, l'ampleur et la contradiction des intérêts en jeu sont autant de facteurs de complexité. Et la tâche se trouve encore compliquée par l'effet des passions, des fantasmes, des idées fausses de bonne foi, des polémiques de mauvaise foi.

Notre projet connu, le voilà, au dire de certains, frappé de vacuité. Avec tous ceux qui l'ont étudié de près, j'ai la conviction exactement inverse et l'audace d'affirmer qu'il atteint le but recherché : permettre aux activités de communication audiovisuelle de se développer à l'abri des intérêts et des pressions étrangères à leur objet, dans l'intérêt des citoyens.

Plus que jamais, le service public de la radio et de la télévision me semble indispensable à l'équilibre du paysage audiovisuel, au maintien des exigences de qualité et de respect des téléspectateurs.

Pourtant, il ne semble guère inspirer les conseilleurs en tout genre. Il faut lui donner les moyens d'affirmer son identité et de se développer. C'est ce que nous entendons faire par une réforme de son organisation et de son financement et par l'élaboration de plans stratégiques dans chaque entreprise publique.

Sur les projets gouvernementaux pour l'audiovisuel privé, que n'ai-je entendu et lu de contre-vérités et de mises en cause personnelles !

Chacun connaît la situation française : trois grandes chaînes, TF 1, Canal + et M 6, respectivement contrôlées, plus ou moins directement, plus ou moins effectivement, par les groupes Bouygues, Générale des eaux, Lyonnaise des eaux, lesquels, à leur tour, vivent pour une large part de l'attribution de marchés publics.

Lire la suite page 16

Catherine Trautmann *est ministre de la culture et de la communication.*

Un banquier pour Havas



ÉRIC LICOYS

À L'OCCASION de la fusion de Havas avec la Générale des eaux, sa maison mère, Eric Licoys remplace Pierre Dauzier à la présidence du groupe de communication. Directeur général d'Havas depuis neuf mois, ce banquier, très proche de Jean-Marie Messier, PDG de la compagnie, a déjà engagé le recentrage du groupe sur l'édition, la publicité et le multimédia. Havas perd le contrôle de sa participation dans Canal Plus et devient l'une des filiales du pôle communication de la Générale des eaux.

Lire page 18

RÉÉLECTION Le président Suharto a été « réélu », mardi 10 mars, pour un septième mandat à la tête de l'Indonésie, qu'il dirige depuis 1966, lors d'une cérémonie purement formelle devant l'Assemblée consultative du peuple. Celle-ci, parlement dont la moitié des membres sont directement désignés par le pouvoir, n'avait à se prononcer que pour ce seul « candidat ». ● CETTE RÉÉLECTION intervient alors que le pays frôle la faillite technique du fait de l'effondrement de la monnaie. ● LES TRACTATIONS avec le Fonds monétaire international sont dans l'impasse, le général-président s'obstinant à refuser les conditions drastiques de réforme économique imposées par les bailleurs de fonds internationaux. ● DES CENTAINES D'ÉTUDIANTS continuent chaque jour à manifester dans le calme, dans les campus de plusieurs grandes villes, sans que se soit dégagée une force d'opposition cohérente.

M. Suharto est reconduit à la tête d'une Indonésie en déroute économique

Le chef de l'Etat a été réélu sans surprise pour son septième mandat consécutif par un Parlement sans opposants. Il doit faire face à la situation catastrophique dans laquelle sont plongés les 202 millions d'Indonésiens

DJAKARTA
de notre envoyé spécial

Le rideau tombe sur un spectacle qui laissera un goût amer. A l'issue d'une session de onze jours, après avoir réélu, mardi 10 mars, le général Suharto à la présidence en lui rendant les pouvoirs exceptionnels dont il disposait jusqu'en 1988, les mille délégués de l'Assemblée consultative du peuple abandonneront les fauteuils douillets de leur palais des congrès climatisé à Djakarta et leurs débats bien huilés pour affronter une réalité plus crue dans leurs provinces d'origine ou à la tête de leurs divisions d'infanterie.

L'Indonésie, en effet, ne sait plus trop bien où elle en est. Huit mois de crise l'ont ramenée dix ou vingt ans en arrière. Le nombre des pauvres y a doublé. Le secteur financier et bancaire est dans un état de désespérance. L'entente avec l'Occident, l'un des fondements du régime de l'« ordre nouveau » créé voilà trente ans par Suharto, semble chanceler. Le protecteur américain rudoie presque ouvertement le président indonésien. La communauté internationale ne sait plus très bien, de son côté, si elle doit ou non couper les vivres à un vaste archipel qu'elle juge d'une importance « stratégique » parce qu'il est peuplé de 202 millions d'habitants, s'étend sur 5000 kilomètres et contrôle ainsi les voies maritimes entre le Proche-Orient et l'Extrême-Orient.

DIGNITÉ NATIONALE

Dans les couloirs de l'Assemblée consultative, dont les cinq factions soutiennent Suharto, le ton a donc monté au fil des jours et des espoirs déçus. *« L'aide offerte à l'Indonésie par des organisations internationales, comme le FMI et la Banque mondiale, est la bienvenue. Mais si cela veut dire qu'elles peuvent nous imposer leur volonté ou nous humilier, nous nous en sortirons mieux sans leur aide »*, a notamment déclaré Ginandjar Kartasasmita, ministre d'Etat dans le cabinet sortant. Le terme *« humiliation »* est revenu dans la bouche d'autres délégués, alors que le FMI reportait de quelques semaines l'octroi, prévu le 15 mars, d'une deuxième tranche de crédits de 3 milliards de dollars.

Un premier verdict pourrait tomber une fois que Suharto aura prêté serment, ce qui doit avoir lieu mercredi, et qu'il aura formé le gouvernement de son septième quinquennat. L'un de ses fils, Bambang Trihatmodjo, trésorier du parti gouvernemental Golkar, a déjà émis l'espoir que le nouveau cabinet décrétera une parité fixe de la roupie *« le plus tôt possible »*. Ali Alatas, ministre des affaires étrangères, s'est toutefois évertué à calmer un peu le jeu en réitérant l'engagement de l'Indonésie à appliquer le plan du FMI. Le représentant local du Fonds monétaire en a fait autant.

L'incertitude n'en subsiste pas moins. Les semaines perdues dans le débat sur les remèdes à apporter au mal ont déjà rendu la pente plus dure à remonter. Les mesures proposées par le FMI en sont peut-être même dépassées et, de toute façon, il faudra davantage qu'un coup de baguette magique pour redresser la situation. En outre, la méfiance et les rancoeurs accumulées dans les arcanes du pouvoir ne font que compliquer un dialogue apparemment suspendu pendant quelques jours encore. Le président Suharto en serait même venu à estimer que le FMI veut instaurer en Indonésie un libéralisme de type occidental et, donc, contraire aux traditions communautaires de l'Indonésie.

La montée d'un nationalisme riche de frustrations dans les rangs de dirigeants acculés à la défensive ne fait que piper encore davantage les dés. La dignité nationale, ont dit plusieurs membres de l'Assemblée, ne permet pas de plier face à l'étranger. On s'éloigne ainsi de tout débat rationnel, alors que le mécontentement se généralise au sein d'une population dont le pouvoir d'achat continue de s'effondrer. Aucune issue ne semble se dégager dans un climat de confusion et, bien entendu, d'attente.

Doté de pouvoirs plus étendus que dans les dix dernières années, le président Suharto semble de moins en moins enclin à céder aux pressions étrangères et ne voit pas l'intérêt de procéder aux réformes politiques réclamées par les étudiants ou des opposants. Plus que jamais, il paraît décidé à se battre pour tenter de sauver l'édifice qu'il a construit en plus de trois décennies et dont les premières lézardes semblent déjà bien difficiles à colmater.

Jean-Claude Pomonti

Trente-deux ans de pouvoir ininterrompu

Le président Mohamed Suharto, soixante-seize ans, a pris les rênes de l'Indonésie en 1966 alors que son pays était ruiné et en proie à *des violences qui ont fait un demi-million de morts*, notamment en raison de la vague de répression lancée par l'armée au nom de la lutte contre le communisme. Selon l'histoire officielle du régime actuel, c'est par une lettre datée du 11 mars 1966 que le président-fondateur de l'Indonésie, Sukarno, a transmis ses pouvoirs au général de brigade Suharto. Celui qui se déclare aujourd'hui prêt à servir la nation *« jusqu'au sacrifice de sa vie »* ne devait plus quitter le pouvoir : *d'abord nommé à la présidence en 1967*, il a été ensuite, à partir de 1972, « élu » sans jamais avoir eu à faire face à un opposant ou, même, à avoir eu son nom inscrit sur un bulletin de vote.

« Nous sommes d'accord... »

Le président Suharto a été reconduit, mardi 10 mars, pour un septième mandat consécutif de cinq ans, par l'Assemblée consultative du peuple. Comme à l'accoutumée, il était le seul candidat en lice. Le Parlement comprend quatre cent vingt-cinq élus appartenant aux trois partis qui ont l'aval du pouvoir. Soixante-quinze autres députés *sont désignés* par l'armée, les cinq cents parlementaires restants étant directement désignés par le pouvoir.

Mardi matin, après l'ouverture de la session, le président du Parlement *s'est contenté de déclarer* : *« Selon la loi, le seul candidat à la présidence doit être déclaré président par l'Assemblée. »* Les 923 parlementaires présents se sont alors levés de leur siège et ont applaudi en s'écriant : *« Nous sommes d'accord, nous sommes d'accord. »*

L'effondrement de la roupie amène le pays au bord de la faillite technique

DJAKARTA
de notre envoyé spécial

En Indonésie, avant la crise ouverte en juillet dernier, le secteur du textile occupait le deuxième poste à l'exportation derrière les produits pétroliers. 95 % du coton qu'il consommait était importé. Comme la roupie a perdu, depuis, près de 80 % de sa valeur par rapport au dollar, la balle de coton australien coûte quatre fois plus cher. En outre, les importations sont paralysées par l'impossibilité d'obtenir des lettres de crédit pour acheter des matières premières : dans le climat de méfiance actuel, personne n'ose en signer.

A la fin du mois, la plupart des manufactures textiles auront épuisé leurs stocks, selon Amirudin Saud, président de l'Association des importateurs indonésiens. *« Je ne sais pas ce qui va se passer si le problème des lettres de garantie n'est pas réglé »*, a ajouté, de son côté, Bambang Riyadi Soegomo, président de l'Association textile, dans un entretien publié par le *Jakarta Post*. Selon de premières projections, a-t-il précisé, les exportations de produits textiles pourraient chuter en valeur de 35 % en 1998 par rapport à l'année précédente. Ce qui veut dire autant de fermetures d'usines et de licenciements.

Conjugué à l'inflation, l'effondrement de la roupie a des effets encore plus immédiats dans les secteurs du médicament et des soins. 95 % des seringues sont importées. Le prix des médicaments a augmenté dans une fourchette de 45 % à 300 %. Une séance de dialyse coûte quatre fois plus cher que voilà quatre mois. Les stocks des pharmacies commencent à s'épuiser faute d'importations alors qu'un rapport de la Banque mondiale a estimé, en 1994, que les ménages indonésiens consacraient le tiers de leurs dépenses à la santé.

Le gouvernement a déjà ouvert une lettre de crédit de 58 millions de dollars pour couvrir les besoins en phamarcie pendant trois mois. Le président Suharto a également approuvé, début février, une aide de 700 milliards de roupies (environ 70 millions de dollars, au taux actuel) pour l'importation de médicaments et de matériel médical d'urgence. Dans le domaine alimentaire, la situation est exacerbée par un déficit de la production agricole provoqué par une sécheresse exceptionnelle. Le président Suharto a toujours présenté comme prioritaire le ravitaillement de quelque 202 millions d'Indonésiens répartis sur dix-sept mille îles. La stabilité de l'archipel en dépend. La sécheresse persistant dans plusieurs régions, la présidence a donc autorisé l'importation, en 1998, de cinq millions de tonnes de riz. Des livraisons de centaines de milliers de tonnes arrivent déjà de Thaïlande et du Vietnam. L'Indonésie importe également de la farine de blé, du soja et du sucre.

RELANCER LES EXPORTATIONS

Qui peut payer la note ? Le prix du riz a déjà doublé, ce qui constitue un lourd fardeau pour des millions de ménages, dans une phase de chômage croissant. Le recours aux subventions à l'importation est donc inévitable. En outre, l'Etat a déjà avancé 173 millions de dollars pour permettre aux deux compagnies nationales en charge de l'électricité et du gaz de rembourser au moins une partie de leurs dettes.

La plupart des banques indonésiennes sont en faillite technique et de nombreuses firmes ont déjà mis la clé sous la porte. A Djakarta, pour citer un exemple, près d'un tiers des quelque 2400 promoteurs immobiliers sont en banqueroute sous le double effet d'une flambée des coûts et d'une nette baisse de la demande. La crise n'épargne pas les conglomérats chinois et indonésiens, proches du pouvoir et qui tentent en ce moment de sauver leurs empires.

La Banque d'Indonésie s'est donc portée à la rescousse de quelques banques. En outre, elle intervient de temps à autre sur le marché pour enrayer la chute de la roupie. Enfin, le recours à la planche à billets ne peut qu'encourager l'inflation. L'Etat pourra-t-il, toutefois, fournir encore longtemps subventions et assistances quand ses coffres se vident ? Les réserves de devises étrangères, au niveau officiel de 16,3 milliards de dollars, représentent une couverture d'importations de moins de cinq mois sur la base, la dernière connue, des 3,5 milliards de dollars de décembre 1997.

Pour relancer les exportations, qui jouent un rôle crucial dans le développement de toute la région, Singapour a proposé la création d'un fonds international, d'une vingtaine de milliards de dollars, de garantie aux importations de matières premières ou de biens d'équipements indispensables. Mais une telle initiative n'aura guère les faveurs de la communauté internationale tant que Djakarta et le FMI ne trouveront pas un terrain d'entente, ce qui n'est guère le cas depuis le report, d'au moins trois semaines, d'une nouvelle tranche de crédits du Fonds.

Faute d'un accès rapide aux crédits du FMI et de la Banque mondiale, provisoirement gelés, l'Etat indonésien dispose de moyens de plus en plus limités alors que les effets sociaux de la crise s'étendent. En 1998, le chômage devrait doubler avec quelque quatre millions de licenciements prévus. Déjà, une immigration clandestine vers la Malaisie se renforce à partir de Sumatra, la grande île qui borde le détroit de Malacca. Ce phénomène est d'autant plus tragique que les Malaisiens, eux-mêmes aux prises avec une sérieuse crise économique, ont annoncé l'expulsion d'immigrants, à commencer par les illégaux, présents dans leur pays.

J.-C. P.

Indonésie, le premier pays musulman au monde

KALIMANTAN (Bornéo)
SUMATRA
IRIAN JAYA
DJAKARTA

DONNÉES 1994

▸ CAPITALE	DJAKARTA	▸ DETTE EXTÉRIEURE (fin 1997)	140 milliards de dollars
▸ SUPERFICIE	1 913 000 km²	▸ IMP. PROVENANT DE FRANCE	6,5 milliards de francs
▸ POPULATION	202 millions d'hab.	▸ MONNAIE	roupie
▸ ESPÉRANCE DE VIE	64 ans	▸ CROISSANCE (1996)	8 %
▸ PNB (1996)	226 milliards de dollars	▸ INFLATION (1996)	7,9 %
▸ PNB/HAB.(1996)	1 088 dollars	▸ FORCE ARMÉE	449 000 dont 170 000 policiers
▸ LANGUE	indonésien		
▸ RELIGIONS	90 % Musulmans 10 % chrétiens, hindous et bouddhistes		

Une agitation mesurée s'est emparée des campus

DJAKARTA
de notre envoyé spécial

« Corruption, collusion, népotisme » : tels sont les trois maux le plus souvent dénoncés, depuis deux semaines, sur les campus universitaires d'Indonésie. Au cours de rassemblements quotidiens qui peuvent réunir de deux cents à quelques milliers d'entre eux, les étudiants et certains de leurs enseignants réclament des réformes et parfois même le départ du président Suharto. Les protestations contre la chèreté de la vie figurent également au coeur de leurs discours et de leurs pétitions.

Cette agitation sur les campus a donc une tonalité plus politique que les échauffourées au cours desquelles, en janvier et en février, des commerces, souvent chinois, avaient été mis à sac ou incendiés dans des villes de moyenne importance et qui avaient fait cinq victimes. Les manifestants avaient alors dénoncé la flambée des prix.

Jusqu'ici, les forces de l'ordre ne sont pas intervenues sur les campus, en dépit de l'interdiction de tout rassemblement pendant la réunion, du 1er au 11 mars, de l'Assemblée consultative du peuple. Militaires et policiers encerclent les universités ou les surveillent de très près. Les étudiants, de leur côté, n'ont pas tenté de sorties, à de rares exceptions près. A Unjung Padang, chef-lieu de la province de Kalimantan Sud, ils ont toutefois été autorisés à trois reprises à se rendre au siège de l'Assemblée locale pour y remettre des pétitions. A Djakarta, une délégation de l'Université d'Indonésie a été reçue par des généraux membres de l'Assemblée consultative.

L'absence d'incidents sérieux, à ce jour, souligne une volonté, de part et d'autre, d'éviter la confrontation. Au milieu des années 60, l'armée avait appuyé les manifestations d'étudiants contre un Sukarno au crépuscule de son règne. Même si les circonstances sont bien différentes aujourd'hui, l'espoir demeure d'un *modus vivendi* entre des forces armées qui soutiennent Suharto et des universités qui réclament de profondes réformes.

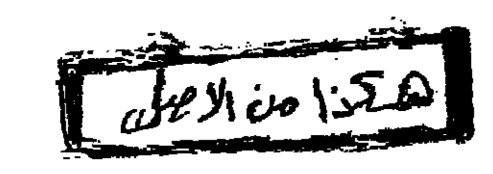
MOUVEMENTS DE SOLIDARITÉ

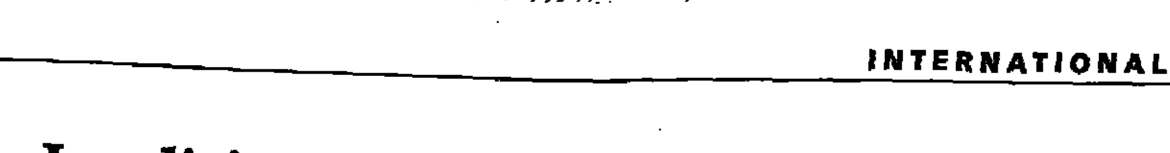
Mais l'agitation sur les campus est sans doute le reflet du malaise de classes moyennes encore peu étoffées mais qui sont les premières touchées par la crise. D'autres associations surgissent, telle celle de mères qui ont protesté, la semaine dernière à Djakarta, contre l'augmentation du prix du lait en poudre et ont été condamnées, lundi 9 mars, à des amendes minimes. Etait présent à leurs côtés l'économiste respecté Emil Salim, qui s'est présenté, sans la moindre chance que sa candidature soit retenue, à la vice-présidence de la République.

En l'absence de toute opposition politique légale, des mouvements de solidarité commencent donc à remplir le vide à coups de *« prières œcuméniques pour les opprimés »* ou de revendications souvent assez terre-à-terre. Les officiers de sécurité ont, d'ailleurs, du mal à comprendre que petits et moyens-bourgeois ne soient pas manipulés par des *« radicaux »*, un terme vite associé ici à la *« subversion »*. On ne leur a jamais expliqué, par le passé, que des « gens bien » pouvaient émettre des revendications raisonnables sans pour autant comploter contre l'Etat.

Doit-on voir dans cette prise de conscience les signes avant-coureurs d'un *« pouvoir populaire »* du genre de celui qui a mis fin, aux Philippines en 1986, au règne des Marcos ? Peut-être, mais à condition de ne pas oublier qu'au bout du compte Ferdinand Marcos a été renversé par des militaires qui avaient appelé à leur rescousse les foules qui adulaient la « dame en jaune », Cory Aquino. En Indonésie, on n'en est pas encore là.

J.-C. P.

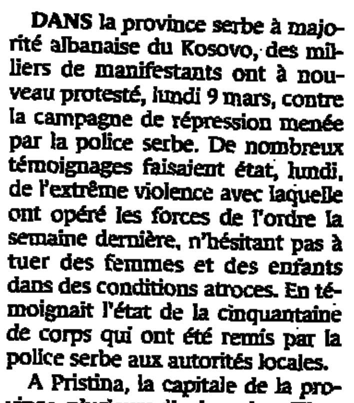




Les dirigeants albanais du Kosovo accueillent favorablement les mesures décidées contre Belgrade

Des manifestations dans la province serbe ont été sévèrement réprimées

Alors que les six pays du Groupe de contact (Allemagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Russie) ont annoncé, lundi 9 mars à Londres, des mesures pour contraindre Slobodan Milosevic à arrêter sa campagne de répression dans la province à majorité albanaise, et à commencer des négociations sur le statut du Kosovo, des manifestations ont à nouveau été sévèrement réprimées par la police de Belgrade.



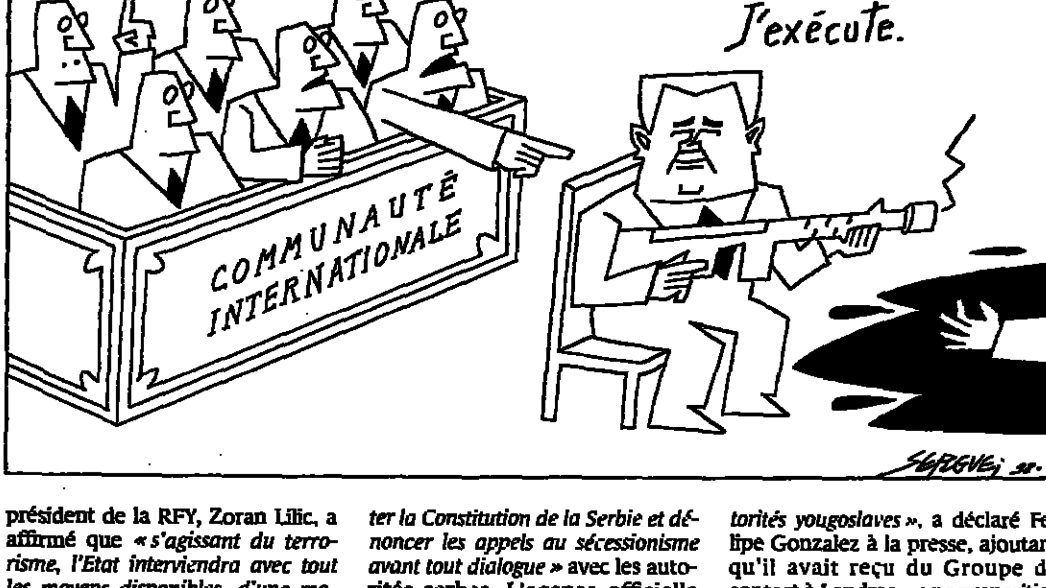
DANS la province serbe à majorité albanaise du Kosovo, des milliers de manifestants ont à nouveau protesté, lundi 9 mars, contre la campagne de répression menée par la police serbe. De nombreux témoignages faisaient état, lundi, de l'extrême violence avec laquelle ont opéré les forces de l'ordre la semaine dernière, n'hésitant pas à tuer des femmes et des enfants dans des conditions atroces. En témoignait l'état de la cinquantaine de corps qui ont été remis par la police serbe aux autorités locales.

A Pristina, la capitale de la province, plusieurs dizaines de milliers de personnes ont manifesté sans incident, alors que la police a dispersé brutalement des rassemblements dans au moins trois autres villes de la province.

Réunis à Londres le même jour, les six pays du Groupe de contact (Allemagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Russie) ont annoncé un ensemble de mesures pour contraindre Slobodan Milosevic, le président de la République fédérale de Yougoslavie (RFY, Serbie et Monénégro), à arrêter la campagne de répression et à ouvrir un dialogue politique avec les représentants de la communauté albanaise. Ces derniers ont salué la série de sanctions décidée par les Six comme *« un premier pas important dans l'internationalisation du problème du Kosovo »*, a estimé Xhemail Mustafa, conseiller du « *président* » Ibrahim Rugova, qui a aussi préconisé *« un embargo économique urgent contre le régime de Belgrade »*.

A l'issue de la réunion de Londres, l'émissaire spécial des Etats-Unis dans les Balkans, Robert Gelbard, s'est rendu à Belgrade, lundi soir, afin de rencontrer le président Milosevic qu'il a informé des décisions du Groupe de contact. *« J'ai écouté* [la] *version des faits* [de Slobodan Milosevic] *sur la situation au Kosovo et j'ai renouvelé la position très ferme de mon gouvernement en ce qui concerne la reprise d'un dialogue et la recherche d'une solution politique au Kosovo »*, a expliqué l'émissaire américain.

Dans la capitale yougoslave, le vice-premier ministre, et ancien



président de la RFY, Zoran Lilic, a affirmé que *« s'agissant du terrorisme, l'Etat interviendra avec tout les moyens disponibles, d'une manière extrêmement professionnelle et dans le cadre du droit international »*. *« Si nous éliminons ces deux maux, le terrorisme et l'aspiration* [des Albanais du Kosovo] *à une République indépendante, alors il est clair qu'il ne reste qu'une voie, plus ardue il est vrai, celle du dialogue »*, a estimé Zoran Lilic. Le ministre serbe de l'information, Radmila Milentijevic, a aussi répété que *« les leaders du Kosovo doivent condamner le terrorisme (...)accepter la Constitution de la Serbie et dénoncer les appels au sécessionisme avant tout dialogue »* avec les autorités serbes. L'agence officielle yougoslave *Tanjung* a pour sa part accusé le Groupe de contact *« d'usurper les droits des Nations unies »*.

Chargé par les Six d'une mission de médiateur, l'ancien chef du gouvernement socialiste espagnol, Felipe Gonzalez, a indiqué, lundi, que son éventuelle mission dépendait de son *« approbation par les autorités yougoslaves »*. *« Le problème n'est pas que j'accepte ou non, mais il réside dans l'approbation des autorités yougoslaves »*, a déclaré Felipe Gonzalez à la presse, ajoutant qu'il avait reçu du Groupe de contact à Londres *« une proposition formelle »*. M. Gonzalez a ajouté qu'*« en raison de l'aspect délicat du conflit, je ne veux pas encore me prononcer pour ne donner aucune excuse qui rendrait imposible la mission »*. *« Il est impossible de la réaliser si les autorités* [yougoslaves] *ne l'acceptent pas et ne m'invitent pas »*, a-t-il précisé tout en se déclarant intéressé à *« rechercher un élément de détente pour freiner la crise »*. M. Gonzalez a déjà effectué une mission à Belgrade pour le compte de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) fin 1996 et début 1997, lors des manifestations étudiantes et politiques qui avaient suivi l'annulation du résultat des élections municipales par les autorités serbes.

Le Conseil de sécurité de l'ONU devait commencer, mardi, à discuter de l'imposition d'un embargo sur les armes à destination de la RFY pour l'inciter à mettre fin à la répression. Les Nations unies ont levé toutes les sanctions contre Belgrade, le 1er octobre 1996, à la suite des accords de paix de Dayton qui ont mis fin à trois ans de guerre en Bosnie. – *(AFP, Reuters)*

14 femmes et 12 enfants parmi les victimes

Les corps de cinquante-deux victimes albanaises de l'opération de la police serbe au Kosovo reposaient, lundi 9 mars, dans un hangar à Srbica, dans la région de Drenica (centre) où se sont déroulés les affrontements la semaine dernière, ont rapporté des photographes du quotidien *Koha Ditore*. Certains cadavres, dont ceux de nombreuses femmes et d'enfants, sont complètement calcinés et difficilement identifiables, d'autres sont défigurés, selon des clichés pris par ces photographes.

Plus tôt dans la journée, Xhemail Mustafa, porte-parole de Ibrahim Rugova,* le « président » des Albanais du Kosovo, avait annoncé que 14 femmes et 12 enfants figuraient parmi les victimes dont les corps avaient été remis par la police serbe aux autorités locales de Srbica. Le Centre d'information de la région, citant la Ligue démo*cratique du Kosovo (LDK), principal parti albanais, avait fait état de* la remise à Srbica de soixante-deux corps. – *(AFP.)

La Belgique et l'Italie rassurent l'Europe

Ces deux pays se sont engagés à réduire leur énorme dette publique, révélée par l'examen des finances des Quinze

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

Les ministres européens des finances ont procédé, lundi 9 mars à Bruxelles, à un premier examen des résultats des finances publiques des Quinze pour 1997, rendus publics fin février, qui doivent servir de base au choix des pays admis à participer à la future union monétaire. Si ces résultats confirment le respect des principaux critères de convergence par les onze pays qui souhaitent adopter l'euro en 1999, l'énorme dette publique accumulée par la Belgique et l'Italie (121,6 % et 122,2 % du PIB, soit le double de l'objectif fixé) suscite encore des préoccupations.

Pour rassurer leurs partenaires, Philippe Maystadt, le ministre belge, et Carlo Azeglio, son collègue italien, se sont engagés à poursuivre les efforts entrepris pour assainir *« dans la durée »* leur situation financière. Ils peuvent arguer d'excédents budgétaires primaires (hors service de la dette) importants, entre 5 % et 6 % du PIB, et se sont déjà engagés à les maintenir. *« Cela implique automatiquement une réduction de la dette. Cet engagement sera rappelé dans le programme de stabilité que nous soumettrons, comme chacun des autres pays participants, une fois l'euro sur les rails »*, a rassuré ainsi M. Maystadt. Faudrait-il leur imposer un délai – par exemple dix ans – pour l'assainissement complet de la dette ? *« Il n'y a pas de raison qu'ils ne réussissent pas à conserver ce solde positif primaire de 5 à 6 %. Je ne crois pas qu'on rajoutera de contrainte de durée »*, a commenté Dominique Strauss-Kahn, le ministre français.

Les Quinze se sont également préoccupés du fonctionnement du conseil de l'euro, qui réunira les responsables des pays participant à l'union monétaire pour discuter de la coordination des politiques économiques et financières. M. Strauss-Kahn souhaite que la première réunion se tienne assez vite après le week-end du 1er mai, au cours duquel les chefs d'Etat et de gouvernement arrêteront la liste des participants. Peut-être le 19 mai, en marge du conseil Ecofin. La présidence de l'Union étant exercée actuellement par la Grande-Bretagne, qui ne fera pas partie de la première vague de l'union monétaire, c'est l'Autriche (qui assurera la présidence au semestre suivant) qui pilotera les travaux de ce groupe.

INFLUENCE DE L'EURO

La perspective de ces rendez-vous excite à l'évidence l'imagination des grands argentiers, rendant caduques les hésitations de certains, tels les Allemands, sur l'opportunité d'un « gouvernement économique ». Personne n'a la moindre intention de mettre des bâtons dans les roues de la Banque centrale européenne, comme on feignait de le redouter à Bonn. Mais plus on se rapproche de l'échéance, plus il saute aux yeux que les pays qui partageront la même monnaie ressentent le besoin de cette concertation.

L'Union monétaire va à l'évidence rendre nécessaire l'homogénéisation des hypothèses budgétaires ainsi qu'un rapprochement fiscal accéléré. L'influence de l'euro se fait déjà sentir : le Conseil s'est penché sur la mise en place du « groupe de suivi » qui surveillera celle du « code de bonne conduite » sur la taxation des sociétés, adopté en décembre. Mario Monti, le Commissaire chargé du marché intérieur, a annoncé pour bientôt des propositions très attendues sur une imposition minimale de l'épargne.

Philippe Lemaître

Cinq heures de discussions, à Londres, pour une stratégie en deux temps

LONDRES
de notre correspondant

Les six pays du Groupe de contact sont parvenus, lundi 9 mars, à un accord de dernière minute sur les pressions à exercer contre le régime de Belgrade pour qu'il mette fin à la sanglante répression de ces derniers jours au Kosovo. Il aura fallu cinq heures pour convaincre la délégation russe – dirigée par le vice-ministre des affaires étrangères Nikolaï Afanasievski en l'absence d'Evguéni Primakov – de se ranger derrière un plan d'action pourtant modeste.

Après plusieurs coups de téléphone, le chef de la diplomatie moscovite a finalement donné son accord et accepté la stratégie en deux temps proposée par la France. Une première vague de *« mesures »* a été annoncée – le mot de sanction n'a pas été employé. Elle sera suivie d'une autre, plus contraignante, si Slobodan Milosevic n'accède pas aux exigences des Six (Allemagne, Etats-Unis, France, Italie, Royaume-Uni et Russie). Ceux-ci l'ont sommé de mettre fin à *« l'usage excessif de la force contre des civils et des manifestants pacifiques »* et de s'engager à *« trouver une solution politique »* au problème du Kosovo. Celle-ci doit aller dans le sens de *« l'auto-administration »* au sein de la République fédérale de Yougoslavie (RFY), ou de ce que Paris appelle un *« statut spécial »*. Les Six pourraient lever les sanctions annoncées si le président yougoslave Slobodan Milosevic se montre raisonnable. Pour en juger, le Groupe de contact a pris rendez-vous le 25 mars à Washington.

En attendant, pour pallier l'efficacité réduite de sanctions qui n'osent pas dire leur nom envers un régime déjà placé au ban de la société internationale, les Six ont exprimé leur détermination. *« Nous avons dit clairement que nous ne pouvions soutenir la violente répression d'une expression politique non violente »*, a expliqué Robin Cook, secrétaire au Foreign Office, en affirmant que le comportement de Belgrade au Kosovo *« ne peut être considéré comme une affaire interne »*. Madeleine Albright a ajouté, pour les Etats-Unis, que *« si nous n'obtenons pas les résultats que nous voulons, il nous faudra prouver que le seul genre de pressions que Slobodan Milosevic comprenne est celles qui imposent un véritable prix à payer pour son comportement inacceptable »*.

Selon Robin Cook, le recours à la force n'a toutefois pas été envisagé. Il avait pourtant eu des mots très durs au cours du week-end contre le régime d'*« apartheid »* créé par Belgrade, affirmant qu'*« aucune option ne peut être exclue à ce stade »*. Ces propos énergiques faisaient écho à ceux de Mme Albright, qui a évoqué un *« nouveau nettoyage ethnique »*. Mais la fermeté des termes se ressent moins dans le texte adopté, une sorte de compromis minimum pour impressionner Belgrade tout en ménageant les Russes.

Plusieurs missions vont se rendre à Belgrade ces prochains jours pour faire passer le message. Le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, et son homologue allemand, Klaus Kinkel, sont attendus les 18 et 19 mars dans la capitale yougoslave. Le Groupe de contact souhaite que M. Milosevic ouvre un vrai dialogue avec Ibrahim Rugova – le chef de la communauté albanaise – avec, si nécessaire, la participation d'une tierce personne, en l'occurrence l'ancien premier ministre espagnol Felipe Gonzalez, qui avait déjà joué les médiateurs entre Slobodan Milosevic et l'opposition serbe en 1996. M. Védrine compte pour y parvenir sur *« la pression forte, claire et nette »* des Six. Mais certains participants n'en ont pas moins des doutes sur la capacité d'écoute de Slobodan Milosevic, dont on n'a pas oublié le rôle dans le drame bosniaque à partir de 1991.

Patrice de Beer

Le plan d'action des Six

Voici les principales décisions prises, lundi 9 mars à Londres, par le Groupe de contact :

- **Le Conseil de sécurité des Nations unies devra *« réfléchir »*** à un embargo international *« total »* sur les armes contre la République fédérale de Yougoslavie (RFY), pour renforcer l'embargo européen.
- **Un embargo est décrété** sur les divers équipements qui pourraient être utilisés par les forces de sécurité serbes dans le cadre de la répression au Kosovo, ou pour des actes de terrorisme.
- **Une médiation** est confiée à Felipe Gonzalez, actuellement chargé de mission spéciale de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).
- **La prolongation du mandat des soldats de l'ONU** en Macédoine.
- **La suspension immédiate de la délivrance de visas** pour les responsables serbes de la répression au Kosovo, et moratoire sur leur aide financière au commerce et aux investissements directs en RFY. La Russie a déclaré qu'elle ne *« soutenait pas l'application immédiate de ces deux mesures »*.
- **Un ultimatum à Belgrade**, qui devra, dans un délai de dix jours, *« retirer ses unités de police spéciale »* rendues responsables de la répression dans la province ; *« mettre fin aux actions des forces de sécurité contre la population civile »* ; *« autoriser un accès au Kosovo à la Croix-Rouge »* et à d'autres organisations humanitaires et à des représentants du Groupe de contact, *« s'engager personnellement et publiquement à entamer un processus de dialogue avec les dirigeants de la communauté albanaise du Kosovo »*.
- **Une demande est adressée au procureur du Tribunal pénal international** pour qu'il commence *« à rassembler des informations relatives à la violence au Kosovo qui pourraient tomber dans le domaine de sa juridiction »*.
- **Condamnation.** Les six pays du Groupe de contact (Allemagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie et Russie) *« condamnent les actions terroristes de l'Armée de libération du Kosovo, de tout groupe ou d'individus »* et soulignent qu'ils ne sont pas favorables à l'indépendance du Kosovo, ni au *statu quo*, mais souhaitent *« un degré supérieur d'autonomie »*. – *(AFP.)*

Les sociaux-démocrates danois présentent un bilan économique flatteur avant les législatives

L'extrême droite fait campagne sur le thème de l'immigration

Le premier ministre social-démocrate danois, Poul Nyryp Rasmussen, compte sur des résultats économiques particulièrement flatteurs pour se maintenir au pouvoir à l'issue des élections législatives du mercredi 11 mars. Depuis son arrivée au pouvoir en 1993, le taux de chômage a été notamment ramené de 12 % à environ 7 % de la population active. C'est toutefois la politique d'immigration qui préoccupe le plus les électeurs.

COPENHAGUE
de notre envoyé spécial

Le vent du large a lavé le ciel de Copenhague des nuages chargés de neige. Devant la station de chemin de fer locaux de Noerreport, *qui* charrie son lot de travailleurs pressés du matin, une petite femme blonde, en coupe-vent gris, distribue des tracts : « *Votez danois !* » Pia Kjaersgaard mène campagne et peut être satisfaite : elle a placé l'immigration au centre des législatives du mercredi 11 mars. 43 % des Danois ont classé ce thème en tête de leurs préoccupations actuelles et 8 % d'entre eux s'apprêteraient, d'après les sondages, à voter pour le Parti du peuple danois (PPD). Créée il y a deux ans par Pia Kjaersgaard, cette formation avait connu son premier succès lors des élections communales de novembre 1997 (6,8 %).

Une audience étonnante pour un pays dont la population ne compte qu'environ 5 % d'étrangers dont une majorité d'Européens... Et où le taux de chômage est l'un des plus faibles et l'économie l'une des plus florissantes d'Europe. Ce n'est pas là le moindre des paradoxes de la vie politique danoise. « *Le problème, c'est que tout et n'importe quoi peut être dit dans le débat* », déplore Klaus Rothstein, le porte-parole de l'organisation humanitaire « Aide danoise aux réfugiés ». La presse tabloïde n'hésite pas à gonfler les quelques cas d'abus du système de protection sociale au profit de réfugiés et les douze mille Somaliens présents dans le pays cristallisent le mécontentement plus ou moins irrationnel d'une frange de la population. On les accuse de refuser d'apprendre le danois, de ne rien faire pour s'intégrer et de n'être venus ici que pour s'enrichir sur le dos de l'Etat-providence.

C'est cette corde-là que Pia Kjaersgaard cherche à faire vibrer, *en réclamant un arrêt de l'immigration* et le renvoi des réfugiés au pays « *dès que possible* ». Sans aller aussi loin, le Parti social-démocrate au pouvoir, inquiet du transfert d'une petite partie de ses électeurs vers le PPD, a cru bon de durcir sa politique d'accueil. « *Depuis son retour au pouvoir en 1993, il a modifié la loi sur les étrangers une vingtaine de fois !* », comptabilise Klaus Rothstein. Restrictions pour les réunifications familiales, changement de ministre de l'intérieur au profit d'un « faucon », promesses d'une législation plus sévère : le gouvernement de Poul Nyrup Rasmussen ne veut pas être en reste dans la chasse aux électeurs sensibles aux thèses démagogues de l'extrême droite. D'autant que le scrutin de mercredi s'annonce serré.

Le chef de l'opposition, le libéral Uffe Ellemann-Jensen, y va aussi de l'inévitable couplet sur l'immigration. Sans vouloir remettre en cause le droit d'asile, il s'inquiète du « *laxisme* » des règles en vigueur. « *Selon des statistiques préoccupantes, 60 % des gens demandant le droit de rester au Danemark l'obtiennent, alors que la moyenne en Europe est inférieure à 30 %* », assure-t-il. Lors des législatives 1994, M. Ellemann-Jensen avait dû sa courte défaite à un flirt trop poussé avec l'extrême droite. Cette année, il s'est bien gardé de tout rapprochement avec le PPD pendant la campagne. « *Je ne ferai pas un seul pas en sa direction !* », lance l'ex-ministre des affaires étrangères (de 1982 à 1993).

Les petits partis centristes risquent une nouvelle fois – c'est la coutume au Danemark – de jouer un rôle-clé au lendemain du scrutin. De leur capacité à franchir le cap des 2 % des suffrages, nécessaire à l'obtention de sièges au *Folketing*, dépendra sans doute le sort du gouvernement sortant. Les centristes-démocrates, mais aussi les chrétiens-populaires, semblent en passe d'y parvenir, augmentant un peu plus les chances de M. Ellemann-Jensen de réaliser un vieux rêve : être premier ministre.

En dépit de sondages défavorables, M. Rasmussen n'a toutefois pas perdu espoir. Au pouvoir depuis 1993, il ne cesse de défendre les bons résultats de sa gestion. Moins éloquent que son adversaire, il est servi par les faits. Chômage réduit à près de 7 %, grâce à une politique très active à destination des jeunes et des chômeurs de longue durée ; budget excédentaire en 1997 ; inflation sous contrôle en dépit d'un risque de surchauffe de l'économie : le pays s'est rarement aussi bien porté de ce point de vue.

Les Danois seront-ils tentés de rappeler la droite au pouvoir, dans *le but de consolider leurs acquis ?* Ou bien les électeurs récompenseront-ils l'équipe sortante, qui propose de poursuivre le travail engagé ? Quel qu'il soit, le vainqueur aura pour tâche immédiate de dissiper la menace d'un conflit social sur les hausses de salaires. Puis viendra le tour, le 28 mai, du référendum sur le traité d'Amsterdam. En dépit de la proximité de cette échéance cruciale pour l'avenir du royaume au sein des Quinze, les questions européennes ont été quasiment absentes de la courte campagne, axée, outre l'immigration, sur les thèmes concrets des listes d'attente dans les hôpitaux, des retraites ou de la taxe immobilière.

B. Pr

L'Europe en débat : les fameuses dérogations

L'Europe a fait une incursion controversée en fin de campagne, sur le thème des dérogations accordées par les Quinze au Danemark en 1992 pour obtenir à l'arraché l'adoption du traité de Maastricht par une population sceptique. M. Rasmussen a accusé son adversaire libéral d'hypothéquer les chances du « oui » au traité d'Amsterdam, lors du référendum du 28 mai, en se déclarant favorable à un démantèlement rapide de ces exemptions (monnaie unique, défense commune, citoyenneté européenne et coopération judiciaire et policière). Rétorquant n'avoir fait que réitérer sa position traditionnelle, M. Ellemann-Jensen a promis que les Danois seraient consultés au préalable. Selon lui, M. Rasmussen a fait preuve d'« irresponsabilité » en jetant l'Europe dans le débat électoral, dans le seul but de s'assurer les voix des nombreux sociaux-démocrates anti-UE. Avec ses alliés conservateurs, il a envisagé, en cas de victoire, l'hypothèse d'un report du référendum. – *(Corresp.)*

TROIS QUESTIONS À...

UFFE ELLEMANN-JENSEN

1 Les Danois sont plutôt eurosceptiques et vous – chef de l'opposition, à la tête du Parti libéral – commencez toutes vos réunions électorales sur le thème sensible de l'Europe. C'est de la provocation ?

Un petit peu... mais les Danois me connaissent, ils savent que je suis un européen convaincu et que j'essaie toujours de placer les questions politiques danoises dans un contexte européen. En outre, nous allons avoir un référendum sur le traité d'Amsterdam, fin mai. Je regrette d'ailleurs beaucoup que les législatives n'aient pas eu lieu plus tôt, ou éventuellement après le référendum, car elles détournent l'attention des sujets européens, alors que le traité d'Amsterdam est la question politique la plus importante du moment.

2 N'est-il pas paradoxal que les Danois envisagent sérieusement de changer de gouvernement, alors que la situation économique est franchement bonne ?

C'est vrai ! Mais nous pouvons faire campagne en disant que l'économie va bien, tout en demandant : en retirons-nous les avantages que nous sommes en droit d'attendre ? Nous n'avons pas le système de protection sociale correspondant à notre forte économie et à nos impôts élevés. Il y a des listes d'attente dans les hôpitaux, des résultats insatisfaisants à l'école, des problèmes de sécurité, des insuffisances dans les soins pour le troisième âge et les enfants. Nous pouvons faire mieux !

3 Les Danois sont-ils plus individualistes, plus matérialistes, voire plus égoïstes, qu'il y a quelques années ?

Je suis d'accord sur le premier point, mais ce n'est pas nécessairement une mauvaise chose... Les jeunes sont de plus en plus intéressés par la possibilité de construire leur propre vie, mais ils sont encore prêts à faire preuve de solidarité. Par exemple, la population soutient sans réserve, et dans son immense majorité, le maintien d'une aide danoise au développement à tous les pays du monde.

Propos recueillis par Benoît Peltier

Le président de la Sierra Leone revient au pouvoir neuf mois après avoir été renversé

Le Nigeria a joué un rôle essentiel dans la restauration d'Ahmad Tejan Kabbah

Le président de la Sierra Leone, Ahmad Tejan Kabbah, renversé le 25 mai 1997 par un coup d'Etat militaire, devait *rentrer mardi 10 mars* de son exil à Conakry, en Guinée. Les militaires nigérians de l'Ecomog, la force d'interposition d'Afrique de l'Ouest, *qui ont* chassé la junte sierra-léonaise de Freetown par la force, ont organisé le retour du président démocratiquement élu le 15 mars 1996.

ABIDJAN
de notre correspondant en Afrique de l'Ouest

Le président de la Sierra Leone, Ahmad Tejan Kabbah, devait reprendre ses fonctions, mardi 10 mars, moins d'un an après avoir été renversé par un coup d'Etat militaire. La cérémonie marquant cette restauration devait se dérouler en présence du général Sani Abacha, le chef de l'Etat nigérian. Ce sont les troupes nigérianes, se battant sous le sigle de l'Ecomog, la force d'interposition ouest-africaine, qui ont, le 12 février, chassé la junte de Freetown, la capitale du petit pays d'Afrique de l'Ouest.

Depuis lors, l'Ecomog a pris le contrôle de la plupart des grandes villes de Sierra Leone, mais on signale toujours des combats dans l'Est entre l'Ecomog, soutenue par une milice de chasseurs – les Kamajors –, et les putschistes alliés aux guérilleros du Front révolutionnaire uni, le RUF. L'un des dirigeants du RUF, Sam Bokari, alias Maskita, a déclaré, lundi à la BBC, que son organisation poursuivrait le combat et disposait de moyens suffisants, en hommes et en armement, pour le faire. Si la paix et la stabilité restent encore des objectifs lointains pour la Sierra Leone, Freetown, la capitale, veut oublier les dix mois de domination du Conseil révolutionnaire des forces armées (AFRC). De la prise du pouvoir par les militaires à leur défaite devant les troupes nigérianes, les habitants de Freetown ont été les victimes de pillages et de violences de la part des putschistes et de leurs alliés du RUF, ainsi que de l'embargo imposé par le Nigeria. Depuis le départ de la junte, la vie reprend lentement son cours.

Les sanctions internationales – embargo sur le pétrole et les armes – n'ayant toujours pas été levées, les centrales thermiques ne peuvent produire d'électricité que de 19 heures à 7 heures. Les administrations tournent au ralenti, faute de moyens matériels, mais aussi à cause des rivalités entre les fonctionnaires restés à leur poste sous le régime militaire et ceux qui avaient suivi le président Kabbah en exil à Conakry, capitale de la Guinée voisine. En revanche, l'arrivée d'un premier bateau commercial, chargé de riz, a divisé par trois le prix de cette denrée sur les marchés et adouci un peu le sort des habitants de Freetown.

Freetown veut oublier les dix mois de domination du Conseil révolutionnaire des forces armées

La tâche qui attend le président Kabbah est écrasante. Ce septuagénaire, ancien fonctionnaire des Nations unies, avait été élu en 1996, lors d'un scrutin organisé en pleine guerre civile. Son élection avait alors suscité des espoirs, dissipés au fil des quatorze premiers mois de son mandat, en raison, d'une part, de l'ethnicisation sans cesse croissante des cercles du pouvoir, composés presque exclusivement de Mendes – l'ethnie dominante dans le sud et l'est du pays –, et, d'autre part, de l'enlisement du processus de paix engagé avec le RUF sous les auspices de la Côte-d'Ivoire.

Aujourd'hui, une nouvelle contrainte est apparue : le poids du Nigeria dans la vie du pays. A terme, les forces de l'Ecomog devraient atteindre 15 000 hommes, presque tous nigérians, en raison des réticences des autres pays de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cedeao) à s'engager derrière Abuja, dont le poids économique et militaire effraie ses voisins. La marge de manœuvre du président restauré sera donc faible. Il compte beaucoup sur l'aide internationale pour donner un peu d'aisance matérielle à son régime. L'équipe intérimaire qu'il avait envoyée pour préparer son retour a sollicité l'aide des organisations non gouvernementales, alors qu'avant la chute de la junte, les proches du président Kabbah tentaient par tous les moyens d'empêcher l'acheminement de l'aide humanitaire vers Freetown.

Thomas Sotinel

Le roi Fahd d'Arabie saoudite a été hospitalisé

RIYAD. Le roi Fahd, 76 ans, a été hospitalisé lundi 9 mars officiellement à la suite d'une inflammation de la vésicule biliaire. Le prince héritier saoudien Abdallah ben Abdel Aziz, frère du roi, a assuré qu'il se portait bien. *« Il est en bonne santé, grâce à Dieu »*, a affirmé le prince Abdallah. Le ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine, arrivé *lundi soir* à Riyad pour une visite de deux jours en Arabie saoudite, a souhaité *« un prompt rétablissement »* au roi. Victime en 1995 d'une embolie cérébrale, selon certaines sources, le roi Fahd avait, à cette époque, cédé la direction du royaume au prince héritier qui est resté, depuis, très présent. – *(AFP.)*

Le fils de Carlos Menem aurait été victime d'un attentat

BUENOS AIRES. La mort du fils aîné de Carlos Menem, le 15 mars 1995, serait due à un attentat, selon un rapport d'expertise de la gendarmerie argentine, cité le 9 mars par les médias argentins. Carlos Menem Junior avait trouvé la mort à l'âge de 26 ans dans un accident d'hélicoptère. Le pilote de course automobile Silvio Oltra qui se trouvait à bord l'appareil avait été tué lui aussi. Selon les premières enquêtes officielles, l'hélicoptère Bell qui se dirigeait vers Rosario avait heurté des câbles à haute tension, avant de s'écraser. Le rapport de la Gendarmerie indiquerait que l'appareil aurait été atteint de plusieurs balles de deux armes de longue portée, alors qu'il volait à basse altitude. Ces informations n'avaient pas reçu de confirmations dans la soirée de lundi. – *(AFP.)*

Un journaliste à l'origine de l'affaire Paula Jones fait amende honorable

WASHINGTON. Un journaliste dont un article paru en 1993 avait déclenché l'affaire Paula Jones a présenté ses excuses au président américain, admettant avoir été utilisé par ses ennemis de droite. *« En saccageant votre vie personnelle, j'ai donné à vos adversaires politiques – qui ont financé et soutenu l'affaire Jones – l'occasion d'utiliser la procédure juridique pour terminer ce que j'ai commencé »*, écrit le journaliste freelance David Brock, dans une lettre ouverte publiée dans *l'édition d'avril du magazine Esquire. « Si nous continuons sur cette voie,* estime-t-il encore, *si la chasse aux sorcières sexuelle devient le moyen de gagner en politique* (...), *nous pouvons et nous allons détruire tous les personnages publics »*. – *(AFP.)*

Helmut Kohl dénonce le « péril rouge-vert »

BONN. Le chancelier Helmut Kohl a dénoncé lundi le *« vrai visage »* des sociaux-démocrates (SPD) et des Verts, dénonçant les positions adoptées le week-end dernier par le parti écologiste, favorable à la dissolution à terme de l'OTAN ainsi qu'au retrait des soldats allemands de la force de maintien de la paix en Bosnie (*Le Monde* du 10 mars). L'arrivée au pouvoir d'une coalition *« rouge-verte »* (sociaux-démocrates et écologistes) représenterait *« un risque majeur en matière de sécurité pour l'Allemagne »*, a expliqué le chancelier dans un communiqué diffusé par son parti, l'Union chrétienne-démocrate (CDU). Par ailleurs, les dirigeants de toutes les grandes fédérations patronales allemandes ont apporté, lundi 9 mars, leur soutien au chancelier Helmut Kohl en vue des élections générales de septembre. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **ALLEMAGNE/FRANCE/ROYAUME-UNI : le gouvernement britannique** a annoncé, lundi 9 mars, que le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne ont décidé de lancer un programme commun de radar de contre-batterie destiné à détecter le départ des tirs d'artillerie adverses. Baptisé Cobra et évalué à 3,5 milliards de francs, ce projet associe le britannique Racal, le français Thomson-CSF et l'allemand SI Sicherungstechnik. – *(AFP.)*

■ **COLOMBIE : cinquante-huit militaires de la Brigade mobile,** unité de 120 hommes spécialement entraînés pour lutter contre la guérilla, ont trouvé la mort dans les combats qui l'ont opposé, la semaine dernière, à la guérilla dans le Caqueta (sud), a indiqué le général Mario Galan lors d'une conférence de presse, le 9 mars. – *(AFP.)*

■ **INDE : le président du parti du Congrès,** Sitaram Kesri, a annoncé, lundi 9 mars, qu'il démissionnait de ses fonctions. Il a appelé Sonia Gandhi à lui succéder. La veuve de l'ancien premier ministre Rajiv Gandhi s'était imposée comme le vrai chef du parti lors de la récente campagne électorale. – *(AFP.)*

■ **OPEP : Le prix du pétrole brent (qualité de référence de la mer du Nord)** est tombé à 12,89 dollars, un plus bas niveau en neuf ans et demi lundi 9 mars, le marché craignant que la réunion de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) prévue le 16 mars n'ait pas lieu en raison du différend entre l'Arabie Saoudite et le Venezuela sur les niveaux de production.

■ **PAKISTAN : neuf personnes ont été tuées** et 26 autres blessées, mardi 10 mars, après l'explosion d'une bombe posée dans un train de banlieue, à Lahore, capitale de la province du Pendjab. La police a qualifié cet attentat d'acte *« terroriste »* et a accusé l'Inde d'être à l'origine d'une vague de violence qui secoue le Pakistan ces dernières années. La veille, un attentat similaire avait fait sept morts et 47 blessés dans la même région. – *(AFP.)*

■ **RWANDA : le Père André Sibomana est décédé,** *lundi 9 mars* à Kigali, des suites d'une longue maladie. Né en 1954 à Gitarama, André Sibomana avait été administrateur apostolique du diocèse de Kabgayi. Directeur du journal catholique *Kinyamateka*, il avait également été l'un des principaux responsables de l'association rwandaise pour la défense des droits de l'homme. – *(AFP.)*

Les inondations au Pakistan ont fait plus d'un millier de morts

QUETTA (Pakistan). Quelque 1500 personnes étaient encore portées disparues, lundi 9 mars, à la suite des inondations de la semaine dernière dans le sud-ouest du Pakistan. *« Nous avons perdu l'espoir de retrouver d'autres personnes en vie »*, a déclaré un responsable de la province du Balouchistan. Selon plusieurs représentants du gouvernement, le bilan final pourrait dépasser le millier de morts. Les secouristes avaient recueilli 300 corps jeudi dernier et l'on n'en a pas retrouvé d'autres depuis. Sur les disparus, beaucoup sont sans doute ensevelis sous une couche de boue de plus de 1,5 mètre répandue par les eaux, et d'autres ont pu être emportés en mer d'Oman. Les inondations, survenues dans la région du Makran après des pluies torrentielles sans précédent, ont affecté de nombreuses régions sur une étendue de 500 km environ. – *(Reuters.)*

CORSE Un peu plus d'un mois après l'assassinat du préfet de la région Corse, Claude Erignac, le 6 février à Ajaccio, les enquêteurs privilégient la piste d'un groupuscule de nationalistes dissidents. Ils concentrent en particulier leurs recherches sur les entourages du militant nationaliste Marcel Lorenzoni, incarcéré pour détention d'armes et d'explosifs. ● LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES de Corse s'inquiète, dans des lettres d'observation, de nombreuses anomalies de gestion dans plusieurs communes. Les infractions aux règles de passation des marchés publics sont fréquentes et plusieurs budgets communaux apparaissent anormaux. ● A QUATRE JOURS DU PREMIER TOUR des élections territoriales, la confusion l'emporte à droite et dans les rangs nationalistes. La gauche apparaît, pour la première fois, en mesure d'emporter une majorité au sein de l'assemblée territoriale.

L'enquête sur la mort du préfet Erignac s'oriente vers des nationalistes dissidents

Plus d'un mois après l'assassinat du préfet de région Claude Erignac, les services de police concentrent leurs investigations sur l'entourage du militant Marcel Lorenzoni. Un lien a été établi avec de précédents attentats survenus à Strasbourg, à Vichy et à Pietrosella

AJACCIO
de notre envoyé spécial

Plus d'un mois après l'assassinat du préfet de la région Corse, Claude Erignac, le 6 février au soir, à Ajaccio, les policiers distinguent mieux les contours de l'enquête en cours. Si la plus grande prudence est de mise dans une affaire où peuvent se mêler des intérêts financiers, politiques et criminels, les enquêteurs privilégient néanmoins de plus en plus la thèse de la radicalisation d'une branche indépendantiste corse, sur fond de recomposition du mouvement nationaliste.

« *Ce dont nous sommes sûrs*, affirme ainsi un responsable policier, *c'est que le coup a été prémédité par un groupe organisé qui est aussi à l'origine des attentats de Strasbourg, de Vichy et de l'opération commando contre la gendarmerie de Pietrosella. Ensuite, parmi toutes les pistes envisagées, nous estimons plausible celle d'un groupe de nationalistes associés à des électrons libres.* »

Ce constat s'appuie sur l'analyse politique de la mouvance nationaliste. Selon des spécialistes, l'assassinat du préfet Erignac a empêché certaines organisations nationalistes d'espérer obtenir des élus dans la prochaine Assemblée de Corse. Tel aurait été l'objectif poursuivi par ceux qui ont décidé l'exécution du plus haut représentant de l'Etat en Corse. L'absence de toute représentation au sein de l'assemblée territoriale pourrait conduire à une remise à plat de toute la problématique nationaliste et au retour à un combat clandestin et violent, comme ce fut le cas aux premières heures de l'histoire du nationalisme corse.

L'examen des revendications parvenues à des rédactions corses et parisiennes, concernant plusieurs attentats précédant l'assassinat de M. Erignac, laisserait à penser, toujours d'après certains enquêteurs, que des signes d'une telle radicalisation étaient perceptibles depuis plusieurs mois.

CONTRE LE PROCESSUS ÉLECTORAL

Dans un document sans en-tête ni signature parvenu le 6 septembre 1997 à la presse locale corse, soit le lendemain de l'opération commando visant la gendarmerie de Pietrosella au cours de laquelle fut volée l'arme qui a tué le préfet, les auteurs livrent leur analyse sur le mouvement indépendantiste. « *D'une lutte révolutionnaire et populaire, cette lutte a été dévoyée vers une approche purement institutionnelle comme l'illustre de façon caricaturale et dérisoire la situation présente.* »

Dans ce même texte, sont dénoncés les leaders nationalistes « *avides de pouvoir et en mal de représentativité* [qui] *se sont laissé éblouir par le jeu démocratique imposé par la France contre des avantages personnels* ». Un autre document, rédigé par le même groupe inconnu, revendiquera les attentats perpétrés contre les bâtiments de l'ENA, à Strasbourg, et un complexe hôtelier à Vichy.

Selon les premiers éléments recueillis par la 6e division de police judiciaire et les SRPJ d'Ajaccio, de Clermont-Ferrand et de Strasbourg, les attentats auraient été réalisés par des commandos venus sur le continent le temps des opérations. Le 9 octobre, le groupe Sampieru revendique, à son tour, son rôle dans ces trois opérations et indique : « *Le Mouvement national doit se recomposer avec un véritable gouvernement regroupant toutes les tendances du nationalisme ayant comme force de police et de sécurité la branche clandestine.* »

Ainsi, tous ces communiqués de revendication condamnent-ils les stratégies du mouvement nationaliste dont les principales tendances ont choisi d'aller au-devant des électeurs.

La personnalité de Marcel Lorenzoni, interpellé peu de temps après la mort de Claude Erignac, mais incarcéré pour la seule infraction à la législation sur les armes et la détention d'explosifs, livre d'autres éléments sur le contexte nationaliste. Proche de François Santoni et de Charles Pieri, tous deux responsables ces dernières années du principal mouvement nationaliste, A Cuncolta, Marcel Lorenzoni a été, début décembre 1997, mis à l'écart de l'organisation. Lors d'une réunion préparatoire, à Corte, pour les élections territoriales auxquelles entendait se présenter le mouvement, il avait vu sa motion interdisant aux sortants de se représenter rejetée.

Plusieurs interventions de membres de A Cuncolta ne le feront pas revenir sur sa décision de créer sa propre structure, le collectif Pour une nation. Opposé au processus électoral, son groupe, fort d'une centaine de personnes, issues de A Cuncolta ou réunissant d'anciens membres de groupes armés nationalistes et des nostalgiques du FLNC des débuts, ajoutait encore une touche à la dispersion des troupes nationalistes.

UN NATIONALISME « PUR ET DUR »

Désirant incarner un nationalisme « *pur et dur* », Marcel Lorenzoni souhaitait reprendre le flambeau de A Cuncolta dans le Sud, depuis l'incarcération de son leader, François Santoni, en 1996. La perquisition menée dans sa maison de Bastelica a permis de découvrir trois fusils et dix bâtons de dynamites d'origine italienne à usage agricole, mais aussi un pistolet 7,65, des cartouches 9 mm, des détonateurs et des téléphones mobiles. Les services de police ont constaté que des explosifs de même type avaient déjà été utilisés lors d'un attentat en 1996.

Mais ce rôle de premier plan semble avoir été contesté par la frange d'une branche armée que Marcel Lorenzoni aurait lui-même constituée en marge de son collectif. Ce désaccord expliquerait, selon les enquêteurs, l'apparition du communiqué de revendication des attentats de l'ENA, Vichy et Pietrosella, signé « *Sampieru* » et qui le désignait de manière quasi-explicite. Estimant sans doute que cette désignation prouvait son innocence, le juge d'instruction parisien Gilbert Thiel, chargé de l'enquête sur la gendarmerie de Pietrosella, ne prendra même pas le peine d'entendre Marcel Lorenzoni.

Devant le juge d'instruction Jean-Louis Bruguière, cosaisi, avec Laurence Le Vert et Gilbert Thiel, de l'assassinat du préfet Erignac, Marcel Lorenzoni a affirmé que A Cuncolta tentait de le rendre responsable de la mort de M. Erignac. La police paraît ne pas croire en cette hypothèse. Mais elle ne désespère pas que Marcel Lorenzoni puisse apporter des éléments sur son entourage suspecté d'avoir joué un rôle dans l'assassinat.

Jacques Follorou

Audit sur la sécurité et le renseignement

La mobilisation des pouvoirs publics pour trouver les auteurs et les commanditaires de l'assassinat du préfet de la région Corse, Claude Erignac, est sans précédent. Une bonne partie de la centaine d'officiers de police judiciaire du SRPJ d'Ajaccio travaille en liaison directe, à Ajaccio, avec des membres de la 6e division de police judiciaire, spécialisée dans la lutte antiterroriste. Ces deux services s'appuient, ponctuellement, sur les effectifs du RAID et sur les SRPJ de Strasbourg et de Clermont-Ferrand, où ont été perpétrés des attentats en liaison avec l'opération ayant coûté la vie au préfet.

Par ailleurs, le nouveau préfet de région en Corse, Bernard Bonnet, a demandé à un lieutenant-colonel de gendarmerie, qui travaillait avec lui dans les Pyrénées-Orientales, d'effectuer une mission d'audit sur le dispositif de sécurité opérant actuellement en Corse ainsi que sur la collecte du renseignement.

La gauche unie et « identitaire » espère la majorité à l'Assemblée

AJACCIO
de notre envoyé spécial

Un mois après l'assassinat de Claude Erignac, la fièvre électorale a repris le dessus en Corse. D'un strict point de vue d'arithmétique politique, la mort du préfet n'a fait qu'ajouter un élément d'incertitude alors que, déjà, les plus fins pronostiqueurs locaux avouaient leurs doutes. La préparation des élections territoriales des 15 et 22 mars est en effet marquée par trois nouveautés : la confusion à droite et dans les rangs nationalistes ; l'union, pour la première fois, à gauche ; la disparition du théâtre politique insulaire des deux « monstres sacrés » qu'étaient le sénateur de Haute-Corse François Giacobbi (PRG), décédé en 1997, et Jean-Paul de Rocca Serra (RPR), député de Corse-du-Sud, président sortant de l'Assemblée de Corse, âgé et malade.

Pour la première fois dans une île ancrée à droite, la gauche a ses chances. C'était d'ailleurs le but de la liste d'union : bien avant les législatives anticipées, le PS avait décidé d'essayer cette stratégie pour reprendre pied en Corse. Compte tenu de la faiblesse de l'implantation socialiste, le choix du ministre de la fonction publique, Emile Zuccarelli (PRG), maire de Bastia, s'imposait. Même si l'option choisie – une gauche à coloration « identitaire » – n'est pas exactement la tasse de thé du maire de Bastia, qui a toujours eu la République pour seul credo.

La mort du préfet pourrait faire gagner quelques points à la liste de gauche, réputée plus « transparente » que certaines listes de droite, mais peuplée d'« apparatchiks » selon ses adversaires. Quoi qu'il en soit, M. Zuccarelli, qui avoue peu de goût pour les alliances et les combinaisons tactiques, a déjà fait savoir qu'il ne serait personnellement candidat à la présidence de l'Assemblée ou à celle du conseil exécutif (cette dualité est une originalité du statut de la Corse) que si la gauche avait la majorité absolue au premier tour. Ce serait une grosse surprise : sa liste est le plus souvent créditée de 30 % à 40 % des voix.

La droite est dans la situation inverse. Désunie, éclatée, elle pourrait payer cher le discrédit qui s'est abattu sur les élus après l'assassinat du préfet : n'est-ce pas elle qui tient l'essentiel des leviers de commande sur l'île ? Cependant, si elle parvient à refaire son unité au second tour, elle peut devancer la gauche, encore que les batailles récentes qui, à partir d'une démarche d'union, ont abouti à une multiplicité de listes, notamment à l'instigation des amis de Charles Pasqua, ont laissé des traces (*Le Monde* du 17 février).

L'INCERTITUDE DOMINE

La compétition pour arriver en tête de la droite au premier tour devrait opposer Jean Baggioni (RPR), président sortant du conseil exécutif, et José Rossi (UDF-DL), député et président du conseil général de Corse-du-Sud. Au second tour, une alliance entre M. Baggioni et M. Rossi est facilement imaginable – certains pensent qu'elle est déjà conclue en coulisse. En revanche, les retrouvailles avec les autres listes de droite (celles qui auront obtenu plus de 5 % des voix peuvent se maintenir, les autres peuvent voir leurs candidats repêchés sur d'autres listes) s'annoncent plus douloureuses. En particulier, ni M. Rossi ni M. Baggioni n'envisagent de gaieté de cœur d'avoir à demander l'appui de Paul Natali (divers droite), président du conseil général de Haute-Corse et de la chambre de commerce de Bastia, à la personnalité controversée.

Pour M. Rossi, l'accession à la tête du conseil exécutif revêtirait une signification particulière : l'ancien ministre nourrit depuis longtemps l'espoir de composer une majorité régionale dont les contours ne correspondraient pas au clivage droite-gauche. La stratégie d'union de la gauche a contrarié ses projets, mais il ne désespère toujours pas de composer, au sein de la nouvelle assemblée, une majorité d'ouverture plus conforme à ses vœux qu'une majorité de droite pure et dure.

Quant aux nationalistes et aux autonomistes, enfin, c'est leur représentation même au sein de l'Assemblée qui est en jeu. En 1992, répartis en deux listes, ils avaient totalisé près de 25 % des suffrages. Aujourd'hui, malgré l'implosion de la mouvance, les dérives affairistes et la « guerre civile » qui a fait une vingtaine de morts, nationalistes et autonomistes conservent un potentiel électoral estimé de 10 % à 20 % de l'électorat, probablement autour de 15 %. Dans ces conditions, la présence de six listes pourrait se révéler suicidaire, d'autant plus que l'assassinat du préfet leur a sans doute fait perdre quelques points supplémentaires. Les moins mal placés seraient les autonomistes de l'UPC ou les nationalistes d'A Cuncolta.

Là encore, la plus grande incertitude domine. En cas d'éviction des nationalistes de l'Assemblée, les uns redoutent une reprise de la violence politique, les autres pensent, au contraire, qu'un tel choc est nécessaire pour la refondation du nationalisme. Ils jugent que, dans un contexte de déchirement, la présence de quelques élus provenant d'une seule liste bloquerait ce processus et cristalliserait sans doute la défiance des autres. Signe de la perplexité générale, une telle analyse peut être entendue, en privé, dans le camp nationaliste...

Jean-Louis Andreani

Les services de l'Etat emploient dans l'île une majorité de fonctionnaires insulaires

LA « CORSISATION » de la fonction publique, dans l'île de Beauté, relèverait-elle de la légende ? Chez les agents de l'Etat, il n'y a pas plus de Corses en Corse que d'Alsaciens en Alsace, indique le ministère de la fonction publique. Seuls 50 % des agents civils (soit 5 126 personnes sur un total de 10 141) travaillant en Corse, à la fin de l'année 1996, étaient nés dans l'île.

A titre de comparaison, 43 % des agents de l'Etat travaillant en Provence-Alpes-Côte d'Azur étaient nés dans cette région. En revanche, 81 % des agents civils de l'Etat en poste dans le Nord - Pas-de-Calais (90 864 sur 112 616) étaient natifs des environs de Lille : ceux qui souhaitent s'installer dans le nord de la France obtiennent facilement une affectation, les départements situés au-dessus de la Loire étant moins recherchés que ceux du dessous.

Toutefois, les statistiques que fournit le ministère de la fonction publique, à partir des fichiers de l'Insee, surprennent quelque peu : n'importe quel service de l'Etat en Corse indique, en effet, qu'il emploie une majorité d'insulaires. Dans telle sous-préfecture, seul le représentant de l'Etat est originaire du continent. Entendu par Henri Cuq, député (RPR) des Yvelines, et Xavier de Roux, alors député (UDF) de Charente-Maritime, respectivement président et rapporteur de la mission d'information commune sur la Corse, Marc Debène, recteur de l'académie de Corse, répondait que « *la très grande majorité* » des enseignants étaient corses. Michel Gonnet, directeur de la comptabilité publique, estimait que les fonctionnaires d'origine corse étaient « *vraisemblablement plus de 80 %* ».

L'Insee ne prend en compte, dans ses statistiques, que le lieu de naissance des fonctionnaires, non leurs origines familiales. Or, il arrive souvent que des enfants de Corses nés sur le continent reviennent vivre au pays de leurs parents. La structure du recrutement dans la fonction publique permet de penser que les fonctionnaires d'origine corse représentent plus de la moitié du personnel.

Depuis 1985, la fonction publique d'Etat a déconcentré les concours de recrutement des agents de catégorie B (niveau bac) et C (niveau brevet), qui représentent 56 % du personnel – soit plus de cinq mille personnes en Corse. Dans les services administratifs de l'éducation nationale, 857 agents ont été recrutés par la voie d'un concours académique. Les instituteurs, au nombre de 1 363 au 1er janvier 1996, sont quasiment tous affectés en Corse, indique l'IUFM de Corte. A la direction départementale de l'équipement d'Ajaccio, les agents d'exploitation (anciens cantonniers), au nombre de 250, sont tous corses. En revanche, seuls 10 à 15 % des ingénieurs et du personnel administratif de catégorie A et B sont corses.

Les agents de catégorie A (niveau licence), recrutés par la voie de concours nationaux, sont prioritairement affectés dans les régions où personne ne veut aller. Ceux qui veulent aller en Corse doivent attendre qu'un poste se libère. Or, comme ceux qui les occupent n'ont guère envie de bouger, ils doivent patienter un certain temps. Néanmoins, la moyenne d'âge de la fonction publique de l'Etat en Corse n'est guère plus élevée que la moyenne nationale : 42,8 ans, contre 42 ans. Cela est dû, vraisemblablement, au fait que les postes supérieurs de la fonction publique d'Etat sont peu nombreux.

« LANGUE CORSE SOUHAITÉE »

Les ministères indiquent que les fonctionnaires corses ne sont pas traités autrement que les autres. Pourtant, la proportion d'enseignants du second degré âgés de moins de trente-cinq ans était plus élevée en Corse (28 %) que sur l'ensemble du territoire (27 %), en 1996. Le SNES affirme qu'après une vague d'attentats ayant visé les enseignants continentaux, en 1985-1986, le ministère de l'éducation nationale aurait accepté de « corsifier » les postes, ce que le ministère dément.

Devant la mission Cuq-de Roux, Joseph Marcaggi, secrétaire départemental de la FSU pour la Corse-du-Sud, affirmait : « *Les enseignants ont été les premiers frappés par le terrorisme. Les premiers à être confrontés au slogan "La valise ou le cercueil !" ont été les enseignants ! Cela a conduit des centaines d'entre eux à partir.* » Il semble que, d'une manière générale, les continentaux ne souhaitent pas venir en Corse, compte tenu de l'insécurité.

La fonction publique territoriale est majoritairement composée de Corses : les recrutements sont organisés localement pour les agents de catégorie B et C, qui représentent 93 % de l'ensemble du personnel des collectivités locales. Les agents de catégorie A sont, comme dans la fonction publique d'Etat, recrutés par la voie d'un concours national, mais, à la différence de leurs collègues de l'Etat, ils sont inscrits sur une liste d'aptitude, dans laquelle les élus locaux sont libres de piocher. Les élus corses choisissent des agents corses. Certaines de leurs petites annonces précisent même que « *la langue corse est souhaitée* » pour tel poste d'attaché, ce qui limite le recrutement de fonctionnaires originaires du continent.

Rafaële Rivais



Renforcement de la lutte contre la délinquance financière

M. CHEVÈNEMENT, le ministre de l'intérieur, a annoncé, lundi 9 mars, à l'issue d'un conseil de sécurité intérieure présidé par le premier ministre Lionel Jospin, la création d'*« une plate-forme interservices »* en Corse, destinée à renforcer les moyens et l'efficacité de la lutte contre *« la délinquance économique et financière »*.

« Une plate-forme interservices sur la base de protocoles d'enquête sera créée, a ajouté M. Chevènement, *de manière à faire en sorte que ces enquêtes puissent être conduites avec la plus grande efficacité et la plus grande sécurité possible. »* Quelles formes exactes prendront ces protocoles, qui devraient faire appel à une coordination étroite entre les services fiscaux, administratifs et judiciaires de l'île ? Jean-Pierre Chevènement s'est refusé à le dire, tout en soulignant sa volonté *« de faire respecter la loi républicaine en Corse »*.

Le gouvernement a établi *« un calendrier »* d'actions dans ce domaine, a indiqué le ministre de l'intérieur, sans en préciser le détail. Un certain nombre de *« cibles »* auraient d'ores et déjà été définies, et identifiées, permettant de mieux combattre cette délinquance économique et financière qui a pris, selon M. Chevènement, *« des proportions préoccupantes »*.

Dans le cadre des six à huit pôles financiers spécialisés qui seront créés par le ministère de la justice d'ici à l'été, la chancellerie devrait effectuer un effort particulier en faveur de la Corse. Elle est en train de chercher un candidat pour occuper les fonctions de procureur adjoint spécialisé dans le domaine financier pour le tribunal de Bastia.

Interrogé sur les dérives qui gangrènent la vie de l'île, Jean-Pierre Chevènement a livré sa propre définition des activités mafieuses. Selon le ministre de l'intérieur, est *« mafieuse » « toute entreprise lucrative qui repose sur l'utilisation du revolver et de la dynamite »*. Le ministre de l'intérieur a dénoncé *« l'équilibre de la terreur et du passe-droit »*, ainsi que *« l'idéologie pseudo-nationaliste qui est vite devenue l'enveloppe du crime au profit des intérêts mafieux »*.

Pascal Ceaux

La chambre régionale des comptes s'est inquiétée de la mauvaise gestion de plusieurs communes

Dérives sur les négociations de marchés, les impôts locaux, le pouvoir personnel des élus

AJACCIO
de notre envoyé spécial

La commission d'enquête parlementaire qui vient d'entamer ses auditions sur l'utilisation des fonds publics et la gestion des services publics en Corse devrait, selon toute logique, s'appuyer sur le travail des magistrats de la chambre régionale des comptes (CRC) de Corse, installée à Bastia.

Chargées de contrôler la gestion des collectivités locales, des établissements publics et des sociétés d'économie mixte, les chambres régionales ont accumulé au fil des années de fortes capacités d'expertise en matière de finances publiques.

L'examen des lettres d'observations définitives rédigées, entre 1995 et 1997, sur les gestions de communes corses donne une idée précise des différentes dérives survenues. Les infractions au code des marchés publics apparaissent de manière répétée. Ainsi d'un recours parfois systématique aux marchés négociés, qui permet à une municipalité de retenir l'entreprise de son choix. Les arguments visant à protéger le tissu économique local prévalent à chaque fois sur l'équilibre des finances municipales.

Les magistrats de la CRC de Corse ont, par ailleurs, constaté que, pour éviter une augmentation des impôts locaux, les maires avaient tendance à surévaluer systématiquement les recettes fixées dans le budget primitif de la commune. De la sorte, les déséquilibres se reportent et s'accumulent d'année en année sur les comptes communaux.

Enfin, à force de vérification, il est apparu que les règles d'administration fixées par le code des communes et celui des collectivités locales étaient régulièrement contournées. Certaines lettres d'observation font état de *« pouvoir personnel »* du maire. Pour leur défense, les élus visés par ces contrôles avancent, dans certains cas, des explications d'ordre personnel. Une certaine idée de la solidarité est parfois défendue. *« Il ne faut en aucun cas stigmatiser les collectivités corses. La responsabilité de l'Etat, qui a laissé perdurer des pratiques qui sont devenues des habitudes, n'est pas, non plus, sans reproche »*, affirme, pour sa part, l'actuel président de la chambre régionale des comptes de Corse.

● La gestion de la commune de Conca, de 1989 à 1996

Adressée le 26 août 1997 à François Mosconi, maire (divers droite) de cette commune, également conseiller territorial et président de la commision des finances à l'Assemblée de Corse, la lettre d'observation fait état d'une situation financière dégradée à cause d'un sous-financement chronique des investissements et d'acquisitions jugées *« onéreuses »*.

Les comptes de la commune ont été systématiquement truqués. Entre 1989 et 1995, la municipalité a ainsi estimé, dans ses budgets, qu'elle aurait dû percevoir 1,5 million de francs des concessions dans le cimetière. En réalité, aucune perception ne sera effectuée sur ce poste. De même, au titre de la taxe de séjour, les recettes auraient dû, à en croire le budget, atteindre 1,97 millions de francs entre 1989 et 1995. De fait, la commune n'encaissera que 72 937 francs pour cette période.

De plus, la tenue des comptes ne semble pas être d'une rigueur irréprochable. *« Le désordre des comptes est tel que, à titre d'exemple, la commune a emprunté 4,895 millions de francs et n'a inscrit que 2,595 millions de francs pour l'ensemble des programmes dans le compte administratif 1989, laissant supposer qu'une partie des réalisations n'avait aucun financement »*, explique la chambre régionale.

Le maire se voit aussi reprocher l'achat, en 1988, par sa commune d'un terrain de camping près de 2 millions de francs alors que le prix de mise en vente, dans le cadre d'une procédure judiciaire, était deux fois inférieur. Obligeant la commune à s'endetter pour régler cet achat, le maire justifiera sa démarche en expliquant que l'ancien propriétaire, âgé d'une soixantaine d'année, se retrouvait seul avec un enfant après le décès de sa femme, beaucoup plus jeune que lui.

● La gestion de la commune de Linguizetta, de 1989 à 1996

Parmi les remarques de la chambre, on relève la sous-évaluation manifeste des loyers de 6 appartements appartenant à la commune, malgré les travaux de réparations et d'entretien réalisés aux frais de la municipalité. La mairie note simplement que le montant réclamé représentait déjà beaucoup pour les personnes concernées.

Trois délibérations, datées 1989 et 1990, font état de la vente d'un terrain communal à un administré pour qu'il construise sa maison. Pour 2 000 m², le bénéficiaire a payé 1 franc le mètre carré, soit *« un prix inférieur à celui d'un terrain agricole d'une surface équivalente »*. Les travaux de rénovation de l'église, engagés en 1989 et 1990 – *« réfection de corniches »* et *« réalisation de fresques »* –, ont été attribués à deux entreprises. La chambre note que les mêmes prestations ont été payées deux fois. Le coût est passé de 260 000 francs à 1 million de francs.

Enfin, l'auteur du rapport relève que le conseiller municipal Gérard Papi, qui a construit des résidences de tourisme sur la commune, ne s'est pas acquitté de la taxe d'habitation. *« M. Papi n'a, il est vrai, toujours pas adressé à la mairie de Linguizetta la déclaration d'achèvement de travaux »*, souligne le magistrat.

● La gestion de la commune de Coti-Chiavari, 1989-1995

Cette municipalité, dont le maire, Henri Antona (RPR), proche de Charles Pasqua, est également à la tête d'une entreprise importante dans les Hauts-de-Seine, connaît un des endettements les plus importants de la Corse-du-Sud. La dette est de 32 000 francs par habitant. La chambre épingle, par ailleurs, l'investissement de 1,5 millions de francs réalisé pour construire, en bord de mer, un club house et des courts de tennis pour le seul bénéfice d'un gérant qui était également adjoint au maire. Faisant payer les travaux par la mairie et ne versant pas le loyer fixé par la convention le liant à la commune, le gérant a soutiré à la commune 658 085 francs entre 1987 et 1994. Le contrat de concession a pris fin au mois de juillet 1996.

● La gestion de la commune de Pieve, 1989-1996

Indiquant que deux conseillers municipaux n'avaient pu assister au conseil du 13 mai 1995 puisque leur convocation mentionnait la date du 19 mai, la chambre indique que la gestion de la commune *« est davantage le fait de la volonté du maire que l'expression de celle du conseil »*. Ce dernier décide sur la base d'une simple délibération d'engager plus de 1 million de francs de travaux de voirie et d'assainissement, soustrait 6 lampadaires publics sur les 20 commandés, et fait assumer par le budget de la commune la réalisation d'un chemin conduisant à une propriété privée.

J. Fo.



En Rhône-Alpes, la dynamique de la gauche met Charles Millon en difficulté

Le président sortant (UDF-DL) doit compter avec plusieurs listes dissidentes

Après six années d'une gestion rendue délicate par sa majorité relative, Charles Millon, président (UDF-DL) de la région Rhône-Alpes, est menacé par une gauche qui a su se rassembler derrière Jean-Jack Queyranne, secrétaire d'Etat à l'outre-mer. M. Millon doit, par ailleurs, surmonter les divisions de son propre camp et les réticences du RPR et de l'UDF, froissés par le renouvellement des listes.

LYON
de notre envoyé spécial

Même en Rhône-Alpes, la gauche a *du vent dans* les voiles. En 1992, Charles Millon, le président sortant

REPORTAGE

A droite, la présence de candidats non encartés a froissé bien des susceptibilités

(UDF-DL) du conseil régional, battait les estrades avec la certitude de ne pas pouvoir perdre, tant son opposition était faible, morcelée en de multiples listes. Six ans plus tard, le même semble saisi de doute : « *Les jeux ne sont pas faits, on va gagner* », répète-t-il, comme pour se convaincre.

En *face*, Jean-Jack Queyranne, porte-parole des listes de la gauche plurielle, affiche un sourire tranquille : « *On n'a pas gagné, mais il y a une dynamique incontestable*, assure-t-il. *La droite se rend compte que Rhône-Alpes n'est plus son jardin.* »

De défaites en déroutes, la gauche avait fini par toucher le fond des urnes aux législatives de 1993 : 5 députés sur 49. Avec la présidentielle de 1995, elle a *commencé* à reprendre des couleurs, reconquérant, dans la foulée, une ville aussi symbolique que Grenoble. Les législatives anticipées de 1997 ont amplifié ce mouvement, que la gauche espère bien confirmer pour ces régionales.

D'autant que, mis à part dans l'Isère, où les Verts ont préféré l'autonomie – à une voix près lors d'une assemblée générale –, elle se présente unie et plurielle dans les sept autres départements de la région, *sous l'intitulé* « Ensemble, ça change tout ». L'« *ensemble* » n'a pas été toujours facile : il a fallu faire admettre le retour d'ex-dissidents, comme Robert Borrel, maire d'Annemasse, qui mène la liste en Haute-Savoie. Il a fallu encore beaucoup de tact politique pour rédiger une plateforme commune qui atténue les divergences entre PC et Verts. Mais quand Jean-Jack Queyranne, secrétaire d'Etat à l'outre-mer, vice-président de la Communauté urbaine de Lyon, a accepté d'être le porte-parole, donc le candidat à la présidence de la région, la gauche était prête à « *changer tout* ».

Du côté de la droite, c'est M. Millon qui a pris les rênes de la campagne, avec une autorité que certains de ses amis ont perçu comme de l'autoritarisme. En imposant des candidats non encartés, il a froissé bien des susceptibilités. Ainsi, dans l'Isère, *pour rompre définitivement* avec les années Carignon, M. Millon a choisi comme tête de liste Anna Bret, une jeune consultante d'entreprise, provoquant aussitôt la dissidence de Gérard Dezempte, maire (RPR) de Charvieu-Chavagnieux et conseiller général. *La* volonté de « *renouveau* » du président sortant a *aussi été contrariée par des figures* imposées, comme dans la Drôme, où la liste RPR-UDF est conduite par un syndicat de députés battus en 1997 : Thierry Cornillet (UDF-rad.), Patrick Labaune (RPR), Hervé Mariton (UDF-DL). Là encore, une liste dissidente s'est constituée, comme dans la Loire et en Haute-Savoie.

Certes, *dans le Rhône, où M. Millon*, député de l'Ain, conduit la liste RPR-UDF, la droite fait cause commune, mais sans enthousiasme. Parce que deux de ses protégées n'ont pas été intégrées en bonne position, Raymond Barre, le maire (app. UDF) de Lyon, estime que « *Charles lui a manqué* » et boude son fidèle ami de quinze ans. Certains élus centristes de la ville, qui n'ont pas digéré le soutien de M. Millon à Jacques Chirac, observent, avec presque de la satisfaction, que si l'ancien ministre de la défense perd le conseil régional, il sera handicapé pour se présenter aux municipales en 2001. Au RPR, pour les mêmes raisons, c'est aussi une campagne de service minimum.

« *Ils aiment la défaite. Moi je n'aime pas perdre* », rétorque *M. Millon*, au fait des réticences de son propre camp. Il « *assume ses choix* », veut « *défendre son bilan* » et s'inquiète de « *l'indifférence* » qui plane sur la campagne. Lui qui aime le jeu politique donne pourtant le sentiment d'avoir perdu la main. Pendant six ans, il a géré « à la godille » sa majorité relative, en s'appuyant sur des écologistes. Ces forces d'appoint lui font désormais *défaut. Le groupe Génération Ecologie* s'est éparpillé au gré des opportunismes de chacun de ses membres, et les Verts sont devenus ses adversaires.

M. GOLLNISCH JETTE LE TROUBLE

« *Charles Millon est quelqu'un avec qui on ne peut pas contracter*, explique Etienne Tête, conseiller régional (Verts). *Lors de la précédente mandature, certains d'entre nous étions prêts à signer un contrat d'objectifs avec lui. Il n'a jamais voulu, préférant les déclarations d'intention et les compromis pas clairs.* »

Menacé sur sa gauche, M. Millon doit aussi compter avec un autre front : celui de l'extrême droite. Bruno Gollnisch, chef de file du Front national, assure que son groupe comptera 40 membres, contre 29 précédemment. Peu présent sur le terrain, le secrétaire général du mouvement de Jean-Marie Le Pen veut quand même « *peser* » sur l'élection du président de la future assemblée. Il prévient d'ores et déjà que la candidature à ce poste de M. Millon est « *inacceptable* ». Afin de troubler encore un peu plus la situation, *M. Gollnisch laisse entendre* qu'un autre candidat, issu des rangs de la *droite, pourrait bénéficier* du soutien des élus du FN (*Le Monde* du 6 mars).

Pour couper court à toute manœuvre de l'extrême droite, M. Queyranne déclare, en relevant qu'Edouard Balladur a pris un engagement identique en Ile-de-France, que si les listes de la gauche plurielle *n'arrivent pas en tête le soir du* 15 mars, il ne sera pas candidat à la présidence. Interrogé sur son attitude dans cette hypothèse, M. Millon se crispe : « *Je n'ai pas à faire acte de repentance pour des faits que je n'ai jamais commis* », répond-il en rappelant que « *la gauche a voté avec le Front national pour repousser le dernier budget de la mandature* ».

Le 15 mars, le conseil régional de Rhône-Alpes devrait être composé de trois blocs : droite, gauche et FN. « *La gauche plurielle peut arriver en tête en nombre de sièges*, estime Gérard Lindeperg, député (PS) de la Loire et tête de liste dans ce département, *mais je ne suis pas certain qu'elle obtienne la présidence.* » Tout en reconnaissant que M. Millon a toujours fait preuve de fermeté vis-à-vis du FN, M. Lindeperg se souvient qu'au cours des deux précédentes mandatures deux élus avaient opportunément déserté les bancs de l'extrême droite. Lors des votes cruciaux, leurs voix s'étaient mêlées à celles de la majorité relative.

Bruno Caussé

Le MRAP lance un appel pour faire échec au Front national

LE MOUVEMENT CONTRE LE RACISME et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) a appelé, lundi 9 mars, « *tous les candidats des partis démocratiques à faire échec au Front national* », lors des élections régionales et cantonales des 15 et 22 mars. Dans un communiqué, le mouvement demande à ces partis « *d'exclure de leur propagande tout propos tendant à rendre les immigrés responsables des difficultés que rencontrent les habitants, notamment en assimilant immigrés et insécurité* », et de « *désigner explicitement le FN comme un parti s'attaquant aux fondements de notre démocratie* ». En meeting, lundi 9 mars, à Déols (Indre), Philippe Séguin a dénoncé la tenue de manifestations contre les visites électorales de Jean-Marie Le Pen, qui sont organisées, « *ce n'est pas un hasard, (...) à la veille de chaque élection, pour donner un petit coup de booster au FN* ».

DÉPÊCHES

■ **RÉGIONALES : François Hollande a appelé à « un vote utile »** en faveur de la gauche, dimanche 15 mars, « *pour* [qu'elle soit] *en position de quasi-majorité absolue* » dans les régions. Lors d'un point de presse, lundi 9 mars, le premier secrétaire du Parti socialiste a estimé que c'était « *la meilleure façon d'empêcher toutes les compromissions de la droite avec le Front national* ».

■ **ABSTENTIONS : le Mouvement pied-noir, 2e Génération et la** coordination des associations pieds-noirs et harkies ont entrepris, lundi 9 mars, un tour de France pour proposer « *l'abstention* » aux élections régionales « *dans l'attente d'obtenir la réparation morale qui* [leur] *est due* ».

■ **CONJONCTURE : le moral des ménages s'est très légèrement redressé en février** après trois mois de baisse, selon l'indicateur publié mardi 10 mars par l'Insee. Cet indicateur, qui retrace le solde des réponses favorables et défavorables sur plusieurs points (niveau de vie passé et futur, situation financière, etc.), s'est établi à – 22 (contre – 24 en janvier). *L'opinion des ménages* s'est fortement améliorée sur les perspectives d'évolution du niveau de vie en France, et plus encore sur celles d'un recul du chômage.

■ **CHÔMAGE : l'Unedic a enregistré un déficit de 1,7 milliard de** francs en 1997, contre 1,4 milliard prévu fin octobre et prévoit un déficit de 1,1 milliard pour 1998, soit un déficit cumulé de 2,8 milliards de francs pour les deux années. Le nombre de chômeurs a baissé de 53 900 en 1997 et l'Unedic prévoit une baisse de 125 000 demandeurs d'emploi pour 1998. Selon l'Unedic, les créations d'emplois se sont élevées à 175 000 en 1997 et elles s'élèveront à 254 000 pour 1998, auxquels s'ajouteront plus de 100 000 emplois-jeunes.

■ **OCCUPATION : une trentaine de chômeurs et de sympathisants** qui ont occupé, lundi 9 mars, une agence EDF de Paris, dans le 11e arrondissement, ont été évacués en début de soirée. Les manifestants d'AC !, de la CNT et de la CGT-EDF réclamaient « *l'arrêt des coupures d'électricité pour les chômeurs* ».

■ **ENVIRONNEMENT : le nouveau parc naturel régional Périgord-Limousin** a été créé par décret ministériel du 9 mars publié au *Journal officiel* du 10 mars. A cheval sur les régions Aquitaine et Limousin, il comprend 68 communes de Dordogne et de Haute-

Le moral des troupes : euphorie à gauche, déprime à droite

● **La gauche chante, la gauche y croit.** Il y a un on ne sait quoi de nouveau dans les meetings. Un air de fête. Des salles pleines, des applaudissements à tout rompre.

RÉCIT

« L'inconvénient de la gauche plurielle : les discours se multiplient »

Comme un air de mai 1997. Et une nouveauté : la minute de parole au « *camarade chômeur* », après que ses copains de la CNT ou d'AC ! l'aient réclamée avec force banderoles, cris et sifflets. « *Demain, à Marseille, tu les connais, ce sont tes copains* », susurre François Hollande à Robert Hue, le 9 mars, dans l'avion qui les conduit à Clermont-Ferrand. « *Je crains que les socialistes n'aient pas bien compris le mouvement des chômeurs* », soupire le secrétaire national du PC.

● **Quand pluriel perd ses guillemets.** Il y a deux mois, après le mouvement des chômeurs, Lionel Jospin voulait sacrifier l'adjectif pluriel sur l'autel socialiste. Il devient tout à coup « *le plus doux nom de la langue française* ». Dûment estampillé sur les affiches, sans guillemets. « *On ne demande pas aux communistes d'être moins communistes, ils ne le voudraient pas, et ils auraient raison. Ou aux Verts d'être moins verts, ils refuseraient et ils n'auraient pas tort* », s'amuse François Hollande à Clermont-Ferrand. « *La gauche plurielle a un immense avantage, c'est qu'elle est unie. Un immense inconvénient, c'est que les discours se multiplient* », râle Robert Hue à la tribune : c'est lui qui, à minuit passé, clôt la rencontre.

● **La campagne régionale de Laurent Fabius.** Laurent Fabius porte une écharpe rose vif. Il plaisante, il sourit. Le président de l'Assemblée nationale mène sa propre campagne. Allusion à Lionel Jospin, qui ne tiendra que deux meetings ? « *J'ai choisi d'aller un peu partout* », explique-t-il à la tribune. « *Ce n'est pas un hasard* », ajoute-t-il, si, « *ici, en Limousin, autour de Robert, la gauche plurielle n'a pas été seulement un concept, mais un laboratoire* ». Robert, c'est Robert Savy, le président de la région. Fabiusien.

● **Le « piège » du FN.** Dans la capitale auvergnate, chez Valéry Giscard d'Estaing, Laurent Fabius tient un grand discours sur la droite et *l'extrême droite. Il s'est arrangé* avec M. le maire, et parlera avant les chefs de parti. Le ton est solennel : pour déjouer le piège du FN, il fallait « *changer le mode de scrutin, comme nous l'avions annoncé dans notre programme* ». Et, laconique : « *Malheureusement, cela n'a pas été fait* ». Alors, lui, il veut faire la différence entre les « *ténors nationaux* », qui disent non au FN, et ceux qui s'apprêtent à organiser des « *présidences magouilles* ». « *J'espère que la droite, en particulier en Auvergne, ne cédera pas à cette pente du déshonneur. Vive l'Auvergne, vive la gauche plurielle, vive la République et vive la France !* ». Pendant que l'équipe de Laurent Fabius distribue le « *discours de Clermont* », Robert Hue jette à François Hollande, qui découvre le discours, un regard abasourdi. Au PCF, on appelle ça un affront.

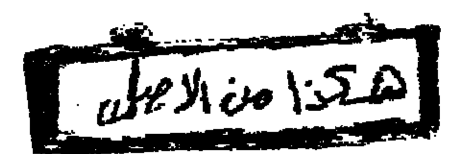
● **A droite, même les chauffeurs des candidats s'inquiètent.** A *droite, on affiche sa mine des mauvais jours.* Dans toutes les régions menacées par la gauche, les grands barons RPR-UDF ont le sentiment d'être regardés avec des airs de croque-morts. Charles Baur, le président UDF-FD de la région Picardie, Jacques Valade (RPR), celui de l'Aquitaine, et Jacques Blanc (UDF), dans le Languedoc-Roussillon, font bien quelques marchés, mais personne ne fait campagne derrière eux. En Midi-Pyrénées, l'UDF Marc Censi, *que même ses amis donnent* perdant, sillone les petites routes du Tarn dans un splendide isolement.

En Rhône-Alpes, Hubert, le chauffeur de Charles Millon, s'inquiète pour son « patron ». Il suffit d'observer « le président », dans le huis clos de sa Safrane, pour comprendre qu'il est loin de ses conquêtes flamboyantes. Le plus cruel spectacle, c'est cet adversaire socialiste, Jean-Jack Queyranne qui, dans une autre Safrane, sillone les mêmes routes et trouve « *la campagne bien jolie* ». M. Queyranne a commencé sa campagne sur des béquilles, la faute à une stupide entorse à la cheville. Sondages aidant, il marche aujourd'hui presque normalement.

● **Les bonnes places, désormais, *sont les quatre premières.*** *Le blues* semble avoir gagné l'opposition. A chaque nouveau sondage, les députés battus en 1997 croient revivre leur cauchemar. Les plus prévoyants, comme Pierre Bédier, Jean-François Copé ou Bernard Carrayon, tous trois jeunes ex-députés RPR, se félicitent encore d'avoir manqué s'écharper avec leurs états-majors pour figurer dans les toutes premières places de leurs listes.

● **Soirée cochonailles pour *Jacques Chirac et Philippe Séguin.*** Seul Nicolas Sarkozy voit dans cette déroute annoncée un motif d'orgueil. Le lundi 9 mars, à Chartres, devant une trentaine de cadres du RPR, il assène avec superbe : « *Inutile de me dire que c'est dur. D'ailleurs si ce n'avait pas été dur, il n'est pas certain qu'on ait pensé à moi pour occuper les fonctions de secrétaire général* ». A Paris, le même soir, le président Jacques Chirac a invité à dîner le président du RPR, Philippe Séguin, dans un restaurant réputé pour ses cochonailles. M. Séguin est *reparti dans* l'enfer de la campagne : jusqu'à samedi, il visitera quatre régions par jour. *Dimanche* viendra bien assez tôt.

Récit du service France



INSTITUTIONS *Lors d'une réunion de travail, Elisabeth Guigou et Lionel Jospin doivent présenter, mercredi 11 mars, au président de la République, un avant-projet de loi constitutionnelle et deux avant-projets de lois organiques portant réforme du Conseil supérieur de la magistrature (CSM).* ● CES TEXTES, pour lesquels l'aval de Jacques Chirac, est nécessaire, prévoient d'accorder au CSM, dont la composition sera renouvelée, de nouveaux pouvoirs en matière de nomination des magistrats du parquet. ● LE GOUVERNEMENT s'apprête à soumettre au Conseil d'Etat un projet réformant les relations entre la chancellerie et les parquets. Ces derniers bénéficieraient d'une autonomie strictement encadrée. ● LE PROJET de Mme Guigou comprend la création d'un *« juge des libertés et des droits des victimes »* dont le rôle serait de renforcer les droits des justiciables et d'éviter les instructions-fleuves.

Le premier volet de la réforme de la justice est soumis au chef de l'Etat

M. Jospin et Mme Guigou doivent présenter, mercredi 11 mars, à M. Chirac leurs projets de réforme du Conseil supérieur de la magistrature. Le gouvernement s'apprête à soumettre au Conseil d'Etat le texte révisant les relations entre la chancellerie et les parquets

« LA RÉFORME est en marche et la calendrier sera respecté », déclarait Elisabeth Guigou, mercredi 4 mars, devant l'Assemblée nationale. Pour preuve de sa diligence, la garde des sceaux devrait participer, mercredi 11 mars en compagnie de Lionel Jospin, à une réunion présidée par Jacques Chirac, auquel sera soumis un avant-projet de loi constitutionnelle et deux avant-projets de lois organiques portant réforme du Conseil supérieur de la magistrature (CSM).

Placés au cœur du projet de réforme de Mme Guigou, ces textes, qui accordent à un CSM rénové de nouveaux pouvoirs en matière de nomination des magistrats, posent les bases d'une autonomie accrue du parquet. Ils devraient être suivis d'une série d'avant-projets de loi, actuellement en discussion interministérielle, et portant sur les relations entre les parquets et la chancellerie, la procédure pénale et la présomption d'innocence.

Créé en 1946, réformé en 1958 puis en 1993, le CSM participe déjà activement à l'organisation judiciaire en faisant des propositions de nomination pour les hauts magistrats du siège et en rendant un avis conforme pour les autres. En revanche, il a des pouvoirs limités en matière de nomination des magistrats du parquet. Les procureurs généraux sont nommés, comme les préfets, en conseil des ministres, tandis que les procureurs sont nommés après consultation du CSM, qui rend un avis simple n'engageant en rien le gouvernement. C'est ce point qui fait l'objet de la réforme : le CSM devrait désormais rendre un avis conforme pour les nominations des procureurs et des procureurs généraux. Le ministre de la justice conserve toutefois un levier important sur cette architecture, en gardant le pouvoir de proposition de nomination de l'ensemble des parquetiers.

LES MAINS LIBRES

En contrepartie de ses pouvoirs accrus, la composition du CSM devrait être renouvelée. Alors que le conseil est aujourd'hui scindé en deux formations, l'une compétente pour les nominations des magistrats du siège, l'autre pour le parquet, il devrait être réuni en une seule assemblée. Le projet de Mme Guigou prévoit aussi d'étendre à vingt et un le nombre de membres du conseil, actuellement composé de dix personnalités, dont six magistrats. Désormais au nombre de onze, les membres extérieurs au corps judiciaire, nommés par les autorités, deviendraient majoritaires. Les dix autres membres seront élus par les magistrats au terme d'un scrutin renouvelé, intégrant une part de proportionnelle.

Alors que le gouvernement ne peut se passer de l'aval du président de la République en matière de réforme constitutionnelle, il garde les mains libres pour le reste de la réforme, qui fait actuellement l'objet d'arbitrages interministériels. Si les articles de lois relatifs aux relations presse-justice, à la présence de l'avocat à la première heure de garde à vue ou au contrôle de la police judiciaire par les parquets font toujours l'objet de discussions, le texte instituant de nouvelles relations entre les parquets et la chancellerie est plus abouti. L'ensemble du projet devrait être soumis au Conseil d'Etat dans le courant du mois d'avril avant d'être présenté en conseil des ministres.

Loin d'instaurer une indépendance totale au parquet, le projet du gouvernement se contente de lui conférer une autonomie strictement encadrée. Ainsi, le garde des sceaux, qui ne peut plus donner des instructions individuelles dans les dossiers particuliers, se voit en contrepartie accorder un pouvoir d'action propre en disposant du *« droit de mettre en mouvement l'action publique ou d'exercer des voies de recours contre les décisions »* de classement ou de non-lieu.

Le ministre de la justice peut aussi *« saisir les juridictions d'instruction ou de jugement de toutes les réquisitions écrites qu'il juge opportunes »*. Dans ce cas, il adresse son projet de réquisition à une commission de l'action publique près la Cour de cassation, composée de cinq magistrats de cette juridiction. Cette disposition permet au garde des sceaux de faire valoir son point de vue dans un dossier au même titre que le procureur quand il prend ses propres réquisitions.

DROIT DE REGARD

Le garde des sceaux conserve aussi un droit de regard sur les dossiers par le biais des procureurs généraux. Chargé de mettre en œuvre les directives générales de politique pénale, le procureur général *« rend compte »* au ministre, *« d'office ou sur sa demande, des affaires dont les parquets sont saisis lorsqu'elles peuvent avoir des incidences pour l'application de la politique générale par le gouvernement »*. Le procureur général peut également *« enjoindre, par des instructions écrites et motivées qui sont versées au dossier, d'engager des poursuites ou de saisir la juridiction compétente des réquisitions écrites qu'il juge opportunes. Il ne peut donner d'instruction tendant au classement sans suite d'une procédure »*.

L'avant-projet pose par ailleurs l'obligation pour les procureurs de notifier et de motiver aux justiciables, par *« des raisons de droit ou des raisons de fait »*, les classements des plaintes auxquels ils procèdent. Ces avis doivent également comprendre les modalités des recours que le plaignant peut former contre ces classements. Toute personne intéressée à la procédure pourra en effet contester ces décisions, d'abord devant le procureur général, puis, le cas échéant, devant une commission des recours composée de magistrats du siège de différentes cours d'appel, dont la décision n'est pas susceptible d'appel.

Le texte prévoit d'autre part que le procureur de la République peut, *« préalablement à sa décision sur l'action publique et avec l'accord des parties »*, ordonner une médiation entre l'auteur des faits et la victime, favoriser la réparation du dommage ou procéder à un rappel à la loi. L'avant-projet instaure également la possibilité pour le procureur de proposer à l'auteur des faits une *« compensation pénale »* qui peut prendre plusieurs formes : verser une indemnité compensatrice au Trésor public qui ne pourra excéder 10 000 francs, effectuer un travail d'intérêt général de soixante heures maximun ou *« se dessaisir au profit de l'Etat de la chose qui a servi à commettre l'infraction ou qui en est le produit »*.

Cécile Prieur

Ne pas dépasser un « délai raisonnable » dans les procédures d'instruction

C'EST l'un des grands axes de la réforme de la procédure pénale défendue par le gouvernement : l'instauration d'un *« juge des libertés et des droits des victimes »* différent du juge d'instruction. Alors que le magistrat instructeur cumule actuellement des fonctions d'enquêteur et des fonctions juridictionnelles quand il rend une décision sur un placement en détention provisoire, le projet d'Elisabeth Guigou prévoit de déléguer une partie de ses pouvoirs à un juge distinct, nouvellement créé. Ce projet de réforme a un précédent : en 1993, un juge *« délégué »*, chargé de statuer sur les placements sous mandat de dépôt, avait été instauré pendant quelques mois par Michel Vauzelle avant d'être abrogé par son successeur, Pierre Méhaignerie.

Les prérogatives du *« juge des libertés »* sont bien plus importantes que celles de l'ancien juge délégué. L'avant-projet de loi dispose que ce magistrat, choisi parmi les présidents ou vice-présidents de juridiction, reçoit les plaintes avec constitution de partie civile, actuellement traitées par le doyen des juges d'instruction. Surtout, il ordonne et prolonge les placements en détention provisoire, à l'issue d'un débat contradictoire. Le texte précise que le motif de *« trouble à l'ordre public »* ne pourra plus justifier la prolongation de la détention provisoire lorsque la peine encourue est inférieure à cinq ans d'emprisonnement.

Les demandes de remise en liberté seront soumises à sa compétence si elles ont été rejetées par le juge d'instruction. Le juge des libertés statue également sur les prolongations de garde à vue. Il est par ailleurs compétent pour ordonner des perquisitions, des visites domiciliaires ou des saisies de pièces à conviction, compétences qui appartiennent aujourd'hui au juge d'instruction. Le texte lui accorde en outre le pouvoir, sur *« requête écrite et motivée du procureur de la République »*, *« d'autoriser que les perquisitions, visites domiciliaires et saisies de pièces à conviction soient faites sans l'assentiment de la personne chez qui elles ont lieu »*.

L'autre innovation de l'avant-projet de loi concerne les délais d'enquête et d'instruction, qui devront désormais respecter le principe de *« délai raisonnable »*. Le texte reconnaît ainsi au suspect, visé par une enquête préliminaire, le droit de contester sa durée devant le juge des libertés. Toute personne placée en garde à vue dans le cadre d'une enquête préliminaire et qui n'a toujours pas fait l'objet de poursuites dans un délai de huit mois peut demander au procureur de l'informer des suites qu'il entend donner à cette procédure. Si le procureur souhaite que l'enquête se poursuive, il devra saisir le juge des libertés qui statuera aux termes d'un débat contradictoire.

Des délais de clôture des dossiers sont institués dans le cadre des instructions. Le magistrat instructeur doit informer les parties civiles et les personnes mises en examen que la durée de l'instruction ne saurait *« normalement être supérieure à six mois en matière correctionnelle et à un an en matière criminelle, en lui précisant que ce délai pourra toutefois être dépassé si les nécessités de l'information l'exigent »*. Passés ces délais, parties civiles et mis en examen peuvent demander au juge de prononcer un non-lieu ou de renvoyer le dossier devant une juridiction de jugement. Cette demande peut également être formulée *« lorqu'aucun acte d'instruction n'a été accompli dans un délai de quatre mois »*.

L'ensemble de ces dispositions, qui rognent considérablement sur les pouvoirs du juge d'instruction, participent de la volonté du gouvernement de renforcer les droits des justiciables. Corollaire : cette réforme nécessitera d'augmenter le nombre des magistrats en poste, notamment dans les petites juridictions.

C. P.

M. Le Floch-Prigent affirme qu'en 1992 et 1993 il avisait François Mitterrand des commissions d'Elf

L'ancien PDG du groupe pétrolier a été mis en examen pour abus de biens sociaux

Entendu pendant plus de six heures, lundi 9 mars, par les juges Eva Joly et Laurence Vichnievsky chargées d'instruire les différents volets de l'affaire Elf, Loïk Le Floch-Prigent a précisé les procédures suivies sous sa présidence et en matière de versement de commissions. Il a indiqué qu'en 1992 et 1993 il avait informé directement François Mitterrand, alors chef de l'Etat, des commissions versées par Elf.

PDG d'Elf-Aquitaine de 1989 à 1993, Loïk Le Floch-Prigent a été mis en examen, lundi 9 mars, par les juges Eva Joly et Laurence Vichnievsky, en charge du dossier Elf, pour *« abus de biens sociaux »* dans le cadre de l'instruction visant les affaires personnelles de Christine Deviers-Joncour, une amie très proche du président du Conseil constitutionnel, Roland Dumas. Les deux magistrates estiment qu'en sa qualité de dirigeant du groupe pétrolier, il aurait, entre 1990 et 1992, permis le versement de salaires de complaisance en faveur de Mme Deviers-Joncour ainsi que la mise à sa disposition d'une carte de crédit. Les juges reprochent également à l'ancien patron d'Elf d'avoir autorisé le versement, par le groupe pétrolier, d'une commission de 59 millions de francs au bénéfice de Mme Deviers-Joncour.

Au cours de son audition, qui a duré six heures, M. Le Floch-Prigent a expliqué aux juges qu'il n'avait jamais eu connaissance de l'embauche de Mme Deviers-Joncour par Elf et affirmé ignorer tout de la mise à sa disposition d'une carte de crédit ainsi que de l'ordre de virement de 59 millions de francs.

En revanche, M. Le Floch-Prigent s'est exprimé sur les déclarations faites par son ancien directeur financier, Philippe Hustache, qui avait affirmé, le 11 février, que des commissions étaient régulièrement débloquées dans le cadre d'opérations internationales. Le même jour, avait-il déclaré, la liste des bénéficiaires de ces virements était soumise par lui-même aux Douanes et à la direction du budget et par le président d'Elf au secrétariat général de l'Elysée.

M. Le Floch-Prigent a affirmé s'être déplacé une fois par an à l'Elysée, chez le secrétaire général, afin de soumettre la liste des pots-de-vin versés dans le cadre des opérations pétrolières internationales de l'entreprise. A en croire ses explications, il aurait rencontré Jean-Louis Bianco les premières années. Puis après la nomination, en 1991, de ce dernier au gouvernement, il aurait demandé à François Mitterrand s'il devait poursuivre cette pratique avec le nouveau secrétaire général, Hubert Védrine. François Mitterrand aurait répondu par la négative et ajouté que désormais il fallait lui soumettre directement la liste recensant les commisions occultes versées. Nous n'avons pu joindre Jean-Louis Bianco ce mardi matin. La semaine dernière, M. Bianco reconnaissait avoir eu ce type d'entretien avec Michel Pecqueur, qui fut PDG d'Elf de 1983 à 1989, mais nous affirmait n'avoir *« aucun souvenir d'une conversation sur ce thème avec M. Le Floch-Prigent »* (*Le Monde* du 7 mars).

L'augmentation du montant de ces fonds, qui est passé de 300 à 800 millions de francs annuels sous le second septennat de François Mitterrand, trouverait son explication dans le doublement du volume de production pétrolière. Selon lui, cette procédure de commissionnement a toujours été la même depuis le premier président d'Elf, Pierre Guillaumat.

Pour un projet précis, le responsable du dossier soumettait à son directeur le montant de la commission exigée par soit par les intermédiaires, soit par les autorités locales ; à son tour, le directeur transmettait cette demande au directeur financier et au président d'Elf. Au final, deux signatures - celle de M. Le Floch-Prigent et celle d'un des trois directeurs de l'époque - figuraient sur le document donnant l'ordre d'extraire la somme des caisses d'Elf. Sans ces deux signatures, il ne pouvait y avoir d'ordre de virement, a précisé M. le Floch-Prigent indiqué aux juges Joly et Vichnievsky. Il a ajouté que ce mécanisme comportait des risques. Seules les personnes responsables du projet soumis à commissions connaissaient les réels bénéficiaires des commissions. M. Hustache avait lui-même précisé que le document soumis au président d'Elf, donnant l'ordre de virement, ne mentionnait que le montant, le numéro de compte et la localisation géographique. De sorte qu'un projet fictif aurait facilement pu conduire à un détournement de fonds au préjudice de l'entreprise.

André Tarallo, ex-PDG d'Elf Gabon, également mis en examen dans le dossier Elf, est convoqué par les magistrats instructeurs la semaine prochaine. Il sera, sans doute, interrogé sur ces procédures de commissionnement ainsi que sur les conditions d'embauche de Christine Deviers-Joncour dont il a signé le contrat d'embauche.

Par ailleurs, le juge Eva Joly a ordonné, lundi 9 mars, la remise en liberté de l'intermédiaire Gilbert Miara, mis en examen dans le cadre de l'affaire visant Mme Deviers-Joncour, moyennant une caution de 3 millions de francs.

Jacques Follorou

Les auteurs et l'éditeur de « L'affaire Yann Piat » lourdement condamnés

Ils devront verser plus de 2 millions de francs

ANDRÉ ROUGEOT et Jean-Michel Verne, les auteurs du livre *L'affaire Yann Piat* ont été condamnés, lundi 9 mars, par la 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris à une amende de 300 000 francs chacun pour diffamation envers François Léotard, président de l'UDF. Leur éditeur, Charles-Henri Flammarion, est condamné à la même peine. Il s'agit du maximum prévu par la loi. Les trois hommes ont aussi été condamnés à l'amende maximale pour diffamation envers un particulier, 80 000 francs, pour les écrits concernant l'ancien chauffeur du député assassiné le 25 février 1994, Georges Arnaud.

Ils devront aussi payer solidairement 1 million de francs de dommages et intérêts à M. Léotard et 150 000 francs à M. Arnaud. Cette disposition étant assortie de l'exécution provisoire, ces sommes doivent être réglées immédiatement. Par ailleurs, les juges ont ordonné le maintien du retrait du livre de la vente, tant que les passages incriminés n'auront pas été supprimés. Le tribunal n'a pas prononcé de peine de prison. A l'audience, le 18 février, le substitut du procureur de la République, François Cordier, avait réclamé une peine de trois mois de prison avec sursis contre les prévenus (*Le Monde* du 20 février). André Rougeot et Jean-Michel Verne ont annoncé leur intention de faire appel de ce jugement. Pour sa part, Me Christophe Bigot, avocat de Flammarion, a indiqué qu'il demanderait en référé au premier président de la cour d'appel de suspendre l'obligation de payer immédiatement les dommages et intérêts. Dans l'ouvrage incriminé, François Léotard est présenté, sous le pseudonyme de *« l'Encornet »*, comme l'un des commanditaires de l'assassinat du député UDF du Var, Yann Piat, le 25 février 1994 à Hyères. Une *« accusation gravissime »* selon le tribunal, présidé par Martine Ract-Madoux, qui qualifie d'*« attentatoire à l'honneur »* les informations relatives à d'éventuels liens avec la Mafia. Les juges reconnaissent malgré tout que *« l'ensemble des documents produits par les prévenus »* devant le tribunal *« révèlent sans doute l'existence dans le Var d'un climat délétère, de pratiques financières douteuses liées aux spéculations immobilières, dans lesquelles des élus pourraient être impliqués, et des financements illicites de partis politiques »*.

Dans ses attendus, le tribunal estime que *« seule une peine exemplaire peut être de nature à convaincre chacun de l'inexistence des preuves et à dissuader des auteurs ou responsables de publication de bafouer l'honneur des individus, dans le seul but de réaliser le plus grand profit, grâce au caractère sensationnel de pseudo-révélations »*. Les auteurs du livre ont déjà été condamnés, le 20 janvier, pour diffamation envers Jean-Claude Gaudin, le maire de Marseille, désigné sous le sobriquet de *« Trottinette »*, comme l'autre commanditaire de l'assassinat de Yann Piat, à 200 000 francs d'amende chacun et 300 000 francs de dommages et intérêts, solidairement. Ils n'avaient pas fait appel de ce jugement.

A. Pe.

La chancellerie pourrait renforcer le principe de la présomption d'innocence

« JE PENSE que la présomption d'innocence n'est pas toujours respectée et qu'elle ne l'a pas été dans ce cas-là », a déclaré Elisabeth Guigou, lundi 9 mars, à propos de la mise en cause de Roland Dumas dans l'affaire Elf. *« Il faut faire en sorte qu'elle le soit davantage. Cela pose un problème de principe »* a estimé la ministre de la justice. Ajoutée au concert de protestation dénonçant les atteintes au respect de la présomption d'innocence, la voix de la garde des sceaux a d'autant plus de portée que les services de la chancellerie travaillent activement à la réforme de l'article du code civil réprimant les atteintes à la présomption d'innocence.

Serpents de mer du débat sur les relations entre la justice et la presse, le principe du respect de la présomption d'innocence et son corollaire, le respect du secret de l'instruction, sont régulièrement avancés pour contester le travail d'investigation de la presse. Depuis plus d'un siècle, le travail des journalistes est pourtant fortement encadré par les textes auxquels se sont ajoutés une abondante jurisprudence. Le droit de la presse, institué par la loi du 29 juillet 1881, tend ainsi à concilier deux principes parfois contradictoires : la liberté de la presse et le respect des droits fondamentaux de chacun. C'est ainsi que la déclaration des droits de l'homme de 1789 affirme, dans son article 11, le principe de *« la libre communication des pensées et des opinions, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi »*, tandis que son article 9 énonce que *« tout homme est présumé innocent jusqu'à ce qu'il soit déclaré coupable »*.

La loi sur la presse, qui réprime la diffamation et l'injure, a été affinée au fil des condamnations des tribunaux : pour éviter d'être condamné pour diffamation, le journaliste doit poursuivre un but *« légitime »*, se montrer prudent dans l'expression, s'abstenir de toute animosité personnelle et se fonder sur une enquête sérieuse. Depuis la loi du 7 juillet 1970, les tribunaux ont également la possibilité de sanctionner l'atteinte au respect de la vie privée, fondée par l'article 9 du code civil. Enfin, la loi du 4 janvier 1993, réprime, dans un nouvel article 9-1, les atteintes au respect de la présomption d'innocence. Cet article permet à toute personne de demander au juge civil, même en référé, l'insertion d'une rectification ou la diffusion d'un communiqué de nature à faire cesser l'atteinte à la présomption d'innocence. C'est ce dernier point que la chancellerie pourrait décider de modifier. Depuis une réforme du 24 août 1993, le texte ne permet à une personne mise en cause de faire valoir le respect de la présomption d'innocence que si elle est *« placée en garde à vue, mise en examen ou* [fait] *l'objet d'une citation à comparaître en justice, d'un réquisitoire du procureur de la République ou d'une plainte avec constitution de partie civile »*. Si une enquête n'est pas encore ouverte, la personne mise en cause ne peut faire valoir ce principe et doit se retourner vers une poursuite en diffamation. L'avant-projet de loi de la chancellerie, qui n'a toutefois pas encore été soumis à la discussion, propose de revenir à la conception initiale de l'article 9-1 : désormais, toute personne présentée comme coupable pourrait faire valoir ce droit, qu'elle soit citée ou non dans une enquête en cours. Ce droit pourrait être également étendu au parquet.

Cécile Prieur

(Lire notre éditorial page 15.)

Des sans-papiers africains occupent la cathédrale d'Evry

UNE CINQUANTAINE de sans-papiers, essentiellement des hommes célibataires sénégalais, zaïrois et mauritaniens, occupent depuis samedi 7 mars la cathédrale d'Evry (Essonne), avec l'accord des autorités religieuses qu'ils avaient informées à l'avance de cette action. Ils réclament la *« régularisation de tous les sans-papiers de l'Essonne »* et dénoncent les pratiques restrictives de la préfecture dans l'application de la circulaire Chevènement. Une délégation a été reçue, lundi 9 mars, par le préfet, Pierre Mutz, qui s'est dit prêt à réexaminer des dossiers *« en fonction d'éléments nouveaux ou éventuellement négligés »*. Selon lui, sur les 5 612 demandes de régularisations enregistrées dans l'Essonne, 2 262 décisions favorables et 1 991 refus ont été notifiés. Quelque 1 350 dossiers sont en cours d'examen.

DÉPÊCHES

■ **IMMIGRATION : 30 053 des quelque 150 000 demandes de régularisation** enregistrées dans le cadre de la circulaire Chevènement ont été rejetées, et 32 344 acceptées à la date du 28 février ; 15 495 récépissés ont été délivrés pour des dossiers incomplets, a annoncé le ministre de l'intérieur devant les préfets, lundi 9 mars. Il a rappelé que toutes les demandes devront avoir été traitées avant le 30 avril, *« sauf difficultés exceptionnelles »*, et a invité les préfets à prendre des arrêtés de reconduite après avoir informé les déboutés des possibilités d'aide au retour.

■ **JUSTICE : Catherine Mégret, maire (FN) de Vitrolles, a été condamnée** lundi 9 mars, par la cour d'appel d'Aix-en-Provence, à trois mois de prison avec sursis et 50 000 francs d'amende pour complicité de provocation à la haine raciale, pour ses propos sur les immigrés publiés en février 1997 par le quotidien allemand *Berliner Zeitung*. Cet arrêt confirme le jugement prononcé le 8 septembre. La peine d'inéligibilité, réclamée par l'avocat général lors de l'audience du 19 janvier, n'a pas été retenue.

■ **Paul Buchheit, quarante et un ans, poursuivi pour avoir tué son rival pour un emploi qu'il convoitait,** a été condamné dans la nuit de lundi à mardi 10 mars par la cour d'assises de la Moselle à vingt-cinq ans de réclusion criminelle. Au chômage depuis six mois, l'accusé avait tué de quarante-neuf coups de couteau, en janvier 1993 à Metz, Jean-Marc Laurent, qui venait d'être embauché à la place qu'il demandait.

Le régime fiscal des associations à but non lucratif ne sera pas alourdi

Les organismes soumis à la loi de 1901 doivent respecter des règles minimales

« LES ASSOCIATIONS à but non lucratif ne sont généralement assujetties ni à la TVA, ni à l'impôt sur les sociétés, ni à la taxe professionnelle. Personne en France ne demande qu'il en soit autrement. » Placées en tête d'un rapport remis récemment au premier ministre par le conseiller d'Etat Guillaume Goulard, ces deux phrases sont de nature à dissiper l'un des grands tourments associatifs du moment. Lionel Jospin ne devait pas manquer de les mettre en avant, mardi 10 mars, lors de sa première rencontre à Matignon avec les membres du Conseil national de la vie associative (CNVA). Pour qu'au moins la question de la fiscalité cesse de teinter de méfiance les relations entre l'administration et les quelque 800 000 organismes régis par la loi de 1901.

C'est que les choses ont bien changé depuis le texte fondateur du début du siècle, qui a exonéré les associations des trois impôts susdits, ou même depuis 1973, date à laquelle une décision du Conseil d'Etat a borné plus strictement les critères fiscaux de la non-lucrativité. Le champ des activités associatives s'est étendu et diversifié sans cesse, au prix de quelques dérives, au risque de chevaucher parfois celui des sociétés du secteur marchand. Les associations, qui se pensaient protégées par leurs actions en faveur de l'intérêt général, ont été stupéfaites de se voir poursuivies par des entreprises pour non-respect des règles de la concurrence. Ou, surtout, de se voir imposer de plus en plus fréquemment, au cours des dernières années, des redressements fiscaux dont l'ampleur remettait en cause leur existence. La polémique dite de « l'orchestre de Montpellier » – association à laquelle le fisc a réclamé plus de 7 millions d'arriérés d'impôt sur les vente de billets (*Le Monde* du 17 janvier 1997) – est l'une des illustrations les plus connues de cette montée des contentieux.

ACTIVITÉS COMMERCIALES

Pour y faire face, le gouvernement d'Alain Juppé a notamment mis en place, en 1996, un groupe de travail mixte entre des membres du CNVA et de l'administration. Mais les réunions n'ont fait que figer davantage le malentendu. D'un côté, les représentants du ministère des finances prônaient un toilettage de la dernière instruction fiscale, remontant à 1977, dans le sens le plus strict pour les associations accusées de se livrer à des activités commerciales. De l'autre, les responsables associatifs plaidaient pour l'adoption d'une « reconnaissance d'utilité sociale », un label qui devait assurer l'exonération des trois impôts aux organismes qui satisferaient à ses cinq critères. La dissolution de l'Assemblée nationale empêcha Alain Juppé de trancher.

Quelques mois plus tard, Lionel Jospin décidait de faire à nouveau le tour de la question en chargeant Guillaume Goulard d'une mission de médiation et de clarification du régime fiscal. Le rapport du conseiller d'Etat, dont le gouvernement devrait suivre les grandes lignes, explore une troisième voie, plutôt favorable aux associations, même s'il ne reprend pas le concept d'utilité sociale, jugé notamment trop subjectif. D'emblée, l'auteur assure que l'*« impératif de protéger les associations contre les risques fiscaux injustifiés (...) ne doit jamais omèttre de prendre en compte le point de vue des entreprises commerciales et l'existence de contraintes budgétaires. Mais cette prise en compte doit se borner à éviter les excès, non à remettre en cause le régime favorable voulu par le législateur »*.

M. Goulard réaffirme donc un principe : *« Le droit commun est l'absence d'imposition. L'assujettissement est l'exception, réservée aux cas où l'association ne se comporte pas comme telle. »* Pour donner corps à cette doctrine, point besoin d'inventer de nouvelles règles. La jurisprudence du Conseil d'Etat et des cours administratives d'appel est simple, qui souffre avant tout d'être mal connue, aussi bien par les services fiscaux que par le milieu associatif.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Le document préconise ainsi d'en tirer une nouvelle instruction administrative, beaucoup plus claire que la précédente, qui permettrait de dessiner *« les règles minimales que les associations doivent respecter, au risque de perdre leurs avantages fiscaux »*. Il y en a deux : les associations paient les impôts commerciaux si *« leurs animateurs se rémunèrent ou s'enrichissent »* grâce à leur fonctionnement ou si *« elles se trouvent en concurrence avec des entreprises commerciales »* et que *« leurs modalités de gestion ne se distinguent pas de celles de ces entreprises »*.

Le rapporteur a également cherché des issues à l'état d'insécurité dans lequel se retrouvent les associations face aux risques de redressements aux conséquences *« invariablement sévères »*. M. Goulard avance ainsi une formule juridique, assortie de recours, qui permettrait de soumettre l'activité d'une association aux impôts sans pour autant l'obliger à acquitter les trois ans de redressement qui découlent le plus souvent du non-respect des règles, en général de bonne foi, au cours des années antérieures.

L'idée est de faire appel aux « correspondants associations », qui existent déjà au sein des directions des services fiscaux. Jusqu'à présent, les responsables associatifs font très peu appel à eux pour déterminer le statut fiscal de leurs structures, tant ils craignent d'attirer l'attention de l'administration. Il s'agirait donc de mettre en place une *« garantie contre les redressements pour la période non prescrite »*. Ainsi, l'association qui a consulté et *« dont le fonctionnaire compétent a estimé qu'elle devait être assujettie, saurait que pour l'avenir elle doit s'acquitter de ses obligations fiscales, mais elle serait tranquille pour le passé »*.

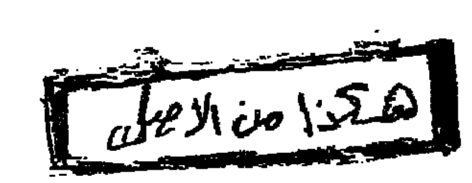
Jérôme Fenoglio

CORRESPONDANCE

Une lettre de la société Degueldre

La société Degueldre ayant été citée dans l'enquête sur les commissions occultes versées à des syndics de la région parisienne (Le Monde *du 7 février), Philippe Degueldre nous a fait parvenir la mise au point suivante :*

La SA Degueldre gère environ cent cinquante immeubles dans lesquels est livré du fioul. Six seulement de ces immeubles ont pour fournisseurs Fioul service, Mesa ou Petro-Vaires, sociétés présentées dans votre article comme versant des pots-de-vin aux syndics d'immeubles pour conserver des marchés. Ces sociétés n'ont jamais versé, sous une forme quelconque, de « pots-de-vin » à la SA Degueldre. Mais ces entreprises, pour fidéliser leur clientèle, consentent une ristourne correspondant à une remise à l'hectolitre de l'ordre de 7 à 13 % du montant de la facture. Ces ristournes bénéficient aux usagers car les factures de fioul dont le règlement leur est réclamé tiennent compte de ces ristournes. La SA Degueldre entend préciser également qu'aucun des immeubles qu'elle gère n'a recours aux services des sociétés Fioul service, Mesa ou Petro-Vaires pour l'exécution de travaux d'entretien de leur système de chauffage ou tous autres travaux.



Me Gérard Boulanger voit en l'accusé « un meurtrier de cabinet »

Le premier avocat des parties civiles à intervenir a, lors d'une plaidoirie de cinq heures trente, synthétisé les charges pesant sur Maurice Papon. « Le crime contre l'humanité est constitué dès que le premier homme a été tué ! », a-t-il déclaré

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

Il est le premier. Me Gérard Boulanger, conseil d'une trentaine de parties civiles représentant des familles de victimes, plaide, lundi 9 mars, une affaire qui est devenue sa vie. Il introduit : *« Ce procès aura été celui de la démesure (...). Dix-sept années de procédure, bientôt six mois d'audience, trois juges d'instruction, 164 transports de justice, 6 354 documents saisis, 40 tomes, 50 000 pages, 133 témoins cités, 50 parties civiles pour 72 fantômes* (NDLR : les victimes nommément désignées par l'acte d'accusation) *parmi les 1 600 qui sont le produit de l'activité criminelle de l'accusé. »*

Synthétiser la démesure, la tâche est ingrate et difficile. Mais l'avocat a le sens des formules : *« Ce procès est celui d'un jeune homme malveillant mué en vieillard obstiné. C'est de cette obstination à nier la réalité et à reconstruire le passé qu'est née la durée. »*

Devant la barre, un pupitre à l'ancienne a été installé. Me Boulanger a remisé les deux livres qu'il a écrits sur l'affaire et qui depuis cinq mois, devant lui, ne l'ont pas quitté. Une pile de dossiers constitue désormais le support à son intervention. Aux jurés, il assure qu'après le jugement, *« la mémoire nationale ne sera plus la même »*.

Et il questionne : *« Pourquoi maintenant ? Pourquoi ici ? Pourquoi cet homme ? »* Chargé de dégrossir les thèmes qu'aborderont chacun de ses vingt-trois confrères qui, après lui, s'exprimeront, il revient tout d'abord sur les lenteurs judiciaires. *« Les blocages judiciaires ont eu une cause politique. L'affaire n'était pas mûre. Une prise de conscience sociale a permis de* [les] *débloquer. »*

Puis il relève le symbole bordelais : *« C'est à Bordeaux que la République a été assassinée, le 17 juin 1940, quand Pétain affirmait qu'il fallait cesser le combat. »* De l'Histoire, qui campe le dossier judiciaire, il retient *« le rejet fondamental des valeurs républicaines »* par Vichy et, surtout, *« l'obsession et la volonté de l'exclusion (...) qui a rencontré la volonté de l'exclusion des nazis, qui est devenue volonté d'extermination »*.

« MEURTRIERS DE CABINET »

Alors, l'avocat s'exclame : *« Comment des hommes à l'esprit radical-socialiste, qui étaient les meilleurs, les plus brillants, vont-ils être les fourriers de la déportation ? C'est vrai. Il n'y a pas de motivation idéologique. Mais il y a une motivation de carrière, un crime d'intérêt. »* Et, relevant que Vichy avait délégué aux préfets la gestion des camps d'internement : *« On a accoutumé l'administration française à accomplir des tâches épouvantables (...). Ces gens savaient ce qu'ils faisaient. Ils étaient peut-être effrayés. Mais ils le faisaient. »* Il reprend : *« On nous dit : " On ne savait pas. " On ne savait pas quoi ? La hideuse technologie meurtrière des camps de la mort ? D'accord. Mais ne savait-on pas que les nazis étaient des bourreaux, des bouchers et qu'ils aimaient tuer des juifs ? Fallait-il que l'on ait la certitude que*



tous allaient être tués ? » Et d'un souffle : *« Le crime contre l'humanité est constitué dès que le premier homme a été tué ! »*

Me Boulanger resserre son propos sur l'accusé : *« Nous nous trouvons en face de meurtriers de cabinet, de tueurs stylographiques. »* Il compare son système de défense à celui du nazi Eichmann. « [Celui-ci] *était dans son bureau à Berlin, comme Papon était dans son bureau à Bordeaux. Il n'y a pas de visibilité de ce genre de crime. »* Il relève la difficulté qu'il y eut, au cours des débats, à opposer des preuves à l'intéressé. *« Nous n'avons nullement la preuve qu'Hitler a décidé la Shoah ! Il faut voir les faits dans leur globalité et ne pas tomber dans le piège de l'accusé. Ne pas découper séquence par séquence, au risque de tomber dans un doute ravageur. »*

Ainsi, l'orateur insiste sur le travail d'équipe qui a été mené à la préfecture de Bordeaux dès juin 1942. *« Sabatier* (préfet régional), *Chapel* (directeur de cabinet) *et Papon, nommés par Laval, vont travailler ensemble de manière indissociable et constante, avec Duchon* (l'intendant de police), *relayés par Garat* (chef du service des questions juives) *et Techoueyres* (commissaire de police). »

Certes, Me Boulanger reconnaît que, formellement, *« la police n'entrait pas dans les pouvoirs »* du secrétaire général de la Gironde. Mais il estime que celui-ci bénéficiait *« d'une délégation de signature très générale »*, qu'il était *« fonctionnellement responsable »* et que, dans les faits, le service des questions juives, placé sous son autorité, disposait de tels pouvoirs. Alors, il détaille chacun des convois. *« Dès juillet 1942, Maurice Papon sait qu'il s'agit d'une politique de déportation pour une destination lointaine puisqu'on prévoit quatre jours de vivres. Il a une claire conscience qu'il se passe quelque chose d'abominable. Les Allemands voulaient déporter des enfants dans les wagons à bestiaux. »* Et il analyse : *« Il n'y a pas de haine antisémite, pas de zèle. Mais un cocktail de servilité et de routine sur fond d'antisémitisme par indifférence. »*

« CERTIFICATS DE COMPLAISANCE »

Alors que tout semble dit en près de quatre heures et demie, Me Boulanger prend encore soixante minutes pour débattre d'un chapitre qui, reconnaît-il, *« n'est pas vraiment le sujet »*. Il lance aux jurés : *« Vous ne condamnerez pas un résistant (...), car la résistance de Maurice Papon n'a jamais existé. »* L'avocat rejette les services, qualifiés de *« tardifs et limités »*, qu'a pu rendre Maurice Papon à certains réseaux de résistance à partir de 1943.

Il considère que les attestations du lieutenant-colonel Arnould commandant le réseau Jade-Amicol, sont des *« certificats de complaisance »*. Il émet *« des doutes très sérieux sur la qualité du témoignage de M. Perpezat »*, qui attestait à la barre des services rendus au sein de ce réseau. Et il dénigre la rapide reconversion du fonctionnaire vichyste à la Libération : *« La voie était libre pour tous les escrocs de l'Histoire, surtout quand on s'était mis dans la poche la parole d'un homme incontestable comme Gaston Cusin. »*

S'il ne demande pas de peine, Me Gérard Boulanger rappelle cependant, comme en contrepoint, ce mot d'Henri Librach, partie civile, à la barre : *« Notre peine est perpétuelle. »* La plupart du temps immobile, calé dans son fauteuil, la main rivée sur le visage, Maurice Papon a écouté. Jusqu'au dernier jour maintenant, contraint au silence.

Jean-Michel Dumay
Dessin : Noëlle Herrenschmidt

Le procès renvoie les Suisses à leurs propres interrogations

BERNE
de notre correspondant

VU DE L'ÉTRANGER

« Qu'aurions-nous fait si les nazis nous avaient réclamé les juifs étrangers ? »

Le procès Papon ne pouvait renvoyer aux Suisses qu'un écho de leurs propres interrogations, au moment où ils sont eux-mêmes rattrapés par leur histoire. Alors que la Confédération avait vécu la guerre à sa manière, à l'abri de sa neutralité, il aura fallu les pressions des Etats-Unis et du Congrès juif mondial pour amener les banques à rendre des comptes et convaincre les autorités helvétiques de procéder à un réexamen du passé. La remise en cause a été d'autant plus brutale que l'opinion avait longtemps été entretenue dans l'idée de son rôle de bon Samaritain au milieu d'une Europe à feu et à sang.

En plein débat sur les ambiguïtés du comportement de la Suisse durant la seconde guerre mondiale, le procès Papon a été aussi l'occasion d'ébaucher des parallèles et de marquer les différences. *« Pour les Français comme pour les Suisses,* relevait le 9 octobre l'éditorialiste de *La Tribune de Genève, le souvenir vient très tard et après une période de refoulement à l'ombre de laquelle ont prospéré deux Républiques pour la France et une Confédération confite dans sa bonne conscience. »*

« Si la Suisse avait été envahie par l'Allemagne, elle n'aurait sans doute pas eu une meilleure position que celle de la France d'alors, estime de son côté un historien suisse, le professeur Philippe Burrin, cité comme témoin à Bordeaux. *La Confédération, à cette époque, a commis des erreurs politiques qui étaient autant de fautes morales, comme l'apposition du tampon "J" sur les passeports des juifs allemands en 1938 et la fermeture des frontières en 1942 à ceux qui cherchaient refuge. Mais elle n'a pas livré de juifs. Il faut dire aussi que l'Allemagne ne le lui avait pas demandé. »* L'historien ne peut cependant pas s'empêcher de s'interroger : *« Qu'aurions-nous fait si les nazis nous avaient réclamé la déportation des juifs étrangers qui se trouvaient sur notre sol ? »*

Dans le sillage du procès Papon, d'aucuns n'ont pas manqué de relever que le principal responsable de l'introduction de l'infamant tampon « J », Heinrich Rothmund, alors chef de la police des étrangers, n'a jamais été inquiété pour sa politique antisémite. Ni d'autres ressortissants helvétiques compromis avec l'Allemagne hitlérienne, comme l'ancien banquier pronazi lausannois François Genoud. S'étant lui-même vanté de ses liens avec le terroriste Carlos et des chefs de commandos palestiniens, cet admirateur d'Hitler aura pu se mettre impunément au service du national-socialisme jusqu'à son suicide, en 1996.

ÉCRIVAINS REFOULÉS

Evoquant le rôle de Rothmund dans le refoulement des juifs qui frappaient aux portes de la Confédération, *Le Nouveau Quotidien* de Lausanne n'a pas hésité à écrire : *« Si la Suisse reconnaissait sa participation particulière à la seconde guerre mondiale, il lui faudrait considérer le chef de la police d'alors comme son Maurice Papon, voire son Bousquet. »* C'est encore Rothmund qui avait pris l'initiative de s'assurer la collaboration de la Société suisse des écrivains afin de déterminer si un auteur étranger était digne ou non de bénéficier du droit d'asile. Ainsi plusieurs écrivains avaient-ils été refoulés et d'autres, comme le romancier autrichien Robert Musil, avaient-ils dû s'engager à renoncer à toute activité pouvant porter ombrage aux écrivains suisses.

Récemment, il a aussi été établi que la police des étrangers s'était enquise de la notoriété d'un *« certain Joyce, de son prénom James »*, s'inquiétant de savoir si le romancier irlandais ne risquait pas de *« déranger les écrivains nationaux, voire même de leur faire concurrence »*... Après bien des tracasseries, Joyce pourra quitter la France occupée et s'installer en décembre 1940, contre une caution de 20 000 francs suisses, à Zurich, où il mourra trois semaines plus tard.

Jean-Claude Buhrer

L'AVENIR DES RÉGIONS

PICARDIE

Transformer un lieu de passage en terre d'accueil

La région souffre d'une histoire douloureuse et d'un phénomène d'attirances contradictoires vers le Nord, Paris et la Champagne, qui la privent d'identité. Mais une tentative de séduction s'amorce à partir d'Amiens pour conquérir une partie des populations du nord de l'Ile-de-France

AMIENS
de notre envoyé spécial

A quoi sert la Picardie ? A faire la guerre. Les trois départements de la région (l'Aisne, l'Oise et la Somme), si prompts à mettre en avant leurs différences, sont bien obligés d'en convenir. A l'Historial de Péronne (Somme), qui conte le grand carnage de 1914-1918, on apprend qu'il fallait en moyenne quatre cent quarante-huit obus pour tuer un homme. Au fond de son trou, l'homme, ou plutôt ce qu'il en subsistait, était difficile à débusquer.

Que faire de la Picardie, que l'on traverse en coup de vent, aussi vite que ces nuages bas qui n'arrêtent pas de fuir, en TGV ou par l'autoroute, jetés comme des ponts entre les foules du Nord et le brouhaha parisien ? A première vue, le passant ne comprend pas pourquoi ces trois départements se tournent le dos. La géographie les a faits pourtant bien ressemblants : mêmes croupes, où la craie fait de grosses taches blanchâtres, comme du fard sur la joue, mêmes vallées, cachant des trésors du patrimoine, mêmes activités humaines.

On peut appeler aussi l'histoire à la rescousse. Le picard se parlait, dit-on, jusqu'à Tournai en Belgique. Etre picard, c'est être français des origines. Pour cimenter une identité, dont personne d'ailleurs n'a jamais douté, la Picardie en a rajouté, se lançant dans une OPA sur les Capétiens, il y a une dizaine d'années, au cours de festivités remarquées, suscitant du coup le courroux dans le Val-de-Loire, où la fibre monarchique est encore vive.

Identité n'est pas solidarité. On a la preuve, ici, de l'absence de cohérence régionale. Dans ce petit bourg du nord de l'Aisne, au bord de l'Oise, Vadencourt, au patrimoine abondant, cette mère de famille « avoue » n'être allée à Amiens que *« durant les trois jours du bac »* de sa fille. Tout près, à Guise, fière de son Familistère, le maire, Daniel Cuvelier (PS), raccroche ses gants de conseiller régional : *« La région est trop petite. Les gens disent qu'il y a un quatrième département, Amiens, qui tire tout à lui. »* Au sud de la région, à Méru (Oise), comme à Laon, dans cet *« Orient picard délaissé »*, on se plaint de ne pas recevoir France 3 Picardie. Cet élu du sud de l'Oise, Michel Françaix (PS), est sans concession : *« La région n'a jamais été capable d'avoir une politique. L'Oise est déjà dans l'Ile-de-France, la Somme dans le Nord, et l'Aisne en Champagne-Ardenne. »* Cet ancien militant social de Creil (Oise) soupire : *« Ce n'est pas à Amiens que nos jeunes vont trouver du travail ! »*

Amiens est toujours montrée du doigt. Amiens trop loin, Amiens trop petite pour servir de locomotive régionale, Amiens trop grande dont l'appétit pourrait devenir une insupportable menace. Comprenne qui pourra. Un homme sans doute était passé maître dans l'art de la diabolisation, le maire d'Abbeville, Max Lejeune, figure de la Picardie. *« Il a fait en sorte qu'Amiens ne se développe pas. Pour rester le patron »*, juge aujourd'hui Gilles de Robien, le maire (UDF) de la capitale régionale. Les « coups de griffe » sont toujours à redouter. Comme cela a été le cas tout récemment lors de l'annonce de la fermeture de la TGB de Gouvieux (Oise), à quelques pas de Chantilly, ce centre culturel des Jésuites. Il y a là 600 000 volumes. Lille, Strasbourg, Lyon, une université américaine et Amiens sont sur les rangs pour reprendre le fonds. Du côté de Compiègne, *« cela a été pris comme une agression d'Amiens, comme si nous voulions tout avoir. L'essentiel est que cet ensemble puisse rester en Picardie »*, affirme Gilles de Robien.

La litanie des récriminations pourrait continuer ainsi. A quoi sert pourtant de ruminer les échecs, celui, mémorable, du TGV – Amiens écartée du tracé Paris-Lille en 1989 – et celui, plus récent, du troisième aéroport parisien ? Que faire de la Picardie ? Et si la région était en train de se faire ? Les observateurs avertis relèvent en effet une série d'indices *« positifs »*, montrant que des *« tendances jusque-là défavorables »* commencent à *« s'inverser »*. Ouverte à tous les vents, cette région est peut-être en train de se structurer, sans trop le savoir, ou trop oser se l'avouer.

Les observateurs avertis relèvent une série d'indices « positifs », montrant que des « tendances jusque-là défavorables » commencent à « s'inverser »

L'académie d'Amiens, par exemple, collectionnait les dernières places, en matière de diplômes notamment. Héritage du passé ouvrier. La région et les collectivités locales ont consenti d'importants efforts. Les retards sont en train de se combler. L'université (22 000 étudiants à Amiens) a le vent en poupe. Amiens forme cinq cents ingénieurs en électronique. L'université de technologie de Compiègne en forme à peu près autant. Des antennes universitaires existent à présent dans la plupart des villes de la région.

Amiens, surtout, la ville de plus de cent mille habitants la plus jeune de France – la Picardie est la deuxième région en ce domaine derrière le Nord-Pas-de-Calais –, s'est mise dans la peau d'une capitale régionale, tout en manquant de population pour peser davantage. Symbole de cette métamorphose : l'université Jules-Verne – né à Nantes, celui-ci vécut à Amiens et fut conseiller municipal –, au pied de la cathédrale, sur les bords restaurés de la Somme. Quatre cents cadres par an débarquent dans la capitale régionale.

Même s'il reste beaucoup de lacunes à combler, l'espace régional est en train de se structurer : l'A 16 met Paris en accès direct, le « barreau » de l'A 29 d'Amiens à Saint-Quentin est attendu pour l'an 2 000. Amiens multiplie les pactes avec ses rivales (Abbeville, Saint-Quentin, Beauvais). Avec son bout de côte, son très riche patrimoine, c'est une région, entre les deux ogres voisins, où l'on peut reprendre son souffle, retenir davantage de monde. Un ennuyeux couloir, un lieu de passage qui peut devenir une terre d'accueil.

Un des enjeux se trouve au sud de la région. La banlieue parisienne poursuit son travail de sape, grignotant le territoire rural. 20 % des actifs de l'Oise travaillent en Ile-de-France. La moitié de la population de ce département est concentrée entre Compiègne et Chantilly. Aujourd'hui, la vallée de l'Oise perd des emplois (à l'exception de Compiègne), alors que la population continue de croître. Mais l'extension décidée de Roissy (près de 20 000 emplois supplémentaires d'ici à 2015, selon les projections d'Aéroports de Paris), dont l'Oise sera largement bénéficiaire, nuisances comprises, va sans doute changer la donne. 6 430 travailleurs de Roissy résident actuellement dans l'Oise. Il faut donc s'attendre à une nouvelle poussée de la banlieue. Et peut-être brutale.

Comment la Picardie peut-elle s'organiser pour canaliser les laves du volcan francilien, ne pas les subir, et au contraire en tirer profit ? L'Ile-de-France préfère garder les emplois et se décharger du logement sur sa périphérie. La région doit s'investir sérieusement dans ce dossier. *« On fait miroiter l'accès à la propriété. Le piège se referme rapidement sur les familles »*, déplore Thérèse Chapeloux, de la mission pour l'emploi à Creil. Les nouveaux venus poussent les plus anciens, qui montent s'installer jusqu'à Beauvais. Ils sont aussi les plus fragiles. Perte d'un emploi, divorce, éclatement de la famille : bien souvent on plie bagage pour rentrer dans la région parisienne. Après avoir financé des écoles ou des garderies, voici les maires aujourd'hui contraints à « fournir » de la protection sociale. Le maire de Chambly, Michel Françaix, dont la commune se trouve sur le « front », est partisan de la manière forte avec l'Ile-de-France : *« Vous nous envoyez 30 % de gens supplémentaires ? Donnez-nous 30 % de moyens correspondants ! »* A l'Etat de jouer un rôle *« incitatif »*. L'agglomération et la région sont *« les deux échelons de l'avenir »*, estime Gilles de Robien, qui verrait volontiers les conseillers généraux se fondre *« tout doucement »* dans la région. *« Ils rêvent tous d'une promotion ! »*, ajoute-t-il en souriant. Le maire d'Amiens est conquérant. *« La Picardie peut prétendre aller un peu plus au sud. Pourquoi ne pas assumer une partie de l'Ile-de-France ? Celle-ci est-elle une région ? »*

Bonne question, en effet.

Régis Guyotat

Prochaine étape : CORSE

TROIS QUESTIONS À...

Yves-Marie Lucot

1 La Picardie est pleine de diversité. Est-ce un handicap ou une richesse ?

Peut-on imaginer un tel pays, qui va de la mer, la baie de Somme, aux confins de la Thiérache ? Cette dernière s'étend sur trois régions, Champagne-Ardenne, Nord-Pas-de-Calais et Picardie, et à deux pays, la Belgique et la France. Peut-on imaginer une contrée qui évoque à la fois l'Irlande avec la vallée de l'Authie, dans la Somme, et le champagne avec la vallée de la Marne, près de Château-Thierry, dans l'Aisne, avec une prédominance des forêts ? Sur une distance de 100 kilomètres, des massifs profonds s'étendent de Chantilly dans l'Oise, à Saint-Gobain dans l'Aisne. Ce qui fait l'unité de la Picardie, c'est le paradoxe de sa diversité. L'Aisne, la Somme et l'Oise comptent près de 2 300 communes. Cette richesse en nombre de collectivités se nourrit d'un maillage de relations d'une microrégion à une autre. De la même façon, le patrimoine lié à la mémoire collective joue un rôle fédérateur. Bien des monuments auraient pu disparaître. Préservés, ils sont aujourd'hui la preuve que la Picardie a survécu aux ravages de l'histoire. C'est un sentiment majeur chez les Picards que la conservation des témoignages du passé.

2 L'histoire n'a pourtant pas épargné cette région...

La Picardie s'est toujours défendue contre l'agression de l'occupant et, chaque fois, elle a dû avaler son sentiment de vengeance pour se reconstruire un peu plus. Au fond du sentiment régional, il y a une *« appréhension archéologique »* à l'égard des frontières. Le Picard sera hospitalier, mais il développera une réflexion sur l'apport de l'étranger. Cela signifie une philosophie du discernement, l'évaluation de l'influence que peut avoir sur sa propre civilisation de grands événements historiques.

3 Comment se traduit la modernité en Picardie ?

C'est d'abord un champ d'expérience et de développement dans l'agroalimentaire. Les sucriers picards ont réussi à s'implanter en République tchèque. En dix ans, la Picardie a développé des voies de communication entre la région parisienne et le Benelux. Elle est aujourd'hui une passerelle économique entre le Nord industriel et européen et la région parisienne, capitale du secteur tertiaire. Ce réseau pourrait lui permettre de capter le surplus d'activité économique de ses voisins. La modernité, c'est la volonté de se développer.

★ ***Yves-Marie Lucot** est journaliste et écrivain.*

« La guerre est un patrimoine picard »

AMIENS-LAONS
de nos correspondants

Arrivé dans l'Aisne en 1966 à l'occasion de fouilles archéologiques, le Père René Courtois, un jésuite belge, est devenu l'unique habitant de l'abbaye de Vauclair, située à une vingtaine de kilomètres de Laon. Depuis 1976, il vit dans une cabane en béton à quelques mètres des ruines de cet édifice religieux, fondé par saint Bernard en 1134 et détruit lors de la première guerre mondiale. *« Je suis au service de ce site. C'est ma patrie »*, explique-t-il.

« Ici, c'est une plongée dans la nature et l'histoire », précise-t-il. Dans ce lieu dédié au recueillement et à la prière résonne la folie de la guerre. Les pierres forment des tas épars, des ogives sont brisées, le silence accompagne le visiteur comme pour mieux le guider. Le Père Courtois fait complètement sienne cette observation de l'historien André Fiette : *« Dans l'Aisne, la grande guerre survit aux survivants. »* Sentinelle de la mémoire, il vit en communion avec 300 000 soldats tombés, ici, en 1914-1918. Dix communes du secteur, entièrement réduites à néant, n'ont pu être reconstruites.

« La guerre est un patrimoine picard », souligne le Père Courtois, non pour s'accaparer la dimension tragique du conflit, mais pour inciter à la découverte des champs de bataille où finirent tant de vies. Ce patrimoine est actuellement aux mains de l'Europe, qui avec le soutien de plusieurs collectivités concrétisent, pour 20 millions de francs, un projet de valorisation touristique et historique du Chemin des Dames. Cette opération permettra l'aménagement d'un important musée.

GRANDES NÉCROPOLES

« C'est une réparation de l'oubli et une mise en valeur, une leçon pour aujourd'hui », commente le père Courtois. Le Chemin des Dames est en effet resté longtemps marqué par des plaies laissées à vif, l'échec de l'offensive Nivelle symbolisant l'aveuglement des généraux, et par les mutineries. Jusqu'à maintenant, l'Aisne a perdu la bataille de la mémoire. L'Historial de la Grande Guerre a été aménagé à Péronne, dans la Somme, où se déroula la très meurtrière bataille de la Somme.

De plus en plus de visiteurs étrangers, en groupes ou solitaires, parcourent les cimetières militaires, grandes nécropoles souvent surmontées de monuments dressés à la mémoire des soldats morts au combat. *« Avant, c'était un tourisme affectif ; à présent, on vient pour essayer de comprendre »*, remarque Anne-Marie Goalès, du comité départemental du tourisme : au mémorial sud-africain du Bois-Derville, dans son musée commémoratif, ainsi que dans le haut lieu du souvenir britannique – l'arche de brique de Thiepval, dominant la vallée de l'Ancre de ses seize piliers couverts des noms de plus de 73 000 disparus. Symbolique aussi, le parc du Caribou. C'est à cet endroit que monta à l'attaque le régiment royal terre-neuvien. Les lieux ont volontairement été laissés en l'état, avec leurs tranchées et les trous d'obus.

Quelque direction que l'on prenne dans ce secteur, on se trouve en terre australienne, néo-zélandaise ou britannique. Les différences perdurent après la mort. Sur les croix de pierre qui distinguent les soldats français, on lit souvent la mention *« inconnu »*. Sur les stèles de pierre blanche dédiées aux Britanniques, il y a l'indication *« known into God »*, *« connu de Dieu »*, ou *« inconnu sauf de Dieu »*, comme certains le traduisent...

Thierry de Lestang-Parade et Michel Curie

Picardie

Conseil régional sortant : 6 PC ; 1 MDC ; 8 PS ; 1 PRG ; 2 Verts ; 2 Ecol. ; 1 MEI ; 3 GE ; 2 CPNT ; 5 UDF-FD ; 4 UDF-DL ; 4 UDF ; 9 RPR ; 1 Div. d. ; 8 FN.
Président : Charles Baur, UDF-FD.

BELGIQUE
NORD-PAS-DE-CALAIS
Manche
Somme
AMIENS
SOMME
Laon
OISE
Beauvais
Oise
AISNE
Aisne
HTE-NORM.
CHAMPAGNE-ARDENNE
ILE-DE-FRANCE
20 km

La population

1995 (en millions d'habitants)	1,855
PART DANS LA POPULATION MÉTROPOLITAINE	3,1 %
TAUX D'ÉVOL. ANNUEL MOYEN (1990-1994)	+ 0,53 %
DENSITÉ 1995	96 hab./km² *(106,2 hab./km²)**
PART DES - 25 ANS	36,8 % *(33,3 %)**
PART DES + 60 ANS	17,5 % *(21,3 %)**
PROJECTIONS DE POPULATION EN 2010 (en millions d'habitants)	1,976
URBANISATION (évol. 1982-1990) :	superficie urbaine + 5,7 %, population + 4,4 %

La richesse régionale

AGRICULTURE, PÊCHE	5,1
BÂTIMENT, GÉNIE CIVIL ET AGRICOLE	5,0
SERVICES NON MARCHANDS	17,2
INDUSTRIE	29,3
SERVICES MARCHANDS ET COMMERCE	43,4

Picardie
France métropolitaine

VALEUR AJOUTÉE BRUTE : 179,9 milliards de francs – 2,7 % du total national

Les indicateurs économiques et fiscaux

BUDGET RÉGIONAL 1997	2 479 millions de francs (12e rang)
BUDGET RÉGIONAL/HAB.	1 336 francs (6e rang)
REVENU DISPONIBLE BRUT/HAB 1992	73 700 francs *(81 118)**
PIB 1992	188,6 milliards de francs
Part dans le PIB national	2,7 %
Part d'IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE prélevé par rapport au total France 1995	1,7 %

L'environnement

INSTALLATIONS INDUSTRIELLES À RISQUES 1994 (soumises à autorisation)	1 820
Total France	64 604
DÉCHETS INDUSTRIELS 1990 (en % du total France)	4,7 %
DÉCHETS MÉNAGERS 1993 (en % du total France)	4,5 %
NOMBRE DE SITES POLLUÉS 1994	26

L'occupation des sols

SUPERFICIE DE LA RÉGION 19 517,5 km²

AGRICOLE *(Vignes, vergers, prairies, cultures...)*	76,2 %
ARTIFICIELLE *(Bâtis, non bâtis, routes et parkings)*	6,5
NATURELLE *(Roches et eaux, landes, maquis, forêts...)*	17,3 %

Le chômage

CHÔMAGE en % de la pop. active sept. 1997 (BIT)

Picardie	
13,8 %	12,5 %

BÉNÉFICIAIRES DU RMI en janv. 1996 : 25 100

Les 20 premières entreprises

nombre de salariés : 5 000 et plus ; 2 000-4 999 ; 1 000-1 999 ; 500-999 ; 50-499
INDUSTRIE
TRANSPORTS
SERVICES

1 - Goodyear France
2 - Sollac
3 - MBK Industrie
4 - France glaces Findus
5 - BASF Peintures + encres SA
6 - Sicup SNC
7 - Valeo embrayages
8 - Allibert industrie
9 - Sté nationale industrielle aerospatiale
10 - Magneti Marelli France
11 - Heidelberg Harris SA
12 - Sté Colgate Palmolive
13 - Brezillon André et Max
14 - Procter et Gamble Amiens
15 - Sekurit St-Gobain France
16 - Dunlop France
17 - Whirlpool France
18 - Ets Bonduelle
19 - Yves St Laurent parfums
20 - Groupement international mécanique agricole

* Les chiffres en italique correspondent à la moyenne de la France

Anniversaires de naissance

– Ce 11 mars 1998,
le joyeux lycéen, modeste musicien et hardi marin, devient citoyen.

Heureux anniversaire,

Corentin.

Brigitte, Didier et Maeve.

Décès

– M. et Mme Philippe Adhémar,
M. et Mme Francis Clandon-Adhémar,
Stéphanie et Philippe Guyard,
Nicolas Clandon,
M. et Mme Jean-Pierre Adhémar,
Mathieu Adhémar,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Hélène ADHÉMAR,
conservateur en chef honoraire
des Musées nationaux.

Les obsèques ont lieu dans l'intimité, ce mardi 10 mars 1998, à Paris.

– Samir et Isabelle Amin,
Anne Amin-Dimithé,
Eric, Doris et Patrick Koebe,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme le docteur Odette AMIN-BOERINGER,

leur mère, grand-mère et arrière-grand-mère,

survenu à Paris, le 4 mars 1998, dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

– M. Roger Aubrun,
son époux,
M. et Mme Jean-Marc Herrier,
M. et Mme Pascal Aubrun,
ses enfants,
Anne-Sophie et Lucie,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Marie-Madeleine AUBRUN,

survenu le 4 mars 1998.

Historienne de l'art, spécialiste de la peinture française du XIXe siècle, Marie-Madeleine Aubrun a publié d'importants catalogues raisonnés consacrés notamment à Jules Dupré, à Achille et Léon Bénouville, à Henri Lehmann, à Jules Bastien-Lepage, et à Caruelle d'Aligny. Auteur de nombreux articles, elle a aussi organisé des expositions. Son œuvre témoigne d'une puissance de travail exceptionnelle et de l'originalité de ses choix : une recherche fondée essentiellement sur l'inédit et non sur le prestige. Elle fut aussi éditrice.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Saint-Jacques du Haut-Pas, 252 *bis*, rue Saint-Jacques, Paris-5e, le vendredi 13 mars, à 10 h 30.

Priez pour elle.

83, avenue Ledru-Rollin,
75012 Paris.

– Antonin Baudry,
son fils,
Pierre Baudry,
son frère,
Monique Baudry,
Hilary Miles,
ont l'immense douleur de faire part du décès subit de

François BAUDRY,
psychanalyste,
ancien élève
de l'Ecole normale supérieure,
agrégé de philosophie,
maître de conférences
à l'université Paris-VIII,
ancien directeur de programme
au Collège international de philosophie,

survenu à Paris, le jeudi 5 mars 1998, dans sa cinquante-cinquième année.

Les obsèques auront lieu le jeudi 12 mars, à 16 heures, au cimetière du Montparnasse.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Ni fleurs ni couronnes.

– Sa famille,
Ses élèves,
Ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Jacques BERR,
ancien professeur conférencier
à l'Alliance française,

survenu à l'âge de soixante-quinze ans.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité, en l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, suivies de l'inhumation dans le caveau de famille, le 6 mars 1998.

Hélène COMMINS,
née BRODSKY

nous a quittés le 5 mars 1998.

L'incinération a eu lieu à Liège dans l'intimité.

Hélène et Michel Schoentjes,
Bruno, Olivier et Emmanuelle,
Daniel Commins et Lia Kiladis,
Eli et Stéphanie, Evi.

Dons à l'Institut Curie, CCP no 434 C Paris, ou à l'Œuvre belge du cancer à Liège, CCP 068-2037649-94.

4, rue des Bois,
92410 Ville-d'Avray.
7, allée des Troènes,
91190 Gif-sur-Yvette.

– Mme veuve Marie-Françoise Corre,
sa mère,
Mme Danièle Corre,
son épouse,
et ses enfants, Cécile et Nicolas,
Mlle Hélène Corre,
sa fille et Vincent,
Nicole et Julien Lallouët,
Marie-Noëlle et Jean Morio,
ses sœurs et beaux-frères,
Michèle et Elise,
ses filleules,
Laurence, Isabelle, Nathalie et Yves-Romain,
ses nièces et neveu,
Ses cousins et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Jacques CORRE,
docteur en chirurgie dentaire,

survenu le 6 mars 1998, à 16 h 50, dans sa soixantième année.

Une cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 11 mars, à 14 heures, en l'église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours à Asnières-sur-Seine, 31, rue Albert-Ier.

L'inhumation aura lieu au cimetière d'Asnières, 1, rue du Ménil.

– Sa famille,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès, le 21 février 1998, dans sa quatre-vingt-huitième année, de

Marcel DELIUS,
ancien résistant,
reporter-photographe,
collaborateur depuis 1945
au journal *Le Peuple*
et à *La Vie ouvrière*.

Il s'est élevé sa vie durant contre toutes les formes de totalitarisme.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, le 3 mars, au cimetière du Père-Lachaise, à Paris.

– Le président de l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne,
Les enseignants,
Le personnel administratif,
Les étudiants,
ont la tristesse de faire part du décès, survenu le 3 mars 1998, de

M. Jacques DROZ,
professeur émérite
de l'université Paris-I.

– La Porta.

Mme Marie-Rose Ferrari, née de La Salle de Rochemaure,
son épouse,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Victor FERRARI,
commissaire divisionnaire
de la Police nationale,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945
avec palmes,
médaille des blessés,
médaille de la Police,
médaille de la Jeunesse
et des Sports,

survenu dans sa quatre-vingt-quatrième année.

L'inhumation aura lieu au village de La Porta (Haute-Corse), en la chapelle Saint-Sébastien, le mardi 10 mars 1998, à 15 heures.

– Mme Mejid Kebaïli, née Jacqueline Senut,
M. et Mme J.-P. Marcie-Rivière,
M. et Mme Hichem Ben Ammar,
M. et Mme Nourredine Kebaïli,
M. Charles Loyal,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Mejid KEBAÏLI,
ancien ambassadeur de France,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre,
médaillé de la Résistance,

survenu à Paris, le 4 mars 1998.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

Mme Janine Floch-Bamière,
sa compagne,
Et sa fille, Véronique Texier,
ont la grande douleur d'informer du décès de

M. Antoine LÉON,
professeur honoraire
de l'université Paris-V,

survenu en son domicile, le samedi 7 mars 1998, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

L'incinération aura lieu le vendredi 13 mars, à 10 h 30, au crématorium de Montfermeil (Seine-Saint-Denis).

Ses cendres seront déposées à 14 heures, dans le caveau de famille, au cimetière de Villepinte.

Résidence Le Colombier,
1, square Les Aubépines,
95470 Survilliers.

– Le Groupe lyonnais de psychanalyse (*Société psychanalytique de Paris*) apprend avec peine la mort de

Henri MARTEL,
membre titulaire de la SPP,

et présente à sa famille ses condoléances attristées.

25, rue Sala,
69002 Lyon.

– Louise Kerbec,
son épouse,
Axel,
son fils,
Nidal et Chantal Kerbec,
ses parents,
Anne, Isabelle et Pierre-Olivier,
ses frère et sœurs,
Manon,
sa nièce,
Les familles Dicenta, Jud, Kerbec,
ses grands-parents,
ont la douleur de faire part du décès de

Philippe KERBEC,

survenu à Paris, le 7 mars 1998, à l'âge de vingt-cinq ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 12 mars, à 14 h 30, en l'église *Saint-Germain-des-Prés, 1, place Saint-Germain-des-Prés, Paris-6e*.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité au cimetière de Locmaria à Belle-Ile-en-Mer.

18, rue du Docteur-Roux,
75015 Paris.
29, rue de Sèvres,
75006 Paris.

– Daniel Moosmann,
Jean Moosmann,
Catherine Stepanov,
Julien, Serge et Pierre,
Hélène Grynoch,
ses enfants, petits-enfants et ex-épouse,
ont le chagrin d'annoncer le décès de

M. André MOOSMANN,
rédacteur en chef honoraire,
Radio-France internationale,
NAP Résistance Réseau Marco
du SR Kléber,
ordre national du Mérite,

survenu le 5 mars 1998, dans sa quatre-vingt-huitième année.

Le service religieux sera célébré le mercredi 11 mars, à 10 h 30, au temple de *Belleville, 97, rue Julien-Lacroix*, Paris-20e.

L'inhumation aura lieu au cimetière de *Montmartre, avenue Rachel, Paris-18e*.

– Les doyens honoraires de philosophie,
Le doyen,
Les inspecteurs généraux et régionaux de philosophie,
ont le regret d'annoncer le décès de

M. Jacques MOUTAUX,
ancien élève honoraire
de l'Ecole normale supérieure
de Saint-Cloud,
inspecteur général
de l'éducation nationale,

survenu le 3 mars 1998, à Saint-Cloud.

– Didier Roméas,
Caroline Auricoste,
Juliette et Antonin,
Martine de Nadaillac,
Alix et Maïlys,
René Wasmer,
ont la tristesse d'annoncer le décès à l'âge de quatre-vingts ans, de

Suzanne ROMÉAS.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 12 mars 1998, à 14 h 30, en l'église Saint-Antoine-de-Padoue, Paris-15e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

9, rue des Temponières,
31000 Toulouse.

– Les familles Windle, Pole et *MacDougal*
ont la tristesse de faire part du décès de

Alice WINDLE,
enseignante d'anglais,

survenu le dimanche 8 mars 1998, dans sa quarante-quatrième année.

Les obsèques religieuses sont célébrées ce mardi 10 mars, à Pierrefitte-*sur-Sauldre (Loir-et-Cher)*.

Anniversaires de décès

– Le 10 mars 1997,

Hubert BRATZLAWSKY

nous quittait.

Son absence laisse un grand vide.

Son souvenir demeure pour toujours vivant.

Tous ceux qui l'aimaient.

Séminaires

COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE

● Séminaires

Anne Boissière : **« Nature, mimesis et musique »**.
12 mars, 18 h 30-20 h 30, Domaine musiques, 2, rue des Buisses, Lille.

M. Allende-Salazar, P. Dailey et E. Zum Brunn : **« La mystique et ses hôtes »**.
17 mars, 19 heures-21 heures, salle RC4, université Paris-VII, 2, place Jussieu, Paris.

Pierre-Damien Huyghe et Pierre Jullien : **« Art et mécanique »**.
13 mars, 18 heures-20 heures, Ecole nationale d'ingénieurs, île de Saulcy, Metz.

Florence Dupont : **« Rhétorique et théâtre : corps et voix imaginaires sur les scènes romaines »**.
17 et 24 mars, 18 h 30-20 h 30, salle 389, centre Censier, université Paris-III, 13, rue de Santeuil, Paris.

Guy Lardreau : **« La mélancolie III (suite et fin) »**.
14 mars, 14 h 30-16 h 30, amphi Stourdzé, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Jean-Claude Milner : **« La positivité de l'antiphilosophie »**.
10 et 17 mars, 18 h 30-20 h 30, salle RC3, université Paris-VII, 2, place Jussieu, Paris.

Pascal Michon : **« Conditions théoriques d'une histoire du sujet III »**.
18 mars, 18 h 30-20 h 30, Eglise réformée (salle 2), 58, rue Madame, Paris.

Marc Lachieze-Rey : **« Origine : causalité et temporalité »**.
17 et 31 mars, 18 heures-20 heures, amphi Stourdzé, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Colloque
Suite/Série/Séquence
sous la responsabilité de D. Cohen-Levinas, D. Moncond'Huy, P. Mourier-Casile, F. Noudelmann et L. Vinciguerra.
12 mars, 10 h 15-18 h 45, Maison des sciences de l'homme et de la société, 99, avenue du Recteur-Pineau, Poitiers.
13 et 14 mars, 10 heures-18 h 30 et 9 heures-17 h 30, Château d'Oiron, Oiron.

Journée d'étude
La cité et les normes : « la démocratie et les conceptions du bien »,
sous la responsabilité de C. Audard, M. Canto-Sperber, J.-P. Dupuy et P. Manent
avec M. Canto-Sperber, L. Bouvet et C. Audard;
15 mars, 10 heures-18 heures, Maison française, Norham road, Oxford.

Samedi autour d'un livre
***La cité divisée*, de Nicole LORAUX**
sous la responsabilité de Jean-Michel Rey

avec Jean Alaux, Françoise Davoine, Charles Malamoud, Catherine Pechanski et Yann Thomas.
14 mars, 9 h 30-12 h 30, amphi *Stourdzé, Carré des sciences, 1, rue* Descartes, Paris.

L'accès à toutes les activités du Collège est libre et gratuit (dans la limite des places disponibles).
Renseignements sur salles, répondeur : 01-44-41-46-85. Autres renseignements : 01-44-41-46-80.

Communications diverses

– **L'hébreu, clé de la Bible, de la Kabbale et d'Israël.** Stages express individuels du professeur Jacques Benandis : **01-47-97-30-22.**

HORIZONS

ENQUÊTE

L'accord négocié à Bagdad a été considéré comme un grand succès pour l'ONU et pour son secrétaire général. Histoire d'une rencontre minutieusement préparée, où Kofi Annan a su gagner la confiance de Saddam Hussein, qu'il ne connaissait pas...

Les havanes de Kofi Annan

NE le dites pas aux Américains, mais Cuba a joué un rôle mémorable dans la résolution de la dernière crise entre l'Irak et les Nations unies. A Bagdad, un havane a servi de calumet de la paix. Ce dimanche 22 février, dans l'un des palais présidentiels, les discussions entre le secrétaire général de l'ONU et le président irakien piétinent. *« J'étais un peu inquiet »*, se rappelle Lakhdar Brahimi, présent aux côtés de Kofi Annan. *« Une réunion qui commence avec un cahier de doléances n'est pas de bon augure »*, songe le diplomate algérien, qui participe à la rencontre avec deux autres conseillers du secrétaire général. M. Annan, lui, est calme et écoute attentivement les récriminations de son interlocuteur. Au bout d'une demi-heure, le secrétaire général sort de sa poche deux Lanceros de Cohiba et en offre un à son interlocuteur. Saddam Hussein le regarde droit dans les yeux, hésite de *« longues »* secondes avant d'assurer : *« Je ne fume qu'avec des gens auxquels je fais confiance. »* Il attend encore un instant, mais accepte enfin le cigare. La confiance est établie.

Le chef d'Etat irakien accepte d'ouvrir ses huit palais présidentiels aux inspections *« avec des gants blancs »* de l'ONU. Il continue cependant de s'opposer à ce que ces visites soient éventuellement répétées, comme l'exige le Conseil de sécurité. Le principe d'une date butoir pour les inspections est aussi jugé inacceptable. Le secrétaire général décide alors de poursuivre la discussion en tête à tête. M. Annan admet que soit présent *« uniquement »* l'interprète irakien. Seul avec Saddam Hussein, Kofi Annan explique, *« poliment mais fermement »*, les *« choses telles qu'elles sont »*. *« Ne vous faites pas d'illusions*, lui dit-il : *ce que vous me proposez n'est acceptable pour personne, ni pour la Russie, ni pour la France, ni même pour la Chine. Les inspections doivent être sans condition aucune, sinon l'action militaire est inévitable, et tout ce que vous avez reconstruit depuis la guerre du Golfe sera de nouveau détruit. »* Deux heures passent. Le secrétaire général parvient à convaincre Saddam Hussein. *« J'accepte*, concède-t-il, *pas parce que j'ai peur des Américains, mais parce que vous et un grand nombre de nos amis nous le demandent. »*

Il pose cependant deux *« conditions »* : que la dignité et la souveraineté de l'Irak soient respectées, et que le secrétaire général s'engage à attirer l'attention des membres du Conseil de sécurité sur l'urgence d'une levée des sanctions économiques. Kofi Annan, à son tour, donne son accord. Pour satisfaire le premier point, il est convenu que, dans le mémorandum d'accord, à propos des palais présidentiels, le mot *« inspections »* sera remplacé par *« visites »*. Le dernier paragraphe du projet d'accord est consacré aux sanctions économiques. En quatre heures de conversation, les deux hommes auront fumé six havanes. Lorsque les portes s'ouvrent, la fumée est blanche. Avant de quitter son invité, le président irakien tient à lui dire, devant ses conseillers : *« Monsieur le secrétaire général, je vous fais confiance. »* La bataille, à Bagdad, est gagnée.

Un autre diplomate ayant participé à la réunion se rappelle avoir été frappé par l'assurance du président irakien. *« Il était très sûr de lui et parfaitement au courant de tout ; il connaissait parfaitement le dossier et n'avait pas besoin de l'intervention de ses conseillers juridiques. »* Ce diplomate, qui requiert l'anonymat, se dit aussi *« très impressionné »* de voir à quel point le secrétaire général avait préparé sa rencontre avec un homme qu'il ne connaissait pas. Avant de se rendre à Bagdad, Kofi Annan avait pris le soin de se faire « débriefer » par *« toutes les personnes »* qui avaient rencontré Saddam Hussein. *« On l'appelait le "confesseur général", il voulait tout savoir de tout le monde. »* Le secrétaire général savait donc que le président irakien parle d'une manière très particulière. Il commence une phrase, s'arrête, et attend systématiquement de longs moments avant d'aller au bout de sa pensée. *« Il ne faut surtout pas l'interrompre »*, avait-on recommandé à M. Annan. *« A plusieurs reprises, j'avais moi-même envie de finir sa phrase »*, avoue notre interlocuteur.

Cette mission *« sacrée »* avait, en effet, été bien préparée. M. Annan prend la décision d'intervenir dans le nouveau conflit lié au désarmement irakien lors du sommet économique de Davos, fin janvier, où il est approché par de *« nombreux »* chefs d'Etat et ministres des affaires étrangères. Sa stratégie est en premier lieu de comprendre les positions des cinq membres du Conseil de sécurité. Le 11 février, les représentants des Etats-Unis, de la Russie, de la Chine, de la France et du Royaume-Uni se retrouvent dans son bureau au 38ᵉ étage du palais de verre de l'ONU, à New York. Ce jour-là, le secrétaire général propose ses bons offices et évoque *« prudemment »* l'idée d'un déplacement en Irak.

L'ambassadeur américain refuse immédiatement et catégoriquement : *« Vous n'allez pas nous mettre dans une boîte »*, assure Bill Richardson. Malgré l'opposition du secrétaire d'Etat à la défense et de Sandy Berger, le conseiller pour la sécurité nationale, le président Bill Clinton tranche. Le 12 février, il accepte le voyage de Kofi Annan. Lors de deux autres réunions entre le secrétaire général et les cinq ambassadeurs à New York, M. Richardson reste silencieux. La tâche de *« définir le mandat »* de M. Annan dans un sens restrictif revient aux Britanniques. Pour éviter de se rendre à Bagdad sans marge de manœuvre, le secrétaire général sollicite le rôle de la France, qui va devenir *« très important »*.

L'ambassadeur français Alain Dejammet parvient à imposer l'idée de *« paramètres »*, au lieu de *« mandat »*. Inquiète, la secrétaire d'Etat Madeleine Albright se rend chez M. Annan à la veille de son départ pour Bagdad. Les *« lignes rouges »* tracées sont sans ambiguïté : accès sans conditions à tous les sites, et respect de l'*« intégrité »* de la Commission spéciale des Nations unies (Unscom), qui doit garder la maîtrise des opérations.

> « On attaque le secrétaire général pour avoir établi une relation humaine avec Saddam Hussein. C'était la seule manière de se faire entendre »

PARALLÈLEMENT, M. Annan a des conversations *« quotidiennes »* avec son principal interlocuteur en Irak, le vice-premier ministre Tarek Aziz. *« Ce qui a permis aux Irakiens de voir qu'il était attentif à leur point de vue »*, explique l'Indien Shashi Tharoor, un des proches du secrétaire général. *« Personne n'avait jamais vraiment parlé aux Irakiens. On ne leur avait adressé que des ultimatums. »*

Avant même d'arriver à Bagdad, M. Annan a réglé le problème central : l'accès aux huit sites présidentiels suspectés d'abriter des armes prohibées. Son *« coup de génie »*, estime M. Brahimi, est l'envoi, malgré les réticences américaines, d'une mission technique en Irak pour *« définir »* les huit sites en question. Dirigée par le Suédois Staffan de Mistura qui les jugera *« anodins »*, la mission *« démystifie »* ces palais qui attisent les spéculations les plus folles. Il ne reste alors qu'à résoudre la question centrale, à savoir les visites répétées des sites. Cette question, a prévenu Tarek Aziz, *« seul le président peut la trancher »*.

Une rencontre avec Saddam Hussein s'impose donc mais, après l'arrivée à Bagdad de la délégation onusienne, le rendez-vous crucial n'est toujours pas fixé, ni même prévu. Samedi 21 février au soir, à la villa officielle du secrétaire général, l'inquiétude est palpable. M. Annan reste confiant. *« Ce rendez-vous, je l'aurai ; ne vous inquiétez pas »*, confie-t-il. Il a raison. Le téléphone sonne enfin : la rencontre est fixée pour midi le lendemain, dimanche 22 février.

En accueillant le secrétaire général dans son palais, le président Saddam Hussein lui dit : *« Nous avons une tradition chez nous, quand quelqu'un nous rend visite, on attend trois jours avant de lui demander la raison de sa visite. »* En serrant la main de son invité, le président ajoute : *« Je vous ai observé et je tiens à vous dire que j'admire votre courage pour être venu à Bagdad étant donné la situation. »* A quelques kilomètres de là, les autres conseillers du secrétaire général font les cent pas sur le marbre rose de la villa officielle. *« Au bout de quatre heures, je me suis dit que les choses devaient mal se passer »*, se rappelle la Française Elizabeth Lindemayer.

Quelques minutes plus tard, entrée par la porte de derrière pour éviter les dizaines de journalistes massés devant l'entrée principale, Mme Lindenmayer se trouve face à face avec son patron. *« Je crois avoir obtenu quelque chose »*, dit M. Annan avec un grand sourire. *« J'ai dû sortir de la pièce pour éclater en sanglots »*, se souvient John Isaac, le photographe officiel de l'ONU. *« Nous sommes fiers de vous »*, répond Mme Lindenmayer, elle aussi extrêmement émue. *« On attaque le secrétaire général pour avoir établi une relation humaine avec Saddam Hussein*, indique-t-elle aujourd'hui. *C'était la seule manière de se faire entendre. » « Les Irakiens ne demandaient qu'une chose »*, explique encore la diplomate française : *« que l'on respecte leur dignité, et cela, Kofi l'avait bien compris »*.

M. Aziz aussi a apprécié les *« qualités humaines »* de Kofi Annan. *« Vous savez pourquoi Kofi Annan a réussi là où son prédécesseur a échoué ? »* explique-t-il, havane à la bouche, peu après l'accord, en référence à la mission désastreuse de Javier Perez de Cuellar à la veille de la guerre du Golfe. *« Il était venu pour nous adresser un ultimatum, et nous ne les aimons pas »*, explique-t-il. *« Notre président a admis que les portes de ses palais présidentiels soient ouvertes parce que Kofi Annan a accepté de frapper à la porte avant de rentrer. »*

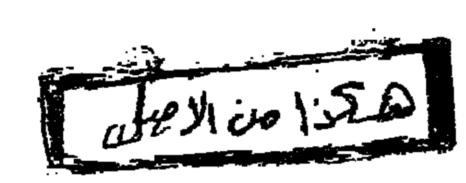
Après quelques douzaines de cigares partagés avec Tarek Aziz, l'accord est signé. Le lundi 23 février, l'heure est à la fête. Son dernier déjeuner à Bagdad, M. Annan le prend avec son entourage et en compagnie de M. Aziz dans le plus grand des palais présidentiels, à Radwaneya. L'Egyptien Ahmed Fawzi est impressionné par la somptuosité des lieux : *« Nos pas sonnaient lugubrement dans les halls de marbre. »* Les meubles avaient été retirés par peur des frappes militaires. *« Les portes monumentales étaient surmontées d'aigles immenses, et nous marchions solennellement sous les ailes déployées des aigles. »* Le vice-premier ministre irakien commence par montrer l'immense lac artificiel où il pêche. *« Voici notre usine d'armes biologiques. Les poissons de ce lac, je les mange, moi ! »*, ajoute-il.

Quasiment détruit par la guerre de 1991, ce palais a été entièrement reconstruit par *« des architectes irakiens »*, poursuit-il. La petite troupe entre dans le palais où Tarek Aziz allume encore un havane *« avant le déjeuner »*. M. Annan préfère attendre le repas. *« J'étais étonné de la manière dont les chaises étaient ordonnées*, raconte Ahmed Fawzi. *Chaque rangée était disposée dans une direction différente, comme si on se préparait à jouer aux « chaises musicales » ! »* En smoking noir et gants blancs, un serveur est affecté à chaque invité. *« La table du banquet était impressionnante*, explique le diplomate égyptien, qui dirige le bureau de l'ONU à Londres. *Deux cents personnes, au moins, auraient pu se nourrir »*. *« Le mouton entier au centre de la table me regardait de travers. Il a eu sa revanche. J'avais à peine avalé la première bouchée que Tarek Aziz se levait. »* Pas la peine d'attendre que les assiettes soient débarrassées. Le dessert est servi dans une autre salle, aussi monumentale. Le café dans une troisième, dans le bungalow al-Rayya, sur le lac. Ceux qui préfèrent le thé au café turc doivent attendre pour être servis sur le toit du palais. Epuisé par son marathon diplomatique, M. Annan profite de cette pause pour faire un petit somme. Le secrétaire général vient de *« visiter »* l'un des sites interdits.

Mme LINDENMAYER a fait le compte. Le voyage aller-retour de New York à Bagdad *via* Paris a duré cent quarante-quatre heures. *« Nous avons dormi huit heures en tout. »* Après plusieurs nuits blanches, à New York et à Paris, les entretiens avec Tarek Aziz ne se sont jamais terminés avant 3 heures du matin. Le dimanche 22 février, l'accord en poche, les conseillers du secrétaire général sont enfin prêts à passer *« la première nuit tranquille »*. Mais à 2 h 30 du matin, Mme Lindenmayer est réveillée par un garde du corps qui annonce *« un coup de fil important »*. *« Je préfère ne pas dire de qui »*, s'excuse la diplomate française. *« Sans réfléchir, j'ai dit au garde de lui demander de rappeler plus tard. »* Deux minutes plus tard, le garde revient à la rescousse : *« Je n'ose pas le lui dire. »* La personne refuse de laisser un message et exige de parler au secrétaire général en personne. Une heure plus tard, c'est d'une autre capitale que provient un nouvel appel. Retourné au lit à 5 heures du matin, le secrétaire général est réveillé à 6 heures par Bill Clinton.

A 10 h 30, lundi 23 février à New York, le personnel de l'ONU attend depuis une heure et demie l'arrivée du secrétaire général. Il tient d'emblée à rendre hommage au président américain pour avoir été *« le meilleur gardien de la paix »*. Le président Clinton a *« déployé la force pour ne pas être obligé d'y avoir recours »*, explique M. Annan. Il monte dans son bureau, dépose son sac et se précipite dans la salle du Conseil de sécurité. Les formalités sans fin l'exaspèrent. Un membre de son cabinet raconte : *« On avait l'impression que les quinze ambassadeurs autour de la table étaient tout à fait passés à côté de l'évènement. Il n'arrivait pas à établir le contact. »* Pour se tenir éveillé, le secrétaire général se lève et marche dans les couloirs. Kofi Annan allume son dernier Cohiba et revient dans la salle, prêt à défendre son accord.

Afsané Bassir Pour
Dessin : Pancho





Top du top *par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française*

L'homme posa son téléphone portable, en veilleuse, à côté de sa sole meunière. Il se pencha, loin en avant, vers son commensal. Il portait une chemise de nurse helvète à petits carreaux bleu ciel, col et poignets blancs. Il parlait avec l'ardeur contenue de qui brûle de transmettre une vérité rare, tout en craignant qu'elle ne s'ébruite.

« ... Tu vas te planter, bonhomme ! Droit dans le mur ! Tu retardes d'un modèle managérial. Faut savoir qu'il y a une crise de crédibilité de l'élite décisionnaire. Son mode de fonctionnement ne mobilise plus de consensus. OK, les icônes ont pris le relais – les stars, si tu préfères – mais elles génèrent de l'imaginaire non prescripteur. Il faut dégager un nouveau leadership capable d'initier une dynamique relationnelle. Il faut un profil en symbiose avec les catalyseurs de terrain, charismatique, qui incarne une réussite, pour qu'il communique un message hyper-performant. Va falloir bouger. *Move*, sinon tu vas être largué, ce qui s'appelle : largué, à l'américaine, splatch ! ! !

» ... On n'est plus dans le coup, bonhomme. Même les quadras retardent. C'est les 25-30 ans qui vont piloter l'entrée dans le troisième millénaire. A coups de clans, de tribus. Ça va décoiffer ! J'arrive de la Silicon Valley. T'as des petits Français, là-bas, qui en remontrent aux Américains dans leur domaine. Ils te pondent un programme en trois jours et trois nuits. Ils font fortune en deux ans. Queue de cheval, chemise à fleurs, « H » après le dîner, mais quand ça clique, ça clique. Rien à fiche de nos minima sociaux, des trucs de vieux. Rien que la gagne ! Finis l'assistanat, l'ANPE, le RMI et tout le mammouth marxiste. Place aux inventeurs d'avenir !

» ... Faut choisir, bonhomme : ou une société d'éclopés, ou une société de visionnaires. Ça va se jouer dans les trimestres qui viennent. Demande à quelques décideurs lucides et qui n'ont pas peur des syndicats : pas de réussite sans casse sociale. Le secret : rien que de la pratique innovante, à l'interne, à l'externe, à l'international. Mes économies au Luxembourg, ma comptabilité en Asie ! Et pour les braillards à banderoles : les CRS ! Ne pas attendre le feed-back et l'input des ratés congénitaux. Place au talent. Etre proactif à mort. Stratégies push et pull combinées. Tout restructurer en vue des parts de marché. Il reste des gisements entiers pour la VPC et la VPT. Est-ce que tu sais seulement le pourcentage de Morvandiaux prêts à consommer du Balzac sans les descriptions ? Quel gras à se faire dans le conseil juridique pour mal-entendants, le livre jetable, l'assurance-chagrin d'amour, les leçons de CV, le training d'entretien ? C'est pas les cibles qui manquent, bonhomme ! Le tout est de ne pas feignasser à attendre les allocs et les petites annonces.

» ... Je connais deux gars et une fille : avec quelques PC, Internet, une table de logarithme, le Who's who, l'annuaire des grandes écoles et le mailing des bienfaiteurs d'ONG, ils ont décuplé leur CA en dix-huit mois. CDS, leur société, enregistrée à Copenhague : consulting en down-sizing, conseil en dégraissage d'effectifs, si tu préfères. Les entreprises peuvent licencier peinard : c'est la faute aux experts danois ! Autant dire : à pas de chance ! Des plans médias à couper le souffle. Le top du top. Une autre planète.

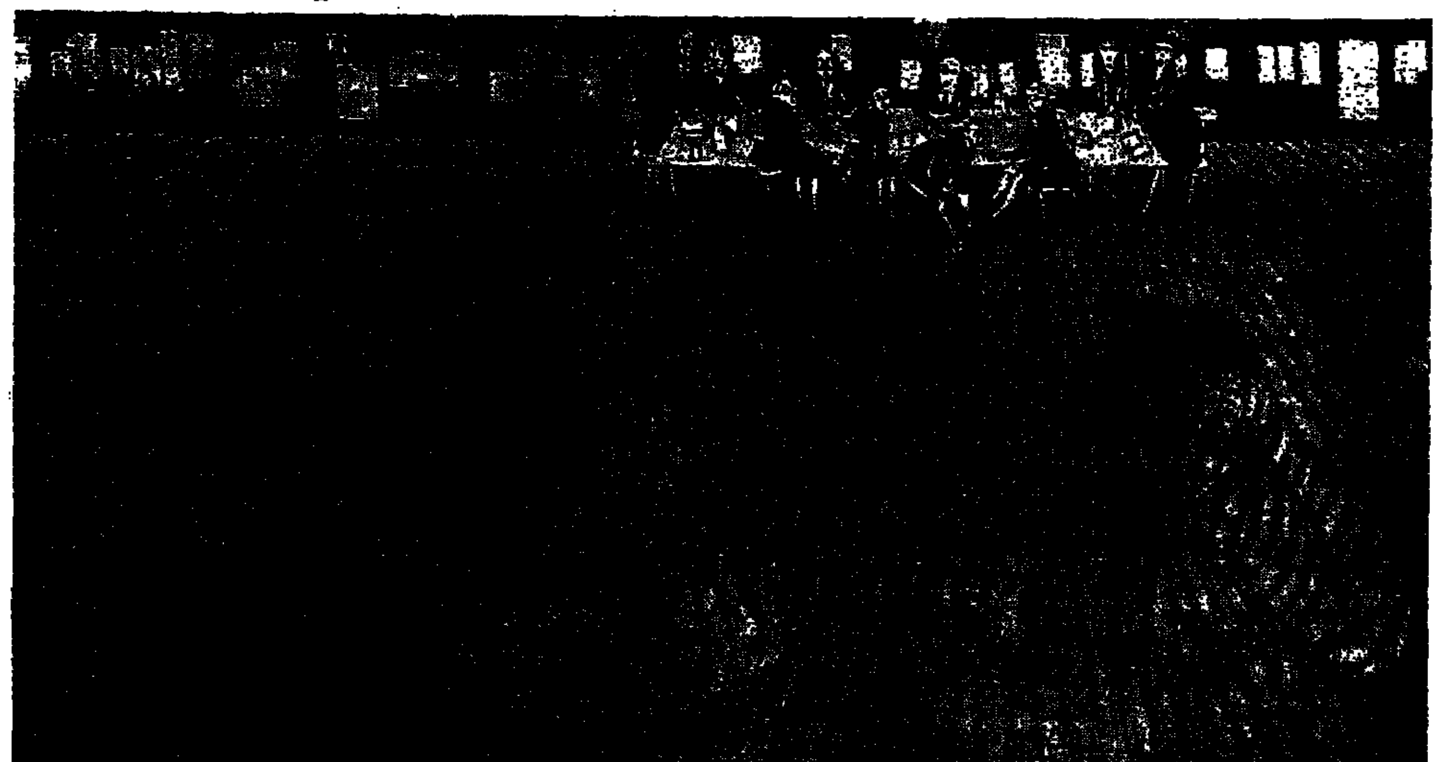
» ... Nos culpabilités judéo-chrétiennes envers les déchets du tiers-monde et des banlieues : laisse-moi rigoler ! On aime la réussite ou on l'aime pas. Des battants, les petits gars. Dans la vie. On est largués, te dis-je. Toutes nos logiques entrepreneuriales à revoir. Alors, OK ?, tu les appelles ? »

Le portable tinta.

» ... San Francisco !, *triompha l'homme-de-plain-pied dans le XXIe siècle. Il posa sa main en conque sur l'appareil, pour ne pas être entendu de Californie.*

» ... Au fait, tu peux régler ? Ma carte de la SAFIP est restée à la maison.»

Commissions *par Lars Bo*



Pour l'étude des conditions de la femme.

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http ://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

La presse, bouc émissaire

LA faute à la presse. C'est désormais une tradition : quand l'information vient déranger les pouvoirs, de gauche comme de droite, ils se drapent derrière les grands principes et tentent de profiter de l'occasion ainsi créée pour renforcer les contraintes qui pèsent sur les entreprises de presse et remettre en cause la liberté d'informer. L'affaire Elf et ses multiples ramifications ne dérogent pas à la règle. Fait regrettable, Lionel Jospin n'a pas, jusqu'à présent, démontré, en la matière, une véritable volonté de rupture.

Certes, la presse – une expression bien trop générale, à l'évidence, qui permet de confondre en un seul ensemble une grande diversité d'outils d'information – n'est pas irréprochable. Quelques tire-au-flanc, généralement très médiatiques, contribuent largement à affecter son crédit, comme celui des journalistes. Entretiens « exclusifs » bidon, informations calomnieuses et fausses réunies dans des livres à scandale, relations incestueuses avec certains pouvoirs, etc. : ces pratiques, marginales mais réelles, facilitent la tâche de ceux qui veulent s'attaquer au droit à l'information, étouffer la liberté d'informer.

Ces quelques dérapages ne sauraient pourtant justifier un durcissement permanent des contraintes qui pèsent sur l'exercice d'un métier indispensable à la démocratie. Unis pour l'occasion, les pouvoirs, politiques et économiques, tentent aujourd'hui d'utiliser l'affaire Elf et la mise en cause du président du Conseil constitutionnel pour, au nom du droit, ajouter à un dispositif restrictif déjà abondamment pourvu par les précédentes législatures.

Ils affirment ainsi que le fait d'informer d'une mise en examen serait une remise en cause de l'indispensable présomption d'innocence. Face à deux juges qui, dans un dossier aussi tentaculaire et explosif que l'affaire Elf, tentent avec obstination, courage et de maigres moyens de faire progresser leurs investigations, ces mêmes pouvoirs sont incités à prendre prétexte de la règle du secret de l'instruction pour se protéger.

Malheureusement, la presse ne saurait être tenue pour responsable des scandales. Elle ne fait, lorsqu'ils surgissent à l'initiative de la justice – n'est-ce pas son rôle dans une société démocratique ? – que les révéler. Si la justice était assurée de pouvoir mener en toute indépendance et jusqu'à leurs termes les enquêtes dont elle a la charge sur ces « affaires » qui minent notre démocratie, sur ces comportements inadmissibles de certains dirigeants – vraisemblablement une minorité aussi, – la presse ne se trouverait pas impliquée contre son gré. Les projets de la chancellerie visant à renforcer le principe de la présomption d'innocence sont, de ce point de vue, à la fois irrécusables dans leur énoncé – qui ne souscrirait à un renforcement des droits de l'individu ? – et fort inquiétants dans leur visée réelle : retourner à la case départ, celle des « *affaires* » *étouffées*.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : *Société civile « Les rédacteurs du Monde »*,
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

Les débuts laborieux de l'alternance marocaine

HABITUÉS à apprendre par la télévision les changements de gouvernement décidés en haut lieu, les Marocains font aujourd'hui l'apprentissage d'une alternance politique banale sous d'autres latitudes. Parce qu'elle est inédite au Maroc, cette expérience porteuse d'espoir a démarré laborieusement. Nommé premier ministre le 4 février, le socialiste Abderrahmane Youssoufi aura mis plus d'un mois avant de constituer son gouvernement. Il est désormais bouclé, et l'annonce de sa composition est imminente.

M. Youssoufi n'avait pas la tâche facile. Secrétaire général d'une formation, l'Union socialiste des forces populaires (USFP), arrivée en tête – mais de peu – aux législatives de novembre dernier, marquées par un émiettement des suffrages, il devait composer avec les neuf partis d'une coalition gouvernementale hétéroclite et déroutante aux yeux d'un observateur extérieur. A des militants de gauche qui ont payé d'années de prison et d'exil leur opposition têtue à l'absolutisme du monarque (comme M. Youssoufi), elle associe pêle-mêle des nationalistes qui, dans leurs discours, font sans cesse référence à l'islam, une poignée d'anciens marxistes et un parti – qui se veut de centre-droit – créé de toutes pièces à la fin des années 70 par le Palais...

Le nouveau premier ministre devait aussi trouver un compromis avec le roi Hassan II, qui reste, malgré les élections, la principale source du pouvoir dans le royaume. A ceux qui l'auraient oublié, le souverain a rappelé sobrement, la semaine dernière, dans le discours prononcé à l'occasion de la traditionnelle fête du Trône, qu'il restait le maître du jeu, celui qui fixe les règles de l'alternance, en trace les limites. Même si *« elle n'est pas une fin en soi »*, l'alternance répond à mon *« vœu »*, a lâché le souverain. Tout était dit.

Davantage qu'avec le RNI, c'est avec ses alliés de l'Istiqlal que M. Youssoufi a rencontré le plus de difficultés. Ancêtre des partis politiques marocains, fondé alors même que le Maroc n'était qu'un protectorat français, l'Istiqlal, fort de son passé glorieux, n'a pas digéré de se voir rétrograder en sixième position aux législatives de novembre, loin derrière son partenaire de l'USFP, avec qui il constituait, depuis plus de dix ans, l'ossature de la Koutla, le bloc de l'opposition. D'où ses accusations de *« trucages »*, de *« fraudes »* au lendemain du scrutin, et son refus catégorique de participer à un gouvernement issu de ces élections.

CONTRADICTIONS

L'engagement était intenable pour une formation associée au pouvoir de 1977 à 1985, et dont beaucoup de dirigeants rêvaient de revenir aux affaires. M. Youssoufi le savait bien et, partisan d'une coalition gouvernementale aussi large que possible, il a eu la sagesse de patienter, le temps qu'à l'Istiqlal, un congrès vienne défaire ce que le précédent avait fait. En quelques semaines, le vieux parti nationaliste a fait le grand écart et accepté de participer à un pouvoir auparavant voué aux gémonies.

L'Istiqlal ne revendiquait qu'une chose : une représentation au sein de l'équipe gouvernementale qui reflète sa place au sein de la Koutla. Autrement dit, le vieux parti souhaitait autant de portefeuilles que l'USFP. Et donc davantage que le RNI, pourtant arrivé en deuxième position aux législatives.

La composition de la future équipe porte les marques de ces contradictions. On y devine l'amorce d'un changement. On entraperçoit ses limites aussi. Le probable maintien du ministre de la justice, Omar Azziman, n'est pas un camouflet pour M. Youssoufi. Au palais aussi bien que parmi les socialistes, tout le monde loue la compétence de cet homme à la sensibilité de gauche qui s'est attaqué à la réforme de la justice marocaine, particulièrement défaillante. Qu'Abdelatif Filali, qui cumulait les fonctions de premier ministre et de ministre des affaires étrangères, conserve le portefeuille de la diplomatie étonne davantage. M. Youssoufi ne souhaitait pas un tel maintien. Il a choisi de s'incliner. Seule concession : avec le titre de secrétaire d'État à la coopération, un socialiste secondera probablement M. Filali.

Autre signe du statu quo, le maintien du ministre d'État à l'intérieur, Driss Basri. Certes, personne ne pensait que l'homme fort du régime, inamovible depuis une vingtaine d'années, allait céder sa place alors que la préparation du référendum au Sahara occidental, de la compétence de M. Basri, se présente mal. Mais les pouvoirs du ministre de l'intérieur sont si vastes qu'il paraissait possible de lui enlever quelques-unes de ses prérogatives. Il a échoué. M. Basri n'a été dépouillé que de l'urbanisme. Le chef du gouvernement a aussi échoué, semble-t-il, à obtenir la création d'un ministère de la défense. Ce secteur restera sous le seul contrôle du Palais.

Le premier ministre a mieux réussi, semble-t-il, à contenir les appétits de ses alliés de l'Istiqlal et du RNI. Les premiers obtiennent satisfaction. Ils auront davantage de portefeuilles que le RNI (6 contre 5) mais nettement moins que l'USFP (une dizaine). Celui-ci a cédé, entre autres, l'information, les privatisations et l'enseignement secondaire à l'Istiqlal ; l'industrie, les droits de l'homme, la lutte contre l'analphabétisme et la fonction publique iront à ses alliés du RNI. Les socialistes ont su conserver pour eux les ministères-clés des finances, du budget, de l'agriculture, de l'enseignement supérieur, et de l'aménagement du territoire.

L'équipage est disparate. Il risque de tirer à hue et à dia. Une grande partie du pouvoir échappe au gouvernement au profit du Palais. C'est en ayant à l'esprit ces limites qu'il faudra juger ce premier gouvernement d'alternance.

Jean-Pierre Tuquoi

RECTIFICATIF

« NICE-MATIN »

L'article 8 de la loi sur la presse de 1986, et non l'article 7 comme il était indiqué par erreur dans *Le Monde* du 20 février, qui *« interdit à toute entreprise éditrice ou à l'un de ses collaborateurs de recevoir directement ou indirectement des fonds ou avantages d'un gouvernement étranger »*, précise que cette interdiction est *« sous réserve du paiement des prestations qu'elle assure »*. Ce qui était omis dans l'article intitulé : *« Quand la Principauté de Monaco subventionne* Nice-Matin ». La Principauté de Monaco fait remarquer que *« la convention conclue entre le Gouvernement princier et* Nice-Matin *constitue bien un contrat de services visant à améliorer quantitativement et qualitativement les pages consacrées à la Principauté de Monaco (...) et s'inscrit dans ces conditions pleinement dans le cadre des dispositions de l'article 8 de la loi »*. La convention prévoit que la Principauté verse 2 millions de francs à *Nice-Matin* pour le lancement, le 31 décembre 1997, d'une édition *Monaco-Matin*.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Jan Masaryk s'est suicidé

PRAGUE et le monde ont appris ce matin avec stupeur que M. Jan Masaryk, *ministre des affaires* étrangères tchécoslovaque et fils du grand Thomas Masaryk, fondateur *de la Tchécoslovaquie*, venait de se tuer. Le ministre, qui habitait un appartement du ministère des affaires étrangères, le palais Czernin, sur la place Loreta, s'est donné la mort ce matin de bonne heure en sautant d'une fenêtre.

La nouvelle de la mort de Jan Masaryk surprendra tous ceux qui n'ont pas oublié, parce qu'elles ont été prononcées il y a quelques jours, les paroles par lesquelles le ministre des affaires étrangères affirmait son ralliement au nouveau ministère Gottwald. *« J'ai*, disait-il, *accepté mon poste dans le gouvernement en démocrate convaincu. Je servirai notre nouvelle démocratie tant que cela sera nécessaire et que mes forces le permettront.* » Ces dernières paroles sont aujourd'hui tragiquement significatives.

Les forces de Jan Masaryk ne lui ont pas permis de supporter plus longtemps un rôle et des fonctions qui, dans les conditions politiques nouvelles de la République tchécoslovaque, ne répondaient plus à ses conceptions ni même à sa nature.

A son poste de ministre des affaires étrangères, où il était étroitement contrôlé par un sous-secrétaire d'Etat communiste, M. Clementis, il s'efforça sans cesse de maintenir et d'améliorer les relations de la République avec les puissances occidentales.

Avec la tension internationale croissante, sa tâche devenait de plus en plus ardue, et Jan Masaryk se trouvait contraint d'endosser des décisions qui répondaient de moins en moins à ses convictions.

(11 mars 1948.)

Quelle justice pour les ministres ?

par Pierre Kramer

Depuis la révision, en 1993, de la Constitution pour pallier un vide qui laissait, de fait, impunis les agissements répréhensibles de ministres indélicats, on sait qu'une nouvelle juridiction a été créée, la Cour de justice de la République, devant laquelle les membres du gouvernement sont jugés lorsqu'ils ont été reconnus pénalement responsables des actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions et qualifiés crimes ou délits au moment où ils ont été commis.

A l'occasion d'un colloque organisé par l'Association française pour l'histoire de la justice, Robert Badinter a magistralement résumé la difficulté de la question des ministres devant la justice : *« Dans une démocratie, la responsabilité pénale des ministres ne peut être substituée à leur responsabilité politique, sans risque de voir la justice altérée. Encore faudrait-il que ne soient pas épargnés, de ce fait, au nom de la raison politique, ceux dont les actes ne sont qu'infractions de droit commun, et qui, même ministres, ne doivent pas trouver, dans la séparation des pouvoirs, une sorte d'immunité juridictionnelle qui énerve la République et exaspère les citoyens. »*

L'article 68-1 de la Constitution, en limitant la compétence de la Cour de justice de la République aux actes accomplis par les ministres dans l'exercice de leurs fonctions, donne-t-il un critère précis de compétence de cette nouvelle juridiction ?

La notion d'actes commis dans l'exercice des fonctions et les conséquences qui en découlent pour leur auteur est bien connue des juristes, aussi bien en droit civil et en droit pénal qu'en droit administratif.

En droit civil, c'est une question délicate qui a beaucoup agité la jurisprudence. Pour que la responsabilité d'un employeur soit engagée du fait dommageable de son salarié, le préposé doit avoir commis un dommage dans l'exercice de ses fonctions. Le droit civil, comme l'observe le professeur Lombois, est familier de cette notion. La jurisprudence, pour présumer que cette responsabilité prend bien sa source dans l'exercice des fonctions, retient comme indice qu'il y a un lien entre responsabilité et fonction : instrument, lieu, type de prestation, comme un employé de banque offrant des placements.

Ainsi, alors que, pour la chambre criminelle en 1988, n'a pas agi hors de ses fonctions l'agent technico-commercial qui a établi un bon d'enlèvement pour s'approprier des colis entreposés chez son employeur, la deuxième chambre civile de la Cour de cassation a jugé, en 1990, que s'est placé hors de ses fonctions le directeur d'une agence bancaire qui a détourné à son profit des fonds versés par un parent en application d'un système de prêt mis au point en raison de relations personnelles des intéressés.

La présomption selon laquelle un préposé agit en règle générale dans l'exercice de ses fonctions se renverse s'il est établi cumulativement que le préposé a, d'une part, visé un but personnel et, d'autre part, dépassé ses attributions sans y être autorisé...

Ce dernier cas de figure se retrouve en droit administratif sous le vocable que tous les étudiants en droit connaissent, celui de la « faute détachable du service ». En simplifiant, si, chauffeur du préfet, je renverse un piéton en me rendant, dans le cadre de mes attributions, au conseil général, c'est l'Etat qui sera responsable des dommages causés ; mais si, le soir après le service, empruntant sans autorisation le véhicule de l'administration, j'ai un accident identique, c'est alors une « faute détachable du service » dont je devrais assurer la responsabilité à titre personnel. Mais, en ce qui concerne la responsabilité pénale des membres du gouvernement, il ne s'agit pas nécessairement d'une alternative. Il pourrait aussi y avoir cumul. Et, dans certains cas, un partage pourrait être opéré entre, d'une part, les infractions susceptibles de relever des juridictions de droit commun, parce qu'il ne peut être dans les fonctions d'un ministre de s'enrichir au passage en commettant des infractions du type abus de confiance, recel d'abus de biens sociaux ou complicité d'escroquerie, et, d'autre part, les crimes ou délits qui pourraient relever de la compétence de la Cour de justice de la République.

Qui pourrait à présent sérieusement soutenir qu'il serait dans l'exercice des fonctions d'un ministre quelconque de participer à un délit dont il aurait retiré un profit personnel ?

Dans cette seconde catégorie doivent être comprises les infractions commises de manière désintéressée, en quelque sorte, dans le cadre d'une politique gouvernementale, pour le bien supposé de la République, comme par exemple le fait d'envoyer couler le bateau de militants écologistes dans le port de quelque lointain pays ou de pas respecter les règles des marchés publics.

Mais qui pourrait, à présent, sérieusement soutenir qu'il serait dans l'exercice des fonctions d'un ministre quelconque de participer à un délit dont il aurait retiré un profit personnel ?

Ainsi, le privilège de juridiction dont bénéficient les membres du gouvernement depuis 1993 devant la Cour de justice de la République pour des actes délictueux commis dans l'exercice de leurs fonctions ne crée pas d'immunité et ne met pas les ministres à l'abri de poursuites pénales de droit commun, dès lors qu'il existe des présomptions que par leurs agissements, à des fins personnelles, ils se seraient placés en dehors des missions d'intérêt général à eux confiées.

Le temps n'est plus, semble-t-il, où, comme dans *La Chartreuse de Parme*, le comte Mosca, premier ministre et grand ami de la Sanseverina, pouvait s'écrier avec regret et le plus sérieusement du monde, alors qu'il venait d'être remercié : *« Et dire que je n'ai même pas eu le temps de m'enrichir ! »*

***Pierre Kramer** est substitut général à la cour d'appel de Paris.*

La réforme de l'audiovisuel n'est pas une coquille vide

Suite de la première page

Que cela soit troublant, il n'y a guère de doute. Que cela exige des mesures, c'est ce à quoi je m'emploie. Mais qu'il n'y ait de remède que dans la désintégration du paysage audiovisuel français, je dis non.

Le précédent gouvernement a fait semblant d'ignorer cette question fondamentale pour notre démocratie en présentant un projet de loi sans relief. A gauche, certains ont ouvert courageusement le débat en proposant deux réformes : l'abaissement de 49 à 25 % de la part qu'un groupe peut détenir dans le capital d'une entreprise de télévision et l'éviction forcée des groupes bénéficiant de marchés publics du contrôle de ces entreprises.

Le gouvernement a préféré choisir une autre voie. Pourquoi ? Revenons un instant sur ces deux points, puisque ce sont eux qui semblent avoir soulevé les critiques de frilosité faites à notre projet. J'ai dû d'abord constater que l'abaissement du seuil maximal de propriété du capital d'une chaîne, souvent présenté comme une mesure « anti-concentration », n'en était pas une. Faut-il préciser, en effet, que Bouygues ne contrôlait pas moins TF 1 de 1986 à 1994, quand il ne détenait que 25 % de son capital au lieu de 39 % aujourd'hui ? Faut-il préciser également que ce seuil n'a rien à voir avec la puissance de TF 1, que mesure sa part d'audience et non pas le poids en son sein de son principal actionnaire ? Evidences qu'il est bon de rappeler lorsque, au moment d'élaborer une loi nouvelle, on doit se concentrer sur des mesures peu nombreuses mais efficaces.

La deuxième proposition présentait une garantie d'efficacité par rapport à son objectif : elle écartait définitivement certains groupes bénéficiant de marchés publics du monde de la télévision. Qu'aurait-on vu en effet ? Le bouleversement radical des trois grandes entreprises audiovisuelles privées françaises. Un Monopoly grandeur nature jouant avec trois entreprises en bonne santé économique et qui sont nos atouts dans le développement de ce secteur stratégique pour l'avenir. Trois entreprises françaises qu'auraient pu convoiter leurs principaux concurrents internationaux. Le but était louable, le moyen dangereux. Nous avons donc conservé le but, mais en retenant, pour l'atteindre, des mesures moins déstabilisantes pour l'ensemble de l'audiovisuel français.

Par ailleurs, qu'on se rassure. Un peu de réflexion et beaucoup d'expérience m'ont protégée contre l'influence des groupes de pression. Je connais les grandes entreprises, leurs qualités, leurs faiblesses. Je les ai pratiquées en tant que maire d'une grande ville et je suis toujours parvenue à établir des relations saines parce que claires. Bien évidemment, il nous faut agir. Les règles que je propose sont très nouvelles. Elles sont simples. Je les crois efficaces. Elles poursuivent simultanément deux buts : assurer la transparence des intérêts en cause, assurer l'indépendance des directions des chaînes.

Pour atteindre le premier, le gouvernement propose que toutes les participations qu'un groupe détient dans le secteur de la communication soient cantonnées dans une entité unique, afin que l'on sache toujours qui est présent où et à quelle hauteur, et que soient seuls pris en compte dans la gestion des activités de communication les intérêts propres à celles-ci. Pour aller au second but, nous avons retenu deux mesures. D'une part, obligation sera faite aux sociétés de télévision d'être organisées en conseil de surveillance et directoire et non avec la formule traditionnelle du conseil d'administration : les actionnaires ne siègent qu'au conseil de surveillance, la gestion étant intégralement remise dans les mains du directoire, doté de la plus large autonomie de direction et de gestion.

D'autre part, j'ai proposé que soit adopté un dispositif interdisant le cumul de responsabilités : si on exerce des fonctions de direction dans la télévision, on ne pourra exercer des fonctions dans la holding de tête ou dans une entreprise de travaux publics ou de distribution d'eau du groupe. Aucune de ces mesures ne serait suffisante à elle seule. La conjonction des deux est riche de protections. Je crois sincèrement que ce nouveau dispositif permettra de créer une autre culture d'entreprise dans les médias. Je trouve sain que ma réforme soit l'occasion d'un grand débat ; et c'est pour le nourrir que j'organise au cours du mois de mars des tables rondes avec les professionnels.

Le projet qui sera débattu au Parlement cet automne est conçu non pour régler des comptes, mais pour assigner au secteur de l'audiovisuel, et plus généralement de la communication, des règles du jeu claires garantissant le pluralisme de l'offre et celui des courants d'expression et de création, ainsi que l'indépendance de l'information à l'égard des pouvoirs politique et économique. Tout en permettant aux opérateurs français, et notamment à ceux qui veulent créer des chaînes diffusées par le câble ou le satellite, de se développer librement et ainsi de faire le poids face aux géants anglais, allemands et américains de la communication.

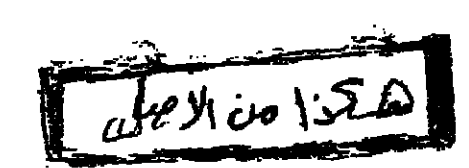
Catherine Trautmann

COURRIER

PLAIDOYER POUR L'EGYPTE

Selon les catalogues des voyagistes, l'Egypte serait rayée de la carte. Traumatisés par le bain de sang algérien, les Occidentaux croient le pays au seuil de la guerre civile. Il n'en est rien. S'abstenir d'aller aujourd'hui en Egypte, c'est donner raison aux assassins de novembre qui, en massacrant des étrangers, savaient donner un coup durable à un large pan de l'économie égyptienne, le tourisme, et réduire à la misère ceux qui en vivent et en survivent. Et, donc, déstabiliser un peuple et une société afin de mieux en pervertir les précieuses vertus (...)J'en reviens. Avec, comme tous ceux qui m'y ont précédé, de l'or plein les yeux. Et surtout porteur d'une affection profonde pour le pays et pour son peuple vivant, pacifique et tolérant. Bien sûr, on peut toujours objecter que nous ne devons rien aux Egyptiens. Pourtant, que ceux qui estiment être redevables à l'Egypte d'une illumination reçue en classe de sixième n'hésitent pas, maintenant, à aller en toute confiance au-devant d'une fascination qui survivra en eux pour toujours.

Dominique Bellard
Tressignaux
(Côtes-d'Armor)



FINANCE L'objectif de 3 500 points pour l'indice CAC 40, que donnaient en début d'année les analystes les plus optimistes à la Bourse de Paris, a été atteint et même dépassé en un peu plus de deux mois. ● LES MARCHÉS D'ACTIONS, un peu partout en Europe, bénéficient d'une conjonction presque sans précédent de facteurs favorables. A commencer par une accélération cette année de la croissance en Europe et la publication par les entreprises de résultats en 1997 souvent supérieurs aux prévisions. ● PARADOXALEMENT, la crise en Asie ne fait plus peur et est perçue au contraire comme favorable, éloignant les risques inflationnistes et faisant baisser les taux d'intérêt. ● MAIS LA HAUSSE est jugée unanimement trop rapide. Si les gestionnaires de fonds semblent avoir perdu leurs repères, ils sont sûrs d'une chose : l'envolée des cours ne pourra pas se poursuivre longtemps à un tel rythme.

La hausse ininterrompue de la Bourse de Paris surprend les gestionnaires

L'indice CAC 40 a franchi lundi 9 mars pour la première fois de son histoire le seuil des 3 500 points. Les marchés d'actions bénéficient de l'accélération de la croissance et de l'afflux de capitaux

À L'IMAGE de Wall Street au cours des dernières années, rien ne semble pouvoir arrêter l'envolée de la Bourse de Paris depuis vingt-huit mois. L'indice CAC 40 a franchi, lundi 9 mars, pour la première fois de son histoire, le seuil symbolique des 3 500 points. Il a gagné 17,5 % depuis le 1er janvier et surtout a vu sa valeur multipliée par deux depuis octobre 1995.

L'Europe en général et la France en particulier semblent vivre avec retard la frénésie d'achat d'actions en vogue aux Etats-Unis depuis le début de la décennie. Au point que les gestionnaires de fonds et autres sicav semblent avoir perdu leurs repères. Seule certitude pour eux : l'envolée des cours ne pourra pas se poursuivre longtemps à un tel rythme. En tout cas, leurs stratégies d'investissement, savamment expliquées au début de l'année, de retour vers les valeurs domestiques protégées des effets de la crise en Asie, sont devenues aujourd'hui sans objet.

Les gérants en sont réduits à suivre les modes et les mouvements spéculatifs qui tour à tour s'emparent de groupes aussi différents que le Crédit lyonnais, Eurodisney, France Télécom, Bouygues ou Dassault systèmes, dont les gains depuis deux mois s'échelonnent entre 30 % et plus de 50 %. En janvier, les analystes les plus optimistes pronostiquaient seulement pour la fin de l'année une hausse du CAC 40 au-delà des 3 500 points ! L'imprévisible euphorie parisienne n'est pas un cas isolé. Francfort, Milan, Amsterdam, Bruxelles et Madrid ont aussi battu lundi de nouveaux records et enregistrent depuis le 1er janvier des progressions comprises entre 14 % et 27 %.

L'accumulation d'éléments favorables aux marchés boursiers semble sans précédent ou presque. Non seulement les perspectives de croissance sont très bonnes en Europe, mais les résultats publiés par les sociétés pour 1997 sont souvent supérieurs aux prévisions. Les annonces et les rumeurs de rapprochements entre grands groupes se multiplient et s'auto-alimentent, surtout dans la finance, la pharmacie et la communication. Les taux d'intérêt se trouvent à des niveaux historiquement bas, tout comme les cours des matières premières et de l'énergie. Pour parfaire ce tableau idyllique, le dollar est fort et les capitaux ne cessent d'affluer sur les marchés d'actions.

Paradoxalement, la crise asiatique, après avoir provoqué un trou d'air en octobre sur les places boursières, n'a plus aujourd'hui que des effets bénéfiques ! Elle limite les risques inflationnistes et pousse les taux d'intérêt à la baisse. Le taux d'inflation annuel dans l'Union européenne est descendu en janvier à

Le CAC 40 a été multiplié par deux en 28 mois

INDICE CAC 40 DE LA BOURSE DE PARIS

4 000 · 3 500 · 3 000 · 2 500 · 2 000 · 1 500

1 740,72 · 3 525,85

mars · août · janv. · juin · oct. · mars · août · mars

1996 · 1998

La Bourse de Paris a rattrapé en partie depuis la fin de l'année 1995 son retard sur les autres places européennes.

1,3 % contre 2,2 % un an auparavant. Le baril de pétrole a touché lundi son plus bas niveau depuis près de dix ans à moins de 13 dollars. La très austère Banque des règlements internationaux s'étonne même, lundi 9 mars, que, *« de façon surprenante, l'effet de contagion de la crise asiatique a été limité »*.

En outre, et contrairement aux craintes d'il y a encore deux mois, l'année 1998 devrait être marquée par une accélération de la croissance en Europe et en France. La demande intérieure sur le Vieux Continent et l'investissement des entreprises devraient enfin prendre le relais des exportations. L'élargissement brutal des marchés domestiques avec le lancement de l'euro tout comme le retard des entreprises européennes dans les technologies de l'information sont autant d'incitations à l'investissement.

Même la volonté du gouvernement de réorienter en partie en faveur des salariés, via notamment les 35 heures, les profits croissants des entreprises ne fait pas peur. Tant il est vrai que les dernières années ont vu une *« augmentation continue de la part des profits dans la valeur ajoutée »*, soulignent les analystes de la société de Bourse Aurel.

Enfin, toutes proportions gardées, la Bourse française bénéficie aussi de l'engouement des investisseurs pour les actions sur le modèle américain. La génération du baby-boom, qui a acheté massivement depuis plusieurs années outre-Atlantique des parts de fonds communs de placement investis à Wall Street, commence à adopter en Europe ce type de comportement. Elle y est poussée par la baisse des rendements obligataires, le *développement* de l'épargne-retraite et la réduction, en France, des avantages fiscaux de l'assurance-vie.

SURÉVALUATION ?

Après s'être fait peur il y a quatre mois avec l'Asie, les places boursières manifestent aujourd'hui leur soulagement. Comme souvent sur les marchés, les phénomènes d'emballement et de mimétisme envoient le balancier très loin. L'euphorie boursière du moment *est-elle le reflet* de la réalité des performances des économies et des entreprises ou plutôt celui de la passion croissante des investisseurs pour les actions ... surtout quand ils ont pris l'habitude de gagner à tous les coups ?

Si le dollar repartait à la baisse, si les taux d'intérêt remontaient ou si Wall Street connaissait un accident, la désillusion pourrait être grande. *« Les investisseurs sont optimistes sur les perspectives de croissance en Europe, mais le sentiment que les marchés sont surévalués se développe »*, souligne David Bowers, stratège européen de Merrill Lynch.

Eric Leser



Les investisseurs étrangers pèsent sur la gestion des entreprises françaises

LA HAUSSE quasi ininterrompue de la Bourse de Paris n'est pas le seul fait des investisseurs français : depuis de nombreux mois, les analystes ne cessent de mettre en avant le rôle joué par les fonds d'investissement anglo-saxons. Une affirmation confirmée et au-delà par une enquête de la Commission des opérations de Bourse (COB) rendue publique *lundi 9 mars*. Elle porte sur les critères d'investissement des grands gestionnaires internationaux et l'influence de ces derniers sur la gestion et la stratégie des entreprises françaises.

La COB est partie d'un constat : depuis plusieurs années, la présence des investisseurs internationaux s'est fortement accrue dans le capital des entreprises françaises. Des investisseurs étrangers détiennent plus de 40 % des actions d'une dizaine de grandes entreprises françaises comme Elf Aquitaine, Total, Accor ou Pechiney. Ce phénomène, relève la Commission, qui n'est pas propre à la France, s'explique par l'internationalisation des portefeuilles des grands fonds anglo-saxons dont les actifs gérés atteignent des montants considérables. A titre d'exemple, le numéro un mondial de la gestion, Fidelity, gère environ 600 milliards de dollars (3 600 milliards de francs), soit environ deux fois et demie le montant du budget de la France.

26,6 % DE LA CAPITALISATION

Selon la Banque de France, au mois de septembre 1997, la part des non-résidents dans la capitalisation boursière s'élevait à 26,6 % (soit 1 016 milliards de francs rapportés à l'ensemble de la capitalisation boursière, qui était de 3 815 milliards de francs).

Si les gestionnaires internationaux déclarent souvent ne pas avoir de stratégie spécifiquement française, cela ne les empêche pas d'avoir un poids de plus en plus important sur la gestion des entreprises dont ils sont actionnaires. La rentabilité rapide de leur investissement reste leur principale exigence. Ils s'attardent très peu sur les résultats de l'entreprise, qui, selon eux, reflètent le passé, mais s'intéressent surtout à la valorisation du titre dans l'avenir *« grâce à une politique considérée comme adaptée »*. Les exigences de *moyens* que les investisseurs font peser sur ces entreprises font donc largement appel aux principes de *corporate governance*, ou gouvernement des entreprises.

Ainsi les non-résidents demandent-ils une stratégie claire et de la transparence, notamment au regard de la vérité des comptes, ce qui oblige les entreprises françaises à extérioriser des éléments qu'elles garderaient volontiers confidentiels. Elles doivent également rechercher des projets dont le rendement est supérieur au capital investi, les dirigeants doivent également s'impliquer fortement dans la gestion de leur société et communiquer fréquemment avec leurs actionnaires. A titre d'exemple, Fidelity effectue 24 500 visites par an aux Etats-Unis, 7 500 au Japon et 6 500 en Europe.

En conclusion, la Commission relève que ces investisseurs étrangers exercent naturellement une influence sur les entreprises dans le seul but de faire fructifier leur argent. Si les entreprises sont conscientes qu'elles ne peuvent souvent se développer qu'avec l'aide des investisseurs internationaux, elles ne doivent pas oublier que ces derniers sont beaucoup plus « mobiles » que les investisseurs français, moins sensibles à des préoccupations de long terme et qu'ils *« méconnaissent la notion française d'intérêt social qui sous-entend que la société doit protéger l'ensemble de ses membres, au-delà des intérêts des seuls actionnaires »*.

François Bostnavaron

La Compagnie générale des eaux officialise l'absorption d'Havas

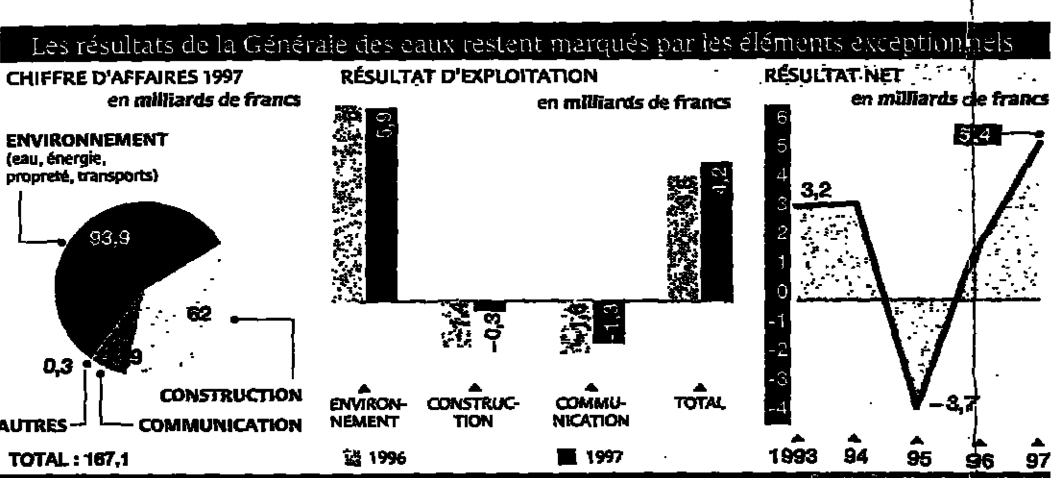
La fusion permet au groupe de Jean-Marie Messier d'intégrer tous les métiers de la communication. Havas, présidé par Eric Licoys, devient une simple filiale de la compagnie

Le PDG de la Générale des eaux a annoncé lundi 9 mars la fusion-absorption de sa filiale de communication. Les actionnaires d'Havas obtiennent le versement d'un dividende exceptionnel de 107 francs par action, soit un montant total de 8,7 milliards. La fusion, qui valorise la société de communication à 40 milliards de francs, se fera sur la base de cinq actions Havas pour deux titres Générale des eaux. A l'occasion de cette opération, Eric Licoys, directeur général, remplace Pierre Dauzier à la présidence de l'entreprise, qui sera refilialisée. Canal Plus quitte l'orbite d'Havas pour être repris en direct par le groupe de Jean-Marie Messier. Avec cette fusion, la Générale des eaux souhaite s'affirmer comme un acteur incontournable de la communication, présent sur tous les métiers du secteur. La compagnie ne chiffre pas les synergies qui pourraient naître de ces rapprochements.

L'AFFAIRE était entendue depuis des mois. Lundi 9 mars, la Générale des eaux s'est décidée à l'officialiser. Le groupe de Jean-Marie Messier, un an après en être devenu l'actionnaire principal, a annoncé la prochaine fusion-absorption d'Havas.

Avec cette opération, la Générale des eaux concrétise son ambition de s'imposer comme un groupe couvrant tout l'éventail de la communication, du téléphone à la télévision, en passant par internet, le multimédia, la production audiovisuelle, la presse et la publicité. *« Pour un challenger comme nous dans ce combat de géants, il faut avoir une vision différente des autres et préempter le futur »* a expliqué M. Messier pour justifier sa stratégie.

Le nouvel ensemble – en excluant la participation dans Canal Plus – pèsera 210 milliards de francs de chiffre d'affaires. Depuis quatorze ans, la Générale des eaux avait patiemment accumulé les participations dans la communication et les télécommunications, en devenant actionnaire de Canal Plus, d'UGC (cinéma), enfin de SFR (téléphonie mobile). La reprise d'Havas lui permet de s'adjoindre un groupe peu endetté et rentable (1,39 milliard de francs de bénéfice net en 1997 pour 51,7 milliards de chiffre d'affaires).



PROJET STRATÉGIQUE

En butte aux actionnaires minoritaires d'Havas, qui redoutaient d'être lésés dans cette fusion, M. Messier s'est défendu de vouloir réaliser une opération financière. *« La Générale des eaux ne cherche à se constituer ni cagnotte, ni plus-values. Notre volonté est de mener un projet stratégique »*, a-t-il expliqué.

Pour preuve : l'ensemble de la trésorerie disponible d'Havas, y compris les cessions à venir, sera distribuée sous forme de dividende exceptionnel, d'un montant de 107 francs par action (avoir fiscal compris), ce qui valorise le titre Havas à 529 francs.

Par la suite, le groupe de M. Messier procédera à une fusion sur la base de cinq actions Havas pour deux titres Générale des eaux. La fusion qui permet d'intégrer tout le patrimoine d'Havas au sein de la compagnie entraînera la création de 23,2 millions d'actions Générale des eaux, mais aucune sortie d'argent. Pour éviter une trop grande dilution des bénéfices pour les actionnaires de son groupe, M. Messier a annoncé la constitution d'un autocontrôle, par le biais d'obligations convertibles, de 5 milliards de francs. Lorsque la loi le lui permettra, ce fonds sera utilisé par le groupe pour racheter un bloc de titres d'un même montant.

Ce montage, selon le groupe, devrait aboutir à une réduction de capital de 11 milliards de francs pour le groupe, ce qui entraînerait une hausse mécanique du bénéfice net par action, un critère essentiel pour les analystes boursiers. *« La fusion avec Havas ne sera pas dilutive. Elle sera même positive dès 1999 »*, assure M. Messier.

L'arrivée d'Havas modifiera l'équilibre interne de la Générale des eaux, organisée autour de trois pôles : environnement, communication, construction. Jusqu'alors pièce maîtresse du groupe, l'environnement – qui regroupe les activités eau, énergie, propreté, transports – perdra de son influence au profit de la communication. A l'horizon 2000, cette dernière devrait représenter 30 % du chiffre d'affaires et la moitié de l'autofinancement, selon le groupe.

Tout le pari de M. Messier est là. Le PDG de la Générale des eaux défend sa vision de la cohérence entre les différents métiers de la communication, au nom du consommateur *(lire ci-dessous)*. Mais tout en prônant cette complémentarité, il se refuse à mettre en place une organisation verticale poussée. Le pôle communication sera réorganisé autour de trois branches autonomes. Cegetel gardera la mainmise sur tout le développement du téléphone fixe et mobile. Havas, qui sera refilialisée aussitôt après la fusion, s'occupera de l'édition, du multimédia et de la publicité.

Enfin, la participation de 34 % dans Canal Plus, jusqu'alors rattachée à Havas, sera reprise en direct par la compagnie. La chaîne cryptée, fragilisée depuis sa fusion avec NetHold, n'est plus la même source de profits qu'auparavant pour la Générale des eaux. Pierre Lescure, PDG de Canal Plus, se *« donne deux ans pour remettre NetHold à niveau »*.

Cette organisation assure une grande souplesse aux différentes entités. Dotées chacune d'un capital, elles pourront nouer des alliances, échanger des titres, vendre une partie de leurs actions à des partenaires, comme cela a été fait, dans le téléphone, entre Cegetel, BT et Mannesmann. Pour le groupe, cela permet de valoriser au mieux ses actifs, tout en limitant ses engagements financiers.

Mais cette politique permettra-t-elle d'obtenir les synergies annoncées ? A l'image de ce qui s'est passé dans le multimédia où Havas et Cegetel ont été conduits à développer ensemble de nouveaux produits, M. Messier souhaite que les rapprochements se fassent au fur et à mesure, en fonction des projets et des besoins. Il n'a pu donner aucune précision chiffrée sur les conséquences de cette reconfiguration.

Guy Dutheil et Martine Orange

Le nouvel Havas se recentre sur l'édition, la publicité et le multimédia

LE GROUPE HAVAS, dont Pierre Dauzier a quitté la présidence lundi 9 mars, est maintenant présidé par Eric Licoys, directeur général du groupe de communication et proche de Jean-Marie Messier, PDG de la Compagnie générale des eaux (*Le Monde* du 9 mars). Le groupe sera *« immédiatement filialisé »* à 100 % après la fusion avec la CGE : il en devient le pôle édition-presse-publicité-multimédia, se recentrant ainsi sur ses *« métiers traditionnels »* (édition et publicité) et sur leurs applications multimédias. Canal Plus sera désormais détenu *« en direct »* par la CGE.

Le nouvel Havas comprend les activités d'édition, de presse et de multimédia groupées dans Havas Publication Edition (HPE, ex-CEP), avec notamment la presse professionnelle (*Le Moniteur*, *L'Usine nouvelle*, etc.), la presse grand public (comme *L'Express*, qui prépare une nouvelle formule pour le 19 mars), la presse économique (*L'Expansion*, dont M. Licoys indique qu'il *« ne sera pas vendu »*, mais qu'il réfléchit à *« une formule plus jeune »*), la presse spécialisée, avec le groupe *Quotidien du médecin*, de Philippe et Marie-Claude Tesson, qui devrait intégrer HPE après les résultats d'un audit. HPE regroupe en outre les Salons, en France et à l'étranger.

HPE couvre aussi l'édition, riche de quarante-cinq sociétés différentes (Larousse, Nathan, Bordas, etc.), ainsi que 50 % du Club France-Loisirs, le reste étant détenu par Bertelsmann. Havas et le groupe allemand sont *« en discussions »* à propos de la presse professionnelle, qui pourraient aboutir à des alliances ou à des acquisitions en commun, mais *« il est hors de question de lui céder les journaux professionnels, comme le bruit en a couru »*, a indiqué M. Licoys. Enfin, HPE englobe Havas Interactive (CD-ROM, Cadres on line, Infos graphiques on line).

Deuxième axe d'Havas : les médias de proximité, avec Havas Media Communication (HMC), qui rassemble la presse gratuite – la Comareg, en plein essor sur Internet – et l'afficheur Avenir, dont M. Licoys a souligné le potentiel international. La publicité constitue le troisième pôle, avec Havas Advertising (détenu à 38 %). M. Messier a fait remarquer qu'il soutenait les *« projets d'alliance internationale »* d'Alain de Pouzilhac, son PDG, mais que celle-ci se ferait *« sans céder un titre d'Havas Advertising »* (*Le Monde* du 7 mars). Quant à Havas Voyages, il *« devrait être cédé en juin, sans doute à son partenaire American Express »*, selon un responsable d'Havas.

Yves-Marie Labé

Le pari de la convergence entre télécoms et médias

L'OPÉRATION d'absorption d'Havas par la Compagnie générale des eaux (CGE) a été menée au nom de la convergence entre les télécommunications, l'audiovisuel, l'édition et le multimédia. *« Les tuyaux sans contenu, ça sonne creux »*, affirme Jean-Marie Messier. L'idée qu'il nourrit est simple : proposer aux 4,3 millions d'abonnés à Canal Plus et aux clients de l'opérateur du câble, Numéricâble, des abonnements au téléphone fixe (Cegetel) ou mobile (SFR). Il souhaite aussi alimenter les futurs services en ligne par la presse gratuite, les fonds éditoriaux d'Havas Publications Edition, qui contrôle notamment Larousse, Nathan, Le Robert, Plon, Julliard ou Laffont. L'avenir est, pour le patron de la CGE, *« à la maîtrise des accès, aujourd'hui le téléphone, le câble et le satellite, demain le Web TV »*, tout en développant *« des services ciblés à valeur ajoutée »*.

ANALYSE

L'idée est de proposer aux abonnés de Canal Plus et du câble des services téléphoniques

Cette idée de convergence peut-elle réellement se concrétiser ? S'agit-il d'une nouvelle vision prophétique propre à la fin des années 90 ou d'un énième phénomène de mode pour masquer la reprise en main, sans douceur, d'un groupe de communication ?

La grande vogue de la convergence a démarré aux Etats-Unis où le mariage d'intérêt entre Internet et la télévision a déjà été célébré. Microsoft est présent sur le contenu d'Internet (sur MSN et Internet Explorer), sur les réseaux de distribution (dans le capital du câblo-opérateur américain Comcast) et sur les terminaux (via l'acquisition de Web TV). Selon l'Institut de l'audiovisuel et des télécommunications en Europe (Idate), *« la convergence entre Internet et la télévision s'accélère, en prenant trois formes : l'adaptation du modèle techno-économique de la télévision aux spécificités d'Internet via le développement de nouveaux services de diffusion d'information ; une plus grande synergie de contenus entre Internet et la télévision ; une convergence technologique, avec la distribution de services d'accès à Internet sur les infrastructures de la télévision et l'accès à Internet à partir du téléviseur »*.

AVANTAGES INCERTAINS

Si Internet et la télévision tendent à se rapprocher, les passerelles entre le téléphone et le câble existent aussi bel et bien. En Grande-Bretagne, c'est d'ailleurs la commercialisation du téléphone qui a permis de rentabiliser les coûteuses infrastructures du câble.

La libéralisation des télécommunications aidant, des tests sont en cours, notamment à Annecy, pour voir si une duplication des abonnements est possible. Si l'idée de convergence est dans l'air du temps, sa traduction concrète, en termes d'avantages financiers, est loin d'être prouvée.

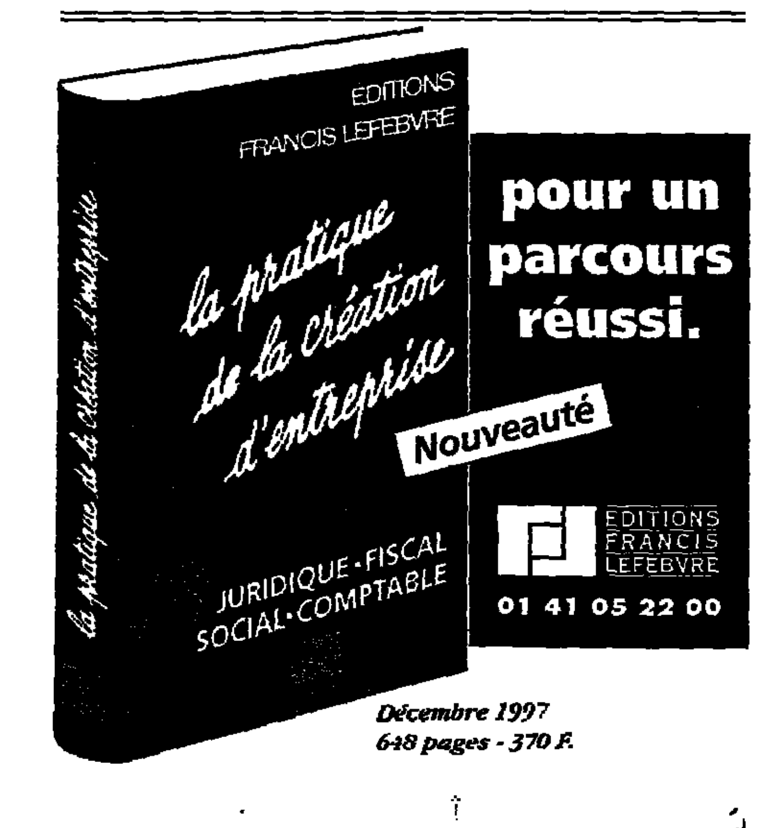
Non pas tant parce que le nombre d'accros à Internet est encore très faible en France. Mais parce que les fichiers des parcs d'abonnés ne sont pas interchangeables. Des tests de marketing direct réalisés auprès de 30 000 abonnés de Canal Plus et 30 000 abonnés de Cegetel ont jusqu'à présent simplement permis de conclure que les abonnés à la chaîne cryptée préféraient... qu'on leur écrive sur un papier à en-tête Canal Plus. Mais, pour ce qui est de s'abonner en plus à des services de téléphonie de Cegetel, le rendement n'est pas meilleur qu'ailleurs...

Le thème de la convergence est en tout cas suffisamment porteur pour que la Commission de Bruxelles s'en soit emparée. L'élaboration d'un Livre vert sur *« la convergence des secteurs des télécommunications, des médias et des technologies de l'information et les implications pour la réglementation »* a suscité un très large débat.

En juin, à l'issue d'une phase de concertation, un projet de directive sera soumis au Parlement européen. Mais déjà la première mouture, élaborée par le très libéral commissaire chargé des télécommunications, Martin Bangemann, a été modifiée. Beaucoup de voix se sont élevées, dont celles du Conseil supérieur de l'audiovisuel, pour critiquer le projet initial.

De nombreux professionnels de l'audiovisuel redoutent que la convergence constitue une réelle menace pour la création et se solde par une uniformisation générale des contenus. Surtout si tous les modes de diffusion (câble, satellite, services en ligne sur Internet...) appartiennent au même opérateur qui souhaitera amortir au mieux ses programmes. Poussée à l'extrême, la convergence, qui tend à abolir les frontières entre contenant et contenu, revient, selon la députée italienne Luciana Castellina, *« à considérer un fax et un film comme un même produit »*.

Nicole Vulser



Volkswagen a réalisé un bénéfice record en 1997

VOLKSWAGEN a dégagé un bénéfice record en 1997, de 1,36 milliard de deutschemarks (4,55 milliards de francs), a annoncé le groupe lundi 9 mars dans la soirée.

En 1996, Volkswagen avait gagné deux fois moins d'argent : 678 millions de deutschemarks. Le constructeur de Wolfsburg, qui a embauché en 1997 19 000 personnes, versera des dividendes, eux aussi records, de 12 deutschemarks par action ordinaire. Le conseil de surveillance de Volkswagen qui se tiendra le 20 mars doit encore entériner ces décisions.

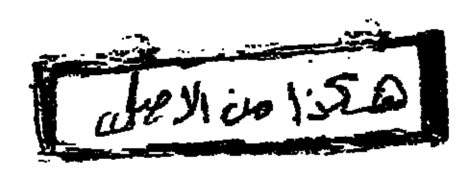
Le premier constructeur européen enregistre les fruits de la politique d'expansion qu'il a mise en place depuis quelques années. Expansion dans la gamme de produits : chacune des quatre marques du groupe – Audi, Volkswagen, Seat et Skoda – propose de plus en plus de modèles dans l'ensemble des segments de l'automobile. En augmentant ses volumes, Volkswagen peut aussi amortir plus vite ses installations industrielles et ses frais de développement, ce qui accroît sa rentabilité. En 1997, le groupe a vendu 4 250 000 voitures, soit 7,9 % de plus qu'en 1996. *« A la fin de 1997, notre part du marché mondial s'est accrue encore une fois, de 0,4 %, pour atteindre 10,4 % »*, a déclaré Ferdinand Piëch, président du directoire de Volkswagen, à l'occasion du salon de Genève. Le chiffre d'affaires du groupe, lui, a progressé de 13 % à 113,2 milliards de deutschemarks. Pour augmenter ses volumes de vente, le constructeur allemand mise aussi sur son expansion à l'étranger : il réalise déjà plus de 40 % de ses ventes hors d'Europe. Le groupe automobile, qui vendait 2,5 millions de voitures en 1986, a pour objectif de vendre 5 millions de voitures dans le monde à l'horizon 2000.

POLITIQUE D'EXPANSION

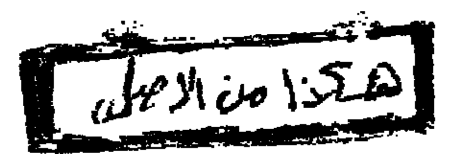
Cette politique d'expansion est coûteuse. *« Nous allons investir 43 milliards de deutschemarks dans les cinq ans à venir, soit 10 milliards de plus que ce que nous prévoyions de faire il y a un an »*, développe Bruno Adelt, directeur financier du groupe. Elle ne peut se concevoir sans un programme d'économies : concessions salariales, réduction du nombre de plates-formes, diminution des dépenses auprès des fournisseurs, rationalisation de la production... Rien ne doit être négligé. Mais Volkswagen a aussi besoin d'argent pour se développer. C'est pour cela que le groupe avait décidé en septembre 1997 d'augmenter son capital et d'émettre six millions d'actions. L'opération avait finalement été reportée, début novembre, en raison de la crise asiatique. Lundi soir, Volkswagen a annoncé qu'il allait pouvoir procéder à cette augmentation de capital. Mais il n'en réalisera dans un premier temps que la moitié : trois millions d'actions Volkswagen devraient être bientôt émises. Le prix d'émission n'est pas connu – à l'automne 1997, on parlait de 1 010 marks.

Lorsque Ferdinand Piëch avait annoncé cet automne son intention d'augmenter son capital, les spéculations sur ses intentions réelles s'étaient multipliées. Une rumeur lui avait même prêté le projet de racheter PSA. Seules certitudes : Volkswagen s'est mis sur les rangs pour racheter Rolls-Royce et Bentley et devrait également investir massivement dans le camion, dont il est totalement absent sauf au Brésil. *« Nous voulons nous mettre à cette activité, en commençant par l'Europe, que ce soit seuls ou avec un partenaire. Nous pensons que le camion est une activité rentable et que ses perspectives de développement dans les pays émergents sont colossales »*, explique Bruno Adelt. Le ton est déterminé. Des négociations sont en cours avec Scania pour un partenariat, mais les deux groupes sont encore loin d'un accord. Volkswagen n'est pas à court d'idées.

Virginie Malingre



Volkswagen a réalisé un bénéfice record en 199



Catimini, le fabricant de vêtements pour enfants, s'est mué en distributeur

Marketing: La marque haut de gamme a ouvert son 200e magasin à Paris, sur les Champs-Elysées. Elle compte en ouvrir 100 autres dans le monde d'ici trois ans grâce à 150 millions de francs investis sur ses propres deniers, sans appel au capital-risque ni introduction en Bourse

NANTES
de notre correspondant

L'ouverture, lundi 9 mars, d'un magasin de 250 m² à Paris, sur les Champs-Elysées, à l'occasion du 25e anniversaire de Catimini, marque l'ambition retrouvée, après une période de doute, du fabricant de vêtements haut de gamme pour enfant. *« Nous étions mieux implantés à Barcelone qu'à Paris, où nous gardions une image un peu provinciale »*, s'amuse son PDG, Paul Salmon, qui ne boude pas son plaisir d'implanter un magasin *« sur le premier centre commercial du monde »*. Catimini en attend justement beaucoup pour observer les tendances du marché international, puisque, selon ses prévisions, un client sur deux devrait être étranger.

Ce magasin est le 200e point de vente de Catimini, qui réalise désormais 56 % de son chiffre d'affaires avec son propre réseau de distribution constitué pour moitié de succursales et pour moitié de franchisés, et le solde avec 2 500 détaillants multimarques présents dans soixante pays. *« Nous passons du métier de créateur-fabricant à celui de concepteur-distributeur »*, explique M. Salmon, qui a créé l'entreprise avec son épouse, Monique, en 1973, à Saint-Macaire-en-Mauges, dans le Choletais. D'ici à la fin de l'an 2000, Catimini veut ouvrir 100 magasins supplémentaires, dont un tiers en France, qui s'ajouteraient aux 135 existants dans l'Hexagone, un tiers en Europe et un tiers dans le reste du monde, s'additionnant aux 75 actuels. L'entreprise s'intéressera aux mégapoles comme Sao Paulo ou Taïpeh, en préférant y implanter plusieurs magasins dans chacune plutôt que couvrir l'ensemble du pays concerné. Parallèlement, Catimini veut augmenter de 30 % le chiffre d'affaires moyen de ses magasins en élargissant son offre au-delà des vêtements, avec une gamme de produits pour enfant fabriqués sous licence, et en développant une offre de vêtements renouvelée en permanence, et non plus seulement au rythme des saisons.

Pour cela, Catimini compte investir 150 millions de francs en trois ans sur ses propres deniers, sans appel nouveau au capital-risque ni introduction en Bourse. *« Nous réinvestissons tous nos résultats »*, explique M. Salmon, qui vise une rentabilité moyenne de 5 %. En 1997, Catimini a réalisé un chiffre d'affaires de 520 millions de francs et a dégagé un résultat net de 27 millions. Ses prévisions sur l'année en cours sont de 545 millions de francs de chiffre d'affaires et 20 millions de résultat.

Les deux tiers de ces investissements porteront sur son réseau de distribution et un tiers sur ses moyens logistiques, informatiques, sa communication et son organisation. Une nouvelle plate-forme logistique va être construite à Saint-Macaire-en-Mauges, où vient d'être ouvert un institut de formation pour le réseau de distribution : *« Nos flux doivent être tirés par les consommateurs, et non plus poussés vers les boutiques. Nous allons augmenter le risque que nous prenons sur nos stocks, et nous allons nous-mêmes déclencher 80 % des commandes de nos franchisés. »*

UN PARI DIFFICILE

Le pari est difficile avec des vêtements dont la créativité et la qualité compliquent l'assemblage. Catimini veut appliquer les méthodes qui font le succès de chaînes de vêtements telles que Zarra, C & A, Du pareil au même ou H & M, conçues d'emblée comme des réseaux de distribution dont les vêtements plus simples et plus standardisés que les siens répondent mieux aux exigences d'une organisation industrielle entièrement pilotée par la demande des consommateurs.

Quand ils ont vu ces *« rouleaux compresseurs »* débarquer en France, il y a quelques années, et y mener une offensive en règle sur les prix, avec des produits très attrayants qui renforçaient par ricochet l'image de *« vêtements créatifs mais chers »* de Catimini, Paul et Monique Salmon ont hésité à changer de cap. Ils ont testé l'enseigne Yataé, positionnée elle aussi sur des produits moins chers. L'expérience a tourné court : *« Nous n'avions pas les moyens de nous offrir dans chaque ville les meilleurs emplacements nécessaires à ce type de magasins. »* Face aux distributeurs et aux groupes fondés sur le marketing, Catimini a donc repris, en l'actualisant, sa stratégie fondée sur la créativité et le développement d'une marque ayant le pouvoir de faire *« payer le juste prix »*.

Adrien Favreau

Une PMI mondiale

Catimini emploie directement 440 personnes, et autant dans son réseau de distribution. Sa production est réalisée à 41 % au Maroc, 25 % en Asie, 22 % en France et 8 % en Inde. Mais les matières premières, qui représentent 70 % du prix de revient de ces vêtements, viennent pour les deux tiers d'Europe – *dont une bonne part de* France. Ce qui, ajouté au poids croissant de la distribution, relativise l'impact social de la délocalisation de la production que M. Salmon juge inévitable. Catimini réalise 40 % de ses ventes en France, 44 % dans le reste de l'Europe, 9 % en Amérique, 5 % en Asie et 2 % au Proche-Orient. Contrôlé à 65 % par la famille Salmon, le capital de l'entreprise est détenu à 30 % par un pool financier comprenant notamment l'Institut de participation de l'Ouest, Paribas, Charterhouse et Barclays Capital Development.

Bernard Delas mise sur le GAN pour transformer Groupama

PORTRAIT

Le directeur général de Groupama est un économiste qui vient du sérail

DANS la pure tradition mutualiste, c'est-à-dire le plus discrètement possible, l'assureur Groupama s'est mis sur les rangs pour le rachat du GAN, en cours de privatisation. Cela n'empêche pas Bernard Delas, *l'homme qui depuis* juillet 1995 dirige avec poigne cette mutuelle d'origine agricole, d'être un candidat motivé. Il se prépare à inspecter les milliers de données qui vont être mises à la disposition des groupes intéressés dans les salles d'informations ouvertes lundi 9 mars.

Doucement mais sûrement, M. Delas, doté d'une solide personnalité, imprime sa marque sur Groupama. La mutuelle pèse aujourd'hui 36,4 milliards de francs de chiffre d'affaires, essentiellement en France, et compte 5 millions de clients dont un peu moins de la moitié ne sont pas des agriculteurs. Cet économiste, qui fêtera ses cinquante ans en août, vient du sérail. Il a démarré sa carrière en octobre 1971, à la Samda, une filiale de Groupama. Comme titre de gloire, il possède notamment celui d'avoir réussi, en tant que responsable de Groupama Nord-Est, de 1990 à 1993, la fusion sans heurts de cinq caisses. Un examen de passage obligé pour être coopté par ses pairs. *« Il faut pouvoir se frotter aux réalités du terrain »*, résume un ancien directeur de région.

D'ailleurs, collégialité oblige, *« le dossier de la croissance externe a été ouvert et présenté aux instances régionales il y a bien longtemps »*, explique-t-on chez Groupama. Bernard Delas en est le maître d'oeuvre et l'avocat. Les décisions sont forcément longues à mûrir dans la mesure où les régions sont associées à chacune d'entre elles. Si le tandem formé par Jean Baligand, président de Groupama, et Bernard Delas *« fonctionne bien »*, s'il bénéficie d'une forte légitimité, il ne peut pas se permettre de rater une opération d'une telle importance. Le fonctionnement fort complexe d'une mutuelle nourrit par construction des contre-pouvoirs. Les concurrents de Groupama, mutuelles ou pas, soulignent à l'envi la persistance de baronnies qui ne laisseront pas passer les échecs.

TOUJOURS MOINS AGRICOLE

D'autant que la mutuelle n'a pas mené à son terme sa révolution culturelle. Elle a commencé au début des années 90, avec l'ouverture de la clientèle au monde non agricole. *« Les tensions étaient à l'époque d'ordre essentiellement politique, puisqu'il s'agissait d'ouvrir les postes d'administrateur aux non-agriculteurs. »* Mais, aujourd'hui encore, quelque 95 % des administrateurs sont agriculteurs, et *« la mutation ne se fera que progressivement »*, confie un dirigeant de région. L'acquisition du GAN serait le moyen idéal pour l'accélérer.

Groupama, pour se développer, se trouve en fait condamné à renforcer sa présence dans les villes de plus de 100 000 habitants. Il met en avant les fortes complémentarités avec le GAN sur ce point. Autre atout : l'acquisition pourrait se faire sur ses seuls fonds propres, qui, réévalués, sont estimés à environ 47 milliards de francs. Mais le véritable défi, en cas de rapprochement, sera de gérer de fortes disparités culturelles. Groupama devra à la fois faire une place au GAN et ne pas perdre son identité.

Pascale Santi

L'usine du futur de Pechiney Dunkerque a été lancée il y a dix ans

Les difficultés avaient été sous-estimées

PORTÉE sur les fonts baptismaux en 1988, l'usine d'aluminium de Pechiney Dunkerque devait être en tous points exemplaire. Par leur accord conclu le 23 décembre 1988, Jean Gandois, PDG de Pechiney, et Pierre Delaporte, président d'EDF, voulaient prouver que le « site France » restait industriellement compétitif. Sur le plan social, Jean Gandois et Martine Aubry, alors directeur général adjoint du groupe, voulaient construire *« l'usine de demain »*. Le pari : embaucher des salariés peu qualifiés, les former et créer des équipes autonomes, limiter autant que faire se peut les niveaux hiérarchiques tout en ayant une compétitivité équivalente aux meilleurs usines mondiales. Les consultants appelés par Pechiney pour mener à bien ce pari n'avaient jamais explicité leur démarche. C'est désormais chose faite. Olivier du Roy et Christian Mahieu, du cabinet Aegist, décrivent par le menu leur méthodologie dans un ouvrage, *L'usine qui n'existait pas*, auquel a contribué, entre autres, le directeur des ressources humaines d'Aluminium Dunkerque.

BIBLIOGRAPHIE

Construction progressive de l'organisation, ingénierie pédagogique... toute la méthodologie est détaillée. Dans une dernière partie, les auteurs dressent un bilan d'Aluminium Dunkerque. S'ils traitent un peu rapidement la montée en puissance de la CGT et le conflit de 1995, ils reviennent longuement sur *« le malaise de l'encadrement »* face à l'organisation et à son avenir professionnel. Autre difficulté, *« celle du pilotage et de la mise en tension des équipes autonomes »*. Le directeur de l'usine estime que cette organisation *« était la bonne solution »*, même s'il déplore la *« préoccupation insuffisante de la performance économique »*.

Frédéric Lemaître

★ ***L'usine qui n'existait pas*** **d'Olivier du Roy et Christian Mahieu, Les Editions d'organisation, 318 pages, 245 F.**

Wolters Kluwer fait capoter la fusion avec Reed Elsevier

Les objections exprimées récemment par la Commission européenne et la vigilance des autorités de régulation américaines ne sont sans doute pas étrangères au renoncement des deux éditeurs de former le premier groupe mondial de presse professionnelle

AMSTERDAM
de notre correspondant

L'annonce, lundi 9 mars, de l'échec de la fusion entre Wolters Kluwer et Reed Elsevier a dû faire pousser quelques soupirs de soulagement dans les sièges sociaux des grands éditeurs mondiaux. A l'heure où la Compagnie générale des eaux et Havas expliquaient leurs plans à la presse (*lire page 15*), les deux géants de la communication, l'un Néerlandais, l'autre mi-Anglais mi-Néerlandais, publiaient un communiqué succinct.

Exit la création du premier groupe de presse professionnelle et scientifique au monde, pesant 40 milliards de francs de chiffre d'affaires pour un bénéfice avant impôt de 6 milliards. Adieu les projets de croissance dans la presse juridique, fiscale et scientifique, et dans l'édition en ligne. Adieu aussi la *« solide plateforme de croissance dans les pays émergents en Europe centrale et dans la région Asie-Pacifique »*, qu'évoquaient les dirigeants des deux entreprises au moment de l'annonce de leur rapprochement (*Le Monde* du 14 octobre 1997).

C'est peu dire que la fusion aurait donné naissance à un véritable titan, doté d'une force de frappe impressionnante, avec une capitalisation boursière de plus de 160 milliards de francs. Pourquoi, dans ces conditions, jeter aux orties un tel projet qui faisait trembler sur ses bases la concurrence dans le monde entier ? Lundi, la différence entre les deux groupes se ressentait dans leur stratégie de communication. Après avoir hésité, Reed Elsevier s'est retranché dans le silence. De son côté, Wolters Kluwer a opté pour quelques commentaires, en guise de défense. Car la fusion semble avoir principalement capoté sous l'impulsion de ce dernier.

OBJECTIONS DE BRUXELLES

Selon le communiqué, Wolters Kluwer a réclamé la renégociation *« de certains des termes de la fusion »*, à la suite des conditions posées par les autorités de régulation. Depuis quelques semaines, la Commission européenne ne faisait pas mystère de ses objections concernant certaines *« positions dominantes »* qu'aurait détenu le nouveau groupe dans l'édition scientifique ou médicale, par exemple.

Plus discrètes, les autorités américaines de contrôle n'en étaient pas moins vigilantes. Quoi de plus normal : 41 % du chiffre d'affaires cumulé des deux maisons d'édition auraient été réalisés aux Etats-Unis. Commentaire de Caroline Vogelzang, porte-parole de Wolters Kluwer : *« Les désinvestissements imposés par les autorités antitrust auraient réduit la croissance du bénéfice par action, prévu à 15 % entre 1997 et 1999. »* Ce bouleversement de la donne a poussé Reed Elsevier à enclencher la marche arrière : *« Les modifications significatives réclamées par Wolters Kluwer pour protéger les intérêts de ses actionnaires retiraient tout attrait à la fusion »*, dit-on chez l'Anglo-Néerlandais.

L'euphorie qui régnait en octobre dernier, lors de la présentation du projet de fusion, a donc laissé place à la gueule de bois. Les deux éditeurs vont devoir plancher sur les causes profondes de l'échec et sur la réactualisation de leur stratégie de croissance, même s'ils affirment pour l'instant vouloir revenir à la situation antérieure, comme si de rien n'était. Chez Reed Elsevier, on sera de toute façon encouragé par les marchés, qui ont fortement sanctionné les titres à Londres et Amsterdam, tout en faisant légèrement grimper l'action Wolters Kluwer.

Troisième maison d'édition de poids aux Pays-Bas, pourvue, elle aussi, d'une ambition internationale, VNU n'a pas réagi officiellement à l'échec de la fusion. Les trois géants néerlandais, il est vrai, ne sont pas concurrents sur tous les marchés. Chez VNU, l'information professionnelle ne représente que 27 % d'un chiffre d'affaires se montant à 4,5 milliards de florins (environ 13 milliards de francs). En outre, *« VNU ne vise pas l'édition fiscale, juridique et scientifique »*, note Frans Cremers, son directeur financier. Mais, même si ce dernier déclarait récemment *« ne pas avoir le sentiment d'être haché menu entre deux titans »*, la nouvelle a sans doute été accueillie sans déplaisir au siège de Haarlem.

Alain Franco

Les fusions avortées

La course au gigantisme vient de connaître plusieurs échecs spectaculaires :

● **Pharmacie.** Les laboratoires GlaxoWellcome et SmithKline Beecham ont abandonné, le 23 février, un projet de fusion annoncé le 30 janvier et qui devait aboutir à la création du numéro un mondial du secteur. Une précédente tentative de rapprochement entre SmithKline et American Home Products avait aussi avorté.

● **Conseil.** Le rapprochement entre les cabinets KPMG et Ernst & Young a capoté le 13 février. Annoncé quatre mois plus tôt, il aurait débouché sur la création du numéro un mondial de l'audit.

● **Télécommunications.** La fusion envisagée en novembre 1996 entre BT (ex-British Telecom) et l'américain MCI a achoppé à l'automne 1997 en raison des tergiversations des actionnaires de BT, l'américain succombant finalement à une offre supérieure de Worldcom.

Le cavalier seul du troisième éditeur néerlandais

Alors qu'il semblait prendre du retard dans la course au gigantisme engagée par les éditeurs, VNU, le troisième éditeur néerlandais, se retrouve aujourd'hui confirmé dans sa stratégie : le cavalier seul. *Pour l'instant, VNU rejette toute idée de méga-fusion.*

Le groupe vient d'acquérir, pour la somme record de 2,1 milliards de dollars, l'éditeur d'annuaires téléphoniques, World Directories. *« Nous allons nous concentrer sur l'intégration de cette activité. Il s'agit d'un marché relativement fragmenté. Je n'exclus pas d'autres acquisitions dans les cinq ans »*, nous a déclaré Frans Cremers, directeur financier du groupe. En France, VNU est prêt à *« étudier toutes les possibilités de rachat »*, à condition qu'il s'agisse de publications dans le trio de tête sur leur secteur.

Le téléphone est le nouveau bras armé du marketing

DOMINIQUE DUMAS et Pascal Verdier sont deux prête-noms fréquemment utilisés par des jeunes gens casqués, arrimés à des batteries de téléphones et d'ordinateurs, qui travaillent dans un centre d'appel de marketing téléphonique situé porte de Versailles, à Paris. Jeunes diplômés âgés de vingt à vingt-quatre ans, ces « téléacteurs » passent six heures par jour en moyenne accrochés à leur téléphone pour répondre aux appels des numéros verts publicitaires ou trouver les futurs clients des banques, sociétés d'assurance, opérateurs de télécommunication et autres vépécistes. La vue d'un plateau de télémarketing donne le vertige.

Le nouveau centre d'appels de Téléperformances a été inauguré mercredi 4 mars. Il aligne cent cinquante « positions » de télétravail aux proportions relativement généreuses, grâce à un investissement de 3 millions de francs qui devrait être rentabilisé en moins de deux ans. Mais le reste du centre, et notamment le département dévolu aux opérations de vente, relève du stakhanovisme. Insérés dans des barres fragmentées en cellules étroites, des grappes de huit téléacteurs agissent sous l'œil affûté d'un « superviseur ». Posté à l'extrémité du module, cet ancien téléacteur a le regard rivé à son écran où les performances de chaque membre de son équipe s'affichent en temps réel : nombre d'appels à l'heure, durée moyenne des conversations, taux de transformation, les statistiques défilent.

DES TRAVERS

Il écoute parfois la conversation entre un membre de son équipe et un client pour vérifier que celui-ci utilise les « *bons* » arguments pour lever les objections et le reprend en mains lorsqu'il est défaillant. Les spécialistes appellent cela « la formation continue ». Même si dans la salle où les équipes sont tétanisées par l'effort collectif règne une tension palpable où retentissent des stimulations en tout genre, du « il faut sourire s'il vous plaît » au « c'est bien Alina, merci Alina ! ».

Les techniques de marketing téléphonique sont en pleine expansion. *« Elles doivent satisfaire les achats impulsifs : j'ai envie, j'appelle. Quelle que soit l'heure, je dois obtenir ce qui m'a été promis dans les campagnes publi-promotionnelles, sinon le rêve devient sordide »*, explique Patrick Dubreil, PDG de Téléperformance Paris. En 1997, plus de 350 entreprises ont utilisé ce centre d'appels parisien. L'entreprise de VPC Quelle fait réceptionner ses commandes lorsque ses propres bureaux sont fermés. Les appels au numéro vert de Maaf Assurances sont traités par 50 téléacteurs qui établissent les devis d'assurances et prennent les rendez-vous pour les commerciaux. Une équipe de quinze personnes répond aux questions et réclamations des acheteurs de produits Moulinex.

Le succès d'une société comme Téléperformance, qui prépare son introduction au Nasdaq à New York repose, comme sa concurrente Atos, sur un système très efficace : tous les résultats des prospections sont envoyés le soir même ou le lendemain matin aux entreprises clientes. Mais ses travers sont nombreux.

Le marketing téléphonique surfe sur la précarité de ses employés – une grande partie sont des vacataires ou ont un contrat à durée déterminée. Et, à l'autre bout du fil, il n'hésite pas à tirer partie de situations humaines parfois désespérées – qui plus que les chômeurs, les surendettés ou les personnes isolées se laissent prendre au piège d'argumentaires particulièrement étudiés ? Il serait d'ailleurs possible de *« tout vendre par téléphone, sauf si le produit ou l'entreprise ne sont pas connues »*, affirme Sandrine Knellesen, directrice des ventes du département Actions commerciales. Mais les cas sont rares.

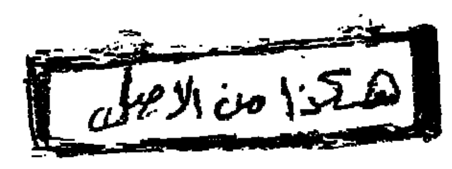
Florence Amalou

DÉPÊCHES

■ **TÉLÉVISION : un préavis de grève a été déposé pour le 15 mars**, jour des élections régionales, à la rédaction nationale de France 3 par les syndicats FO et SNRT-CGT. Les techniciens jugent que les conditions de travail se sont *« aggravées »* et estiment que *« l'avenir de certaines professions est menacé »*. Selon les deux organisations, *« la direction n'a qu'un seul souci : faire des économies »*. Le préavis de grève, qui appelle *« l'ensemble des salariés de toute la rédaction nationale à cesser le travail à compter du 15 mars à zéro heure pour une durée illimitée »*, comprend vingt-trois points, dont de nombreuses revendications déjà évoquées lors de la grève de décembre 1997.

■ **RADIO : la CFDT de Radio-France a déposé un préavis de grève pour le 23 mars.** En février, le syndicat avait lancé un *« ultimatum »* à Michel Boyon, PDG de Radio-France, pour que soit mis fin aux disparités salariales dans la station de service public. Le dépôt du préavis de grève est intervenu à la veille du comité central d'entreprise, prévu mardi 10 mars.

■ **Michel Boyon, PDG de Radio France**, a été reçu, vendredi 6 mars, par Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, pour présenter son projet de développement du Mouv', la radio jeune du service public. Les différents points devraient en être discutés lors du conseil d'administration de Radio France qui se tiendra mercredi 11 mars.



AFFAIRES

INDUSTRIE

● **ALCOA : le premier producteur d'aluminium mondial,** l'américain Aluminum Co of America (Alcoa), a annoncé, lundi 9 mars, l'acquisition de son concurrent **Alumax** pour 3,8 milliards de dollars (23,3 milliards de francs).

● **QWEST/LCI International : les deux compagnies de téléphone américaines** ont annoncé, lundi 9 mars, leur intention de fusionner, pour un montant de 4,4 milliards de dollars (plus de 26 milliards de francs).

● **BOWATER : le numéro un du papier journal aux Etats-Unis a** annoncé, lundi 9 mars, qu'il allait acquérir la société papetière québécoise **Avenor,** 4e producteur mondial de papier journal, pour 3,5 milliards de dollars canadiens (21,5 millards de francs).

● **RYANAIR : la compagnie aérienne irlandaise à bas tarifs** Ryanair a commandé, lundi 9 mars, 45 appareils de la nouvelle génération des Boeing 737, dont 25 commandes fermes et 20 options, d'une valeur catalogue de 2 milliards de dollars (12 *milliards de francs*).

● **SPIE-BATIGNOLLES : le groupe de BTP** devrait supprimer 350 emplois en 1998, après en avoir supprimé 900 en 1997, affirment les syndicats.

SERVICES

● ***GÉNERALE DES EAUX* : la fusion-absorption de Havas** par la Générale des eaux a été annoncée lundi *(lire p. 18)*.

● **WAGONS-LITS : les salariés de Wagons-Lits,** filiale du groupe Accor spécialisée dans la restauration ferroviaire, ont décidé lundi de reprendre le travail après treize jours de grève.

FINANCE

● **CIC : l'intersyndicale du CIC (CFDT, CFTC, CGT, FO, SNB-CGC)** a annoncé, lundi 9 mars, qu'elle allait demander aux 21 000 salariés du groupe de se prononcer par « *référendum* » sur les candidats au rachat du CIC.

● **CRÉDIT LYONNAIS : les administrateurs salariés CFDT et la CGT** ont assigné en référé le président de la banque, Jean Peyrelevade, « *afin d'obtenir communication du plan stratégique* » remis à Bruxelles.

● **HALIFAX : le groupe bancaire britannique** *a lancé une OPA sur* la société mutualiste Birmingham Midshires, pour 780 millions de livres (7,8 milliards de francs).

● **FORTIS : le groupe financier belgo-néerlandais** a annoncé, lundi 9 mars, avoir signé un accord définitif pour racheter la société américaine spécialisée *dans l'assurance-vie et santé* John Alden Financial, pour 600 millions de dollars (3,7 milliards de francs).

● **TAITTINGER : la Société du Louvre, holding** contrôlée par la famille Taittinger et *convoitée* par des groupes américains, a signé une nouvelle convention d'actionnaires avec la FFP, holding familial des Peugeot, qui va porter sa participation au sein de la Société du Louvre à 10 %.

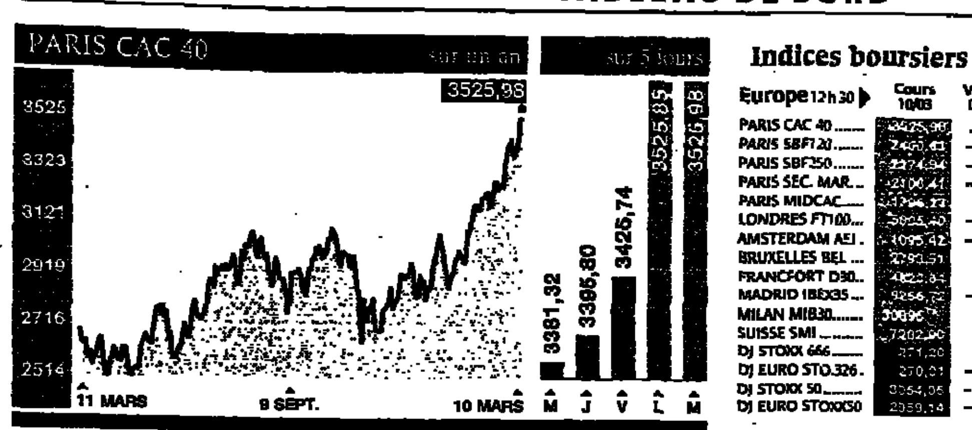
RÉSULTATS

■ ***VOLKSWAGEN* : *le groupe* automobile allemand** a annoncé, lundi 9 mars, un bénéfice net record de 1,36 milliard de marks en 1997 *(lire p. 18)*.

■ **BOUYGUES OFFSHORE : la firme parapétrolière** a annoncé, mardi 10 mars, une hausse de 2,5 % de son bénéfice net part du groupe, à 246,9 millions de francs, en 1997.

■ **COFACE : le leader de l'assurance-crédit** a annoncé, mardi 10 mars, un résultat consolidé de 272 millions de francs en 1997, en hausse de 10,6 % par rapport à 1996.

★ **Toutes les valeurs du CAC 40 sur le site Web « Le Monde ». *www.lemonde.fr***



Indices boursiers

Europe 12h30 ▶	Cours 10/03	Var. % 09/03	Var. % 31/12
PARIS CAC 40	3525,98	....	17,58
PARIS SBF120	[illegible]	-0,13	17,01
PARIS SBF250	[illegible]	-0,12	16,96
PARIS SEC. MAR.	[illegible]	-0,02	16,48
PARIS MIDCAC	[illegible]	0,14	13,08
LONDRES FT100	[illegible]	-0,23	13,04
AMSTERDAM AEI	1095,42	-0,33	19,89
BRUXELLES BEL	[illegible]	0,15	15,51
FRANCFORT D30	[illegible]	0,90	13,61
MADRID IBEX35	[illegible]	-0,04	27,71
MILAN MIB30	[illegible]	0,67	23,87
SUISSE SMI	[illegible]	0,21	14,96
DJ STOXX 666	[illegible]	0,08	....
DJ EURO STO.326	[illegible]	-0,06	....
DJ STOXX 50	[illegible]	-0,02	....
DJ EURO STOXX50	[illegible]	-0,11	....

Monde ▶	Cours 09/03	Var. % veille	Var. % 31/12
NEW YORK DJ	[illegible]	-0,03	8,38
- SP 500	[illegible]	-0,32	8,44
- NASDAQ	[illegible]	-1,62	9,86
BUENOS-AIRES M.	[illegible]	-1,19	-4,15
JOHANNESBURG	[illegible]	0,60	11,82
MEXICO BOLSA	[illegible]	-0,94	-8,35
SANTIAGO IPSA	[illegible]	-0,48	-9,97
SAO PAULO BOU.	[illegible]	0,07	9,51
TORONTO FSE I.	[illegible]	0,59	7,89
ASIE 10h15	10/03	09/03	31/12
BANGKOK SET	[illegible]	-0,13	46
HONGKONG H.	[illegible]	-0,87	1,64
SÉOUL	[illegible]	4,09	45,32
SINGAPOUR ST.	[illegible]	0,48	1,06
SYDNEY ALL O.	[illegible]	0,48	2,92
TOKYO NIKKEI	[illegible]	0,06	11,30



Principaux écarts au règlement mensuel

Hausses ▶	Cours 09/03	Var. % 06/03	Var. % 31/12
CRED.FON.FRAN.	[illegible]	+10,21	+29,88
ECIA	[illegible]	+7,51	+35,85
NORDON (NY)	[illegible]	+6,55	+18,25
SOMMER-ALLIBE	[illegible]	+6,46	+20,53
BOUYGUES OFFS.	[illegible]	+6,42	+5,11
DAMART	[illegible]	+5,82	-3,61
BERTRAND FAUR.	[illegible]	+5,47	+5,86
GRANDVISION	[illegible]	+5,07	-10,48
DANONE	[illegible]	+4,88	+19,61
GROUPE GTM	[illegible]	+4,76	+4,76

Baisses ▶	Cours 09/03	Var. % 06/03	Var. % 31/12
COFLEXIP	[illegible]	-4,74	+2,55
CANAL +	[illegible]	-4,13	+17,96
CGIP	[illegible]	-3,87	+13,96
MARINE WENDEL.	[illegible]	-3,66	+50
ROCHETTE (LA)	[illegible]	-3,53	+8,20
HAVAS ADVERTI.	[illegible]	-2,74	+22,56
SAGEM SA	[illegible]	-2,70	+34,32
CIPE FRANCE (	[illegible]	-2,32	+3,24
CREDIT LYONNA.	[illegible]	-2,28	+53
UIF	[illegible]	-2,19	+1,83

PARIS SBF 250 3 mois
2274,84
2277 2190 2102 2015 1928 1840
10 DÉC. 28 JANV. 10 MARS

NEW YORK Dow Jones 3 mois
8567,14
9702 9154 8606 8178 7669 7161 6653 6145
10 DÉC. 28 JANV. 9 MARS

LONDRES FT100 3 mois
5805,40
6199 5901 5603 5305 5008 4711 4413 4115
10 DÉC. 28 JANV. 10 MARS

FRANCFORT DAX 30 3 mois
4823,84
5279 4955 4631 4307 3983 3659 3335
10 DÉC. 28 JANV. 10 MARS

TOKYO Nikkei 3 mois
16982,82
18468 16946 15425 13142 11620
10 DÉC. 23 JANV. 10 MARS

LES PLACES BOURSIÈRES

PARIS

MARDI 10 mars à midi, la Bourse de Paris éprouve le besoin de consolider ses positions. L'indice CAC 40 n'affichait qu'un gain symbolique de 0,05 % à 3 527,50 points. Certains investisseurs *estiment* que le marché parisien progresse trop vite, et ils craignent un brusque retour de bâton. Pour autant, ils se gardent bien de prendre leur bénéfice trop rapidement.

Le marché a bien accueilli les modalités de la fusion Havas-Générale des eaux. A l'ouverture, l'action Havas s'est adjugée 4,57 %, à 526 francs, avant de perdre un peu de son avance. Pour sa part, le titre Générale des eaux est en hausse de 0,5 %, à 1 017 francs.

Malgré la stabilité de l'indice, le marché parisien est toujours aussi animé avec près de 6 milliards de francs échangés sur le règlement mensuel à la mi-séance.

TOKYO

MARDI 10 mars, la Bourse de Tokyo a terminé sur un modeste gain de 0,06 %, à 16 982,82 points. Les opérateurs attendent de connaître les détails des textes adoptés par le gouvernement pour la déréglementation des marchés financiers. Ces textes prévoient la libéralisation des commissions de courtage, la fin du système d'agrément pour les maisons de titres et l'abolition graduelle des cloisons étanches entre les différents métiers de la finance.

FRANCFORT

MARDI 10 mars, le marché électronique Xetra de la Bourse allemande a ouvert en retrait de 0,02 %, à 4 828,15 points. La veille, sur ce même marché, l'indice Dax 30 des valeurs vedettes a franchi, pour la première fois, la barre des 4 800 points, à 4 828,89 points (+ 1,39 %).

LONDRES

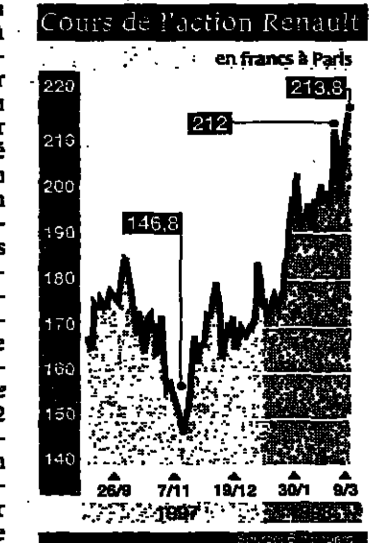
AU TERME d'une séance hésitante, l'indice FT 100 des valeurs vedettes de la Bourse de Londres a gagné 0,62 %, à 5 818,90 points, le lundi 9 mars. La stabilité des prix à la production a confirmé la faiblesse des pressions inflationnistes. Les opérateurs espèrent que la Banque d'Angleterre ne modifiera pas sa politique monétaire.

NEW YORK

UNE SÉANCE pour rien. Lundi 9 mars, l'indice Dow Jones a terminé inchangé, à 8 567,13 points. La détente des taux d'intérêt à long terme qui sont revenus à moins de 6 % (5,96 %) a compensé l'accumulation de mauvaises nouvelles sur les résultats des entreprises. Compaq, le fabricant de micro-ordinateurs, a prévenu que son bénéfice serait tout juste positif au premier trimestre.

Valeur du jour : nouveau record pour Renault

L'ACTION Renault a atteint un nouveau record, lundi 9 mars, à 213,8 francs. Depuis le début de l'année, elle a gagné 26 %, après avoir connu une progression de 60 % en 1997. Beau parcours pour une valeur dont le cours était longtemps resté inférieur au prix d'introduction en Bourse de l'entreprise (165 francs en novembre 1994). De nombreux analystes restent à l'achat, même s'ils considèrent que la marge de progression est aujourd'hui relativement faible. Le constructeur français, qui avait perdu 5,2 milliards de francs en 1996, est revenu aux bénéfices l'an dernier. Selon *La Lettre de l'Expansion*, il aurait gagné entre 5,2 et 5,3 milliards de francs. Les boursiers s'accordent actuellement, en moyenne, sur un chiffre de 4,6 milliards de francs alors que, en février 1997, ils l'estimaient négatif de 700 millions de francs.



L'exploitation de Renault a nettement progressé. Selon les analystes, elle s'échelonne entre 1 milliard et un peu plus de 2 milliards de francs, contre une perte d'environ 2 milliards de francs en 1996. Le groupe perd de l'argent dans les véhicules industriels (entre 300 et 400 millions de francs, selon les analystes). La branche financière du groupe, comme d'habitude, est largement bénéficiaire (1,3 milliard de francs, selon les analystes).

Comme l'avait annoncé Louis Schweitzer, président du constructeur, il y a un an, l'activité automobile est revenue aux bénéfices en 1997. Le groupe a profité de l'évolution favorable des devises mais il a aussi enregistré les fruits des succès de ses voitures – Mégane Scénic, Kangoo, nouvel Espace – et des divers plans d'économies engagés. Sur ce dernier point, Renault a même fait mieux que prévu. La baisse du prix de revient de chaque véhicule s'est établie à 3 850 francs, contre un objectif de 3 000 francs. De la même manière, les achats auprès des fournisseurs, censés diminuer de 8 % l'an dernier, ont été réduits de 8,3 %. Mais une grande partie de ces économies a été directement rétrocédée au client, sous la forme de baisse de prix ou d'enrichissement des véhicules.

Renault a bénéficié en 1997 de nombreux éléments exceptionnels positifs. La marque au losange a réalisé une plus-value de 419 millions *de francs sur la vente de sa participation dans Elf et de* 1,23 milliard pour celle dans Volvo. Enfin, le groupe, qui avait perdu beaucoup d'argent dans les années 80, peut aujourd'hui encore réintégrer des impôts différés actifs, jusqu'à environ 3,5 milliards de francs. Certains analystes prévoient que Renault pourrait intégralement apurer sa situation cette année. Renault aurait en fait plutôt décidé *d'étaler sur deux ans – 1997 et 1998 – cette opération.*

Virginie Malingre

Matières premières

En dollars ▶	Cours 09/03	Var. % veille
MÉTAUX (LONDRES)		$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	[illegible]	-0,17
ALUMINIUM 3 MOIS	[illegible]	-0,03
PLOMB 3 MOIS	[illegible]	0,27
ETAIN 3 MOIS	[illegible]	0,27
ZINC 3 MOIS	[illegible]	-0,05
NICKEL 3 MOIS	[illegible]	-0,09
MÉTAUX (NEW YORK)		$/ONCE
ARGENT A TERME	[illegible]	-1,55
PLATINE A TERME	[illegible]	-18,53
GRAINES DENRÉES		$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)	[illegible]	4,58
MAÏS (CHICAGO)	[illegible]	—
SOJA GRAINE	[illegible]	1,66
SOJA TOURT.	[illegible]	-4,39
SOFTS		$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	[illegible]	-1,30
CAFÉ (LONDRES)	[illegible]	1,66
SUCRE BLANC (PARIS)	[illegible]	-4,39

Pétrole

En dollars ▶	Cours 09/03	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	[illegible]	—
WTI (NEW YORK)	[illegible]	0,49
LIGHT SWEET CRUDE	[illegible]	-1,12

Or

En francs ▶	Cours 09/03	Var. % 06/03
OR FIN KILO BARRE	[illegible]	+2,28
OR FIN LINGOT	[illegible]	-1,19
ONCE D'OR LONDRES	[illegible]	-0,38
PIÈCE FRANCE 20 F	[illegible]	-0,89
PIÈCE SUISSE 20 F	[illegible]	-0,88
PIÈCE UNION LAT. 20 F	[illegible]	-0,30
PIÈCE 20 DOLLARS US	[illegible]	-4
PIÈCE 10 DOLLARS US	[illegible]	+7,14
PIÈCE 50 PESOS MEX.	[illegible]	-0,23

MONNAIES

● **Dollar** : le billet vert était stable, mardi matin 10 mars, face aux devises européennes, *cotant 1,8285* mark et 6,13 francs.

Lors de leur réunion de la veille, à Bâle, les gouverneurs des banques centrales du G 10 n'avaient pas évoqué les problèmes de taux de change.

● **Yen** : la monnaie japonaise s'inscrivait à 127,40 yens pour un dollar, mardi matin, à Tokyo. Stephen *Gallagher, économiste* à la Société générale de New York, estime que la devise américaine devrait *tester* à *nouveau* prochainement le seuil de 128 yens, en l'absence de nouvelles déclarations sur des réductions fiscales au Japon.

● **Roupie** : la monnaie indonésienne se redressait légèrement, mardi, face au dollar, gagnant 3 %, malgré les déclarations du directeur général du FMI, Michel Camdessus, jugeant « *irréaliste* » d'établir une parité fixe entre la roupie et le billet vert.

Cours de change

10/03 12h30 ▶	Cours DOLLAR	Cours ECU	Cours LIVRE	Cours FR.S.	Cours FLORIN	Cours YEN	Cours LIRE	Cours DM	Cours FRANC
FRANC	6,13	6,64	10,04	4,12	2,98	4,78	0,34	3,35	....
DM	1,83	1,98	3	1,23	0,89	0,14	0,98	....	0,30
LIRE	1803,04	1948,95	2948,52	1208,92	873,07	1412,84	....	983,84	293,56
YEN	127,57	137,89	208,75	85,58	61,81	....	7,08	69,66	20,79
FLORIN	2,06	2,23	3,38	1,38	....	1,62	0,11	1,13	0,34
FR. S.	1,49	1,61	2,44	....	0,72	1,17	0,08	0,81	0,24
LIVRE	0,61	0,66	....	0,41	0,30	0,48	0,03	0,33	0,10
ECU	0,92	....	1,51	0,62	0,45	0,72	0,51	0,50	0,15
DOLLAR	—	1,08	1,64	0,67	0,48	0,78	0,06	0,55	0,16

Taux d'intérêt (%)

Taux 09/03 ▶	Taux J.J.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	[illegible]	0,88	4,98	5,54
ALLEMAGNE	[illegible]	3,41	4,93	5,52
GDE-BRETAG.	[illegible]	7,38	5,98	5,83
ITALIE	[illegible]	5,50	5,28	5,83
JAPON	[illegible]	0,43	1,82	....
ÉTATS-UNIS	[illegible]	5,15	5,88	5,96
SUISSE	[illegible]	0,84	2,94	....
PAYS-BAS	[illegible]	3,34	4,84	5,47

Matif

Cours 12h30 ▶	Volume 10/03	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5 MARS 98	[illegible]	104,18	103,97
Pibor 3 mois MARS 98	[illegible]	96,44	96,44

Marché des changes

Devises 17h35 ▶	Cours BDF 09/03	Achat 09/03	Vente 09/03
ALLEMAGNE (100)	[illegible]	322	346
AUTRICHE (100)	[illegible]	46,15	49,25
BELGIQUE (100)	[illegible]	15,68	16,78
CANADA	[illegible]	4	4,60
DANEMARK (100)	[illegible]	82	92
ESPAGNE (100)	[illegible]	3,64	4,24
ÉTATS-UNIS	[illegible]	5,83	6,43
FINLANDE (100)	[illegible]	104	115
GDE-BRETAGNE	[illegible]	9,58	10,43
GRÈCE (100)	[illegible]	1,90	2,40
IRLANDE	[illegible]	7,88	8,72
ITALIE (1000)	[illegible]	3,12	3,82
JAPON (100)	[illegible]	4,63	4,98
NORVÈGE (100)	[illegible]	74,50	83,50
PAYS-BAS (100)	[illegible]	—	—
PORTUGAL (100)	[illegible]	2,90	3,60
SUÈDE (100)	[illegible]	69,50	79,50
SUISSE (100)	[illegible]	399	423

TAUX

● **France** : le marché obligataire a ouvert en hausse, mardi 10 mars. Après quelques minutes de transactions, le contrat notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat, gagnait 27 centièmes, à 104,25 points.

Le taux de l'obligation assimilable *du Trésor (OAT) à dix ans s'inscri*vait à 4,97 %, soit 0,06 % au-dessus du rendement du titre allemand de même échéance.

● **Etats-Unis** : les obligations ont terminé la séance du lundi 9 mars en forte hausse, dopées par le recul des prix du pétrole. « *L'une des plus fortes progressions du marché obligataire au cours des années 80 est intervenue en 1986, quand le baril de brut est tombé à 10 dollars* », rappelle Tony Crescenzi, analyste de la société Miller Tabak Hirsch & Co. Le rendement de l'emprunt à trente ans, qui constitue l'échéance de référence outre-Atlantique, est repassé sous la barre des 6 %, à 5,97 %.

ÉCONOMIE

Nouveau recul des cours du pétrole

L'INCAPACITÉ des membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) à trouver un accord pour enrayer la chute des cours a entraîné une nouvelle *baisse des prix du pétrole, lundi* 9 mars, sur le marché londonien. En début de soirée, le baril de brent (qualité de référence de la mer du Nord) s'est traité à 12,93 dollars (échéance avril), soit son plus bas niveau depuis le 24 novembre 1988.

■ **UNION EUROPÉENNE** : le taux d'inflation à l'intérieur de l'Union européenne a connu une chute considérable en janvier 1998 où il est passé à 1,3 % contre 1,6 % en décembre 1997 et 2,2 % il y a un an, a indiqué, lundi 9 mars, l'office européen des statistiques Eurostat.

■ **Fiscalité** : les quinze pays membres ont mis en place, lundi 9 mars, avec la Commission un nouveau comité chargé d'harmoniser la fiscalité sur les entreprises dans l'Union. L'objectif est d'arriver à un taux plancher afin d'empêcher une concurrence par le moins-disant fiscal.

■ **FRANCE** : le moral des ménages en France s'est redressé en *février, après trois mois de* baisses consécutives, selon l'indicateur résumé d'opinion, en données corrigées des variations saisonnières, publié mardi 10 mars par l'Insee.

■ **Politique monétaire** : mesurée par l'agrégat M3, la masse monétaire a renoué avec la hausse en janvier, progressant de 1,8 % sur *un mois et de 3,3 % sur un an,* selon les statistiques publiées lundi par la Banque de France.

■ **ITALIE** : le gouvernement a révisé et amélioré, lundi 9 mars, ses prévisions pour le taux de chômage en 1998, qui devrait s'établir à 11,9 %, et pour la croissance du produit intérieur brut (PIB), *qui devrait atteindre 2,5 %.*

■ **La production industrielle** a augmenté de 3,8 % en 1997 par rapport à 1996, et les commandes à l'industrie de 7 % pour la même période, a annoncé, lundi 9 mars, l'Institut national des statistiques à *Rome (Istat).*

■ **La balance commerciale** a enregistré un excédent global de 51 306 milliards de lires (190 milliards de francs) en 1997.

■ **ALLEMAGNE** : la production industrielle a augmenté de 2,1 % en janvier « *surtout grâce à l'industrie manufacturière* » (+ 2,4 %), a annoncé, lundi 9 mars, le ministère de l'économie à Bonn.

■ **ÉTATS-UNIS** : la crise qui frappe actuellement l'Asie « *a des aspects bénéfiques pour l'économie interne des Etats-Unis et des autres pays anglo-saxons* », ont estimé les gouverneurs du G 10 réu*nis, lundi 9 mars à Bâle, pour leur* conseil mensuel.

■ **JAPON** : le nouveau plan de relance de l'économie nipponne, qui sera annoncé mi-avril, se monterait à plus de 10 000 mil*liards de yens (environ 500 mil*liards de francs), selon Taku Yamasaki, responsable politique du parti PLD. Il s'agit du cinquième plan depuis octobre.

■ **PAYS EN DÉVELOPPEMENT** : *le secrétaire d'Etat adjoint améri*cain Larry Summers a déclaré qu'avant d'ouvrir leur frontières aux flux de capitaux étrangers, les pays devaient disposer d'un système financier moderne et bien surveillé par les autorités. Il estime que les banques étrangères doivent être autorisées à s'installer pour hâter la modernisation.

■ **PHILIPPINES** : le président Fidel Ramos a demandé lundi 9 mars au FMI de ne pas « *pousser les économies meurtries dans la dépression* », lors de la cérémonie d'ouverture à Manille du Forum de développement en Asie.

NOMINATIONS

■ **LUFTHANSA : Andreas Kretzschmar** est nommé directeur général France de la compagnie aérienne.

■ **BIC : Jacques Woci** a rejoint l'entreprise en tant que directeur général France et Benelux.

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 10 MARS

Liquidation : 24 mars
Taux de report : 3,88
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS
+0,19 %
CAC 40 : 3532,68

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P)	1055	[illegible]	-1,80	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	936	[illegible]	-0,64	[illegible]
Renault (T.P.)	2014	[illegible]	-0,09	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	2530	[illegible]	-0,47	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1274	[illegible]	—	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	985	[illegible]	—	[illegible]
Accor	1420	[illegible]	-1,40	[illegible]
AGF-Ass.Gen.France	332,30	[illegible]	+0,03	[illegible]
Air Liquide	1043	[illegible]	-0,67	[illegible]
Alcatel Alsthom	837	[illegible]	+1,67	[illegible]
Atos CA	980	[illegible]	-0,40	[illegible]
Axa	602	[illegible]	+0,33	[illegible]
Bail Investis	900	[illegible]	-1	[illegible]
Bazar Hot. Ville	647	[illegible]	—	[illegible]
Bertrand Faure	453	[illegible]	-0,66	[illegible]
BIC	510	[illegible]	-2,01	[illegible]
BIS	576	[illegible]	+1,73	[illegible]
B.N.P.	409,90	[illegible]	+1	[illegible]
Bollore Techno	885	[illegible]	-1,12	[illegible]
Bongrain	2790	[illegible]	+0,50	[illegible]
Bouygues	916	[illegible]	+0,54	[illegible]
Bouygues Offs.	265	[illegible]	-3,77	[illegible]
Bull	59,50	[illegible]	+1,51	[illegible]
Canal +	1320	[illegible]	-2,12	[illegible]
Cap Gemini	626	[illegible]	-0,15	[illegible]
Carbone Lorraine	2070	[illegible]	+1,25	[illegible]
Carrefour	3676	[illegible]	-0,08	[illegible]
Casino Guichard	381	[illegible]	+1,73	[illegible]
Casino Guich.ADP	283,80	[illegible]	+0,07	[illegible]
Castorama Dub.(Li)	1001	[illegible]	-2,19	[illegible]
C.C.F.	460	[illegible]	—	[illegible]
Cegid (Ly)	870	[illegible]	-0,11	[illegible]
Cerus Europ.Reun	34,50	[illegible]	+2,31	[illegible]
CGIP	2462	[illegible]	-1,78	[illegible]
Chargeurs	378	[illegible]	+1,29	[illegible]
Christian Dalloz	776	[illegible]	-0,77	[illegible]
Christian Dior	747	[illegible]	-0,66	[illegible]
Ciments Francais	309	[illegible]	-3,23	[illegible]
Cipe France (Ly) #	210	[illegible]	+0,47	[illegible]
Clarins	570	[illegible]	+0,87	[illegible]
Club Mediterranee	490	[illegible]	+2,65	[illegible]
Coflexip	682	[illegible]	-1,75	[illegible]
Colas	1009	[illegible]	-0,99	[illegible]
Comptoir Entrep.	16	[illegible]	—	[illegible]
Comptoirs Mod.	3499	[illegible]	-3,97	[illegible]
CPR	487	[illegible]	-0,73	[illegible]
Cred.Fon.France	121,90	[illegible]	+0,90	[illegible]
Credit Lyonnais CI	478,90	[illegible]	-1,44	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	278	[illegible]	-2,51	[illegible]
Damart	4000	[illegible]	-0,25	[illegible]
Danone	1288	[illegible]	+0,23	[illegible]
Dassault-Aviation	1593	[illegible]	-1,06	[illegible]
Dassault Electro	659	[illegible]	-2,12	[illegible]
Dassault Systemes	240	[illegible]	—	[illegible]
De Dietrich	309,20	[illegible]	+3,49	[illegible]
Deveaux(Ly)#	907	[illegible]	-0,66	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal Li #	56,80	[illegible]	+0,52	[illegible]
Dexia France	783	[illegible]	+0,12	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	130,80	[illegible]	+0,30	[illegible]
Dynaction	168,50	[illegible]	+0,11	[illegible]
Eaux (Gle des)	● 1012	[illegible]	+0,69	[illegible]
Ecia	1645	[illegible]	-0,66	[illegible]
Eiffage	354,90	[illegible]	+3,12	[illegible]
Elf Aquitaine	715	[illegible]	-1,53	[illegible]
Eramet	259	[illegible]	-1,54	[illegible]
Eridania Beghin	1091	[illegible]	+2,19	[illegible]
Essilor Intl	1908	[illegible]	—	[illegible]
Essilor Intl.ADP	1749	[illegible]	+0,05	[illegible]
Esso	549	[illegible]	-0,72	[illegible]
Eurafrance	2941	[illegible]	-1,02	[illegible]
Euro Disney	9,45	[illegible]	+2,11	[illegible]
Europe 1	1349	[illegible]	-0,59	[illegible]
Eurotunnel	5,65	[illegible]	—	[illegible]
Fimalac SA	590	[illegible]	+0,50	[illegible]
Finextel	110,90	[illegible]	+0,09	[illegible]
Fives-Lille	380,50	[illegible]	+5,38	[illegible]
France Telecom	303,10	[illegible]	+4,42	[illegible]
Fromageries Bel	4658	[illegible]	+0,25	[illegible]
Galeries Lafayette	3859	[illegible]	-0,23	[illegible]
GAN ex.dt sous	154	[illegible]	—	[illegible]
Gascogne (B)	533	[illegible]	+0,18	[illegible]
Gaumont #	429,70	[illegible]	-0,62	[illegible]
Gaz et Eaux	2829	[illegible]	-0,95	[illegible]
Geophysique	690	[illegible]	+1,88	[illegible]
G.F.C.	565	[illegible]	-0,35	[illegible]
GrandVision	221,70	[illegible]	+1,48	[illegible]
Groupe Andre S.A.	703	[illegible]	-3,98	[illegible]
Groupe GTM	424,30	[illegible]	-0,54	[illegible]
Gr.Zannier (Ly) #	155	[illegible]	-0,51	[illegible]
Guilbert	995	[illegible]	-1	[illegible]
Guyenne Gascogne	2029	[illegible]	-0,68	[illegible]
Hachette Fil.Med.	1460	[illegible]	-2,26	[illegible]
Havas	● 503	[illegible]	+3,18	[illegible]
Havas Advertising	956	[illegible]	+0,62	[illegible]
Imetal	828	[illegible]	-2,41	[illegible]
Immeubl.France	420	[illegible]	+0,19	[illegible]
Infogrames Enter.	250	[illegible]	-2	[illegible]
Ingenico	150	[illegible]	-0,66	[illegible]
Interbail	177,30	[illegible]	-0,11	[illegible]
Intertechnique	1540	[illegible]	-2,92	[illegible]
ISIS	630	[illegible]	+0,63	[illegible]
Jean Lefebvre	380	[illegible]	+1,31	[illegible]
Klepierre	975	[illegible]	+1,94	[illegible]
Labinal	1850	[illegible]	-1,62	[illegible]
Lafarge	486	[illegible]	-2,09	[illegible]
Lagardere	237,90	[illegible]	-2,98	[illegible]
Lapeyre	403,90	[illegible]	-1,43	[illegible]
Lebon	289	[illegible]	+0,34	[illegible]
Legrand	1522	[illegible]	-0,32	[illegible]
Legrand ADP	978	[illegible]	-1,22	[illegible]
Legris indust.	255,30	[illegible]	+0,66	[illegible]
Locindus	830	[illegible]	+0,24	[illegible]
L'Oreal	2785	[illegible]	-0,10	[illegible]
LVMH Moet Hen.	1250	[illegible]	-0,96	[illegible]
Marine Wendel	1026	[illegible]	-2,53	[illegible]
Metaleurop	64,30	[illegible]	-0,07	[illegible]
Metrologie Inter.	14,10	[illegible]	-0,70	[illegible]
Michelin	385,10	[illegible]	-0,44	[illegible]
Moulinex #	162	[illegible]	-0,80	[illegible]
Natexis	384	[illegible]	+1,04	[illegible]
Nord-Est	125	[illegible]	—	[illegible]
Nordon (Ny)	473	[illegible]	+3,59	[illegible]
NRJ #	1158	[illegible]	-0,77	[illegible]
Olipar	68	[illegible]	+0,73	[illegible]
Paribas	573	[illegible]	+0,34	[illegible]
Pathe	1311	[illegible]	-1,22	[illegible]
Pechiney	285	[illegible]	-3,82	[illegible]
Pernod-Ricard	401	[illegible]	+0,24	[illegible]
Peugeot	845	[illegible]	+0,47	[illegible]
Pinault-Print.Red.	4095	[illegible]	-0,07	[illegible]
Plastic Omn.(Ly)	805	[illegible]	+0,86	[illegible]
Primagaz	549	[illegible]	-0,72	[illegible]
Promodes	2850	[illegible]	-0,59	[illegible]
Publicis #	664	[illegible]	+0,75	[illegible]
Remy Cointreau	112	[illegible]	-1,33	[illegible]
Renault	213,80	[illegible]	-0,14	[illegible]
Rexel	2132	[illegible]	+0,32	[illegible]
Rhone Poulenc A	289	[illegible]	+0,65	[illegible]
Rochette (La)	27,30	[illegible]	+1,83	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	6210	[illegible]	+1,12	[illegible]
Sade (Ny)	235	[illegible]	-0,85	[illegible]
Sagem SA	3600	[illegible]	-0,27	[illegible]
Saint-Gobain	897	[illegible]	-0,55	[illegible]
Salvepar (Ny)	510	[illegible]	-0,19	[illegible]
Sanofi	710	[illegible]	+0,98	[illegible]
Sat	2098	[illegible]	-0,66	[illegible]
Saupiquet (Ns)	528	[illegible]	+0,37	[illegible]
Schneider SA	384,80	[illegible]	-0,98	[illegible]
SCOR	318,80	[illegible]	-0,12	[illegible]
S.E.B.	958	[illegible]	-0,31	[illegible]
Sefimeg CA	373,10	[illegible]	+0,10	[illegible]
SEITA	255,10	[illegible]	+0,54	[illegible]
Selectibanque	75	[illegible]	+1,73	[illegible]
SFIM	1182	[illegible]	-1,86	[illegible]
SGE	203,20	[illegible]	-1,18	[illegible]
Sidel	440	[illegible]	-0,97	[illegible]
Silic CA	966	[illegible]	-0,62	[illegible]
Simco	482	[illegible]	-0,82	[illegible]
S.I.T.A.	1303	[illegible]	+0,15	[illegible]
Skis Rossignol	118	[illegible]	-0,42	[illegible]
Societe Generale	1013	[illegible]	-0,19	[illegible]
Sodexho Alliance	3899	[illegible]	-0,76	[illegible]
Sogeparc (Fin)	416	[illegible]	-0,48	[illegible]
Sommer-Allibert	251,80	[illegible]	-0,27	[illegible]
Sophia	256,40	[illegible]	-0,74	[illegible]
Spir Communic. #	510	[illegible]	-2,33	[illegible]
Strafor Facom	472,70	[illegible]	+0,14	[illegible]
Suez Lyon.des Eaux	845	[illegible]	+1,06	[illegible]
Synthelabo	852	[illegible]	-0,58	[illegible]
Technip	709	[illegible]	+2,82	[illegible]
Thomson-CSF	232	[illegible]	-0,30	[illegible]
Total	689	[illegible]	-1,30	[illegible]
UFF	445	[illegible]	+0,02	[illegible]
UIS	220,90	[illegible]	-0,86	[illegible]
Unibail	668	[illegible]	+0,59	[illegible]
Union Assur.Fdal	822	[illegible]	—	[illegible]
Usinor	96,80	[illegible]	-1,23	[illegible]
Valeo	513	[illegible]	-1,75	[illegible]
Vallourec	444	[illegible]	-1,53	[illegible]
Via Banque	196,80	[illegible]	+0,10	[illegible]
Worms & Cie	379	[illegible]	+0,26	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	1428	[illegible]	-1,33	[illegible]
Elf Gabon	1016	[illegible]	+0,88	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
ABN Amro Hol.#	137,10	[illegible]	+0,65	[illegible]
Adecco S.A.	1990	[illegible]	+4,97	[illegible]
Adidas AG #	1000	[illegible]	+1	[illegible]
American Express	579	[illegible]	-1,89	[illegible]
Anglo American #	242,10	[illegible]	+5,53	[illegible]
Amgold #	236,60	[illegible]	-1,90	[illegible]
Arjo Wiggins App.	20	[illegible]	+1	[illegible]
A.T.T. #	372,40	[illegible]	+0,51	[illegible]
Banco Santander #	285,50	[illegible]	-0,31	[illegible]
Barrick Gold #	121,10	[illegible]	+1,81	[illegible]
B.A.S.F. #	253	[illegible]	+1,45	[illegible]
Bayer #	275,50	[illegible]	+0,68	[illegible]
Crown Cork ord.#	332	[illegible]	—	[illegible]
Crown Cork PF CVt	304	[illegible]	—	[illegible]
Daimler Benz #	549	[illegible]	-0,54	[illegible]
De Beers #	125	[illegible]	+0,24	[illegible]
Deutsche Bank #	415,50	[illegible]	+1,05	[illegible]
Diageo PLC reg.	65,80	[illegible]	+1,82	[illegible]
Dresdner Bank	293,10	[illegible]	+0,47	[illegible]
Driefontein #	37,50	[illegible]	+0,26	[illegible]
Du Pont Nemours #	389	[illegible]	+0,25	[illegible]
Eastman Kodak #	394	[illegible]	-0,93	[illegible]
East Rand #	1,29	[illegible]	-0,77	[illegible]
Echo Bay Mines #	12,30	[illegible]	-0,40	[illegible]
Electrolux #	470	[illegible]	+2,12	[illegible]
Ericsson #	280,90	[illegible]	-1,56	[illegible]
Ford Motor #	370	[illegible]	-1,62	[illegible]
Freegold #	28,10	[illegible]	+1,60	[illegible]
Gencor act.regr.	10,75	[illegible]	-6,97	[illegible]
General Elect. #	■ 476,50	[illegible]	+1,44	[illegible]
General Motors #	450	[illegible]	-1,44	[illegible]
Gle Belgique #	728	[illegible]	-1,09	[illegible]
Hanson PLC reg.	33,30	[illegible]	+1,50	[illegible]
Harmony Gold #	19,20	[illegible]	+0,78	[illegible]
Hitachi #	46,05	[illegible]	+0,86	[illegible]
Hoechst #	244	[illegible]	+1,22	[illegible]
I.B.M #	598	[illegible]	-0,83	[illegible]
I.C.I #	114,20	[illegible]	+2,45	[illegible]
Ito Yokado #	324,10	[illegible]	-0,21	[illegible]
Kingfisher plc #	102,10	[illegible]	+3,81	[illegible]
Matsushita #	89,90	[illegible]	-2,44	[illegible]
Mc Donald's #	328,20	[illegible]	+1,12	[illegible]
Merck and Co #	781	[illegible]	+0,76	[illegible]
Mitsubishi Corp.#	49,45	[illegible]	-2,93	[illegible]
Mobil Corporat.#	440	[illegible]	-0,56	[illegible]
Morgan J.P. #	759	[illegible]	-0,79	[illegible]
Nestle SA Nom. #	10730	[illegible]	-1,11	[illegible]
Nipp. MeatPacker #	77	[illegible]	+0,51	[illegible]
Nokia A	600	[illegible]	-0,66	[illegible]
Norsk Hydro #	280	[illegible]	+0,07	[illegible]
Petrofina #	2059	[illegible]	-0,92	[illegible]
Philip Morris #	272	[illegible]	-0,33	[illegible]
Philips N.V #	460	[illegible]	+0,21	[illegible]
Placer Dome Inc #	77,50	[illegible]	+1,93	[illegible]
Procter Gamble #	519	[illegible]	—	[illegible]
Quilvest	333	[illegible]	-2,10	[illegible]
Randfontein #	11,35	[illegible]	+0,88	[illegible]
Rio Tinto PLC #	82,30	[illegible]	+2,06	[illegible]
Royal Dutch #	329,20	[illegible]	-1,06	[illegible]
Sega Enterprises	122,30	[illegible]	+1,96	[illegible]
Schlumberger #	448	[illegible]	-1,56	[illegible]
SGS Thomson Micro.	416,90	[illegible]	-3,19	[illegible]
Shell Transport #	43,50	[illegible]	-3,90	[illegible]
Siemens #	368,70	[illegible]	+3,79	[illegible]
Sony Corp. #	540	[illegible]	+0,18	[illegible]
Sumitomo Bank #	70	[illegible]	+0,14	[illegible]
T.D.K #	462	[illegible]	+2,16	[illegible]
Telefonica #	220,50	[illegible]	+1,99	[illegible]
Toshiba #	26,60	[illegible]	-0,18	[illegible]
Unilever act.Div.#	415,50	[illegible]	+0,60	[illegible]
United Technol. #	547	[illegible]	+1,27	[illegible]
Vaal Reefs #	247,30	[illegible]	-0,52	[illegible]
Volkswagen A.G #	4285	[illegible]	+5,25	[illegible]
Volvo (act.B) #	172	[illegible]	+0,75	[illegible]
Western Deep #	119,50	[illegible]	-2,09	[illegible]
Yamanouchi #	148,80	[illegible]	-2,15	[illegible]
Zambia Copper	14,65	[illegible]	—	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection **Cours relevés à 12 h 30**
MARDI 10 MARS

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	—	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	106,80	[illegible]
CEPME 9% 92-06 TSR	—	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	122,15	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	—	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	103,35	[illegible]
CFF 10,25%90-01CB#	115,20	[illegible]
CLF 8,9% 88-00 CA#	109,46	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	127,05	[illegible]
CRH 8,6% 92/94-03	—	[illegible]
CRH 8,5% 10/87-88#	104,23	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	108,03	[illegible]
EDF 8,6% 92-04 #	—	[illegible]
Finansder 9%91-06#	126,96	[illegible]
Finansd.8,6%92-02#	114,09	[illegible]
Floral9,75% 90-99#	107,29	[illegible]
OAT 9/85-98 TRA	—	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	101,64	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA#	99,97	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	—	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	108,75	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA#	102,55	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	112,36	[illegible]
OAT 89-01 TME CA#	100,75	[illegible]
OAT 10% 90-01 ecu	—	[illegible]
OAT 7,5%7/86-01 CA#	110,10	[illegible]
OAT 8,5% 91-02 ecu	114,40	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	117,04	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	138,95	[illegible]
OAT 8,50%92-23 CA#	—	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	106,16	[illegible]
Suez Lyon.Eaux 90	975	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	50	[illegible]
Baccarat (Ny) ◆	599	[illegible]
Bains C.Monaco	680	[illegible]
Bque Transatlanti. ◆	234,90	[illegible]
B.N.P.Intercont.	1098	[illegible]
Bidermann Intl. ◆	110	[illegible]
B T P (la cie) 7,60	—	[illegible]
Centenaire Blanzy	525	[illegible]
Champex (Ny) ◆	19,20	[illegible]
CIC Un.Euro.CIP	515	[illegible]
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	2750	[illegible]
Generali Fce Assur	1450	[illegible]
Continental Ass.Ly	547	[illegible]
Darblay ◆	500	[illegible]
Didot Bottin	835	[illegible]
Eaux Bassin Vichy ◆	2980	[illegible]
Ent.Mag. Paris ◆	1400	[illegible]
Fichet Bauche	42	[illegible]
Fidei	34,90	[illegible]
Finalens ◆	303,90	[illegible]
F.I.P.P. ◆	265,50	[illegible]
Fonciere (Cie)	800	[illegible]
Fonc. Lyonnaise #	850	[illegible]
Foncina #	551	[illegible]
Francarep	335	[illegible]
France S.A. ◆	1440	[illegible]
From. Paul-Renard ◆	1050	[illegible]
Gevelot	1310	[illegible]
G.T.I (Transport)	335	[illegible]
Immobail	199,90	[illegible]
Immobanque	760	[illegible]
Lucia ◆	59	[illegible]
Monoprix	359	[illegible]
Metal Deploye ◆	415	[illegible]
Mors	6,20	[illegible]
Navigation (Nle) ◆	125	[illegible]
Optorg	365,30	[illegible]
Paluel-Marmont ◆	425	[illegible]
Exa.Clairefont(Ny) ◆	950	[illegible]
Parfinance	282	[illegible]
Paris Orleans	303	[illegible]
Promodes (CI)	2100	[illegible]
PSB Industries Ly	585	[illegible]
Rougier #	325	[illegible]
Saga ◆	140	[illegible]
S.I.P.H. ◆	300	[illegible]
Sofragi	4901	[illegible]
Taittinger	3603	[illegible]
Tour Eiffel	285	[illegible]
Vicat	546	[illegible]
Caves Roquefort ◆	1850	[illegible]
Elyo	318,50	[illegible]
Finaxa	470	[illegible]
Gaillard (M) ◆	1550	[illegible]
Givaudan-Lavirotte ◆	1290	[illegible]
Grd Bazar Lyon(Ly) ◆	210	[illegible]
Gd Moul.Strasbourg ◆	2001	[illegible]
Hotel Lutetia	387	[illegible]
Hotels Deauville	739	[illegible]
Immeubl.Lyon (Ly) ◆	547	[illegible]
L.Bouillet (Ly) ◆	290	[illegible]
Lloyd Continental ◆	9060	[illegible]
Matussiere Forest	56,50	[illegible]

SECOND MARCHÉ

Une sélection **Cours relevés à 12 h 30**
MARDI 10 MARS

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	50	[illegible]
AFE #	685	[illegible]
Aigle #	444	[illegible]
Albert S.A (Ns) ◆	153	[illegible]
Altran Techno. #	2760	[illegible]
Arkopharma#	411,50	[illegible]
Montaignes P.Gest. ◆	1996	[illegible]
Assystem #	265	[illegible]
Bque Picardie (Li)	780	[illegible]
Bque Tarneaud(B)#	409	[illegible]
Bque Vernes ◆	160	[illegible]
Beneteau CB#	1815	[illegible]
B I M P	114	[illegible]
Boiron#(Ly)	407	[illegible]
Boisset (Ly) #	354,90	[illegible]
But S.A.	300	[illegible]
Cardif SA	1069	[illegible]
C.E.E #	95,90	[illegible]
Change Bourse (M)	232	[illegible]
CNIM CA#	234,50	[illegible]
Codetour #	403	[illegible]
Comp.Euro.Tele-CET	315	[illegible]
Conflandey #	290	[illegible]
C.A. Hte Normandie	335	[illegible]
C.A. Paris IDF	870	[illegible]
C.A.Ille & Vilaine	297	[illegible]
C.A.Loire Atl.Ns #	292,50	[illegible]
C.A.Pas de Calais	555	[illegible]
C.A.du Nord#(Li)	515	[illegible]
C.A. Oise CCI	319	[illegible]
C.A. Somme CCI	340	[illegible]
C.A.Toulouse (B)	415,10	[illegible]
Devanlay	650	[illegible]
Devernois (Ly)	618	[illegible]
Ducros Serv.Rapide ◆	23,80	[illegible]
Emin-Leydier (Ly)#	400	[illegible]
Europ.Extinc.(Ly)	470	[illegible]
Expand s.a	918	[illegible]
Factorem	665	[illegible]
Faiveley #	238	[illegible]
Finacor	65	[illegible]
Fininfo	748	[illegible]
Assur.Bq.Populaire	660	[illegible]
Gautier France	290	[illegible]
Gel 2000	40,50	[illegible]
GEODIS #	385,10	[illegible]
GFI Industries #	1441	[illegible]
Girodet (Ly) # ◆	26	[illegible]
GLM S.A.	231	[illegible]
Gpe Guillin # Ly	247	[illegible]
Kindy #	174,20	[illegible]
Guerbet	208	[illegible]
Hermes Internat.1#	475	[illegible]
Hurel Dubois	840	[illegible]
ICBT Groupe #	199	[illegible]
I.C.C.#	165	[illegible]
ICOM Informatique	508	[illegible]
Idianova ◆	73	[illegible]
Int. Computer #	68	[illegible]
IPBM	70	[illegible]
M6-Metropole TV	727	[illegible]
Manitou #	876	[illegible]
Manutan	540	[illegible]
Marie Brizard #	570	[illegible]
Maxi-Livres/Profr#	35,10	[illegible]
Mecelec (Ly)	88,80	[illegible]
MGI Coutier #	341	[illegible]
Monneret Jouet Ly#	143	[illegible]
Naf-Naf #	91	[illegible]
Norbert Dentres.#	810	[illegible]
NSC Groupe Ny	835	[illegible]
Onet #	945	[illegible]
Paul Predault	134	[illegible]
P.C.W. 19	—	[illegible]
Petit Boy #	91,05	[illegible]
Phyto-Lierac #	219	[illegible]
Pochet	795	[illegible]
Poujoulat Ets (Ns)	227	[illegible]
Radiall #	700	[illegible]
Robertet #	1179	[illegible]
Rouleau-Guichard ◆	250	[illegible]
Securidev #	96,20	[illegible]
Smoby (Ly)#	560	[illegible]
Sofco (Ly)	10,50	[illegible]
Sofibus ◆	366	[illegible]
Sopra #	992	[illegible]
Steph.Kelian # ◆	84,30	[illegible]
Sylea	690	[illegible]
Teleseire-France	200	[illegible]
TF1	742	[illegible]
Thermador Hol. #	375,10	[illegible]
Trouvay Cauvin #	118	[illegible]
Unilog	1300	[illegible]
Union Fin.France	775	[illegible]
Viel et Cie #	177	[illegible]
Vilmorin et Cie #	498	[illegible]
Virbac	525	[illegible]

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. **Cours relevés à 12 h 30**
MARDI 10 MARS

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor ◆	36,70	[illegible]
Belvedere	952	[illegible]
BVRP	271	[illegible]
Coil	170	[illegible]
Electronique D2	540	[illegible]
FDM Pharma n.	163	[illegible]
Genset	501	[illegible]
Guyenor action B	9,60	[illegible]
High Co.	241	[illegible]
Infonie	98	[illegible]
Joliez-Regol	88	[illegible]
Mille Amis	43	[illegible]
Naturex	97	[illegible]
Olitec	1099	[illegible]
Picogiga	265	[illegible]
Proxidis	20	[illegible]
R21 Santé	420	[illegible]
Stelax	5,95	[illegible]

HORS-COTE

Une sélection. **Cours relevés à 12 h 30**
MARDI 10 MARS

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin Ci. ◆	885	[illegible]
Générale Occidentale ◆	160	[illegible]
Sté lecteurs du Monde ◆	188	[illegible]
Via Crédit (Banque) ◆	25,30	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

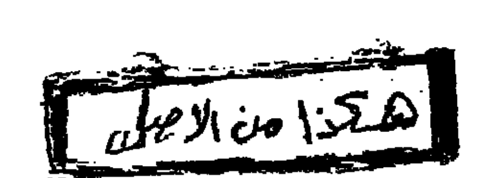
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 9 mars

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	157,14	[illegible]
Agipi Actions (Axa)	140,95	[illegible]
BNP 3615 BNP		
Natio Court Terme	14485	[illegible]
Natio Epargne	2275,18	[illegible]
Natio Oblig. M.T. C/D	888	[illegible]
Natio Ep. Croissance	3852,59	[illegible]
Natio Ep. Patrimoine	162,06	[illegible]
Natio Epargne Retraite	187,01	[illegible]
Natio Epargne Trésor	11563,15	[illegible]
Natio Euro Valeurs	1276,07	[illegible]
Natio Euro Oblig.	1063,72	[illegible]
Natio Euro Opport.	1296,39	[illegible]
Natio Inter	1152,04	[illegible]
Natio Opportunités	225,75	[illegible]
Natio Revenus	1127,39	[illegible]
Natio Sécurité	11369,88	[illegible]
Natio Valeurs	1638,18	[illegible]
BRED BANQUE POPULAIRE		
Moneden	94343,34	[illegible]
Oblig. tres caté.	287,87	[illegible]
CDC-GESTION GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS		
Livret Bourse Inv. D PEA	1011,47	[illegible]
Nord Sud Dévelop. C ◆	2704,03	[illegible]
Nord Sud Dévelop. D ◆	2555,01	[illegible]
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC		
Patrimoine Retraite C	320,46	[illegible]
Patrimoine Retraite D	310,76	[illegible]
Sicav Associations C	2461,06	[illegible]
CDC TRESOR Minitel : 3616 CDC TRESOR (1,29 F/mn)		
Fonsicav C	20065,38	[illegible]
Mutual. dépôts Sicav C	19707,99	[illegible]
CAISSE D'EPARGNE Sicav en ligne : 0836680900 (2,23 F/mn)		
Écur. Act. Futur D PEA	343,96	[illegible]
Écur. Capitalisation C	265,21	[illegible]
Écur. Expansion C	84817,96	[illegible]
Écur. Géovaleurs C	4098,66	[illegible]
Écur. Investis. D PEA	272,63	[illegible]
Écur. Monépremière	11562,49	[illegible]
Écur. Monétaire C	13253,83	[illegible]
Écur. Monétaire D	12284,89	[illegible]
Écur. Trésorerie C	325,24	[illegible]
Écur. Trésorerie D	304,96	[illegible]
Écur. Trimestriel D	2075,26	[illegible]
Éparcourt-Sicav D	197,83	[illegible]
Géoptim C	13520,99	[illegible]
Géoptim D	12419,57	[illegible]
Horizon C	2659,80	[illegible]
Prévoyance Écur. D	109,20	[illegible]
Sensipremière C	14064,58	[illegible]
Fonds communs de placements		
Écur. Capipremière C	12407,58	[illegible]
Écur. Sécuripremière C	12268,38	[illegible]
CRÉDIT AGRICOLE INDOCAM Asset Management		
Amplia o	122028,69	[illegible]
Atout Amérique	215,49	[illegible]
Atout Asie	92,14	[illegible]
Atout France Europe	1040,61	[illegible]
Atout France Monde	256,76	[illegible]
Atout Futur C	995,49	[illegible]
Atout Futur D	927,33	[illegible]
Coexis	2026,23	[illegible]
Dièze	2473,34	[illegible]
Elicash o	969628,60	[illegible]
Eurodyn	3197,92	[illegible]
Indicia ◆	2154,38	[illegible]
Indocam Europe Nouv. ◆	15510,61	[illegible]
Indocam Hor. Eur. C ◆	1216,56	[illegible]
Indocam Hor. Eur. D ◆	1216,56	[illegible]
Indocam Multi Oblig. ◆	996,39	[illegible]
Indocam Orient C ◆	216,87	[illegible]
Indocam Orient D ◆	198,83	[illegible]
Indocam Unijapon ◆	983,45	[illegible]
Indosuez Convert. C ◆	14788,65	[illegible]
Indosuez Convert. D ◆	13912,91	[illegible]
Moné.J C o	12158,76	[illegible]
Moné.J D o	11518,26	[illegible]
Oblifutur C	576,88	[illegible]
Oblifutur D	552,77	[illegible]
Oraction	1550,81	[illegible]
Revenu-Vert	7204,57	[illegible]
Sévéa ◆	118,72	[illegible]
Synthésis	19436,30	[illegible]
Uni Associations o	120,05	[illegible]
Uni-Foncier	1680,74	[illegible]
Uni-Garantie C	1982,11	[illegible]
Uni-Garantie D	1417,99	[illegible]
Uni-Régions	7892,55	[illegible]
Univar C o	315,11	[illegible]
Univar D o	301,99	[illegible]
Univers Actions	286,98	[illegible]
Univers-Obligations	262,51	[illegible]
Fonds communs de placements		
Indocam Dollar 3 m. ◆	—	[illegible]
Indocam Val. Restr. ◆	—	[illegible]
Optalis Dynamiq. C ◆	115,89	[illegible]
Optalis Dynamiq. D ◆	115,89	[illegible]
Optalis Équilib. C ◆	112,86	[illegible]
Optalis Équilib. D ◆	112,86	[illegible]
Optalis Expansion C ◆	105,30	[illegible]
Optalis Expansion D ◆	105,30	[illegible]
Optalis Sérénité C ◆	107,14	[illegible]
Optalis Sérénité D ◆	107,14	[illegible]
Pacte Sol. Logem. ◆	—	[illegible]
Pacte Vert T. Monde ◆	541,46	[illegible]
CIC BANQUES		
Francic	182,40	[illegible]
Francic Pierre	161,96	[illegible]
Europe Régions	280	[illegible]
CIC PARIS		
Associc	1097,25	[illegible]
Cicamonde	1785,34	[illegible]
Converticic	447,85	[illegible]
Ecocic ◆	1901,53	[illegible]
Mensuelcic	10118,64	[illegible]
Oblicic Mondial	4150,24	[illegible]
Oblicic Régions	1234,20	[illegible]
Rentacic	165,94	[illegible]
CREDIT LYONNAIS		
Euro Solidarité	1402,15	[illegible]
Lion 20000 C	17448,18	[illegible]
Lion 20000 D	16324,32	[illegible]
Lion-Associations C	11314,56	[illegible]
Lion-Associations D	10722,84	[illegible]
Lion Court Terme C	26951,26	[illegible]
Lion Court Terme D	23744,34	[illegible]
LionPlus C	1645,09	[illegible]
LionPlus D	1569,24	[illegible]
Lion Trésor	2583,12	[illegible]
Oblilion	2311,94	[illegible]
Sicav 5000	883,45	[illegible]
Slivafrance	1495,40	[illegible]
Slivam	654,88	[illegible]
Slivarente	261,45	[illegible]
Slivinter	932,05	[illegible]
Trilion	5209,75	[illegible]
Crédit Mutuel FINANCE		
Avenir Alizes	2591,46	[illegible]
CM Option Dynamique ◆	155,61	[illegible]
CM Option Equilibre	291,11	[illegible]
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	183,28	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	945,12	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Ind.C	176,64	[illegible]
Créd.Mut.Ep.J	23351,39	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Monde	1945,31	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1950,59	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Quatre	1103,16	[illegible]
Fonds communs de placements		
CM Option Modération	108,76	[illegible]
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000	565,25	[illegible]
Saint-Honoré Capital	20935,20	[illegible]
St-Honoré March. Emer.	721,70	[illegible]
St-Honoré Pacifique	676,15	[illegible]
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux	1861,65	[illegible]
Stratégie Actions	1252,13	[illegible]
Stratégie Rendement	2095,53	[illegible]
Sicav Info Poste : 0836685010 (2,23 F/mn)		
Amplitude Amérique C	134,80	[illegible]
Amplitude Europe C	204,11	[illegible]
Amplitude Europe D	200,70	[illegible]
Amplitude Monde C	1184,66	[illegible]
Amplitude Monde D	1130,19	[illegible]
Amplitude Pacifique C	95,18	[illegible]
Elanciel D PEA	226,44	[illegible]
Émergence Poste D PEA	175,87	[illegible]
Géobilys C	696,66	[illegible]
Géobilys D	659,13	[illegible]
Kaleis Dynamisme C	1239,38	[illegible]
Kaleis Équilibre C	1154,77	[illegible]
Kaleis Sérénité C	1091,29	[illegible]
Latitude C	151,14	[illegible]
Latitude D	137,69	[illegible]
Oblitys D	656,74	[illegible]
Plénitude D PEA	244,52	[illegible]
Poste Gestion C	15167,02	[illegible]
Revenus Trimestr. D	5276,16	[illegible]
Solstice D	2387,15	[illegible]
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT		
Actimonétaire C	38693,84	[illegible]
Actimonétaire D	30655,62	[illegible]
Cadence 1 D	1073,19	[illegible]
Cadence 2 D	1061,62	[illegible]
Cadence 3 D	1063,93	[illegible]
Capimonétaire C	417,72	[illegible]
Capimonétaire D	376,91	[illegible]
Sogeoblig C/D	9634,44	[illegible]
Interoblig C	7879,37	[illegible]
Intersélection France D	853,70	[illegible]
S.G. France opport. C	2486,92	[illegible]
S.G. France opport. D	2354,15	[illegible]
Sogenfrance C	2404,50	[illegible]
Sogenfrance D	2182,98	[illegible]
Sogépargne D	305,51	[illegible]
Soginter C	2702,58	[illegible]
Sogeliance D	1758,92	[illegible]
Sogenfrance Tempo D	294,33	[illegible]

SYMBOLES
o cours du jour; ◆ cours précédent.



PRÊT-À-PORTER HIVER 98 **Après Londres et Milan, la première journée parisienne met en scène les différentes facettes du luxe. A l'occasion de cette semaine des *défilés*, nous avons choisi de donner carte blanche à la photographe Isabel Munõz : « Le corps exprime le langage du sentiment », dit-elle.**

Paris se dévoile dans un rêve d'épure

Aux intemporels de Martin Margiela pour Hermès, et aux basiques de Marc Jacobs chez Louis Vuitton, Yves Saint Laurent oppose l'audace du classicisme

« *TRÈS BEAU, très juste...* » A la sortie du *défilé* Hermès, organisé dans la boutique du Faubourg Saint-Honoré, Christian Lacroix, un « voisin » aux chaussettes bleu Klein venu en « ancien », applaudit le premier défilé de Martin Margiela pour Hermès – le couturier « invisible » selon le magazine *Elle* – : sa belle et austère procession de cachemires poids plume sur trotteurs en veau *gras*, de cardigans de cerf, et de vareuses en agneau teddy, a clos la première journée des collections *parisiennes*, sur un air de luxe et de mélancolie. La robe de bure de l'hiver prochain est en camel. Et la petite croix est devenue un pendentif inspiré de la clochette à clé des sacs.

Ainsi l'a voulu le dieu Elégance au pays chaste d'un monde sans hommes, où le meilleur ami de la femme est un vieux sac Kelly patiné par les ans, à moins qu'il ne s'agisse d'un grand manteau doux comme un plaid, dans lequel elle *s'endormirait*, chaque soir, si belle, si seule. Autour d'Aurore Clément, héroïne de Lacombe Lucien (Louis Malle, 1971) et sur une bande son composée de voix de femmes, défilent des anciennes gloires des magazines, comme Gunilla, Kim, Anne Rohart, dont les voiles sont en réalité des « anti-pluie protecteurs ». Elles passent, dans un fondu enchaîné d'écru, de beige, de taupe, marron *glacé*, gris, « noir brûlé », revenues de toutes leurs illusions. Si le tissu bouge sans se déformer, si l'absence d'épaulette et si le pull sans couture sont des promesse de mouvement, le corps est d'abord celui dont on dissimule les courbes dans un aristocratique renoncement au désir. Et cette morale de l'abstinence finit par être plus contraignante que toutes les entraves.

Dans la mode, Christian Dior voyait une occasion de renouveler chaque saison le « sentiment amoureux ». Tout se passe comme si son message avait été confisqué par une imagerie Belle Epoque, dentelles roses et falbalas, qui figent la séduction dans l'Histoire. Comme pour se démarquer d'une haute couture prisonnière des fastes de son passé, les directeurs artistiques du nouveau prêt-à-porter de luxe semblent infliger aux griffes en mal de « modernité » un régime au caviar maigre. La mode prêcherait-elle toute seule ? Les fans-clubs se seraient-ils transformés en congrégations ? Le carnet de bal en missel ?

C'est dans la Grande Halle de La Villette, où jadis les défilés de Jean-Paul Gaultier attiraient une foule haute en couleur, que la presse internationale en noir et gris s'est rendue, comme dans une gigantesque chapelle blanche. Peur d'en faire trop, pas assez ? Où est passé Marc Jacobs ? Y a-t-il un homme derrière ces tenues simples, si simples, qu'elles sont au fond très *baroques*, empruntant souvent le haut à Helmut Lang, le bas à Muccia Prada, et le reste à Jil Sander ?

Chez Gucci, Tom Ford n'hésite pas à s'exposer, à défendre un parti pris, une vision qu'il mêle à une réelle redéfinition de la marque, à travers ses codes, ses jeux de piste, qui électrisent avec opportunisme les envies, des Etats-Unis à l'Asie. Marc Jacobs *semble dépeindre* d'abord le milieu où il évolue, rédactrices de mode en prise de vues, mannequins en jet-lag *qu'il habille* à *la chaîne. Les seuls* accessoires auquel il consent, sont des barrettes siglées et, du début à la fin, *des mules plates à porter obligatoirement* jambes nues en hiver, signe de luxe puisqu'elles sous-entendent la limousine climatisée.

TOUS LES VOYAGES SONT PERMIS

Maille de cachemire noir, manteau de coton enduit noir, chemise de cuir blanc, manteau de coton enduit noir, Naomi, *Guinevere*, Trish, Carolyn et les autres, défilent, présentes, absentes, comme les jeunes filles en uniforme, démonstratrices rêvées d'un mégastand Clinique, armée d'un meilleur des mondes avec Stéréolab en bande son continue... « *Des vêtements pour le personnel de Microsoft* », lance une Américaine, tandis que la salle se vide en silence.

A Paris, tous les voyages sont permis : de l'armée des ombres de Costume National, silhouettes sans taille et visages pâles, aux échappées belles d'Isabel Marant : des rastas latinos en vestes fourrées couleur de pampa et d'épices, pour un remix sans complexe des voyages de Dries van Noten et Jean-Paul Gaultier, du Tibet à la cordillière des Andes... Les filles sont belles, l'énergie est là, prouvant que les maîtres sont plus vivants que les systèmes.

De duffle-coats en smokings, de pardessus en jupes de crêpe noir *qui sont* un hommage aux jambes des femmes, Eric Bergère poursuit son chemin, retrouvant, rive gauche, rive droite, et d'Ima Sumac à Diane Keaton, une héroïne à la peau douce, libre, ondoyante, amoureuse, sans autre thèse que la vie à inventer.

Quelque chose est là qui vibre, comme quelques minutes plus tard, le coeur d'Yves Saint Laurent épinglé sur une robe de velours dévoré à motif feuilles mortes. Du fond de son corps brisé, il sait transmettre ses « Rosebud » : palettes comme un à-plat de rouges, du jersey cerise-amarante au daim safran, allure brossée de touches véronèse -émeraude -vert des bois... C'est une chevelure, c'est une boucle de cristal comme une goutte de parfum prête à s'évanouir au creux d'un dos, c'est cette ligne qui s'étire et se donne, pyjama-palace de soie, burnous pour l'infini, palette in*tense des noirs*, voilés, pailletés, comme des appels, des *souffles d'amour*. Il y a son regard qui vous arrache à tout. Il vient de se casser le *coude*, l'épaule, le coccyx, un jour de pluie, comme un personnage de *Gone With the Wind*. « *Je suis tombé à la renverse chez moi, dans l'escalier. Si le chauffeur n'avait pas été là, c'était foutu.* »

Laurence Benaïm



Photographies d'Isabel Muñoz / VU

En haut, une robe smoking grain de poudre d'Yves Saint Laurent.

A gauche, un duffle-coat signé Eric Bergère.

Ci-dessous, un ensemble d'Isabel Marant, inspirée par un voyage du Tibet à la cordillère des Andes.

Isabel Marant, itinéraire d'une collection

AVEC 100 000 PIÈCES vendues en 1997, 200 points de vente à travers le monde et une boutique récemment ouverte rue de Charonne, Isabel Marant est aujourd'hui le chef de file des jeunes créateurs français. Pour l'été, elle a fait défiler ses muses afro et ses lolitas en robes de mousseline inspirées des héroïnes de *Gainsbourg*, de Lola Rastaquouère à Melody Nelson.

Elle explore pour l'hiver prochain *l'Himalaya et la cordillère des* Andes, entre sherpas népalais et babas chics de Lima. Un amour du métissage qu'elle cultive depuis son enfance entre une mère allemande, un père français et une belle-mère antillaise. A trente ans, Isabel Marant, qui a débuté par une ligne d'accessoires en 1990, a su imposer une mode aux prix réalistes – de 100 F pour un tee-shirt à 3 000 F pour un manteau – et portable en *dehors des podiums, comme* d'autres créateurs de sa génération, Jérôme L'Huiller, Christophe Lemaire ou José Levy. « *Aujourd'hui, pour émerger, il faut être créateur et chef d'entreprise. J'ai un côté très commercial* », reconnaît la jeune femme, qui voit son chiffre d'affaires augmenter de 20 % chaque année.

SIX MOIS DE PRÉPARATION

Les quelques minutes de défilé qui conditionnent pour une saison le discours de la presse concrétisent six mois de préparation. Avec un thème de collection aux contours encore flous, elle sélectionne en octobre près de 2 000 échantillons de tissus au salon Première Vision et fait réaliser des motifs exclusifs en France ou en Inde cette saison.

Viennent le tri des matières et *l'ébauche des premiers croquis* le mois suivant, avant la mise au point des prototypes. La fabrication se fait en France, à l'exception de la ligne de tee-shirts bon marché confectionnés au Maroc. Un label « made in France » destiné à appâter la clientèle du Japon où la marque effectue la moitié de son chiffre d'affaires.

La collection terminée en janvier, la commercialisation démarre dans les premiers salons et les prix des vêtements sont élaborés. Le coût d'un pantalon est de 200 francs *dont 90 francs de tissu. Avec* la marge de la société, Isabel Marant le vend 380 francs aux détaillants, qui le diffuseront à 800 francs en boutique.

Dernier temps fort, un mois avant la semaine du prêt-à-porter, la préparation du défilé, des ultimes retouches à la confection de pièces spéciales non commercialisées – 10 % de la collection – qui véhiculeront l'image de la marque dans la presse.

Pour ces quelques minutes, Isabel Marant consacre un budget de 250 000 F dont 70 000 F de location de salle, 45 000 F pour le maquillage et les coiffures sculpturales de ses belles andines, 25 000 F destinés aux photographes, 20 000 F pour les invitations, 10 000 F pour la musique... Avantagée par son statut de « jeune créatrice », elle bénéficie de tarifs privilégiés : *45 000 francs pour la prestation des* trente-cinq mannequins. Le prix qu'exigeait un top model pour un seul *défilé* il y a quelques années.

Anne-Laure Quilleriet

A Nagano, le mouvement handisport se sent pousser des ailes

Les Japonais s'enthousiasment pour les septièmes Jeux paralympiques d'hiver qui ont investi la ville olympique jusqu'au 14 mars

NAGANO
de notre envoyé spécial

En arrivant à Nagano il y a une semaine, les 1 200 athlètes des Jeux paralympiques d'hiver, habitués à se produire devant des assistances « confidentielles » ne s'attendaient pas à évoluer devant des tribunes aussi pleines que bruyantes. Quinze jours après l'extinction des lampions olympiques, la quasi-totalité des 100 000 places mises en vente par les organisateurs a trouvé preneur. Des ribambelles d'enfants peinturlurés, des Tokyoïtes en vacances, des groupes du troisième âge, ou encore des habitants de Nagano n'ayant pu avoir de billets pour les J O s'enthousiasment à l'unisson. Inattendue ferveur pour un insolite spectacle où se croisent des skieurs unijambistes, des slalomeurs aveugles et autres hockeyeurs paraplégiques assis sur des luges.

La 17e édition (été et hiver confondus) de ces « autres » Jeux sera-t-elle à marquer d'une pierre blanche ? Jamais l'organisation mère, le Comité international paralympique (IPC) créé en 1989 de la fusion de six anciennes associations sportives regroupant les athlètes en fonction de leur handicap (sourds, aveugles, personnes en fauteuil roulant...), n'avait vu clignoter autant de signaux. Plus d'un millier de journalistes (dont, il est vrai une large majorité de Japonais) sont là. Trente-deux nations sont représentées, ce qui semble être un seuil pour des épreuves hivernales. Quant au budget de la manifestation, il s'élève à 250 millions de francs, ce qui n'est certes que 8 % du budget des Jeux olympiques de Nagano, mais représente près du double du coût des précédents Jeux paralympiques d'hiver, à Lillehammer en 1994. Cette évolution se ressent plus encore sur le terrain sportif. Il y a encore une dizaine d'années, prendre part aux Jeux paralympiques offrait la quasi-garantie de revenir à la maison avec une médaille autour du cou. Chacune des grandes familles de handicapés – amputés, paralysés, mal-voyants... – possédait un nombre illimité de catégories. Plusieurs critères rentraient en jeu, comme par exemple la longueur d'un membre partiellement amputé. Sordides, mais nécessaires calculs : un athlète possédant une demi-jambe droite ne pouvait concourir face à un individu sectionné au niveau du mollet. Au nom de cette équité sportive ainsi préservée, l'on fit disputer pas moins de vingt-sept 100 m pour les hommes, et autant pour les femmes, lors du programme d'athlétisme à Séoul en 1988.

UNE VÉRITABLE COMPÉTITION

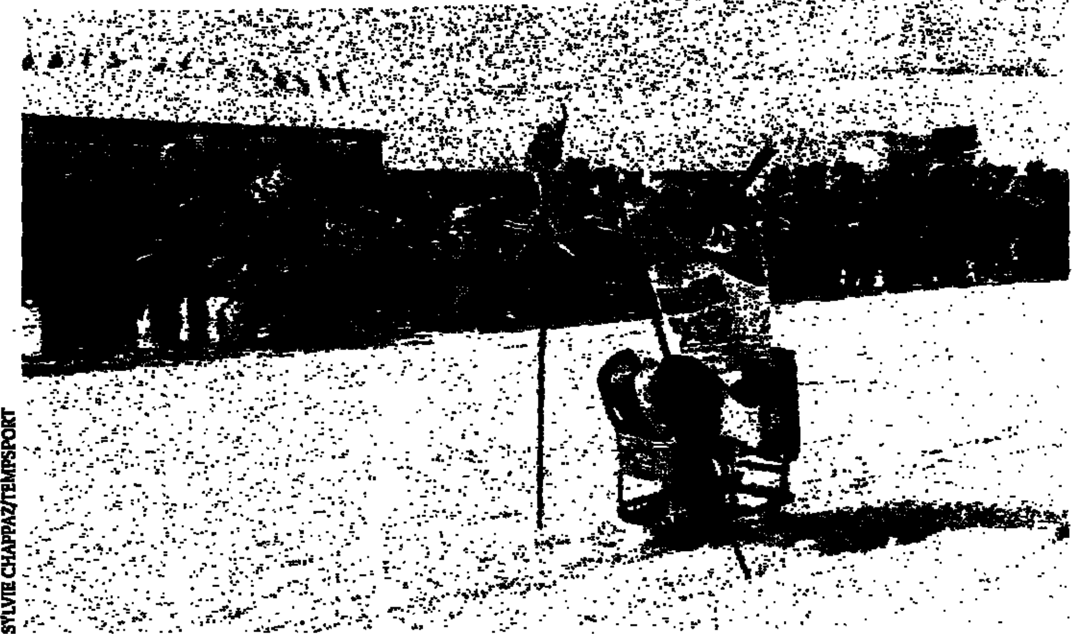
En dix ans, l'IPC est parvenu à réduire environ de moitié le nombre de ses épreuves en regroupant les sportifs ayant des invalidités proches, et en créant un système de compensation à base de pourcentages. Pour revenir à l'exemple précédent, l'athlète privé d'une demi-jambe prendra le départ d'une descente de ski alpin avec un coefficient de 100 % ; son adversaire, moins handicapé, sera, lui, à 85 %. Sitôt la ligne franchie, l'ordinateur se charge de tout retranscrire. A l'arrivée, le public n'aura peut-être pas tout compris, mais, au moins, aura-t-il le sentiment d'avoir assisté à une véritable compétition, avec plus de trois participants par course.

Les athlètes ont apporté eux-mêmes leur pierre à ce resserrement de l'élite. A Nagano, les principales équipes possèdent désormais toutes leurs préparateurs physiques, leurs médecins, leurs kinésithérapeutes, leurs farteurs... Pas un médaillé d'or ne s'entraîne moins de vingt heures par semaine, volume incompressible en dessous duquel il est inconcevable de pouvoir faire un podium. L'équipe canadienne de hockey a, elle, multiplié les stages, façon camp d'entraînement, avant de se rendre au Japon. Cependant que certains skieurs de fond helvétiques sont allés s'endurcir dans le Grand Nord finlandais. « La tendance est très nette, observe André Auberger, président de la Fédération française handisport et trésorier de l'IPC. Nos méthodes d'entraînement sont désormais semblables à celles du monde valide. »

On trouve ainsi de tout, à Nagano. Un skieur originaire du Kirghistan âgé de cinquante-deux ans. Un jeune Français du nom d'Alexandre Brunet qui, bien qu'ayant perdu l'usage de ses jambes en percutant un pylône dans une chute de ski de fond, pratique désormais sa discipline assis sur une luge. Sans oublier ces concurrents qui passent des Jeux d'été à ceux d'hiver.

C'est le cas du Canadien Daniel Wesley. Amputé des deux jambes, il a pris part à toutes les épreuves de plat en athlétisme (du 100 m au marathon) à Atlanta ainsi qu'à toutes celles du ski alpin (descente, super-G, slalom, géant) à Nagano. Il y a quelques mois, l'insatiable Dany s'est même découvert une autre passion : le tennis en fauteuil. Une discipline dans laquelle il espère rapidement briller, afin de se qualifier aux prochains Jeux paralympiques d'été qui auront lieu à Sydney en l'an 2000.

F. P.



SYLVIE CHAPPAZ/TEMPSPORT

Luge high-tech

Dans leur souci d'améliorer leurs performances, les athlètes handicapés doivent également rivaliser dans le domaine technologique. Cela est particulièrement vrai pour les skieurs privés de l'usage de leurs jambes, et qui doivent s'asseoir sur des luges équipées de skis. En France, un programme a été mis en place par EDF, qui est l'un des partenaires de la fédération française Handisport. A Nagano, une luge monoplace a ainsi été spécialement créée par des ingénieurs électriciens à l'intention des membres de l'équipe de ski de fond. Grâce à une structure tubulaire en aluminium à haute résistance, l'engin pèse 4 kilos au lieu de 7 pour une luge classique. Il possède également une suspension ajustable permettant d'éviter les frottements avec la neige. Cette luge high-tech a demandé 1 200 heures de travail, en bureau d'études, atelier, et tests grandeur nature.

TROIS QUESTIONS À

ROBERT STEADWARD

1 Quelles leçons le président du *Comité international* paralympique (IPC) que vous êtes tire de ces Jeux paralympiques de Nagano ?

Je dois vous avouer avoir été extrêmement surpris d'apprendre que pratiquement tous les billets avaient été vendus trois semaines avant la cérémonie d'ouverture. Je crois que les Jeux paralympiques sont mieux connus dans le monde. Les budgets d'organisation sont plus importants. Et nous pouvons compter maintenant sur d'authentiques sponsors. L'époque où le sport pour handicapés était financé par des œuvres de charité est du passé. La taille des Jeux augmente. Nous étions 4 000 athlètes et accompagnateurs à Atlanta il y a deux ans, nous serons 6 000 à Sydney en l'an 2 000. Quant au niveau sportif, il a également extrêmement progressé. Certains athlètes ont fait des sacrifices énormes pour en arriver là, que ce soit du point de vue de leurs études ou de leur travail. A tel point que nos champions voudront peut-être un jour gagner des prix en argent.

2 Une ville qui obtient le droit d'organiser les Jeux olympiques a-t-elle l'obligation d'organiser les Jeux paralympiques ?

Non. Mais nous travaillons actuellement sur ce point avec le Comité international olympique (CIO) afin que notre événement soit directement intégré à toute candidature olympique. Nous gardons un mauvais souvenir d'Atlanta, où le comité local d'organisation des Jeux paralympiques était totalement séparé du comité d'organisation des JO. A Sydney, ce sera l'inverse. Les organisateurs sont les mêmes, ce qui va poser beaucoup de moins de problèmes sur le plan technique ou d'un point de vue du montage financier.

3 *Vous empruntez* beaucoup aux symboles olympiques, en faisant brûler une flamme par exemple... *L'IPC n'aurait-il pas intérêt* à devenir une sous-division du CIO ?

Je ne le crois pas. Nous devons développer notre propre identité, tout en continuant à collaborer avec le CIO dans de nombreux domaines. Celui-ci nous donne actuellement 400 000 dollars par an (près de 2,4 millions de francs), et nous en sommes ravis. Mais ce n'est pas parce que nous recevons de l'argent du CIO que cela signifie que nous devons passer sous son contrôle.

Propos recueillis par Frédéric Potet



Une trace pour deux

NAGANO
de notre envoyé spécial

C'est une histoire d'anonymes parmi d'autres. Celle d'une jeune femme de vingt-quatre ans, malvoyante depuis sa naissance, et d'un jeune homme de vingt-cinq ans, parfaitement valide. Rien, en apparence, ne disposait à ce qu'ils se connaissent. Le sport les a mis sur le même chemin. Unis dans leur discipline – le ski alpin pour personnes souffrant de déficience visuelle –, Pascale Casanova et son guide Michaël Genin le sont également dans la vie. Pour sa première participation à des Jeux paralympiques, le couple a gagné à Nagano une médaille d'argent dans l'épreuve de super-G et une de bronze en descente.

Leur rencontre remonte a environ trois ans. Pascale Casanova est alors étudiante (prépa lettres, Sciences-Po, licence de droit) et sportive accomplie. En dépit d'une acuité visuelle inférieure à 1/30, la Toulousaine, qui se dit ne pas être du genre « à rester sur une chaise et attendre qu'on vienne [la] chercher », dévale depuis depuis l'âge de quatre ans les pentes enneigées de la petite station pyrénéenne de Bonascre (Ariège). Après avoir été guidée à la voix par ses parents, Pascale en est arrivée à visualiser mentalement les pistes descendues des centaines de fois. Au point de ne plus avoir besoin de quelqu'un pour les descendre. Une autonomie qui aura ses limites : « J'avais fini par connaître la station par cœur, du coup je ne progressais plus. »

Intéressée par le tempérament de la jeune femme, la Fédération française handisport s'engage alors à lui trouver un guide disposé à l'escorter régulièrement sur d'autres terrains d'aventure. Une expérience avec un ex-sportif handicapé physique reconverti en guide n'aboutit pas. On présenta alors à la jeune femme Michaël. Il est en pleine possession des ses moyens physiques, mais il a toujours baigné dans le milieu handisport. Ses parents, atteints tous deux de poliomyélite, ont consacré une grande partie de leur existence aux activités physiques. Jeannine, sa mère, fut nageuse ; Guy, son père, pratiqua l'athlétisme, puis le ski, et participa aux Jeux paralympiques d'été de Tel-Aviv en 1968, puis, vingt ans plus tard, à ceux d'hiver à Innsbruck. Pour l'anecdote, Jeannine et Guy se sont rencontrés lors d'un regroupement à l'Institut national de l'éducation physique (Insep), à Vincennes, voilà une trentaine d'années.

« UN TRAVAIL TRÈS PRÉCIS »

Ce sera également lors d'un stage – à Tignes, en 1995 – que Pascale va faire la connaissance de Michaël, devenu guide pour aveugle à l'âge de quinze ans grâce à la bienveillance de Jean-Marie Frichet, le guide de l'équipe de France de ski alpin. Premier contact. Et première descente, l'un devant l'autre, séparés d'une distance oscillant entre 2 et 5 mètres. « Un guide doit parler tout le temps, explique Michaël. Il doit annoncer les bosses, indiquer les virages. L'intonation de sa voix donne l'inclinaison de la courbe. Il s'agit d'un travail très précis qui s'affine avec les années. Si un skieur change de guide régulièrement, il n'ira pas loin. »

Reliés l'un à l'autre par ce filet de voix tendu à flanc de montagne, Pascale et Michaël vont, sans tarder, transformer leur association en or, remportant notamment l'épreuve de descente lors de la Coupe du monde handisport disputée l'an dernier à Pra-Loup. « Notre slogan : une trace pour deux ! », scande aujourd'hui la skieuse, auprès de qui il n'est pas besoin d'insister pour savoir ce que le sport lui procure : « Je n'imagine pas ma vie sans. Beaucoup de malvoyants se focalisent sur les études, et deviennent même très brillants. Mais il est indispensable d'avoir quelque chose à côté. Si j'avais su plus tôt qu'il est possible de faire de la compétition grâce à des guides, j'aurais peut-être été moins sérieuse à l'école, mais je me serais plus amusée. Ce qui aurait été plus bénéfique pour mon équilibre personnel. »

A ses côtés, Michaël ne dit mot. Ce printemps, quand les neiges auront fondu, le couple poursuivra son entraînement sur deux roues, en faisant du tandem. L'un devant l'autre, là aussi.

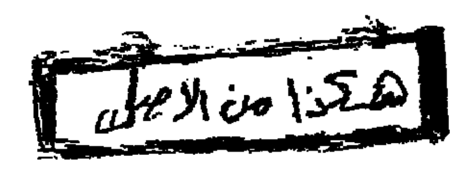
F. P.

Pour la septième fois

● **Nagano** est la septième ville à accueillir les Jeux paralympiques d'hiver après Örnsköldsvik (Suède) en 1976, Geilo (Norvège) en 1980, Innsbruck (Autriche) en 1984 et en 1988, Tignes (France) en 1992, et Lillehammer (Norvège) en 1994.

● **1 200 athlètes** représentant 32 nations sont présents à Nagano. Pour la première fois à des Jeux d'hiver, des handicapés mentaux – au nombre de cent – participent aux épreuves de ski de fond.

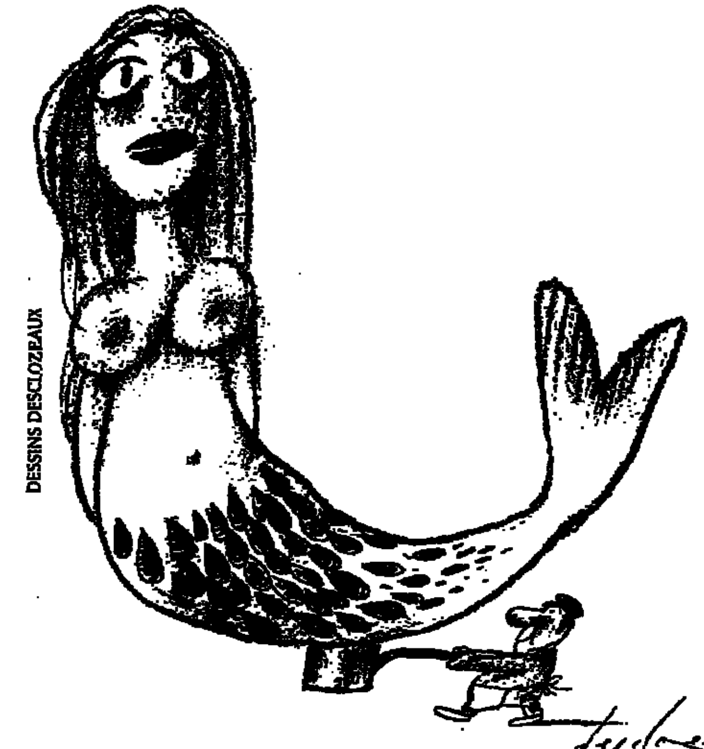
● ***Cinq disciplines*** sont au programme des Jeux d'hiver : ski alpin (descente, super-G, slalom, géant), ski de fond (2,5 km, 5 km, 10 km, 15 km, 20 km, relais), biathlon (7,5 km, relais), patinage de vitesse sur luge (100 m, 500 m, 1 000 m, 1 500 m), hockey sur luge (tournoi à sept équipes).





La belle marinière

Les moules, toujours d'une facilité diabolique à réussir



DESSINS DESCLOZEAUX

PAR CES TEMPS où la mise en devanture du tout neuf Guide Michelin appelle à une réflexion nationale sur la *distribution des dernières étoiles de luxe*, l'idée pouvait venir d'aller prendre l'air dans l'un de ces endroits à jamais *protégés* du mortel challenge gastronomique. Au Tréport, par exemple, cul-de-sac de mer toujours très fréquenté par les fidèles descendants des promus de 36, localité refuge où tous les horizons sont bons à prendre et toutes les joies simples à *grignoter* à *même* le cornet de frites.

Soleil sur l'opale et sa côte ; rôdent des envies de plongeon dans l'eau laiteuse, à la Edouard Pignon. Mais du pinceau à la toile, il y a la chute : restons sur le quai. Ce quai où commence à s'ébrouer toute une ligne de brasseries déjà prêtes aux grandes manœuvres de printemps. Une jeune friture de clients s'agace aux propositions écrites de tous ces marchands d'aventure ultramarine. On choisit, on compare, on traîne... Mais patience, on recevrait bientôt ces Messieurs Dames plus à point, plus déterminés, moins évasifs. Alors, *on attaquerait en force*, avec des moules à la tréportaise, ou marinières, ou au cidre, ou, mieux, soutenues par une héroïne du pays, la crème. Coude haut et lippe agressive, tous à table, tous au boulot !

Formidable attraction de ce coquillage. Partout où on le sert dans sa triviale et joyeuse vérité, il déclenche les appétits les plus soudains. Où le voyait-on, un certain mois d'août, s'emparer de la foule et la plier à ses fricassées gouleyantes ? Saint-Malo ? Comme des timbaliers d'orchestre symphonique, deux compères maniaient les marmites, l'un écumant des frites, l'autre brassant les moules ; ensemble, dans le même rythme. On se pressait, on se bousculait : y en aurait-il assez pour toute cette marée d'affamés ? L'ensemble de l'œuvre était façonnée dans l'impatience de la demande et maîtrisée aux sentiments, à l'œil ; à la perfection.

Depuis, et sans beaucoup d'espoir, on cavale après ce qui semblait être le plat *le plus justement* servi au plus juste moment. Celui du Tréport avait du répondant – l'endroit l'imposait – mais manquait de cette touche festive, de cette épice kermesse que le cuisinier doit jeter dans la bagarre quand il accepte d'aller jusqu'au bout de la commande. Car voilà bien le drame et la déception permanente : on bâcle avec opiniâtre*té cette brève préparation, qui ne* demande qu'un peu d'attention dans le tempo et de pensées amies au moment du grand saut. Tout est là. Cela semble être déjà beaucoup trop pour la majorité des faussaires qui prétendent proposer le délice.

PARTAGEUSE ET ÉQUILIBRÉE

Diablerie des choses simples. L'homme ne sait que rarement les *maîtriser* ; il torture l'idée ou passe délibérément à côté du sujet. Ecoutons un professionnel, un subtil, né près des rivages, donner son avis là-dessus. L'engin d'abord. Jamais de casserole ou de faitout trop profond ; la cuisson doit être partageuse *et équilibrée, souple et lucide*. Une sauteuse aux hanches larges fera l'affaire. Noix de beurre ; échalote coupées dans la longueur (six pour deux litres de lamellibranches) et ail (demi-gousse) que l'on va faire suer – rendre transparents – sous flammes moyennes.

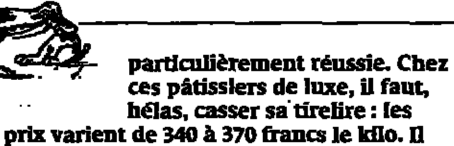
Arrivée du vin : muscadet ou coteaux-du-layon (idée amusante), et mise en ébullition jusqu'à réduc*tion de moitié. Alors, on* verse les moules. Et feux vifs à couvert durant deux minutes. On secoue une fois, une seule, toujours avec couvercle, pour distribuer correctement soupe et jus, et deux minutes encore – vérifier cependant le bon bâillement des victimes – de plein gaz avant de les soustraire aux chaleurs. Les mettre en réserve un court instant pour leur laisser le temps de se détendre ; persil plat haché et tour de moulin à poivre avant de servir dans la seconde.

Avant d'être une fable, cette recette prévient du médiocre état d'esprit qui serait le nôtre si nous n'avions pas certains égards en *face de créatures que nous avons* domestiquées, mais qui restent profondément libres de nous jouer les pires tours et de continuer à très savamment nous berner. Savoir amadouer ces populations rebelles est un devoir autant qu'un exercice de plus à entreprendre sur le tou*jours périlleux chemin de l'appren*tissage culinaire.

Une adresse pour conclure cette ode et cette plainte, un endroit parisien des plus sobres, où les « marinières » sont encore traitées de façon respectable : l'Ostréa, dans le quartier des Halles. On tenait le tuyau d'un vieux routier du Routard, qui nous le confiait très spontanément et sans crainte de prendre beaucoup de risques. Bien vu : ce bistrot océanique de la rue Sauval est chaleureux et honnête, franc et de cuisine alerte, n'était que le patron force un peu sur l'ornementation finale des pensionnaires qui nous occupaient et qui *n'ont jamais eu besoin de tant* d'apparat pour nous dispenser leur amabilité. Mais elles sont ici au moins respectées, cuites et accommodées à la sincère.

Jean-Pierre Quélin

★ L'Ostréa, 4, rue Sauval 75001 Paris. Tél. : 01-40-26-08-07. A partir de 150 F.



Le macaron

Poudre d'amande, sucre, blancs d'œuf : longtemps le macaron est resté nu. L'idée d'assembler deux coques de ce biscuit, de les parfumer et d'en fourrer le milieu avec de la pulpe de fruit ou de la crème au beurre est récente. Autrefois surnommés les « nombrils de moine », ces petits gâteaux ronds, *sous leur aspect le plus* dépouillé, étaient la spécialité de plusieurs couvents comme celui des visitandines de Melun ou des carmélites de Nancy.

Ce n'est que depuis le début du siècle que cette douceur a changé d'allure. Lors d'un déplacement en Suisse, Pierre *Desfontaines, propriétaire* de la maison ladurée, aurait découvert cette mignardise vendue dans une version fourrée sous le nom de « luxembourgeois » et aurait rapporté la recette en France. *Le salon de* thé de la rue Royale fit peu à peu de cette spécialité le pilier de sa renommée.

Aujourd'hui encore, dans cette boutique entre Madeleine et Concorde, le macaron assure à lui seul 30 % du chiffre d'affaires annuel.

***En débarquant il y a un peu plus* d'un an aux fourneaux de Ladurée, le célèbre pâtissier Pierre Hermé allait-il changer la formule de ce best-seller ? *« On ne bouscule pas un monument,* répond-il dans un sourire, *je me suis contenté de rééquilibrer en amertume l'un des deux macarons chocolats qui existaient chez nous et j'ai surtout créé une onzième variété, un macaron à la rose (sirop de rose et eau de rose) qui marche très bien dans notre nouveau restaurant des Champs-Elysées.* » Pour les 150 à 200 kg de macarons fabriqués quotidiennement par la maison, Pierre Hermé applique les mêmes consignes que celles qu'il donne dans son ouvrage récent le *Larousse des desserts* : après fabrication il laisse ce gâteau pendant deux jours au réfrigérateur : *« Servis trop frais les macarons sont durs. Le passage au frais leur permet de se réhydrater et d'offrir plus de moelleux.* »**

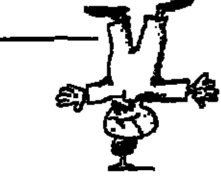
Bien sûr Ladurée n'a pas le monopole du macaron. A la maison du chocolat, Robert Lynxe réalise un exceptionnel macaron fourré d'une ganache au chocolat très peu sucrée ; chez Fauchon, qui vend sans doute les modèles les plus aériens de la place de Paris, celui à la framboise est une variante particulièrement réussie. Chez ces pâtissiers de luxe, il faut, hélas, casser sa tirelire : les prix varient de 340 à 370 francs le kilo. Il existe toutefois depuis quelques mois de très bons macarons à moins de 200 francs le kilo... chez Picard Surgelés !

C'est près de Nantes que sont fabriqués ces modèles petits formats que les *pâtissiers ont coutume d'appeler des* « macarons gerbetés ». Le travail est fait à l'ancienne : amandes de Valence broyées sur place, cuisson sur papier sulfurisée, dépose manuelle de la crème au beurre. Quatre parfums panachés sont proposés dans les boîtes : chocolat, café, framboise et vanille. Pour ce dernier, comme chez de nombreux pâtissiers artisanaux, il n'y a pas de crème au beurre au centre, c'est la pâte elle-même du macaron qui est vanillée. Ne *sachant pas cela, quelques* consommateurs attentifs ont déjà écrit pour signaler qu'on avait oublié de fourrer certains de leurs macarons.

Guillaume Crouzet

★ Macarons Picard Surgelés. 37,30 francs les seize (190 grammes).

BOUTEILLE



Chianti dei Colli Fiorentini DOCG 1994

Azienda Uggiano

La magie de l'admirable paysage des collines florentines – *« qui avec sa noblesse a gardé le sens de la soupe »*, note Giono – s'exprime aussi dans le chianti, un vin d'antique tradition revenu à la maîtrise des rendements, où dominent les cépages san giovese et canaiolo noir. Depuis le XIXe siècle, on ajoute du raisin blanc dans l'assemblage pour assouplir les tanins (trebbiano et malvoisie). A l'époque de Dante, le château de Montespertoli, qui abrite aujourd'hui l'Azienda Uggiano, appartenait à la famille Alberti, avant de passer entre les mains des Machiavelli. Une macération courte à température contrôlée et un élevage d'un an en bouteille assurent l'épanouissement d'une belle robe aux reflets rubis, et l'expression des arômes de violette, sensibles au nez et au palais. C'est un vin qui *convient aux charcuteries artisanales, et aux pâtes proposées* à la dégustation dans la boutique-restaurant récemment ouverte à Paris par la maison Uggiano, où l'on peut se procurer toute la gamme des vins de la propriété.

★ La bouteille du millésime 1994 : 69 F. Azienda Uggiano 50020 S. Vincenzo A Torri (Firenze) Via Empolese tél. : (055) 769 087 Télécopie : (055) 769 211. A Paris, boutique-dégustation et cave Delizie d'Uggiano, 18, rue Duphot (75001), tél. : 01-40-15-06-69. Fermé le dimanche.

TOQUES EN POINTE

Bistrots

LES VIEUX MÉTIERS DE FRANCE.

■ On croyait le patron définitivement devenu boulanger ; mais non il revient à ses amours, veiller à la vinaigrette de homard sur taboulé aux herbes, pour les délicats, ou bien sur les pommes de terre rôties aux escargots, petite crème d'oseille. Voici le simple poulet rôti élevé au grain, et pommes grenaille, ou bien le jarret de veau cuit en cocotte à la niçoise. La tête de veau mijotée, sauce aux herbes, est toujours fameuse, comme la petite marmite du pêcheur, ou encore le cabillaud au beurre blanc. Une cave exceptionnelle permet le mariage des vins et des mets, du modeste vin de Suresnes aux grands crus classés. Menu 165 F. A la carte 250 F.

★ Paris, 13, boulevard Auguste-Blanqui (75013), tél. : 01-45-80-73-80. Fermé le dimanche.

LE PETIT ACACIA.

■ Claude Leroux est un paysan de Paris obstiné, fils de parents natifs d'Entraygues. Infatigable, il vient de reprendre un « bouchon », à coté de la FNAC des Ternes. Rien que du solide, le tripoux de Naucelle à l'estragon, le coq au vin d'Auvergne, le civet de porc au bergerac. Et, cela va de soi, des jambons, rillettes, saucissons du pays. Les fromages : bleu, cantal, saint-nectaire. Deux jolies salles au premier permettent de se retrouver plus paisiblement autour d'une blanquette de veau ou d'un petit salé aux lentilles. A Paris, le terroir meurt mais ne se rend pas, surtout avec *une bouteille de « côte d'Auvergne », réserve spéciale. Les bardes* du terroir et les amateurs de bonnes choses ne tarderont pas à plébisciter ce bistrot flambant neuf, où l'accueil est cordial et sans façon. Vins de pays saint-pourçain (58 F), marcillac (80 F). Menus : 65 et 75 F. A la carte, compter 100 F.

★ Paris, 58, rue des Acacias (75017), tél. : 01-45-74-12-28. Fermé le dimanche.

Brasseries

GALLOPIN

■ Du côté de la Bourse, on sent un frémissement à la corbeille. M. Alexandre, gérant auparavant du Bofinger, est le nouveau repreneur du Gallopin. Cet établissement créé au siècle dernier reste une valeur sûre. Des boiseries victoriennes en acajou de Cuba ornent le bar, une verrière murale 1900, couleur de miel, enchante la belle salle du fond, avec miroirs encadrés. Le banc d'huîtres, fruits de mer et crustacés, climatisé, a trouvé sa place des quatre saisons, près de la cuisine, refaite. Le chef Yves Bonhomme y prépare une cuisine traditionnelle, avec le foie gras frais maison, le bar grillé au fenouil, ou bien le jarret de veau braisé, et le filet de *cabillaud rôti à la tapenade. De belles pièces de bœuf fines et sa*voureuses dont la « côte de bœuf à la moelle et au gros sel », et d'excellentes frites maison. Un menu honorable tout compris et les desserts choisis : baba au vieux rhum, palette de poires et sa glace au pain d'épices. Bonne carte des vins : bordeaux, château gantonet (85 F). Menu : 149 F. A la carte compter 200 F.

★ Paris, 40, rue Notre-Dame-des-Victoires (75002), tél. : 01-42-36-45-38. Accueil de 12 heures à 0 h 30. Fermé le Dimanche.

Jean-Claude Ribaut



Temps frais et pluvieux

UNE DÉPRESSION va se creuser sur la France, et une perturbation active traversera, mercredi, le pays, avec de la neige sur l'est jusqu'en plaine. L'anticyclone du proche atlantique se renforcera par l'ouest, orientant un flux de nord à nord-ouest, avec de l'air froid.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Le ciel sera très nuageux le matin, puis les éclaircies deviendront plus belles l'après-midi. Le vent de nord-ouest soufflera à 80 km/h en rafales, puis faiblira à 60 km/h l'après-midi. Il ferade 8 à 10 degrés.

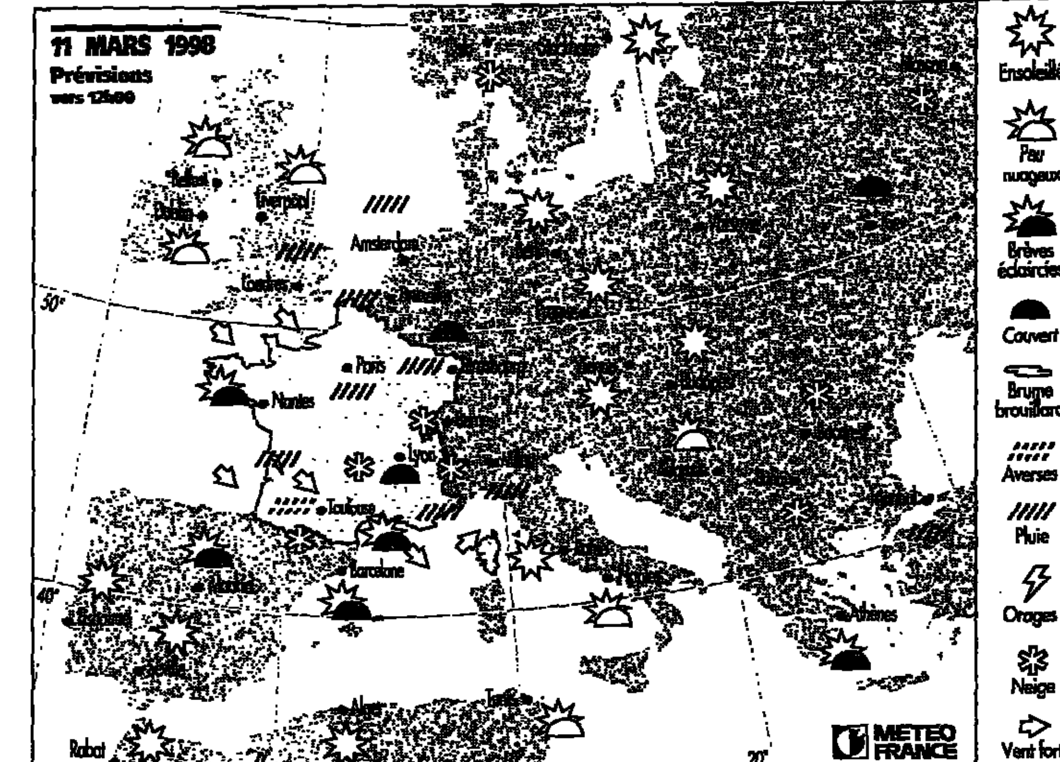
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Après le passage pluvieux de la nuit, les nuages resteront nombreux avec des averses. Sur les Ardennes, de la pluie et de la neige mêlée tomberont le matin. Il fera de 7 à 10 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Leciel sera couvert le matin, avec de la neige jusqu'en plaine, puis l'après-midi, le ciel sera très nuageux, avec des averses de pluie, et de la neige au-dessus de 500 mètres. Il fera 5 à 8 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Les nuages resteront nombreux, avec de la pluie ou des averses. Il neigera au-dessus de 1000 mètres sur les Pyrénées. Il fera de 9 à 12 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Sur le Limousin, les nuages seront nombreux avec des averses. Ailleurs, le temps sera couvert, avec de la neige jusqu'en plaine le matin. Il fera 7 à 10 degrés l'après midi.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Sur la Corse, le ciel sera très nuageux, avec quelques pluies l'après-midi. Ailleurs, le temps sera faiblement pluvieux, puis l'après-midi quelques éclaircies reviendront par le Golfe du Lion, avec de la tramontane soufflant assez fort. Il fera de 13 à 15 degrés.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **AVION.** Un appareil d'American Airlines avec cent trente personnes à bord a dû effectuer un atterrissage d'urgence lundi 9 mars dans la ville de Lubbock (Texas), le copilote, âgé de cinquante-cinq ans, ayant fait une crise cardiaque lors de la liaison entre Dallas (Texas) et Ontario (Californie). L'avion volait en pilotage automatique au moment de l'incident.

■ **MANCHE.** Nouvelle ligne Ostende-Douvres, assurée depuis le 6 mars par Hoverspeed, qui a repris 50 % de la compagnie de ferries Holyman Sally. La traversée (62 milles) s'effectue en cent vingt-cinq minutes, à raison de sept rotations quotidiennes, à bord de deux catamarans de 81 mètres de long.

■ **MAROC.** Air France et Royal Air Maroc ont signé le 6 mars un accord prévoyant notamment la mise en correspondance des réseaux des deux compagnies.

PRÉVISIONS POUR LE 11 MARS 1998
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole			NANCY	0/7	*
AJACCIO	2/12	P	NANTES	5/9	N
BIARRITZ	9/12	C	NICE	6/13	P
BORDEAUX	7/13	P	PARIS	2/10	P
BOURGES	1/9	P	PAU	5/9	P
BREST	5/8	N	PERPIGNAN	6/16	N
CAEN	3/8	P	RENNES	6/9	N
CHERBOURG	4/9	P	ST-ETIENNE	1/8	*
CLERMONT-F.	2/11	*	STRASBOURG	0/8	P
DIJON	1/8	P	TOULOUSE	5/12	N
GRENOBLE	0/10	P	TOURS	3/10	P
LILLE	1/8	P	**FRANCE outre-mer**		
LIMOGES	2/8	N	CAYENNE	25/30	C
LYON	1/9	C	FORT-DE-FR.	23/29	N
MARSEILLE	4/14	P	NOUMEA	25/29	N

PAPEETE	27/30	N	KIEV	-4/-2	C
POINTE-A-PIT.	22/29	N	LISBONNE	8/17	S
ST-DENIS-RÉ.	24/29	S	LIVERPOOL	3/8	N
EUROPE			LONDRES	3/9	P
AMSTERDAM	2/7	P	LUXEMBOURG	-1/7	*
ATHENES	9/13	N	MADRID	3/16	N
BARCELONE	5/17	N	MILAN	2/8	P
BELFAST	2/7	N	MOSCOU	-6/-3	*
BELGRADE	-5/5	N	MUNICH	-9/7	S
BERLIN	-4/6	S	NAPLES	0/9	N
BERNE	-5/8	C	OSLO	-7/1	*
BRUXELLES	2/7	P	PALMA DE M.	3/15	N
BUCAREST	0/3	*	PRAGUE	-9/2	S
BUDAPEST	-4/5	S	ROME	-3/11	S
COPENHAGUE	-2/3	S	SEVILLE	10/24	S
DUBLIN	2/7	N	SOFIA	-2/4	*
FRANCFORT	-2/9	C	ST-PETERSB.	-13/-9	N
GENEVE	2/7	*	STOCKHOLM	-8/0	S
HELSINKI	-15/-8	S	TENERIFE	15/21	S
ISTANBUL	2/8	P	VARSOVIE	-7/1	S

VENISE	-2/7	S	LE CAIRE	13/28	S
VIENNE	-3/5	S	MARRAKECH	10/28	S
AMÉRIQUES			NAIROBI	15/25	S
BRASILIA	20/31	S	PRETORIA	18/27	S
BUENOS AIR.	11/22	N	RABAT	7/20	S
CARACAS	22/27	N	TUNIS	5/14	S
CHICAGO	-11/-9	C	**ASIE-OCÉANIE**		
LIMA	23/28	N	BANGKOK	22/34	S
LOS ANGELES	13/21	S	BOMBAY	21/29	S
MEXICO	10/20	C	DJAKARTA	26/30	C
MONTREAL	-12/-8	N	DUBAI	16/23	S
NEW YORK	-3/1	N	HANOI	14/19	C
SAN FRANCIS.	10/18	S	HONGKONG	11/16	C
SANTIAGO/CHI	15/23	N	JERUSALEM	13/27	S
TORONTO	-9/-6	C	NEW DEHLI	12/25	N
WASHINGTON	-6/3	N	PEKIN	3/13	S
AFRIQUE			SEOUL	5/12	P
ALGER	3/18	S	SINGAPOUR	27/31	P
DAKAR	19/25	S	SYDNEY	19/26	S
KINSHASA	22/32	S	TOKYO	2/11	N

Situation le 10 mars à 0 heure TU

Prévisions pour le 12 mars à 0 heure TU

METEO FRANCE

TECHNOLOGIE

Un appareil français permet de téléphoner sur Internet sans ordinateur

C'EST un simple boîtier de quinze centimètres sur quinze, que l'on pose près du téléphone. On le branche comme un répondeur, d'un côté sur la fiche téléphonique, et de l'autre sur une prise électrique. Il suffit alors de composer le numéro de son correspondant à New York, qui sera équipé du même dispositif, et d'appuyer sur le bouton ovale et transparent situé sur le dessus de l'appareil. Une voix électronique annonce : « *Connection en cours, veuillez patienter.* » Puis : « *Vous pouvez raccrocher maintenant.* » Une minute plus tard, le téléphone sonne à nouveau, le bouton translucide devient rouge et clignote : la liaison est établie... pour le prix d'une simple communication locale, via le réseau Internet.

La possibilité de téléphoner à l'autre extrémité de la planète en utilisant le réseau Internet existait déjà : il suffisait de brancher un micro sur son ordinateur, équipé d'une carte son. Mais ce nouvel appareil, conçu par la société française Aplio, est nouveau en ce qu'il permet de se passer d'ordinateur. Il devrait donc intéresser non seulement les hommes d'affaires appelés à de fréquents déplacements en province et à l'étranger, mais aussi le public réfractaire à l'ordinateur – par exemple, la grand-mère qui veut appeler ses enfants et petits-enfants qui résident à l'étranger.

Lors de la mise en service, le correspondant qui appelle acquittera le coût de la communication initiale – environ une minute – nécessaire à l'appareil pour basculer de la communication classique à une communication par Internet. Ensuite, les deux boîtiers effectuent une procédure de reconnaissance et toutes les communications fonctionneront, dès lors, en mode économique.

Le boîtier comporte un modem, un microprocesseur 32 bits et des puces (G. 723-1) spécialisées dans la compression et décompression audio. La voix est transmise sous forme de « paquets » compressés, ce qui explique un très léger décalage (une seconde). Cet appareil fonctionne exclusivement avec les accès standards à Internet (PPP) ; il ne pourra donc pas être accessible aux abonnés des services On-line (par exemple AOL) qui utilisent un accès indirect à Internet.

La société française World-Net commercialisera ce produit en location début avril, sous le nom de World-Net Phone, après en avoir fait la démonstration les 20 et 21 mars, lors de la fête d'Internet. Elle proposera le boîtier pour 249 francs par mois, incluant l'abonnement à World-Net (149 francs par mois pour ceux qui sont déjà abonnés). Sébastien Socchard, 29 ans, le jeune fondateur de World-Net, est en effet persuadé qu'« *il est possible d'utiliser le réseau Internet à d'autres fins que celles qui étaient prévues à l'origine, et de l'ouvrir à d'autres utilisateurs que les seuls possesseurs d'ordinateurs* ». Il estime que « *le World-Net Phone n'est qu'une petite étape dans le vaste réseau de communication mondial et standard Internet, qui concerne déjà les ordinateurs, les téléphones mobiles, les calculatrices, les modems éteints, et englobera bientôt la télévision, les radios, la domotique* ».

D.R.

Paradoxalement, ce produit qui ramène la communication nationale et internationale au coût d'une communication locale, intéresse également France Télécom, qui lui a décerné le prix de l'innovation en 1997. Les Aplio-Phone qui seront vendus dans les grands magasins de type FNAC, au prix de 1 890 francs par appareil, seront proposés avec un abonnement préférentiel à Wanadoo, le fournisseur d'accès à Internet de France Télécom.

Quel sera l'avenir de cet appareil ? Il dépendra à la fois de la qualité des communications offertes par un réseau Internet parfois très encombré et des économies qu'il permettra de réaliser. En comptant la location des deux boîtiers Aplio, on ferait actuellement 50 % d'économies, pour dix heures mensuelles de communications internationales vers les Etats-Unis (2,25 francs la minute au plein tarif et 1,80 francs tarif réduit). Pour les communications Paris-province, le gain serait d'environ 38 % pour vingt heures d'appel par mois au tarif plein. Pour ceux qui achèteront l'appareil, la rentabilité devrait être supérieure... hors réparations éventuelles.

Michaëla Bobasch

Télémarket met les courses à domicile sur Internet via le CD-ROM

ENFIN, Télémarket se lance sur la Toile. Pionnier du commerce électronique sur Minitel, le service de courses à domicile devenu filiale du groupe Galeries Lafayette Services (LaSer) a ouvert, lundi 9 mars, un site Internet couplé à un CD-ROM. Une association encore peu utilisée, alors qu'elle supprime le principal handicap de la navigation sur la Toile : sa lenteur.

Le client compose sa commande, soit sur Internet, soit à partir du catalogue numérique stocké sur le CD-ROM. Il peut également réaliser une liste type de ses courses, qu'il enregistre sur son disque dur. Dans ce contexte, la connexion à Internet n'est utilisée que pour communiquer le contenu de la commande au service de livraison de Télémarket. Au total, une fois la liste établie hors ligne, le système n'impose que quatre clics de souris. « *Une opération qui dure de 30 secondes à une minute* », assure Jean-Claude Pelissolo, PDG de Télémarket.

Internet apporte un moyen supplémentaire pour passer commande. Le Minitel n'est déjà plus utilisé qu'à 35 % aujourd'hui par les 20 000 clients actuels de Télémarket (165 000 commandes générant un chiffre d'affaires de 150 millions de francs par an). La télécopie (15 %), le courrier ou le téléphone lui sont souvent préférés.

« *Internet apporte la pièce manquante pour développer le marché mondial de proximité des courses à domicile* », explique Philippe Lemoine, PDG de LaSer. Le service n'est accessible qu'aux habitants de la région parisienne en attendant la réalisation de projets d'extension sur lesquels Télémarket ne donne pas de précisions. Selon les chiffres de LaSer, 1,3 million de familles seraient équipées d'un micro-ordinateur en Ile-de-France, dont 70 % dotées d'un lecteur de CD-ROM. Si seulement 200 000 foyers franciliens disposent d'un accès à Internet, Télémarket mise sur 500 000 à 600 000 clients potentiels en comptant sur les commandes prises depuis le lieu de travail.

Michel Alberganti

★ http://www.telemarket.fr

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 98060

▸ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I											
II							■				
III							■				
IV					■						
V								■			
VI			■			■					
VII					■						
VIII				■						■	
IX		■						■			
X							■				
XI											

HORIZONTALEMENT

I. Ce n'est certainement pas avec la télé qu'ils peuvent l'être. – II. Plus à l'aise que le phoque sur terre. Poussé à l'extrême. – III. Bras de force. Un prince à l'opéra. – IV. Grosses bêtes disparues. Devant dans tous les sens. – V. S'inquiète pour pas grand-chose. Extraite de la férule. – VI. En vain. Le niobium. Un grand rôle pour Callas. – VII. Lâché pour ne pas tout compromettre. Assassiné par la Milice. – VIII. Assure l'équilibre. Passé à la brosse. – IX. Affiche son mécontentement. Passage. – X. Dis à pleine voix. Atteint les trois chiffres. – XI. Pointue dans son genre.

VERTICALEMENT

1. Comme des cafés vite faits, vite pris. – 2. Transmises par la mère. Départ scolaire. – 3. Nous a laissé *L'Enfant et les sortilèges*. Sans fioriture. – 4. Reproduisent l'arc. Coi mais dérangé. – 5. Rejeté. Descendu à contre-sens. Fis l'âne. – 6. Entreprendras. Support de communication. – 7. Facile à obtenir à condition d'y mettre le prix. – 8. Partage sur son passage. Gendarme du monde. Démonstratif. – 9. Garnissent les bordures. – 10. Moi d'abord. Ignorant. – 11. Artiste du rêve.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 98059

HORIZONTALEMENT

I. Motivations. – II. Isoloir. But. – III. Relecture. – IV. Ore. Arbuste. – V. Râteliers. – VI. TVA. Isis. Es. – VII. Ion. Osaka. – VIII. Canines. – IX. Rieuse. Liât. – X. Erse. Nielle. – XI. SE. Plâtrées.

VERTICALEMENT

1. Miroitières. – 2. Oser. VO. Ire. – 3. Tolérances. – 4. Ile. Auep (peau). – 5. Vocations. – 6. Aîtres. Iéna. – 7. Trublion. It. – 8. Ruisseler. – 9. Obèse. Asile. – 10. Nu. Trek. Aie. – 11. Stressantes.

SCRABBLE ®

PROBLÈME N° 60

A la recherche des mots avec Y

1. Vous avez tiré A C O R S T Y

a) Avec ce tirage, trouvez quatre mots de huit lettres en le complétant avec quatre lettres différentes appartenant à l'un ou à l'autre des deux mots placés sur la grille.

b) Avec six lettres de ce même tirage, trouvez quatre mots de sept lettres en complétant ces six lettres avec quatre lettres différentes (I, R, U, Z) appartenant aux deux mots placés sur la grille.

N.B. Dès que vous avez trouvé la solution, effacez-la avant de continuer.

2. Préparation de la grille de la semaine prochaine.

c) E G h I N P S. Trouvez un sept-lettres-A B E G N O S. Trouvez deux sept-lettres.

Solutions dans *Le Monde* du 18 mars.

Solutions du problème paru dans *Le Monde* du 4 mars.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
A	■							■							■
B		■				■				■				■	
C			■										■		
D				■								■			
E					■						■				
F		■				■				■				■	
G															
H	■	T	O	X	I	N	E	S							■
I								P							
J		■				■		O		■				■	
K					■			R			■				
L				■				U				■			
M			■					L					■		
N		■				■		E		■				■	
O	■							Z							■

Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal ; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.

a) AUGURES, 11 B, 85.

b) TAGUEURS, B 5, 63 – FUGUERAS, 4 H, 78 – *JAUGEURS*, 7 H, 68 – SURAIGUE, 8 D, 60 – GUEUSERA, vi, *mendiera*, 9 C, 63 ou l'anagramme AUGUREES – SAUGRENU, 10 B, 63.

c) SPORULEZ, *formez des spores* – LOUPEREZ ou l'anagramme PERLOUZE.

Michel Charlemagne

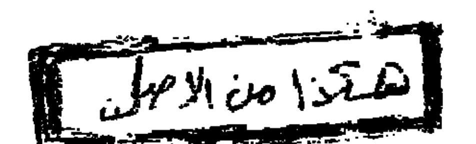
Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037



Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE



FESTIVAL L'Afrique du Sud a organisé son premier festival de littérature africaine, du 1er au 8 mars, à Durban, dans la province du Natal. ● LE THÈME de l'engagement était au cœur des débats qui ont réuni une douzaine d'écrivains, dont le Nigérian Wole Soyinka, Prix Nobel de littérature, l'Antillais *Edouard Glissant* ou le Guinéen Tierno Monénembo. ● *LA DÉSILLUSION* semble imprégner aujourd'hui la littérature du continent noir, mais la créativité y gagne, avec une écriture moins militante et plus littéraire. ● RESPONSABLE de l'antenne de la National Gallery au Zimbabwe, la romancière Yvonne Vera tente ainsi d'aborder le sujet de la mémoire à travers des intrigues puisées dans l'intimité. ● *DANS UN ENTRETIEN* au *Monde*, l'écrivain et peintre sud-africain Breyten Breytenbach redoute que, dans son pays, *« l'art ne soit victime des bons sentiments »*.

La créativité littéraire africaine se nourrit des désillusions du continent

Durban, la grande ville de la province du Natal, a reçu, du 1er au 8 mars, une douzaine d'hommes de lettres lors du premier festival de littérature africaine organisé en Afrique du Sud. Le thème de l'engagement était au cœur des débats

DURBAN
de notre envoyée spéciale

Trois cents adolescents noirs, vêtus de leur uniforme scolaire, dévisagent les deux écrivains venus leur rendre visite, Breyten Breytenbach, le Sud-Africain qui avait combattu l'apartheid, et Abdourahman Waberi, le jeune Djiboutien exilé en France. Situé au milieu de la plus grande township de Durban, le lycée Umlazi Commercial High School est pauvre. Les salles de classe sont bourrées à craquer ; les chaises en plastique s'affaissent ; la construction en ciment mince garantit un bruit infernal. Récemment, des portes et des fenêtres de l'école ont été arrachées et emportées par des squatters : depuis que les Noirs peuvent circuler librement, les jeunes ruraux affluent en ville et – pauvres entre les pauvres – dans les townships, où ils se construisent des abris de fortune.

A l'autre bout de la ville, le romancier algérien Abdelkader Djemaï est accueilli par un lycée aisé où les élèves disposent d'un matériel vidéo pour filmer la rencontre. Pendant une semaine, du 1er au 8 mars, une douzaine d'écrivains ont été les invités du premier festival de littérature africaine au pays de Mandela. Le Nigérian Wole Soyinka, prix Nobel de littérature, l'Antillais Edouard Glissant, le Guinéen Tierno Monénembo sont venus débattre de « l'engagement » au cours de cette manifestation, baptisée Le Temps des écrivains, organisée par l'Université du Natal, à Durban, et par l'Institut culturel français. Du matin au soir, ils ont donné des débats publics, rencontré des élèves et animé des ateliers d'écriture.

« Quel est l'écrivain africain qui, pendant l'apartheid ou après, n'a jamais écrit un poème, une nouvelle ou un roman sur l'Afrique du Sud ? Sur ce continent, c'est un pays mythique », affirme Abdourahman Waberi, auteur du *Pays sans ombre* et de *Balbala* (Le Serpent à plumes Editions). Tierno Monénembo, dont les six romans sont publiés au Seuil, s'est exilé en 1969 sous la dictature de Sékou Touré, en Guinée. Il se souvient : *« J'étais lycéen quand la police sud-africaine a commis le massacre de Sharpeville en 1960. Le gouvernement guinéen a fait lire des textes de soutien aux militants noirs dans toutes les écoles. Puis la chanteuse Myriam Makeba s'est réfugiée en Guinée. Le mouvement anti-apartheid et celui des Noirs américains ont été les deux piliers sur lesquels s'est fondée ma conscience politique. »*



SEAN LORENZ

Abdourahman Waberi au collège-lycée de Sandown, à Phoenix, près de Durban.

« JE N'ÉCRIS PAS, JE CRIE »

Aujourd'hui, une génération après les indépendances, la désillusion semble imprégner la littérature africaine, qu'elle s'exprime sur un mode onirique à la façon d'un Waberi, polémique comme Soyinka, ou tragi-comique comme Abdelkader Djemaï, dans son nouveau roman *31, rue de l'Aigle* (éditions Michalon). La créativité y gagne : le roman social didactique se dilue au profit d'une écriture plus littéraire, *« tremblée, ambiguë, poétique »*, plaide Edouard Glissant.

L'exil, passage obligé pour de nombreux écrivains africains, déplace les certitudes, démultiplie le soi et le style. Tierno Monénembo s'attache à l'histoire des racines africaines, les cherchant au Brésil, dans son roman *Pelourinho*, ou dans l'épopée peule, à l'occasion de son prochain roman. Depuis la chute de Sékou Touré, il peut regagner la Guinée, mais ce biochimiste qui a vécu dans plus d'un pays a pris goût au décalage, *« comme une force obscure qui me retient ailleurs. Je ne suis plus un homme mais plusieurs êtres en un. J'ai remarqué que mes humeurs, mes lectures et même mes convictions philosophiques varient selon le lieu où je me trouve. Moi aussi, je suis devenu un homme aux "semelles de vent", l'âme en bandoulière, le pied toujours mouvant ; étrange peut-être, étranger plus jamais. Je suis un Gaulois du Beaujolais, un Indien du Sertao brésilien, un Peul du Cameroun, un frêle nomade de Djibouti. »*

Faut-il alors, une fois de plus, inviter les écrivains africains à débattre de « l'engagement » ? *« Même si chacun de nous aimerait se sentir seulement écrivain, artiste, il est évident que nous butons devant des problèmes communs comme les dictatures ou la trop grande faiblesse de la société civile »*, estime Abdourahman Waberi. Pour l'Algérien exilé en France depuis 1993, Abdelkader Djemaï, il est impossible d'oublier le contexte politique de son pays. Idris Youssouf Elmi, dont les nouvelles *La Galaxie de l'absurde* sont parues chez L'Harmattan, vit à Djibouti : *« Je n'écris pas, je crie »*, explique cet auteur désespéré.

Les écrivains sud-africains présents à Durban, notamment la nouvelliste Farida Karodia et le dramaturge Zakes Mada, recherchent le plaisir d'une écriture éloignée de la réalité quotidienne, après avoir étouffé sous le régime de l'apartheid. A l'exception de Breyten Breytenbach (*lire ci-dessous*), les Sud-Africains, noirs ou blancs, ignorent encore le reste de l'Afrique, à la grande déception des écrivains venus des autres pays du continent.

Wole Soyinka, le dramaturge et romancier dont le dernier récit a paru en France à l'automne (*Ibadan, les années pagaille*, Actes Sud), a exprimé le point le plus extrême de ces tensions. *« L'Afrique du Sud veut croire que l'heure de la Renaissance africaine a sonné, depuis les élections dans ce pays. D'une part, quand j'entends le président Mandela dire, après sa rencontre avec les Spice Girls, que c'était un des plus beaux jours de sa vie, je suis étonné... D'autre part, comment l'Afrique pourrait-elle renaître quand un autre grand pays, le Nigeria, vit sous le joug d'une dictature ? »* L'écrivain devait passer la semaine entière à Durban, avec ses pairs. Il est resté moins de deux jours. Une réunion de l'opposition nigériane en exil ayant été convoquée d'urgence à Washington, l'artiste a cédé le pas au politique. La preuve *in vivo* que la création demeure un espace fragile en Afrique.

C. Ba.

Edouard Glissant, hôte d'une township zouloue

Du 11 au 13 mars, un colloque doit l'honorer à la Sorbonne. Mais samedi 7 mars, l'écrivain antillais Edouard Glissant, soixante-dix ans et 1,90 mètre, était assis dans une minuscule maison à Kwamashu, l'une des townships de Durban, peuplée de Noirs zoulous. Il partageait le plat des pauvres : semoule de maïs, légumes des tropiques et viande. Il était l'invité du dessinateur Eduardo Di Muro, dont les superbes dessins-reportages sur l'Afrique sont parus aux éditions Sepia (*Afrique capitales*), et de sa femme, Harwina, Zouloue élevée à Kwamashu. La famille de Harwina avait décidé de sacrifier une chèvre. L'écrivain a assisté au rituel, grimacé en partageant la bière de mil, posé des questions, pris des notes. Il pensait à son prochain roman et a remercié Harwina : *« Ici, avec vous, je me nourris. »*

Les mots rebelles d'Yvonne Vera

PORTRAIT

La directrice de l'antenne de la National Gallery au Zimbabwe est une jeune romancière à l'écriture fragmentée

DURBAN
de notre envoyée spéciale

Yvonne Vera a grandi dans une township noire de l'ex-Rhodésie, pendant la guerre d'indépendance. Née dans une famille pauvre, elle a travaillé dans les champs de coton à l'âge de huit ans. Encouragée par sa mère, elle a poursuivi des études, au Zimbabwe puis à l'université de Toronto (Canada). *« Ma mère et ma grand-mère avaient de fortes convictions sur la condition féminine : je descends d'une lignée de femmes fortes, non conformistes, qui voulaient se battre et faire entendre leur voix. Ces qualités m'ont servie pour devenir écrivain. Mais je suis encore aux prises avec mes peurs et ma vulnérabilité »*, explique-t-elle.

Depuis un an, Yvonne Vera dirige l'antenne de la National Gallery, un musée d'art contemporain, à Bulawayo (Zimbabwe) et continue d'écrire des romans, une activité commencée au Canada. Parmi ses écrivains préférés, elle cite volontiers Milan Kundera, John Michael Coetzee, et la Noire américaine Toni Morrison, prix Nobel de littérature. Yvonne Vera a publié quatre livres en anglais, dont le dernier, *Under The Tongue* (éditions Baobab, Harare, non traduit), décrit les souvenirs d'une fillette violée par son père.

« J'écris des romans, car la fiction m'aide à exprimer mes idées sur l'identité, la nation, la politique. Je voulais raconter cette histoire d'inceste et je ne voyais pas comment l'écrire autrement qu'à l'aide de métaphores et d'images. C'est le langage qui me permettait de rester au plus près de la douleur et de respecter la compassion nécessaire à ce récit. Il me semblait aussi le plus proche d'une certaine oralité héritée de ma culture. J'ai écarté l'idée d'un livre qui soit un monologue continu pour préférer un style éclaté, plus fidèle à la façon dont la douleur se révèle à soi-même : par fragments. »

Le résultat est un roman brillant, mélange de vitriol et de délicatesse. En filigrane des souvenirs racontés par la fillette, l'auteur inscrit ses réflexions sur la conscience et la mémoire. Selon elle, l'Afrique d'aujourd'hui se débat entre la nécessité d'oublier – les guerres d'indépendance et leurs atrocités... – et le besoin de reconstituer son histoire. La jeune romancière choisit d'aborder ces thèmes à travers des intrigues puisées dans l'intimité : *« J'ai imaginé l'histoire d'une mère qui tue son enfant. J'aime aborder ensemble les questions des femmes et de la violence. J'écris en ce moment l'histoire d'une femme enceinte qui se suicide par le feu : je suis fascinée par ces gestes rebelles, si contraires à la tendresse que les femmes sont censées incarner. »*

C. Ba.

Breyten Breytenbach, écrivain et peintre sud-africain

« L'Afrique du Sud souffre encore de son isolement »

« Ecrivain et peintre sud-africain ayant vécu à l'étranger, au faîte de l'actualité africaine, parlant plusieurs langues, vous semblez être le trait d'union naturel entre votre pays et le reste du continent. Quel est votre rôle à l'université du Natal de Durban ?

– Cette université m'a remis un doctorat *honoris causa* en 1993. Sur ma proposition, elle a lancé son Centre For Creative Arts. Il coordonne des activités culturelles comme le festival de poésie africaine et celui de cinéma indien, ou les ateliers d'écriture dont je me suis occupé moi-même les deux premières années. Il devrait ensuite inviter des artistes du reste du continent en résidence. Depuis 1996, je passe trois mois chaque année à l'université. Cette année, je vais peindre et me remettre à la gravure.

– Le but de ce festival, Le *Temps des écrivains*, est de faire se rencontrer des artistes de toute l'Afrique. Votre projet d'une « Caravane de la poésie », au départ de Dakar, va-t-il dans le même sens ?

– Les activités culturelles de l'Institut de Gorée, au Sénégal, sont coordonnées par l'écrivain zimbabwéen Chenjerai Hove, l'auteur d'*Ossuaire* [Actes Sud]. Les écrivains, les artistes plasticiens, les acteurs de théâtre de différents pays peuvent y être accueillis en résidence. Le chanteur sénégalais Youssou N'Dour a organisé des ateliers pour des musiciens. La « Caravane de la poésie », au début de 1999, fera voyager ensemble une quinzaine de poètes africains, de village en village, renouant avec la tradition du griot en y ajoutant une dimension d'échanges internationaux. Elle ira de Dakar à Tombouctou, où est prévu un petit festival de poésie africaine.

– Vous essayez d'inscrire l'Afrique du Sud dans ce continent, de multiplier les interrelations. Pourquoi mettez-vous tellement l'accent sur cet aspect ?

– L'Afrique du Sud s'éveille à l'Afrique et au monde. Nous souffrons encore des séquelles de l'isolement. Qu'ils soient blancs, noirs ou métis, les Sud-Africains n'ont pas compris que leur avenir va se jouer à l'échelle continentale. Ils ne savent pas que l'autre Afrique, dont ils n'ont pas le sentiment de faire partie, est riche, presque inépuisable. Il y a beaucoup à apprendre d'elle : par exemple, aucun cinéaste sud-africain ne peut se comparer à ceux du Burkina Faso ou à ceux du Nigeria.

– Le thème des rencontres de Durban est « l'engagement ». En Afrique, les artistes sont-ils condamnés à se transformer en militants ?

– Ce qui est séduisant pour un artiste en Afrique, c'est qu'on ne peut pas se défaire d'une certaine implication face aux problèmes sociaux. Les inégalités sont si énormes, la résistance pour la survie est si puissante, le côté magique est si omniprésent, qu'être un créateur en Afrique est passionnant. Il existe un certain danger que l'Afrique du Sud devienne, peut-être pas politiquement correcte, mais moraliste, que l'art soit victime des bons sentiments. Lors de la Biennale des arts de Johannesburg, cet automne, j'ai été frappé par une forme de censure au nom de la libération : on était tous heureux et intelligents en Afrique du Sud, mais on avait peu de créations ! C'est lamentable. Le champ a été laissé libre à toutes sortes de moralistes. J'ai entendu dire qu'une femme blanche n'aurait pas le droit de peindre le corps d'une femme noire, car ce serait de l'appropriation. Heureusement, ces questions vont vite être dépassées, car il y a actuellement une floraison de livres, de pièces de théâtre, de créations...

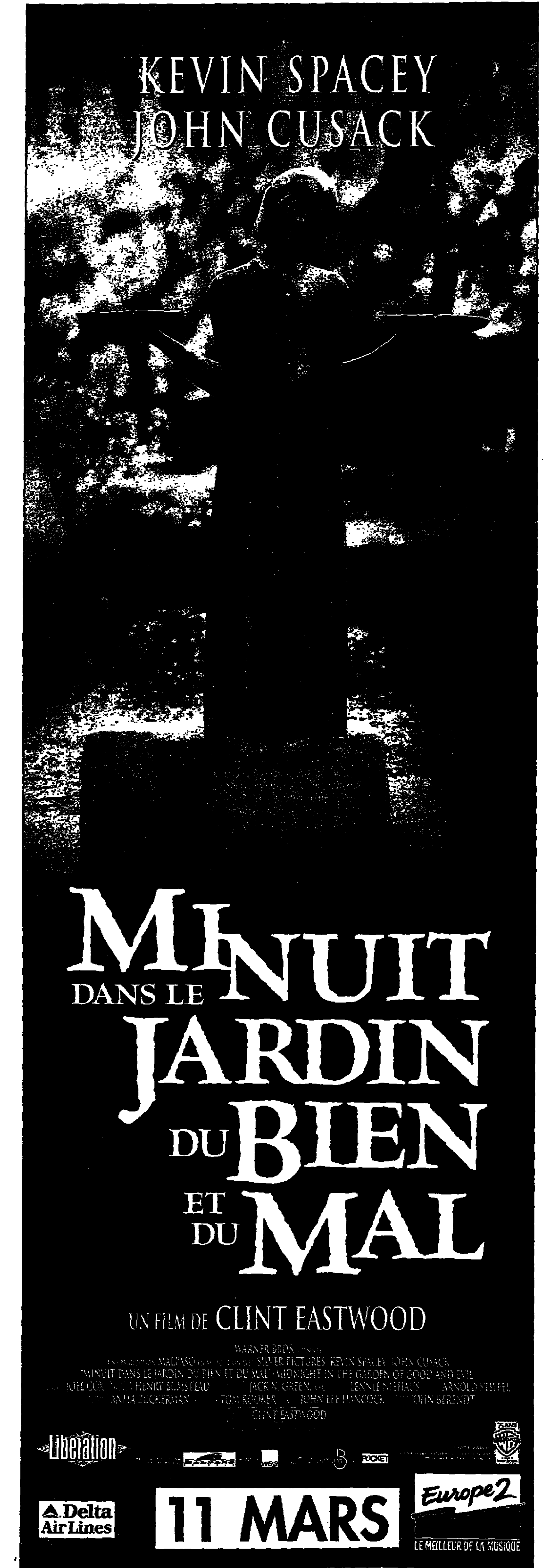
– Vos livres sont-ils disponibles maintenant en Afrique du Sud ?

– Pas vraiment. Bien sûr, les raisons ne sont plus les mêmes qu'avant. Le circuit de diffusion des livres vit encore avec l'apparence d'un fonctionnement tel qu'en Europe. En réalité, les librairies sont en plein chaos. Mes livres en langue anglaise ont été publiés soit par des maisons d'éditions anti-apartheid qui ont disparu depuis le nouveau régime, soit par des éditeurs anglais ou américains. Il faut alors les importer, ce qui conduit à un prix très élevé.

– Vous êtes membre du Parlement international des écrivains (PIE), dont le président, Wole Soyinka, était aussi l'invité du festival. A quand une « ville-refuge » en Afrique du Sud pour accueillir des écrivains menacés ?

– Notre association a signé cette année des accords avec plusieurs villes du Mexique et du Brésil, mais rien encore en Afrique. Pourtant, il serait plus logique qu'un écrivain algérien soit accueilli sur ce continent, plutôt qu'en Scandinavie. John Michael Cootzee et moi sommes les seuls membres du PIE dans ce pays. Nous venons d'engager des pourparlers avec la mairie de Durban. Mais, en Afrique du Sud, nous avons trop pris l'habitude de recevoir de l'étranger, alors que le pays est riche, nous n'avons pas encore cette culture de donner. »

Propos recueillis par Catherine Bédarida



Chansons contemporaines à la carte à la Péniche Opéra

Le cabaret imaginé par Mireille Larroche tente le « pari d'une musique savante qui saurait être une musique divertissante ». Au programme : des œuvres de trente compositeurs, « de leur temps » ou « fin de siècle »

CABARET CONTEMPORAIN. 50 chansons commandées à *30 compositeurs d'aujourd'hui.* Mise en scène : Mireille Larroche. Direction musicale : Jean-Claude Pennetier. Décors : Jean-Pierre Capeyron. Costumes : Jean-Pierre Capeyron et Marc Boisseau. Chorégraphie : Alain Hocine. *Anne Barbier et* Béatrice Cramoix (sopranos), Robert Expert (haute-contre), Lionel Peintre (baryton), Claude Lavoix et Vincent Leterme (pianos), Kristina Kuusisto (bandonéon), Pierre-Stéphane Mengé (saxophone), Eric Chalan (contrebasse).
PÉNICHE OPÉRA, 200, quai de Jemmapes, 75010 Paris. M° Jaurès. Jusqu'au 4 avril, les jeudis, vendredis et samedis, à 21 heures. 150 F. Tarif jeune : 60 F. Tél. : 01-42-45-18-20.

A la Péniche Opéra, l'originalité se loge jusque dans la conception des notes de programme. Ainsi, les tenants et les aboutissants du *Cabaret contemporain* imaginé par Mireille Larroche sont-ils consignés dans un jeu de trente-six cartes. Règle destinée aux compositeurs : écrire une chanson qui n'excède pas cinq minutes en puisant librement dans des ressources vocales (sopranos, haute-contre, baryton) et instrumentales (un insolite quatuor) bien définies. Mode d'emploi proposé aux spectateurs : choisir sa péniche (elles sont deux, amarrées côte à côte) en fonction du cap qu'elle devra suivre (*« être de son temps »* ou *« être fin de siècle »*) puis changer de bord à l'entracte. Atout musical demandé aux interprètes : la polyvalence. La souriante Finlandaise Kristina Kuusisto maîtrise avec autant de finesse le bandonéon que l'accordéon et l'impassible pianiste Vincent Leterme sait alterner pour Georges Aperghis (*Le Rire physiologique*) des figures dignes de Buster Keaton ou de Raymond Devos. Enfin, astuce imaginée par la scénographe : ménager des transitions édifiantes (écrites par Jean-Marc Stricker avec beaucoup de références étymologiques) entre les chansons.

L'espace intime des péniches convient parfaitement à l'atmosphère très chaude du cabaret. Mireille Larroche l'avait prouvé il y a deux ans avec un remarquable *Pierrot lunaire* de Schoenberg. Elle utilise aujourd'hui en toute logique quelques pages de l'illustre Viennois comme sésame d'une soirée où l'on tente le *« pari d'une musique savante qui saurait être une musique divertissante »*. Pages de référence du XX[e] siècle (de Schoenberg donc, mais aussi de Kurt Weill ou de Francis Poulenc) et pièces contemporaines (toutes n'ont pas été créées pour l'occasion) déterminent un parcours très homogène – volontiers nostalgique dans la Péniche Opéra, franchement bouffon dans la Péniche Adélaïde.

VARIÉTÉ DES STYLES

De telles distinctions tiennent également à la personnalité des interprètes. Anne Barbier et Robert Expert forment un couple sulfureux ; elle, profondément sensuelle (parfois à l'excès vocalement), lui, idéalement équivoque (en sosie de David Bowie doté de la voix de haute-contre de Gérard Lesne). Béatrice Cramoix (qui s'impose d'abord comme un panaché de Greco et Montand) multiplie les compositions enthousiasmantes dans le registre familier ou dans celui de la grande dame. Lionel Peintre (en séducteur latin à mi-chemin entre Serge Reggiani et Guy Marchand) lui donne une réplique (parfois muette !) idéale.

Les réserves de détail que l'on peut évoquer au début (concernant l'absence de traduction des textes allemands ou l'insistance des transitions littéraires à pointer le malaise de la musique contemporaine) s'oublient vite grâce à la qualité d'ensemble des œuvres. Pour une seule véritable déception (*La Prose brisée*, tango bancal de Michel Portal), que de satisfactions dans des styles très variés ! Turbulent (*L'Air dodécatonique* de Philippe Capdenat), fuyant (*L'Ombre de l'homme* de Jacques Rebotier) ou décapant (*Rosemauve* de Claude Prey, emblème de la Péniche Opéra mort récemment).

Se dégagent aussi à l'applaudimètre *La Marchande de cons* de Michel Decoust (pendant sophistiqué du *Zizi* de Pierre Perret !), *Poisson rouge* de Xavier le Masne (authentiquement *modern jazz*) et *Monsieur, Monsieur* (duo à l'américaine de Charles Chaynes avec clins d'œil à Gershwin). Cependant, si beaucoup de compositeurs ont séduit par affinité avec l'esprit du cabaret, seuls deux d'entre eux semblent avoir répondu aux exigences du genre sans renoncer aux préoccupations qui marquent habituellement leur style. Régis Campo, dans une très épurée *Chanson d'après Ronsard*, et Gérard Pesson dans une déclaration à l'humour pincé, *Tu m'as fait voir l'Egypte ancienne*, constituent donc les cartes maîtresses de ce cabaret contemporain. Respectivement huit de pique et huit de trèfle dans un jeu appelé à un grand succès.

Pierre Gervasoni

Au Muséum, avec les savants de Bonaparte

LES SAVANTS EN ÉGYPTE. Muséum national d'histoire naturelle, Grande Galerie de l'évolution, 36, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, Paris-5[e], M° Gare-d'Austerlitz. Tél. : 01-40-79-30-00. Du 11 mars au 6 juillet 1998. Tous les jours, sauf mardi, de 10 heures à 18 heures ; jeudi jusqu'à 22 heures. 30 F et 20 F.

L'Année France-Egypte n'a pas fini de faire des vagues au Caire. Ses organisateurs expliquent en vain qu'on ne célèbre pas les deux cents ans de l'Expédition de Bonaparte, mais *« deux siècles d'échanges culturels et d'horizons partagés »*. Rien n'y fait : des intellectuels s'indignent, des journaux s'enflamment, et des déclarations maladroites contribuent à jeter de l'huile sur le feu... C'est dire l'importance de l'exposition « Les savants en Egypte », qui s'ouvre au Muséum national d'histoire naturelle, à Paris : consacrée à l'aspect scientifique de l'Expédition – le seul dont la France puisse se prévaloir avec fierté –, elle devait répondre aux critiques tout en évitant les sujets délicats.

Ses organisateurs s'en sont plutôt bien tirés, quitte à gommer un pan de l'Histoire. Si, par souci d'honnêteté, un canon et quelques armes figurent dans les vitrines – plus d'un savant en Egypte, accompagnant les militaires, s'est vu contraint de participer aux combats –, le caractère tragique de l'Expédition est délibérément oublié. Une autre exposition, moins pacifique, aura lieu du 15 mai au 18 octobre, au Musée de l'armée, aux Invalides. Mais elle ne portera pas le label de l'Année France-Egypte...

Le Muséum, qui accueille chaque jour des cargaisons de scolaires venus de toute la France, manie admirablement les outils pédagogiques informatisés. Cette expérience a été mise avec bonheur au service des savants de Bonaparte, avec des cartes, des maquettes et des écrans interactifs. Le visiteur s'amusera à calculer la hauteur de la Grande Pyramide ou à retrouver avec Monge le mystère des mirages dans le désert. Le montage le plus émouvant est sans doute la reconstitution de l'Institut d'Egypte, où des personnages animés nous donnent l'illusion d'être au Caire il y a deux cents ans, dans un palais mamelouk transformé en temple du savoir.

On dit « savants » par habitude, mais les quelque 160 civils qui accompagnaient les militaires étaient en majorité des ingénieurs ou des techniciens. La plupart avaient une vingtaine d'années à peine, et la commission des sciences et des arts réunissait aussi plusieurs artistes, parmi lesquels Vivant Denon, auteur d'un inoubliable récit de voyage, et le peintre Dutertre, qui a dessiné le profil de nombre de ses collègues. Mais si l'Expédition ne comptait au départ qu'une minorité de savants confirmés – dont Berthollet, Dolomieu, Monge et Geoffroy Saint-Hilaire –, beaucoup de ses membres allaient se révéler en Egypte puis se faire un nom à leur retour en France.

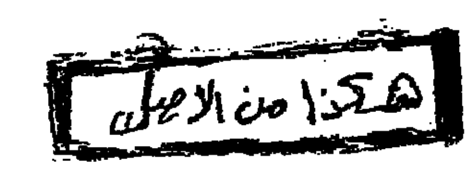
UN BRICOLEUR DE GÉNIE

Les vitrines du Muséum sont pluridisciplinaires : on y trouve des outils scientifiques, des instruments de musique, des animaux empaillés, des herbiers, et même une momie. A juste titre, une place de choix est réservée à Nicolas-Jacques Conté, l'inventeur de la mine de crayon artificielle, dont Monge disait qu'il a *« tous les arts dans la main et toutes les sciences dans la tête »*. Au cours des trente-huit mois passés aux bords du Nil, ce bricoleur de génie aura fait voler des mongolfières, construit des manufactures et des moulins à vent, installé un télégraphe optique, fabriqué les objets les plus divers avec les moyens du bord, sans oublier de peindre des scènes d'artisanat égyptien, car c'était aussi un artiste... A son retour en France, il inventera une machine pour graver les planches de la *Description de l'Egypte*, cette œuvre monumentale dont le rangement exigera la fabrication d'un meuble spécial.

Comme il se doit, la *Description* fait partie intégrante de l'exposition du Muséum. Mais celle-ci va plus loin, évoquant des événements ultérieurs qui auront été provoqués, directement ou indirectement, par la campagne d'Egypte : le déchiffrement des hiéroglyphes par Champollion (1822) ou le transfert d'un obélisque de Louxor sur la place de la Concorde (1836). Poussant loin le souci pédagogique – et le désir de célébrer la bonne entente entre les deux pays –, les organisateurs n'ont oublié ni les soins accordés en 1976 par des scientifiques français à la momie de Ramsès II ni la mise en orbite prochaine du premier satellite égyptien par la fusée Ariane.

Aucun objet vraiment spectaculaire ne figure dans cette exposition, finalement très sage. Mais le visiteur désireux d'en savoir plus aura l'embarras du choix : un CD-ROM (Arte Editions, 299 F), un ouvrage collectif très bien illustré (*Les Savants en Egypte*, Nathan, 144 p., 126 F) ou, mieux encore, un excellent livre, *L'Egypte, une aventure savante, 1798-1801* (Fayard, 614 p., 170 F), dû à Yves Laissus, le commissaire général de l'exposition.

Robert Solé



Didier Fusillier, directeur de la Maison des arts de Créteil

« L'objectif du festival Exit est le réenchantement »

POUR la cinquième année consécutive, le festival Exit, à Créteil, associe les dernières avancées des nouvelles technologies, du théâtre et de la danse. La plupart des œuvres présentées à la Maison des arts, inédites en France, sont programmées ensuite à Maubeuge (le Manège), puis à Charleroi et à Bruxelles. Le directeur du festival et de la Maison des arts, Didier Fusillier, explique ici ses ambitions.

« Quelle scénographie peut réunir les nouvelles technologies et le spectacle vivant ?

– Nous avons décidé d'utiliser les entrailles complètes de Créteil. Il n'y aura pas d'*espaces vides. Nous* voulons rompre avec la linéarité du spectacle traditionnel. Le public se guidera selon ses choix : nouvelles technologies, spectacle trashy, cabaret berlinois et jusqu'aux contes de fées de Brooklyn, inscrits sur des panneaux en vinyle de 200 mètres de long.

– Comment avez-vous découvert les artistes invités cette année ?

– On a des réseaux, des correspondants, et avec Richard Castelli, le conseiller artistique de la Maison des arts, on voyage régulièrement dans le monde pour se rendre compte de l'état de la création.

– Est-ce qu'il y a des groupes, des lieux, des tendances plus marquants ?

– Je parlerai plutôt des filiations. Les Américains invités cette année appartiennent à un groupe mythique new-yorkais qui existe de*puis vingt-cinq ans*, le *Wooster* Group. J'y ai choisi des acteurs qui ont chacun un projet indépendant : Marianne Weems, Roy Faudree et *Paul Lazar.* On sera dans l'esthétique d'un imaginaire très présent à New York, qui influence la création bien au-delà du théâtre.

– Y a t-il toujours une scène alternative ?

– Elle n'est plus celle des années 60. Elle est fragmentée, chacun travaille dans son domaine. Quand on réunit Ulrike Gabriel, Seiko Mikami ou Gregory Barsamian, on voit bien qu'il manque un petit lien pour qu'ils puissent travailler avec un metteur en scène. C'est ce qu'a essayé de faire Robert Lepage. Il prépare pour l'an prochain un cabaret technologique avec des artistes de tous horizons. Il réunit ces mondes nouveaux pour qu'ils touchent un large public, avec du 3D, de grands es*paces, afin de créer non pas un* spectacle, mais un temps de représentation.

– Quel est le public visé ?

– Il n'y a pas plus large. Avec les nouvelles technologies, on a les familles : les parents ont besoin de leurs gosses parce qu'ils ne savent pas se servir des machines. Et ce qui nous intéresse, c'est qu'on peut raccrocher au spectacle dans le même temps.

– Qu'est-ce qui soude le spectacle vivant et les nouvelles technologies ?

– C'est l'esprit. Nous visons la rencontre de personnes appartenant à des domaines totalement différents. Le manque d'intérêt des gens de théâtre pour les nouvelles technologies m'a toujours heurté. *C'est comme si on avait refusé* à un certain moment l'usage de l'électricité sur un plateau.

– Pensez vous réanimer le théâtre ou le pousser à disparaître ?

– Il n'y a rien à réanimer. Le théâtre va bien. Nous ne sommes pas des donneurs de leçons. Notre objectif est le réenchantement. Si vous allez à Shanghai, à Mexico, à *Gand, vous verrez des jeunes faire* une révolution sur scène, parce que le théâtre est le seul moyen qu'ils aient pour s'exprimer. Le théâtre, c'est la vitalité, la rapidité. A Gand, dans un studio comme Victoria, ils construisent cinq ou six spectacles par an avec les jeunes du quartier, des vrais écrivains, des chorégraphes, des vidéastes. Cette percussion peut être alimentée par les possibilités de dramaturgie offertes par les nouvelles technologies.

– Vous retrouvez-vous dans le divertissement ?

– Ça dépend de ce qu'on y met. Ne pourront se servir des nouvelles technologies que les personnes qui ont un univers poétique fort. De toutes façons, l'*entertainment* existe. *Le Roi Lion*, monté par Disney, est d'une féerie incroyable, bien au-delà de la comédie musicale.



PHILIPPE LEVY

Didier Fusillier.

– Est-ce qu'il n'y a pas une sorte de revanche des arts plastiques sur le spectacle vivant ?

– Non, parce qu'on est encore dans la préhistoire. Dumb Type est un des seuls groupes à s'être essayé à la scène. L'an prochain, il y aura *Monsters of Grace*, que monte actuellement Bob Wilson à Los Angeles, et *La Tempête*, de Shakespeare, en décors 3D par Robert Lepage. Et on va voir *Jump Cuts* à Créteil, où Marianne Weems travaille sur fond bleu et injecte en temps réel des acteurs vivants dans le *Faust* de Murnau, au milieu des acteurs de 1926. C'est relativement simple, mais on l'a peu vu au théâtre. Et, à la différence de la télévision, c'est devant nous, c'est une relation au vivant. Une raison de plus pour ne pas parler de mort du théâtre. »

Propos recueillis par Jean-Louis Perrier

★ Festival Exit, Maison des arts, place Salvador-Allende, 94000 Créteil. Tél. : 01-45-13-19-19. Mº Créteil-Préfecture. Du 13 au 21 mars.

Le long huis clos d'Itsuki Yanaï avec le maître d'Issenheim

COLMAR
de notre correspondant

Cinq ans lui paraissaient un délai suffisant. Après tout, pourquoi mettrait-il, pour une copie, plus de temps que l'artiste lui-même n'avait consacré, entre 1511 et 1516, à l'original ? Sa folle passion, son acharnement n'y sont pour rien : aujourd'hui, Itsuki Yanaï doit convenir qu'il a sous-estimé l'ampleur de son défi. Ce ne sont pas cinq années, mais quatre fois plus qu'il a fallu à cet artiste japonais de quarante-sept ans, originaire d'Otsu, près de Kyoto, pour mener à *bien une entreprise* toujours inachevée : la reproduction du Retable d'Issenheim, pièce maîtresse de la peinture en Alsace, joyau du Musée Unterlinden à Colmar, devant lequel il a éprouvé en 1977 *« un grand choc »*.

A des degrés certes le plus souvent moindres, le célèbre polyptyque, dont les onze panneaux peints reflètent avec une maîtrise inégalée l'art expressionniste et visionnaire de Mathis Nithard dit Grünewald, a toujours exercé une troublante fascination. Faussement attribué tour à tour à Dürer, Holbein et Baldung, le chef-d'œuvre de maître Mathis (vers 1480-1528), dont la vie recèle encore bien des mystères, avait pour mission au XVIe siècle – on lui prêtait alors des vertus thaumaturgiques – d'aider les malades de la commanderie des Antonins à Issenheim, au sud de Colmar, à mieux supporter ce terrible fléau qu'était le mal des ardents ou feu de Saint-Antoine, aujourd'hui l'ergotisme. Le compositeur allemand Paul Hindemith (1895-1963) y a directement puisé l'inspiration de sa partition *Mathis der Maler (Mathis le peintre)*. Et, fascinés comme le fut *Louis-Karl Huysmans* devant *« l'homme-Dieu de Colmar »* ou simples curieux, 350 000 visiteurs font étape, chaque année, devant l'image tragique et solennelle de ce Christ *disproportionné.*

VINGT ANS AVEC GRÜNEWALD

Ce panneau représentant la Crucifixion, qui comprend en fait deux parties, est l'un des cinq dont la copie est désormais achevée par Itsuki Yanaï. Déjà rapatriés au Japon – où il les destinait à *« un musée qui serait intéressé, à moins que ce ne soit aux Etats-Unis... »* –, ils viennent de revenir à Colmar, où le nouvel Espace d'art contemporain André-Malraux les présente au public jusqu'au 3 avril, en même temps que les autres, encore en chantier. Ceux-ci encombraient jusqu'alors l'atelier que le copiste occupe sous les toits du vieux Colmar, à quelques centaines de mètres du musée, où il se rend *« quasiment tous les jours »*. Il y a encore un an, Itsuki Yanaï pensait être prêt pour l'exposition que la ville natale de Schongauer et de Bartholdi lui consacre. *« J'ai péché par excès d'optimisme. Une telle œuvre ne se prête guère aux notions de date-limite »*, dit cet *« opportuniste absolu »*, qui enseigne à ses étudiants de l'université de Nagoya le *« sens de la non-responsabilité de l'artiste »*. *« Un créateur*, professe-t-il, *doit refuser qu'on lui mette la pression. »*

« Je me sens plus libre à Colmar qu'au sein de la société japonaise, dont je supporte mal les contraintes et le conformisme. Par contre, mes vingt ans avec Grünewald, à reproduire sa technique à l'huile et a tempera, *variable d'un panneau à l'autre, m'ont appris à oublier la pesanteur du temps »*, confie ce passionné de pêche et d'échecs. Est-ce pour le presser d'en finir ? *« Itsuki termine la copie à l'Espace »*, annoncent les affiches, un peu vite. Car Itsuki Yanaï, partagé entre la copie du retable, l'illustration de manuels scolaires japonais, qui est son gagne-pain, et celle des *Fleurs du mal* de Baudelaire, où il se libère de son goût pour le nu, *« encore mal perçu au Japon »*, n'est plus si sûr de vouloir aller au bout de sa passion. *« Maître Mathis fait désormais partie de ma vie. Et au fond de moi, peut-être n'ai-je pas envie qu'il en sorte. »*

Lucien Naegelen

SORTIR

PARIS

Chants et musiques bouddhiques de Hué
Ancienne capitale impériale du Vietnam, Hué est l'un des centres les plus vivants de la tradition bouddhique. Grâce notamment aux seigneurs Nguyen, maîtres des lieux à partir du XVIIe siècle, qui refusèrent de s'en laisser conter par le confucianisme, imposé autrefois par l'invasion chinoise, et restèrent fidèles à la « doctrine de l'Eveillé », introduite au Vietnam au IIe siècle. Psalmodies accompagnées à la vièle, flûte, hautbois et tambour : la musique bouddhique telle que les fidèles peuvent l'entendre dans le silence recueilli des pagodes (CD *Viêt Nam : Khai Kinh, cérémonie d'ouverture des textes sacrés*, Inédit-Auvidis).
Maison des cultures du monde, 101, boulevard Raspail, Paris-6e. Mº Notre-Dame-des-Champs. Du 9 au 11 mars à 20 h 30. Tél. : 01-45-44-72-30.

El Hadj N'Diaye au Satelit'
Les Occidentaux friands d'étiquettes et de rapprochements faciles vont être bien embêtés. Dans le rôle du Dylan africain, ils avaient déjà élu Ismaël Lo, or voici qu'arrive un autre chanteur sénégalais, qui lui aussi compose des ballades en s'accompagnant à la guitare et à l'harmonica. El Hadj N'Diaye tente de prendre ses marques dans la vague folk africaine, en ayant son mot à dire sur la galère, la crise d'identité et les bienfaits de la vaccination (CD *Thiaroye*/Night & Day).
Satellit Café, 44, rue de la Folie-Méricourt, Paris-11e. Mº Oberkampf. Les 10 et 11, à 21 h 30. Tél. : 01-47-00-48-87. 50 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

A armes égales
Film américain de Ridley Scott, avec Demi Moore, Viggo Mortensen, Anne Bancroft (2 h 05).
Greve-Party
Film français de Fabien Onteniente, avec Daniel Russo, Vincent Elbaz, Bruno Solo (1 h 26).
Marie Baie des anges
Film français de Manuel Pradal, avec Frédéric Malgras, Vahina Giocante, Nicolas Welbers (1 h 30).
Suzaku
Film japonais de Naomi Kawase, avec Jun Kunimura, Machiko Ono, Sayaka Yamaguchi (1 h 35).
On a très peu d'amis
Film français de Sylvain Monod, avec Michel Vuillermoz, Mathieu Amalric, Yvon Back (1 h 25).
The Boxer
Film irlandais de Jim Sheridan, avec Daniel Day-Lewis, Emily Watson, Brian Cox (1 h 53).
Will Hunting
Film américain de Gus Van Sant, avec Robin Williams, Matt Damon, Ben Affleck (2 h 06).

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-*03-78 (2,23 F/mn)*

VERNISSAGES

Exit 98 : Les nouveaux mondes
PS1 Arts Center, Gregory Barsamian
Maison des arts de Créteil, place Salvador-Allende, 94 Créteil. Tél. : 01-45-13-19-19. De 9 heures à 0 heures; lundi et jeudi de 9 heures à 18 h 30; dimanche de 9 heures à 20 heures. Du 13 mars au 21 mars. 30 F; 300 F passeport pour l'ensemble des manifestations. 20 F.
Jean-Michel Gasquet
Galerie Lahumière, 17, rue du Parc-Royal, Paris 3e. Mº Saint-Sébastien-Froissart. Tél. : 01-42-77-27-74. De 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 18 h 30; samedi de 11 heures à 13 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé dimanche et lundi. Du 13 mars au 25 avril.
Sebastiao Salgado
Les Laboratoires d'Aubervilliers, 41, rue Lécuyer, 93 Aubervilliers. Tél. : 01-48-33-88-24. De 15 heures à 20 heures; samedi de 14 heures à 18 heures. Fermé dimanche et lundi. Du 17 mars au 11 avril. Entrée libre.
Raymundo Sesma : cité idéale
Les Filles du Calvaire, art contemporain, 17, rue des Filles-du-Calvaire, Paris 3e. Mº Filles-du-Calvaire. Tél. : 01-42-74-47-05. De 11 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Du 12 mars au 25 avril. Entrée libre.
Michaël Snow
La Ferme du buisson, centre d'art contemporain, allée de la Ferme, 77 Noisiel. Tél. : 01-64-62-77-41. De 14 heures à 18 heures et les soirs de spectacle jusqu'à 20 h 30. Fermé lundi. Du 13 mars au 26 avril. Entrée libre.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et Parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Ensemble l'Itinéraire
Agobet : *L'Etude des forces, création.* Markéas : *Création.* André : *Uu fini I.* Ligeti : *Concerto pour violoncelle et orchestre.* Sophie Deshayes, Cécile Daroux, Sophie Dardoux (flûte), Virginie Tarrête (harpe), Anne Gastinel (violoncelle), Mark Foster (direction).
IRCAM, 1, place Igor-Stravinsky, Paris 4e. Mº Rambuteau. 20 heures, le 10. Tél. : 01-44-78-48-16. 90 F.
Elijah
de Mendelssohn. Barbara Locher (soprano), Elisabeth Graf (alto), Jeffrey Francis (ténor), Peter Lika (basse), Ensemble vocal de Lausanne, Ensemble orchestral de Paris, Michel Corboz (direction).
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mº Alma-Marceau. 20 heures, le 10. Tél. : 01-49-52-50-50. De 50 F à 270 F.
Orchestre de chambre de Moscou
Mozart : *Divertissement nº 3.* Paganini : *Sonate pour alto et orchestre.* Galperine : *Suite française.* Tchaïkovski : *Sérénade pour cordes op. 48.* Sergueï Kalinine (alto), Constantin Orbelian (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Mº Ternes. 20 h 30, le 10. Tél. : 01-45-61-53-00. De 100 F à 250 F.
Nicolaï Luganski (piano).
Rachmaninov : *Variations sur un thème de Corelli, Variations sur un thème de Chopin, Préludes op. 23.* Nikolaieva : *Etudes de concert.*
Auditorium du Louvre, accès par la pyramide, Paris 1er. Mº Louvre, Palais-Royal. 20 heures, le 11. Tél. : 01-40-20-84-00. 135 F.
Concert précédé de documents d'archive et du film «Tatiana Nikolaïeva joue Chostakovitch».
In Cahhots
Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. 20 h 30, le 11. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.
Paolo Fresu, Jacques Pellen, Erik Marchand
Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris 11e. Mº Bastille. 20 h 30, le 10. Tél. : 01-47-00-57-59.
James Spaulding Quartet
La Villa, 29, rue Jacob, Paris 6e. Mº Saint-Germain-des-Prés. 22 h 30, les 11, 12, 13, 14, 16 et 17. Tél. : 01-43-26-60-00. De 120 F à 150 F.
Steve Grossman Quartet
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1er. Mº Châtelet. 22 heures, les 11, 12, 13 et 14. Tél. : 01-42-33-22-88. 80 F.
Strangelove, Monte Carl
Le Divan du monde, 75, rue des Martyrs, Paris 9e. 19 h 30, le 10. Tél. : 01-44-92-77-66. De 100 F à 120 F.
Dog's Eye View
Chesterfield Café, 124, rue La Boétie, Paris 8e. Mº Saint-Augustin. 23 h 30, les 10, 11, 12, 13 et 14. Tél. : 01-42-25-18-06. Entrée libre.
Manon Landowski
Espace Pierre-Cardin, 1, avenue Gabriel, Paris 8e. Mº Concorde. 20 h 30, les 10, 11, 12, 13, 14, 17, 18, 19 et 20; 15 heures, le 15. Tél. : 01-42-65-27-35. De 100 F à 220 F.
Karim Kacel
La Pépinière Opéra, 7, rue Louis-le-Grand, Paris 2e. Mº Opéra. 20 h 30, les 10, 11, 12, 13 et 14. Tél. : 01-42-61-44-16. 90 F.

DERNIERS JOURS

14 mars :
Josef Nadj
Le Vent dans le sac.
Les Abbesses (Théâtre de la Ville), 31, rue des Abbesses, Paris 18e. Mº Abbesses. 20 h 30, les 10, 11, 12, 13 et 14 mars. Tél. : 01-42-74-22-77. De 95 F à 140 F.
Picasso, Hrdlicka, Music
Galerie Lambert Rouland, 62, rue La Boétie, Paris 8e. Mº Saint-Augustin. Tél. : 01-45-63-51-52. De 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 19 heures. Fermé dimanche. Jusqu'au 14 mars. Entrée libre.
15 mars :
Alain Fleischer : ciné-cimeise
Le Credac, Centre d'art contemporain, 93, avenue Georges-Gosnat, 94 Ivry-sur-Seine. Tél. : 01-49-60-25-06. De 14 heures à 19 heures; dimanche de 11 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 15 mars. Entrée libre.

EN VUE

■ Les policiers grecs ne savent comment se débarrasser des quatorze ânes brayant abandonnés, bâtés avec deux tonnes de haschich, mercredi 4 mars, à l'aube, sur un terrain vague dans le village d'Akritis au nord du pays.

■ La justice enregistre chaque jour en Iran, où, depuis près de vingt ans, les rencontres sont interdites entre les hommes et les femmes non mariés, des centaines de plaintes pour harcèlement téléphonique. Selon les autorités, les jeunes Iraniens assoiffés d'une partenaire qui composent compulsivement des numéros au hasard, surtout pendant l'été et les vacances scolaires, *« manqueraient d'activités sportives »*.

■ Des sonneries perturbant sans cesse les séances, le président du Parlement iranien demande régulièrement aux députés pendus à leurs téléphones cellulaires de les éteindre. De nombreux élus ne parviennent plus à régler leurs factures. Déjà deux lignes ont été coupées pour non-paiement, laissant les utilisateurs avec des appareils sans voix.

■ L'entreprise publique albanaise Telekomi Shqiptar, irritée par le non-paiement des factures, vient de couper les lignes téléphoniques du premier ministre, **Fatos Nano**, et de plusieurs ministères. Telekomi Shqiptar fait partie des entreprises que M. Nano, socialiste, veut privatiser en 1998.

■ **Philippe Desmard**, éleveur de Chantenay-Saint-Ambert dans la Nièvre, qui, après s'être adressé à Génésia, un centre d'insémination du Puy-de-Dôme, pour prélever le sperme de son taureau **Huet**, un magnifique reproducteur, avait reçu par erreur les paillettes d'un autre bovidé et inséminé sans se méfier sa vache **Vapeur**, a obtenu des dommages et intérêts. Mais ses veaux, nés de père inconnu, ne seront pas inscrits au *« Herd Book charolais »*.

■ Les travaux américains ayant révélé l'étonnante capacité des porcs à manœuvrer avec leur groin des manettes de jeux électroniques éducatifs pour enfants, les chercheurs du département vétérinaire de l'université de Bristol, en Grande-Bretagne, ont reçu une subvention de 200 000 livres (environ 2 millions de francs) pour vérifier si les cochons méritent bien leur réputation de *« cerveaux de la ferme »*.

■ Les limiers israéliens sur les dents, accompagnés de chiens renifleurs qui, après avoir formellement identifié un pénis humain dans un appartement de Jérusalem, s'étaient lancés, lundi 9 mars, aux trousses d'un homme émasculé, ont finalement dû suspendre leurs recherches, après une analyse du laboratoire de police. Il s'agissait d'un fœtus de chat.

Christian Colombani

Daniel Ortega accusé de viol par sa fille adoptive

La mise en cause de l'ancien président du Nicaragua, largement reprise par la presse de ce pays, intervient sur fond de querelles internes au Front sandiniste

« LES MILITANTS sandinistes sont frappés de stupeur par le scandale sexuel dans lequel est impliqué Daniel Ortega », écrit le quotidien conservateur *La Tribuna* à propos des accusations de viol lancées, la semaine dernière, par sa fille adoptive, âgée de trente ans et mère de deux enfants. Les révélations de Zoilamérica – elle-même militante sandiniste –, estime l'ensemble de la presse nicaraguayenne, risquent de *« porter un coup mortel à la carrière politique »* du secrétaire général du Front sandiniste de libération nationale (FSLN), âgé de cinquante et un ans. Le « commandant » Ortega dirigea le pays à partir de 1979, jusqu'à sa défaite électorale en 1990. Il ne cache pas son ambition de se présenter à nouveau lors de la prochaine élection présidentielle, en 2001.

Dans une lettre publiée le 2 mars par la presse locale, Zoilamérica, qui exerce la profession de sociologue, assure avoir été victime d'*« abus sexuels multiples »* de la part du mari de sa mère, la poétesse Rosario Murillo. *« Depuis l'âge de onze ans, j'ai été agressée sexuellement à de nombreuses reprises par l'homme qui, en dépit de son statut de père de famille, a abusé de son pouvoir à l'égard de la petite fille que j'étais alors. Surmonter les effets de cette agression prolongée, accompagnée de menaces et de chantages, n'a pas été chose facile »*, explique la jeune femme, qui a décidé, à l'issue d'un long *« processus de réflexion »*, de raconter son passé pour *« commencer une nouvelle vie »*. Elle a aussitôt annoncé son intention de renoncer au patronyme que lui avait donné Daniel Ortega en 1979 et de reprendre le nom de son père défunt, Jorge Narvaez, le premier mari de Rosario Murillo.

LA TRIBUNA

¡Escándalo sexual!

Les trois quotidiens nicaraguayens, y compris le journal sandiniste *El Nuevo Diario*, qui a pris ses distances avec Daniel Ortega depuis plusieurs années et a troqué le discours révolutionnaire pour une ligne sociale-démocrate, commentent avec une sympathie évidente les accusations de Zoilamérica. Tous rapportent néanmoins les déclarations de Rosario Murillo, qui, au cours d'une conférence de presse en présence d'un Daniel Ortega silencieux et de sept des neuf enfants du couple, a rejeté les accusations de sa fille aînée. *« C'est un coup d'autant plus dur pour nous qu'il vient d'un être cher*, a souligné Rosario Murillo. *Quelles peuvent être ses motivations pour manquer de respect à l'égard d'un homme qui s'est donné au peuple corps et âme ? »*

La Prensa (conservateur) cite des *« sources parlementaires »* selon lesquelles *« plusieurs membres du FSLN auraient décidé d'utiliser cette affaire pour obtenir la tête d'Ortega lors du prochain congrès du parti, en mai »*. Zoilamérica occupe en effet la vice-présidence de la commission de transformation du FSLN, qui est chargée de préparer le congrès et a discuté plusieurs propositions visant à modifier le programme du parti dans un sens plus modéré et à écarter certains dirigeants, y compris Daniel Ortega, considéré comme le principal responsable des défaites électorales de 1990 et 1996. Piquée au vif, Zoilamérica a aussitôt fait savoir à *« un groupe d'amis »*, cités par *La Prensa*, qu'elle révélerait *« des détails concrets au cours des prochains jours pour mettre fin à la campagne de discrédit »* lancée contre elle par la direction du FSLN.

Bertrand de la Grange

DANS LA PRESSE

THE ECONOMIST

■ Helmut Kohl a donc enfin un sérieux adversaire. Sérieux en ce sens que Gerhard Schröder, que les sociaux-démocrates ont choisi pour s'opposer à lui lors des élections générales allemandes de la fin septembre, est l'homme le mieux placé pour le battre. M. Schröder est peut-être également sérieux dans la mesure où il semble avoir la personnalité, l'énergie, voire la vision capable de sortir l'Allemagne de cette fin de siècle de sa léthargie et de la pousser dans la direction de réformes draconiennes.
Faut-il donc saluer en lui le nouveau sauveur de l'Allemagne ? Pas encore. M. Schröder, qui siège au conseil d'administration de Volkswagen et aime les cigares cubains, est à l'aise avec les hommes d'affaires et dit ce qu'il faut dire à propos de la réforme de la sécurité sociale et des impôts. Mais ses déclarations oscillent souvent entre le populisme, le pragmatisme et le simple opportunisme.
Quand M. Kohl se battait pour faire adopter un nouveau et raisonnable système fiscal, M. Schröder, pour des raisons politiciennes, s'est montré négatif. Il s'est livré à des attaques contre le projet de monnaie unique européenne, mais maintenant que la mise en place de celle-ci paraît inévitable, il a de nouveau changé de ton. Il n'a fait que très peu, voire aucune proposition allant au-delà du vague.
Et s'il l'emporte en septembre, beaucoup dépendra de la façon dont M. Schröder, qui n'a pas la réputation d'avoir le sens du travail collectif, traitera ses camarades sociaux-démocrates.

LIBÉRATION
Jacques Amalric

■ Milosevic a dix jours pour retirer ses unités de police spéciale du territoire et pour en finir avec le huis-clos qui entoure la répression, en ouvrant le Kosovo notamment à la Croix-Rouge et à des représentants des Six *[le Groupe de contact sur l'ex-Yougoslavie]*. Ce dernier point est fondamental. Sachant ce que l'on sait de Milosevic et de ses méthodes, on se doit de pouvoir vérifier sur le terrain ses éventuels engagements. *(...)* Se contenter de vagues promesses et se donner bonne conscience en décrétant quelques sanctions économiques et commerciales, alors que la Serbie est déjà en état de banqueroute, relèverait de l'inconscience à moins que ce ne soit de l'hypocrisie. Il faut aussi, dès à présent, envisager le pire et ne pas se gargariser de rodomontades.

THE INDEPENDENT

■ Le gouvernement britannique devrait réfléchir soigneusement avant de s'associer si étroitement à la position américaine selon laquelle le monde entier est un objectif potentiel d'intervention militaire. *(...)* Certains experts estiment que les leçons de la Bosnie sont claires : intervenir maintenant pour prévenir des massacres ethniques plus tard. Ils seraient cependant plus convaincants s'ils décrivaient quelle sorte d'arrangements *(...)* une intervention serait supposée créer. *(...)* La majorité albanaise au Kosovo mérite d'être protégée contre les abus, mais mérite-t-elle un mini-Etat, non viable économiquement ? Même les Américains n'y songent pas. Les Etats-Unis, qui ont déjà des troupes dans les Balkans, en Bosnie et en Macédoine, ne peuvent être le policier universel.

www.lefdup.com

Un site français plein de bruits et de couleurs, à la fois humoristique et artistique

LE VISAGE étrangement bariolé, Arlette Laguiller répète son célèbre *« Travailleurs, travailleuses ! »*, comme une incantation syncopée. En arrière-plan, on distingue MM. Chirac, Juppé et Le Pen s'agitant en tous sens, dans un brouhaha collectif. Pis : une fois lancé, ce clip vidéo lancinant ne s'arrête plus, du moins tant que le visiteur ne se décide pas à fuir vers une autre page. Le site web des frères Jérôme et Denis Lefdup, à mi-chemin entre la performance artistique et l'humour cyber, s'impose d'abord au visiteur comme un déluge de sons, de couleurs et de bruits : *« Tout cela n'apprendra rien à personne*, prévient Jérôme, *nous avons seulement voulu créer un endroit rigolo, aussi éloigné que possible du Web utile, balisé et sérieux. »* Réalisateur de programmes avant-gardistes et décalés pour la télévision, notamment pour Canal Plus, Jérôme est un spécialiste des nouvelles images. De son côté, Denis compose des musiques pour le cinéma, la publicité et pour des spectacles comme le cirque Archaos.



Leur site a d'abord été construit à partir de plusieurs dizaines d'œuvres créées par l'un ou l'autre depuis une vingtaine d'années, qu'il a fallu numériser et adapter aux contraintes du Web. Pour les œuvres les plus expérimentales, tel ce clip réalisé à l'occasion d'une nuit techno, les auteurs expliquent les effets recherchés, mais ne se prennent jamais au sérieux. Les textes affichés un peu partout sont là pour faire rire, surtout lorsqu'il s'agit de documents aussi austères que le règlement en vigueur chez les moines bénédictins.

Dans un second temps, les frères Lefdup ont ajouté à leur site des applications interactives conçues spécifiquement pour Internet. Ainsi, la rubrique Mix-o-matos propose aux visiteurs de créer leurs propres arrangements musicaux en sélectionnant des séquences préenregistrées dans une boîte à rythmes virtuelle. Il y a aussi des jeux faisant appel à la créativité des internautes, tel le « Portrait global », qui permet de télécharger une photo du président de la République, puis d'effectuer les retouches de son choix avant de la renvoyer sur le site, où elle sera exposée.

Habitués des performances et des grands spectacles, Jérôme et Denis ont trouvé dans le Web une vaste scène permanente : *« Internet a encore beaucoup de progrès à faire, notamment pour la diffusion de la vidéo, mais peu importe, l'essentiel est de maintenir l'esprit enthousiaste et créateur que nous avons trouvé sur le réseau. »*

Xavier de Moulins et Yves Eudes

SUR LA TOILE

PIRATE ISRAÉLIEN

■ Le Webmagazine israélien *Walla !* a publié dimanche 8 mars l'interview exclusive d'« Analyser », un Israélien de dix-huit ans qui se présente comme l'auteur de la série de piratages dont ont été victimes plusieurs dizaines de centres informatiques universitaires et militaires américains le mois dernier. Selon « Analyser », les deux jeunes Californiens suspectés par le FBI dans cette affaire ne sont en fait que ses élèves, à qui il a enseigné ses méthodes de piratage, car lui-même compte cesser ses activités de *hacker* pour devenir consultant en sécurité informatique. Au total, le jeune homme se vante d'avoir pénétré en deux ans plus de mille serveurs Internet et piraté 120 000 comptes. La rédaction de *Walla !* assure qu'« Analyser » lui a fourni des indications précises permettant de confirmer qu'il est bien l'auteur des piratages.
www.walla.co.il

SÉNÉGAL

■ La Banque mondiale a offert au Sénégal 150 ordinateurs afin de faciliter la connexion d'écoles à Internet. A terme, le ministère sénégalais de l'éducation nationale souhaite équiper 1 200 écoles dans tout le pays.

Gaby et Hilaire *par Alain Rollat*

GABY EST RESSUSCITÉE dans la boue. Elle revit depuis qu'elle patauge dans la vase. Elle ne quittera plus ce paradis que *« le vieux »*, comme elle appelle Louis, son mari, lui a offert en cadeau de mariage. Elle ne retournera plus à la ville. Le monde lui appartient depuis qu'elle a découvert le plaisir de parcourir la mangrove à marée basse. La forêt de palétuviers est son château magique. Pour accéder au trésor, il faut onduler entre les arbustes entrelacés. Quand on n'a pas une taille de guêpe, ce n'est pas facile de se faufiler dans le labyrinthe que forment leurs racines aériennes. Mais Gaby s'en balance. Quoi qu'en dise son obésité, elle est devenue la plus légère des femmes le jour où son *« vieux »*, au profil fil-de-férien, l'a acceptée comme elle était pour l'initier à la pêche aux crabes.

Ah ! le crabe de la Grande-Terre... C'est lui, le trésor. Quel plaisir de le suivre à la trace dans le marais saumâtre ! Quel régal de le débusquer ! Regardez Gaby la broussarde ! Regardez-là s'agenouiller en souriant dans le marécage ! Regardez-là farfouiller à pleins bras dans l'eau noirâtre ! Regardez-là embrasser ses chers crabes à pleine carapace comme on embrasse les enfants à pleine joue ! Vous verrez une fée du type caldoche.

Le reste, son passé de grosse et de misères, n'existe plus. Elle n'en confie rien au magazine « Outre-mers » de RFO qui cisèle son joli portrait. Il y a de l'exorcisme dans sa recette : *« On ne gagne pas d'argent, mais c'est ici la vraie vie. J'ai dit à mon " vieux " : nous qu'on a vécus dans le malheur, on ira jusqu'au bout de nos peines ! Jusqu'à temps qu'on vivra, on fera la pêche aux crabes ! »* Le reste est mystère. Gaby de Focola, femme-libre, vit à l'unisson des éléments naturels.

Hilaire le Kanak est déjà une légende. Chez lui, pas de mystère : *« Je suis né sous les sabots des chevaux. »* Hilaire le Kanak est « stockman ». *Cow-boy* dirait-on aux Amériques. Il parle aux chevaux comme nul broussard de Caldochie ne l'a jamais fait. De qui tient-il ce don ? De la terre, *« mère du monde »*.

Hilaire dresse les chevaux comme personne. Il est le plus émérite des cavaliers. Depuis que sa tribu a récupéré ses terres ancestrales, il chevauche nuit et jour dans les collines des environs de Koné. On le surnomme « Cent fois la mort ». Il a l'œil sur chacune des mille têtes de bétail qui composent le seul trésor des siens. Toute sa vie tient sur sa selle. Il en rit de sa bouche édentée. Il n'échangera jamais son cheval contre un royaume. Trouvez Hilaire, et vous rencontrerez un magicien des temps anciens. Pourquoi ce paradoxe ? Pourquoi le bonheur se réfugie-t-il en Nouvelle-Calédonie ?

هكذا من الاعلى

MARDI 10 MARS

FILMS DE LA SOIRÉE

18.45 **Conte de printemps** ■ ■
Eric Rohmer (France, 1989, 105 min). Ciné Cinémas

20.30 **Le Vampire de Düsseldorf** ■ ■
Robert Hossein (France, 1965, N., 95 min). Ciné Cinéfil

20.35 **L'Ile au trésor** ■ ■
Byron Haskin (Grande-Bretagne, 1950, 90 min). Disney Channel

22.10 **Le Diable au corps** ■ ■
Marco Bellocchio (France - Italie, 1986, 110 min). Cinéstar 1

22.20 **Mère Courage et ses enfants** ■ ■
Peter Palitzsch et Manfred Wekwerth (All., 1960, N., v.o., 145 min). Arte

22.30 **Cours privé** ■ ■
O Pierre Granier-Deferre (France, 1986, 90 min). France 2

22.30 **Un, deux, trois, soleil** ■ ■
Bertrand Blier (France, 1993, 100 min). Paris Première

22.45 **La Chèvre** ■ ■
Francis Veber (France, 1981, 90 min). Cinétoile

23.50 **Seven** ■ ■ ■
David Fincher (Etats-Unis, 1995, v.o., 119 min). Canal +

0.10 **Blade Runner (version producteur)** ■ ■
Ridley Scott (Etats-Unis, 1982, 115 min). Ciné Cinémas

0.15 **L'Amour l'après-midi** ■ ■
Eric Rohmer (France, 1972, 95 min). Cinétoile

0.40 **Que le meilleur l'emporte** ■ ■
Franklin J. Schaffner (Etats-Unis, 1964, N., v.o., 100 min). Ciné Cinéfil

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

23.05 *Spécial Régionales 98.* François Léotard - Dominique Strauss-Kahn. France 3

MAGAZINES

18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Fabien Ouaki ; Steve Coleman ; Nicolas Leriche ; Angelin Preljocaj. Canal+
20.00 ▶ Paris modes. Les collections à Londres. Paris Première
20.00 Temps présent. Album de famille. TV 5
21.00 Enjeux - Le Point. La contrefaçon de grandes marques. Les algériens de Montréal. Les passeuses de drogue. TV 5
21.00 Le Gai Savoir. Les femmes et les don Juans. Invités : Denis Tillinac ; Pierre Combescot ; Patrick Dupont ; Madeleine Chapsal ; Nina Bouraoui ; Lucy-Anna Kukstas. Paris Première
21.20 Pulsations. Le sang. Epargne sanguine. Laboratoire de fractionnement. La coagulation. Greffe de moelle. Invitée : Danièle Sondag. RTBF 1
22.00 Questions d'histoire. L'Histoire des femmes : la lutte continue. Histoire
22.20 Sud. Invités : Jean-Michel Blottière ; Fabrice et Christian Taillefer ; Hervé Barelli. TMC
22.35 Bouillon de culture. Tête-à-tête avec Jorge Semprun. TV 5
23.00 De l'actualité à l'Histoire. Histoire
0.10 ▶ Paris modes. Les collections de prêt-à-porter à Milan. Paris Première
0.15 Les Grands Entretiens du Cercle. *Invité : Edgar Morin.* France 2
0.20 Zone interdite. Je te quitte. M 6

DOCUMENTAIRES

18.00 Au cœur du Tibesti. La Cinquième
18.10 ▶ La Machine mode. Planète
18.10 World Music. Salif Keita, citoyen ambassadeur. France Supervision
18.30 Le Monde des animaux. Sur les traces des mangeurs d'hommes. La Cinquième
19.40 Nappe blanche sur misère noire. Planète
20.00 Africa. [5/8]. La Bible et le pistolet. Histoire
20.10 Histoire des porte-avions américains. [9/13]. Les leçons de la guerre. Planète
20.35 Le Retour. Planète
20.45 Bertolt Brecht, amour, révolution et autres dangers. Arte
20.45 World Music. I Muvrini. France Supervision
21.00 Simone de Beauvoir. Histoire
21.25 La République des maires. Planète
22.40 Thomas Jefferson. [2/2]. Planète
23.40 La Place d'une mère. TSR
0.10 Lonely Planet. Ouganda, Zaïre. Planète
0.55 Nautilus. [3/5]. *Chasseurs et chasses.* Planète

SPORTS EN DIRECT

20.50 Football. Coupe de la Ligue (demi-finale) : Bordeaux - Auxerre. France 3
21.00 Tennis. Tournoi messieurs d'Indian Wells. (Etats-Unis) : 2e jour. Eurosport
2.05 Basket-ball NBA. Chicago Bulls - Miami Heats. Canal +

MUSIQUE

21.00 Les Gurrelieder. Concert enregistré à Londres en 1987, lors du festival des Prom's. Muzzik
21.40 Prinsengracht 1996. Concert. France Supervision
23.50 La Belle Hélène. Dir. : Nikolaus Harnoncourt. Muzzik
0.45 Johanna Schall et Carmen-Maja Antoni *chantent Brecht.* Concert. Arte

TÉLÉFILMS

20.30 Des toques et des étoiles. Roger Pigaut [2/2]. Festival
22.30 Témoin en danger. O Charles Robert Carner. M 6
23.00 Une fille du Régent. Jean-Pierre Decourt. Festival

SÉRIES

20.45 Murder One, l'affaire Rooney. Chapitre IV. Série Club
20.55 Ally Mc Beal. The Kiss (v.o.). Téva
21.30 Twin Peaks. Episode n° 22. Série Club
21.40 Relativity. Premières impressions. Téva
22.20 Spicy City. Love is Downland. Canal Jimmy
22.25 Columbo. Adorable mais dangereuse. TF 1
22.50 Angela, 15 ans. Trahison en vidéo (v.o.). Canal Jimmy
23.00 Alerte rouge. Le feu qui couve. TSR
23.55 Le Tiroir secret. [2/6]. TMC
0.00 Au plaisir de Dieu. [5/10]. Histoire

NOTRE CHOIX

● **19.55 Odyssée**
Pierre Soulages, regards

Réalisé en 1993, ce documentaire de Thierry Spitzer appartient à un genre de films sur l'art et les artistes comme on en voit trop rarement à la télévision. La manière de brosser le portrait du peintre est exceptionnelle : juste, sobre, sans bavardages, sans leçons sur l'art, mais de l'intérieur. A la mesure de l'homme et de son œuvre, qui se ressemblent, qui ont la même force tranquille, la même tenue droite, austère, qui ne font qu'un. C'est Soulages, cette grande figure de l'art abstrait depuis la dernière guerre, qui parle, économe de mots. La caméra s'est contentée de l'accompagner là où il faut. Sur les lieux de l'action : le Musée des arts de Pékin, et dans son atelier, sur les hauteurs de Sète. – *G. B.*

● **22.30 Paris Première**
Un, deux, trois, soleil

Dans une cité de la banlieue de Marseille où les Français pauvres partagent le (mauvais) sort des immigrés noirs ou maghrébins, une fille dont le père venu de Grèce est alcoolique et la mère à moitié folle tente de s'en sortir en cherchant à vivre un grand amour. Toute chronologie brisée, Bertrand Blier ne s'appuie sur des éléments de réalité sociale contemporaine que pour mieux faire surgir, avec une tendresse nouvelle chez lui, les allées et venues de la destinée, les espoirs, les tristesses et les illusions de ce personnage admirablement interprété par Anouk Grinberg, chair et cœur du film. On admire aussi la maîtrise stylistique du réalisateur pour cette fable sur l'utopie de l'amour où se distinguent, même dans les petits rôles, tous les comédiens. – *J. S.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.00 Le Bigdil.
19.50 et 20.50 Météo.
20.00 Journal, Le Résultat des courses.
20.55 La Fête des pères. Film. Joy Fleury.
22.25 Columbo. Adorable mais dangereuse.
23.50 Le docteur mène l'enquête. O.
0.45 TF1 nuit, Météo.
0.55 Reportages. Doubles vies.

FRANCE 2

18.45 Qui est qui ?
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 C'est l'heure.
19.50 Au nom du sport.
19.55 et 20.45 Météo.
20.00 Journal.
20.55 Ma femme me quitte. Film. Didier Kaminka.
22.25 Un livre, des livres.
22.30 Cours privé ■ ■ Film O. Pierre Granier-Deferre.
0.00 Journal, Météo.
0.15 Les Grands Entretiens du Cercle. *Hommage à Audrey Hepburn.*

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 et 23.50 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Football. Coupe de la Ligue : Bordeaux - Auxerre.
22.55 Soir 3 : Les Titres.
23.05 Spécial Régionales 98.
23.55 Soir 3.
0.20 Magazine olympique.
0.45 Rencontres à XV.
1.10 Musique graffiti. Semaine Frédéric Chopin.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.35
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Ed. Film. Bill Couturie.
22.05 Flash infos.
22.15 Amityville, la maison des poupées. Film. Steve White.
23.50 Seven ■ ■ ■ Film. David Fincher (v.o.).

ARTE

19.00 Au nom de la loi.
19.30 7 1/2. Indonésie : Suharto, seul maître à bord.
20.00 Archimède.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 ▶ Soirée thématique. Et parce qu'un homme est un homme : Brecht. 20.45 Brecht, amour, révolution et autres dangers. Poème filmé en quatre strophes, un prologue et un épilogue.
22.20 Mère Courage et ses enfants ■ ■ Film. Peter Palitzsch et Manfred Wekwerth.
0.45 Johanna Schall et Carmen-Maja Antoni chantent Brecht.
1.20 Bibliographie.
1.25 Manneken Pis ■ Film de Frank Van Passel.

M 6

18.55 Lois et Clark.
19.50 Les Mots d'Eric et Ramzy.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.00 Mode 6. Hermès ; Dior.
20.10 Une nounou d'enfer.
20.40 Décrochages info, E = M 6 junior.
20.50 Les Piégeurs du mardi.
21.40 Les Piégeurs du monde.
22.30 Témoin en danger. Téléfilm O. Charles Robert Carner.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Agora. Henri Alleg (*Le Grand Bond en arrière*).
21.00 Poésie studio. Emily Dickinson et Henri Deluy.
22.10 Mauvais genres.
23.00 Nuits magnétiques. Au bonheur des femmes.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert. Christian Tetzlaff, violon, Leif Ove Andsnes, piano : œuvres de Mozart, Grieg, Bartók et Brahms.
22.30 Musique pluriel.
23.07 Le Dialogue des muses.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 Les Soirées. Par l'Orchestre de Paris, dir. Pierre Boulez, Jean-Efflam Bavouzet, piano. Œuvres de Bartók, Mahler.
22.25 Les Soirées... (suite).

MERCREDI 11 MARS

FILMS DU JOUR

13.30 **Verräter** ■ ■
Karl Ritter (Allemagne, 1936, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil

16.00 **Drowning by Numbers** ■ ■
Peter Greenaway (Grande-Bretagne, 1988, v.o., 120 min). Ciné Cinémas

18.15 **Les Maudits** ■ ■
René Clément (France, 1946, N., 105 min). Festival

19.30 **Un chef de rayon explosif** ■ ■
Frank Tashlin (Etats-Unis, 1964, *90 min*). Cinétoile

21.00 **Le Tombeur de ces dames** ■ ■
Jerry Lewis (Etats-Unis, 1961, 95 min). Cinétoile

21.00 **Bunker Palace Hôtel** ■ ■
Enki Bilal (France, 1989, 95 min). Cinéstar 2

21.40 **Lune de miel mouvementée** ■ ■
Leo McCarey (Etats-Unis, 1942, N., v.o., 120 min). Ciné Cinéfil

22.00 **L'Armée des ombres** ■ ■
Jean-Pierre Melville (France, 1969, 140 min). Ciné Cinémas

22.00 **Thérèse** ■ ■ ■
Alain Cavalier (France, 1986, 90 min). Cinéstar 1

22.35 **Jacquot de Nantes** ■ ■ ■
Agnès Varda (France, 1991, 115 min). Cinétoile

22.40 **Coup de torchon** ■ ■ ■
B. Tavernier (F., 1981, 30 min). RTL 9

23.00 **Les Titans** ■ ■
Duccio Tessari (France - Italie, 1961, 110 min). Cinéstar 2

23.40 **Le Crabe-tambour** ■ ■
Pierre Schoendoerffer (France, 1977, 150 min). Festival

1.15 **Que le meilleur l'emporte** ■ ■
Franklin J. Schaffner (Etats-Unis, 1964, N., 105 min). Ciné Cinéfil

2.35 **Poltergeist** ■ ■
Tobe Hooper (Etats-Unis, 1982, v.o., 110 min). Ciné Cinémas

3.55 **Honkytonk Man** ■ ■
Clint Eastwood (Etats-Unis, 1982, v.o., 120 min). Canal +

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

15.05 Débats publics. Ce que veulent les lycéens. La Cinquième
22.40 Spécial Régionales 98. France 3

MAGAZINES

13.00 D'un monde à l'autre. Les Français sont fous de jeux. TV 5
13.35 Parole d'Expert. Invité : Vincent Elbaz. France 3
14.25 C+ Cléo. Canal +
15.00 Envoyé spécial, les années 90. La France défigurée. L'intégration. Histoire
16.10 Saga-Cités. Au Gai Logis. France 3
16.25 Le Monde des spectacles. Le sirtaki. France Supervision
17.00 De l'actualité à l'Histoire. Histoire
17.00 Le Gai Savoir. Les femmes et les don juan. Invités : Denis Tillinac, Pierre Combescot, Patrick Dupont, Madeleine Chapsal, Nina Bouraoui, Lucy-Anna Kukstas. Paris Première
18.00 Stars en stock. Joan Collins. Laurence Olivier. Paris Première
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Avec Cristina Ricci, Jérôme Dreyfuss, Eric Bibbs, Aracelli Seguara. Canal +
20.00 Savoir plus santé. L'obésité. Invité : Bernard Guy-Grand. TV 5
20.00 et 23.45 ▶ Paris modes. A Paris. Paris Première
20.10 Droit de cité. L'école s'enflamme. RTBF 1
20.45 France Europe Express. Tony Blair, les Anglais et nous. *Revue de presse européenne.* Invités : Pierre Moscovici, Jean-Claude Mignon, John Crowley, Joyce Quinn, Lord David Simon. France 3
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Les Complices d'Hitler : Freisler, le juge-bourreau. Arte
20.45 Cap'tain Café. France Supervision
21.00 Faits divers. Clabecq-Texas : Ma cité a craqué. TV 5
21.00 Envoyé spécial, les années 90. Pollution au Venezuela. Médecins de banlieue. La ruée vers l'or. Histoire
22.55 La Vie à l'endroit. Justice, mode d'emploi. France 2
23.00 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Alexandre Farnoux, Irène Frain, Roger Dupuy, Pierre Joxe. Histoire
23.10 52 sur la Une. Les marchands de sueur. TF 1
23.55 Un siècle d'écrivains. Truman Capote. France 3
0.25 Le Cercle du cinéma. Invités : Jean-Jacques Zilbermann, Antoine de Caunes, Elsa Zylberstein, Amos Gitaï et Ang Lee. France 2
0.40 Le Canal du savoir. Pourquoi la philosophie ? Paris Première

DOCUMENTAIRES

17.15 Délits flagrants. Planète
18.00 Birdland. [1 et 2/7]. Ornette Coleman, Cassandra Wilson et Cleveland Watkiss. Don Cherry, Peter Apfelbaum et Bo Freeman. Muzzik
18.30 La Confrérie des chacals. *La Cinquième*
19.05 ▶ La Machine mode. Planète
20.00 La Faune des îles Salomon. Les îles volcaniques du Pacifique. Arte
20.10 Stravinsky. Portrait. Muzzik
20.35 Nappe blanche sur misère noire. Planète
20.55 Femmes d'Angola. Téva
21.00 Peter Lindbergh. Paris Première
21.25 Femmes d'Ethiopie. Téva
21.45 Musica. Nicolas Le Riche, danseur étoile. Arte
22.20 La République des maires. Planète
23.25 Profil. Réflexions de fin de siècle : Helmut Schmidt s'entretient avec Helmut Kohl. Arte
23.25 Petrouchka, journal d'une chorégraphie. Muzzik
23.40 Thomas Jefferson. [2/2]. Planète
23.45 2 CV, l'Amour toujours. TSR
23.50 World Music. I Muvrini. France Supervision
0.25 La Lucarne. The Six O'Clock News. Arte
0.50 Manu Dibango. Silences. France Supervision
0.55 Rock Stories. Deep Purple. Canal Jimmy

SPORTS EN DIRECT

13.00 Snowboard. Coupe du monde FIS. Slalom géant. Eurosport
21.00 Tennis. Tournoi messieurs d'Indian Wells. Eurosport

DANSE

21.00 Les Noces. Ballet. Muzzik
21.35 Pulcinella. Ballet. Muzzik
22.15 Jeu de cartes. Ballet. Muzzik
22.45 Castye. Ballet. Muzzik
0.20 Le Corsaire. Ballet. Muzzik

MUSIQUE

19.10 L'Histoire du soldat. Mise en scène de David Atherton. Muzzik
21.40 Charlélie Couture. France Supervision
22.00 Skunk Anansie. Paris Première
22.45 Le New Morning. France Supervision

THÉÂTRE

22.35 George et Margaret. Jean Wall et Marc-Gilbert Sauvajon. Mise en scène de René Clermont. TV 5

TÉLÉFILMS

20.20 Imposteur(s). Gérard Louvin. TSR
20.30 Des voix dans la nuit. Arthur Allan Seidelman. RTL 9
20.35 Le Détective fantôme. Blake Edwards. Disney Channel
20.55 Invasion. O Armand Mastroianni [1 et 2/2]. M 6
21.25 Mes enfants étrangers. Olivier Langlois. RTBF 1
22.05 Baptême du feu. Bernard Toublanc-Michel. Festival

SÉRIES

17.50 Hartley, cœurs à vif. France 2
18.00 Ally Mc Beal. The Kiss (v.o.). Téva
18.45 Relativity. Premières impressions. Téva
19.30 Dharma & Greg. An Then There's The Wedding (v.o.). Téva
20.30 Ferbac. Bains de jouvence. Festival
20.30 Star Trek, la nouvelle génération. Les vacances du capitaine. Canal Jimmy
20.35 Novacek. Souvenirs d'Anvers. TMC
20.45 Les Cinq Dernières Minutes. C'était écrit. Série Club
20.55 L'Instit. Le Chemin des étoiles. France 2
22.15 Brooklyn South. McMurder One (v.o.). Série Club
22.20 Presque parfaite. Un week-end d'enfer (v.o.). Canal Jimmy
22.45 Spin City. L'adieu (v.o.). Canal Jimmy
23.00 Murder One, l'affaire Rooney. Chapitre IV. Série Club
23.45 Father Ted. Chronique d'un désastre annoncé (v.o.). Canal Jimmy
0.00 Gaston Phébus. [2/6]. Histoire
0.10 New York Police Blues. Le ver est dans le fruit (v.o.). Canal Jimmy

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques.

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable.
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
Le nom qui suit le genre de l'émission (film, téléfilm, etc.) est celui du réalisateur.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● **23.55 France 3**
« Un siècle d'écrivains » : Truman Capote

Jouer à qui perd gagne

LE FILM EST BEAU, ce qui est rare dans cette série souvent trop lourdement pédagogique. Images et musique délicates ; une narration qui se déroule comme un conte, où l'angoisse est plus suggérée que vraiment montrée, ce qui est étrange quand il s'agit de parler de Truman Capote (1924-1984), écrivain surdoué, fou d'écriture depuis l'âge de huit ans, célèbre à vingt et un et acharné à se détruire – alcool, drogue, ragots, et, pour finir, impuissance créatrice et méchanceté radicale.

Tout commence – et tout finit peut-être – par une réception somptueuse à l'hôtel Plaza de New York, où a lieu un extravagant bal masqué. Un romancier de quarante-deux ans, qui vient d'obtenir un immense succès pour un livre terrible, *De sang-froid*, réalise son rêve d'enfant solitaire et abandonné : faire accourir le Tout-New York à une *party* organisée par lui, pour lui. Nous sommes le 21 novembre 1966. Cinq cents invités pour parfaire la construction d'une légende. Cinq cents VIP pour une revanche impossible à prendre, contre la folie du monde, contre la douleur d'un homme, contre la blessure d'un petit garçon du Sud devenu « jeune prodige », contre *« le sentiment du caractère tragique de la vie qui m'a toujours hanté*, dit Capote, *et qui explique cette extrême frivolité dont je donne parfois l'exemple ; cette partie de moi se tient toujours dans un coin sombre, ironisant sur la tragédie et la mort. Voilà pourquoi j'aime le champagne et habite le Ritz »*.

Montrer Capote comme *« un écrivain vampirisé par son double médiatique »*, c'est dire que l'idée même d'œuvre a disparu. Et c'est refuser de voir qu'à chaque instant, à chaque phrase, il joue sa vie à qui perd gagne. Ce film raffiné veut le faire aimer, mais semble redouter la violence de la vérité : violence du Sud où, comme Carson McCullers, qui fut son amie, il *« renouvelait son sentiment de l'horreur »* ; violence des dernières années, pathétiques, scandaleuses, sur lesquelles on « glisse ». Pudiquement. Un mot étranger à Truman Capote.

Josyane Savigneau

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.45 Les Feux de l'amour.
14.35 Les Vacances de l'amour.
15.35 Contre vents et marées.
16.30 Cinq sur 5 !
17.25 Sydney Police.
18.20 Touché, gagné !
19.00 Le Bigdil.
19.50 et 20.45 Météo.
20.00 Journal.
20.55 Combien ça coûte ? Emission spéciale Jeux.
23.10 52 sur la Une. Les marchands de sueur.
0.15 Minuit sport.

FRANCE 2

13.50 Le Renard.
14.55 L'Enquêteur.
15.55 La Chance aux chansons.
16.50 Des chiffres et des lettres.
17.25 Sauvés par le gong.
17.45 Un livre, des livres.
17.50 Hartley, cœurs à vif.
18.45 Qui est qui ?
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 et 1.50 C'est l'heure. Claude François.
19.45 et 20.40 Tirage du Loto.
19.50 Au nom du sport.
19.55 et 20.45 Météo.
20.00 Journal, Le Monde de la Coupe.
20.55 L'Instit. Le Chemin des étoiles.
22.55 La Vie à l'endroit. Justice, mode d'emploi.
0.10 Journal, Météo.
0.25 Le Cercle du cinéma.

FRANCE 3

13.35 Parole d'Expert.
14.30 Va savoir.
15.10 Les Brigades du tigre.
16.10 Saga-Cités. Au Gai Logis.
16.40 Minikeums.
17.45 C'est pas sorcier. Les hélicoptères.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport, Consomag.
20.45 France Europe Express. Tony Blair, les Anglais et nous.
22.35 Soir 3 : Les Titres.
22.40 Spécial Régionales 98.
23.25 Météo, Soir 3.
23.55 Un siècle d'écrivains. Truman Capote.
0.40 Cinéma étoiles.
1.05 Vivre avec... Handicap et intégration professionnelle.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 13.35
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Décode pas Bunny.
14.25 C+ Cléo.
16.30 Les Simpson.
16.50 D'or et de safran. Téléfilm. Marco Pico.
▶ En clair jusqu'à 21.00
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 Les Hommes de l'ombre ■ Film. Lee Tamahori.
22.45 Cross de Bercy.
23.35 Des amours qui tuent ■ Film. Juan Manuel Chumilla.
1.05 Saraka Bô ■ Film. Denis Amar.
3.55 Honkytonk Man ■ ■ Film. Clint Eastwood (v.o.).

LA CINQUIÈME/ARTE

13.30 et 17.30 100 % question.
14.00 Discover America. L'Alaska.
15.05 Débats publics. Ce que veulent les lycéens.
16.00 L'Etoffe des ados.
16.30 Modes de vie, modes d'emploi.
17.00 Cellulo.
18.00 Le Cinéma des effets spéciaux. *L'animation image par image.*
18.30 La Confrérie des chacals.
19.00 Au nom de la loi.
19.30 7 1/2. Consommateurs européens : tous fichés.
20.00 La Faune des îles Salomon. Les îles volcaniques du Pacifique.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Les Complices d'Hitler : Freisler, le juge-bourreau.
21.40 Les 100 Photos du siècle. *Iwo Jima*, un cliché de Joe Rosenthal.
21.45 Musica. Nicolas Le Riche, danseur étoile.
23.25 Profil. Réflexions de fin de siècle : Helmut Schmidt s'entretient avec Helmut Kohl.
0.25 La Lucarne. The Six O'Clock News.

M 6

13.05 M6 Kid. Le karting.
16.25 Fan quiz. Spécial Cloclo.
17.00 Des clips et des bulles.
17.20 Fan de.
17.55 Les Nouvelles Aventures de Robin des Bois.
18.55 Lois et Clark.
19.50 Les Mots d'Eric et Ramzy.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.00 ▶ Mode 6. Chloé ; Givenchy.
20.10 Une nounou d'enfer.
20.40 Décrochages info, Elément Terre.
20.55 Invasion. Téléfilm O. Armand Mastroianni [1 et 2/2].
0.05 Secrets de femme. □.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 Les Chemins de la musique. Histoire du rock (L 3. Fabriquer.
20.30 Agora. Jacques Nikonoff (*Chômage : nous accusons !*).
21.00 Philambule. L'actualité philosophique. L'idée de paysage.
22.10 Fiction. Trois Médée. *Les Protéines de la colère*, de Serge Saada. *Une scène pour Médée*, de Michel Simonot. *M comme Médée*, d'Elsa Solal.
23.00 ▶ Nuits magnétiques. Portraits chinois.
0.05 Du jour au lendemain. Jacques Tournier (*La Maison déserte*).

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert. De vive voix. Œuvres de Martinu, Eben, Kodály.
22.30 Musique pluriel. *Intérieur-extérieur*, de Pierre Henry. *Die Nacht*, de Fénelon.
23.07 Les Greniers de la mémoire. Le Quatuor Calvet.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 Les Soirées. *Manon Lescaut*, de Puccini, par le Chœur de l'Opéra Royal de Covent Garden et l'Orchestre Philharmonia, dir. Giuseppe Sinopoli, Miremma Freni (Manon), Renato Bruson (Lescaut), Placido Domingo (Des Grieux).
22.45 Les Soirées... (suite). *Ma tante Aurore*, de Boieldieu, par l'Orchestre de chambre de la RTF, dir. Marcel Couraud, Janine Collard (Tante Aurore), *Françoise Ogéas (Julie).*

Le Monde
MERCREDI 11 MARS 1998

– 22 le matin

par Pierre Georges

C'EST UN RENDEZ-VOUS statistique mensuel assez curieux, voire intriguant. Où en est *« le moral des ménages »* ? Eh bien, comme l'Insee a l'honneur de nous le faire savoir, ce matin, le moral des ménages est à la hausse. Ce n'est pas encore le beau fixe, mais c'est moins mal que si c'était pire.

Renonçant ici à expliquer le système, fort ingénieux, de questions nécessaires à l'établissement de cet indice, une sorte de balance ou de batterie de ménage, entre réponses favorables et défavorables, retenons simplement un chiffre : l'indicateur de moral s'est arrêté, en février, à – 22. Ce qui, paraît-il, représente un mieux notable.

– 22, le matin ! Et, en prime, le ciel bleu ! Et l'on voudrait que cela ne baignât point ! Tout va bien donc. Prenons, ménages ou non, la détermination d'avoir le moral et de le dire. Même si nous n'avons pas été consulté, par sondage ou questionnaire, sur l'état de nos envies, de nos goûts, de nos craintes ou de nos espoirs.

A ce propos d'ailleurs, une absolue frustration : celle de n'être jamais sondé ! Sur rien. Ni sur nos goûts. Ni sur nos intentions de vote. Ni sur le programme de télévision regardé la veille. Ni sur nos lectures. Ni sur nos vacances. Ni sur la vache folle. Ni sur nos pratiques amoureuses. Ni sur la violence. Ni sur notre lessive préférée. Sur rien ! C'est terrible de se sentir négligé ainsi, d'avoir plein d'opinions, des plus favorables ou des plus autorisées sur tout et rien, et personne pour les recueillir. Terrible cette condamnation à vie à n'être jamais considéré comme digne d'un pannel ou parfaitement représentatif d'un échantillon qui ne l'est pas moins. Insondés, syndiquons-nous ! Il faudrait que cesse cet ostracisme de hasard et de classe contre la misérable et immense caste des insondables. Il faudrait mettre un terme à cette situation intolérable qui fait qu'une minorité soigneusement sélectionnée a le pouvoir exorbitant de faire savoir aux masses ce qu'elles pensent, votent, aiment ou détestent.

Par exemple, ces ménages inconnus, toujours les mêmes on suppose, chargés de mois en mois de fournir l'OPINION des ménages. Pourquoi ce privilège ? Pourquoi eux seuls auraient-ils le droit permanent de fixer, comme à la Bourse, le cours du moral, de dire si notre optimisme est une valeur à la hausse, ou si notre pessimisme crève le plafond ? Savent-ils des choses que nous ne saurions pas nous-mêmes ?

Une vie entière sans être sondé, comme un sentiment d'inachevé ou d'exclusion. Ou alors, l'impression d'une vague indignité, le désespoir d'être si totalement transparent que même les sondeurs vous tiennent pour échantillon négligeable. Bien sûr, il se peut toujours que l'on soit passé à côté du bonheur, du sondage, en envoyant promener sur un trottoir, dans une gare ou au téléphone, une personne qui ne nous voulait que du bien, que notre avis. Il ne faut pas exclure même que nous soyons responsables du grand malheur de n'avoir jamais été sondés en prenant un malheureux quémandeur d'opinions pour un sergent recruteur de sectes millénaristes ou un vendeur de poèmes maudits.

Il n'empêche ! Mourir sans avoir été sondé, cela est d'une bien piètre vie !

M. Chevènement annonce un renforcement de la lutte contre les violences urbaines

Le ministre de l'intérieur évoque « des petits sauvageons qui vivent dans le virtuel »

LE MINISTRE de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, devait signer, mardi 10 mars, une circulaire sur les violences urbaines, visant à apporter *« une réponse énergique »* à un phénomène qu'il juge *« de plus en plus inquiétant »*. Depuis 1993, les faits constatés par la police relevant des violences urbaines, ont été multipliés par quatre. Interrogé à l'issue du conseil de la sécurité intérieure, qui s'est tenu, lundi 9 mars à l'hôtel Matignon, sous la présidence de Lionel Jospin, M. Chevènement a annoncé que la circulaire s'orienterait vers trois directions.

Elle prônera d'abord une amélioration des *« moyens de renseignement »*. Il s'agit *« de photographier, de filmer, d'identifier »* les auteurs de violences, qui constituent dans les quartiers concernés *« une poignée qui détériore la vie collective »*, selon le ministre. Il s'agit ensuite de mieux cerner les situations de flagrant délit et d'assurer *« la rigueur professionnelle »* des interpellations qui conditionne *« la bonne administration de la justice »*. Dans ce cadre, les préfets auront la possibilité de faire appel à des renforts ponctuels venus de départements voisins, comme les brigades anti-criminalité (BAC) ou des unités mobiles. Enfin, la circulaire engage à concentrer davantage de *« moyens d'investigations »* sur les banlieues sensibles. Pour démanteler les bandes de délinquants organisés, le ministre de l'intérieur invite à faire appel aux unités spécialisées des services régionaux de police judiciaire.

Le ministre de l'intérieur a indiqué qu'il avait signé, la semaine dernière, une autre circulaire portant sur la sécurité dans les moyens de transport. Les rames de RER sont désormais reliées par un système de navigation par satellite à un PC unique géré conjointement par la RATP et la préfecture de police. Le but est de permettre une intervention plus rapide de la police sur les lieux d'une infraction ou d'un délit.

Répondant à des questions sur des faits divers qui ont défrayé la chronique des derniers jours, le meurtre d'une épicière par un adolescent, mercredi 4 mars à Pavilly (Seine-maritime), et celui du lycéen de Corbeil tué, lundi 9 mars à Evry *(lire ci-contre)*, par un autre jeune, M. Chevènement a dénoncé *« la crise de l'éducation et de la famille »*. Les jeunes *« n'ont plus de repères »*, ils sont dépourvus de *« perspectives d'avenir »*, a estimé le ministre, avant de stigmatiser *« des petits sauvageons qui vivent dans le virtuel »*.

Selon M. Chevènement, beaucoup passent *« plus de temps à regarder la télévision que devant leur maître d'école »*. Ils vivent dans *« un sentiment de virtualité »* ; *« ils ne savent pas que quand on tire avec un pistolet, à la télévision cela ne fait pas mal. Dans la réalité vous pouvez tuer. »* Le ministre de l'intérieur a mis en cause la responsabilité *« des médias de masse »*, dénonçant la programmation à la télévision de films *« d'une violence extrême »*.

Pascal Ceaux

La mort d'un lycéen de Corbeil

Un jeune homme de vingt-deux ans a tué par balle, lundi 9 mars, Zbinane Kaya, un lycéen turc de dix-sept ans, dans le centre commercial de l'Agora à Evry (Essonne). Le meurtrier présumé, interpellé au domicile de son père dans le quartier des Pyramides, a déclaré avoir voulu venger son jeune frère, molesté quelques jours plus tôt par une bande de la cité des Tarterêts de Corbeil-Essonne. La rivalité entre les deux quartiers, vieille d'une quinzaine d'années, n'avait jamais atteint de telles extrémités.

« On ne peut pas parler de gangs rivaux comme il en existe aux Etats-Unis »*, a réagi un éducateur des Tarterêts, quelques heures après le drame. Pourtant, par peur de représailles dans la nuit, un dispositif de sécurité a été mis en place sur le quartier des Tarterêts par la police tandis qu'une marche silencieuse dans Corbeil était conduite, lundi soir, par la famille de la victime. – *(Corresp.)

A la Réunion, le piton de la Fournaise entre à nouveau en éruption

APRÈS SIX ANS de sommeil, le volcan réunionnais du piton de la Fournaise est à nouveau entré en activité dans la journée du lundi 9 mars. De grandioses fontaines de laves ont jailli au travers des fissures qui se sont formées sur la face nord du Dolomieu, le cône central de ce volcan culminant à près de 2 500 mètres. Les colères de cet ensemble volcanique, alimenté depuis 500 000 ans par ce que l'on appelle un point chaud – une sorte de chalumeau qui perce la plaque océanique – sur lequel est pratiquement centrée l'île, sont plus spectaculaires que dangereuses.

Pour l'heure, aucun village n'est menacé par l'éruption, alors qu'en avril 1977, la population de Sainte-Rose avait dû être évacuée. Le village fut d'ailleurs partiellement détruit. Aujourd'hui, le piton de la Fournaise, comme son grand frère, le piton des Neiges, aux laves supposées moins fluides, sont surveillés par une formidable batterie de capteurs destinés à enregistrer les soubresauts du sous-sol et à mesurer les émissions de gaz émis par les entrailles de la Terre dans le but de prévoir les éruptions.

La polémique entre Marie Ndiaye et Marie Darrieussecq continue

LA POLÉMIQUE, qui oppose depuis le 2 mars les romancières Marie Ndiaye et Marie Darrieussecq, rebondit. La première, qui accuse toujours la seconde d'avoir « singé » deux de ses romans – *Un temps de saison* et *La Sorcière* – pour écrire *Naissance des fantômes* (« Le Monde des livres » du 20 février), a publié une liste de ce qu'elle estime être les larcins de Marie Darrieussecq. *« Je m'étonne qu'on puisse considérer aujourd'hui que de tels emprunts constituent une manière honorable de pratiquer le métier d'écrivain. Je m'oppose, pour ma part, à ce que ce procédé devienne banal, acceptable et accepté »*, conclue Marie Ndiaye.

Marie Darrieussecq répond, dans *Libération* du mardi 10 mars, aux allégations de sa consoeur. Elle cite notamment les sources auxquelles elle a puisé pour écrire *Naissance des fantômes*.

DÉPÊCHES

■ **CHINE : l'ancien secrétaire du Parti communiste pour la municipalité de Pékin, Chen Xitong**, impliqué dans le plus gros scandale de corruption du pays, va être inculpé pour corruption et négligence, a indiqué, mardi 10 mars, le procureur général Zhang Siqing. – *(AFP.)*

■ **FOOTBALL : la Fédération internationale de football (FIFA)** a décidé, lundi 9 mars à Paris, d'autoriser les trente-deux pays qualifiés pour la Coupe du monde 1998 à ne retenir que deux gardiens de but avec la possibilité de faire appel à un troisième, en cas de blessure. Aimé Jacquet, le sélectionneur français, s'est déclaré opposé à cette initiative. Dans son groupe de vingt-deux joueurs, il retiendra d'office trois gardiens.

■ **ÉCHECS : l'Indien Viswanathan Anand**, numéro trois mondial, a gagné, lundi 9 mars, le tournoi international d'échecs de Linares (Espagne) qui réunissait sept des dix meilleurs joueurs de la planète. Totalisant 7,5 points sur 12 possibles, le grand maître de Madras a devancé d'un demi-point le Letton naturalisé espagnol Alexei Chirov. Le champion du monde russe Garry Kasparov n'a terminé qu'à la troisième place, *ex-aequo* avec son compatriote Vladimir Kramnik.

Tirage du *Monde* daté mardi 10 mars : 517 869 exemplaires 3

